IZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
IV
1024
VITT. EM. III
NAPOLI

BLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine 6

Digitized by Google

122
43

B. Rev.
IV
1024

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA RÉFORME,

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

IV.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

Digitized by Google

61448

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME,

de la Ligue,

ET DU RÈGNE DE HENRI IV.

PAR M. CAPEFIGUE.

Sauvons la loi salique, vénérable par sa force et son antiquité.

EDOUARD MOLÉ, *aux États-Généraux de* 1593.

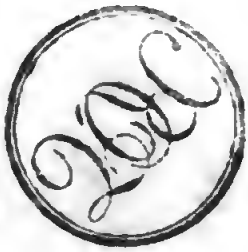

PARIS.

DUFÉY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXIV.

CHAPITRE LIII.

DÉVELOPPEMENT DES DOCTRINES DE LA RÉFORMATION.

Classification des doctrines réformées. — École luthérienne, calviniste et zwinglienne. — Puritains. — Antitrinitaires. — Sociniens. — Anabaptistes. — Discussions. — Assemblées théologiques.

Progrès territorial de la réformation comme doctrine. — Allemagne. — Pologne. — Italie. — Espagne — Angleterre. — Écosse. — Amérique. — Tentatives auprès des Grecs schismatiques.

200

1570. — 1585.

Les chances des batailles abaissent les peuples, brisent les couronnes; elles passent sur les doctrines sans les toucher. La conscience humaine échappe à ces faits matériels qui éclatent autour d'elle pour donner la victoire ou

imposer la défaite : on ne tue pas une opinion ; souvent elle grandit dans le malheur ; et comme si Dieu avait voulu montrer qu'il y a des choses qui ne tiennent pas à la terre, l'époque du triomphe politique d'une doctrine est presque toujours le moment de sa décadence et de sa ruine. En retraçant la lutte armée du catholicisme et de la réforme, je n'ai donc envisagé qu'un côté de la question ; il faut suivre maintenant la marche morale des deux Églises, et raconter la constitution, la force et les progrès de l'une et de l'autre.

La réformation s'était morcelée à son origine, et cela devait être ; en jetant au milieu de la société le libre examen, l'appréciation rationnelle des Écritures, elle ouvrait une large carrière à toutes les innovations : des écoles nombreuses et diverses s'étaient montrées ; et les tentatives de Luther et de Calvin pour poser des limites à cet esprit de disputes et de haines, avaient été impuissantes. Toutefois, en résumant les doctrines de la réformation, en écartant les nuances incertaines, les petits accidens de détails, on pouvait les diviser en cinq grandes écoles :

1° L'école luthérienne, c'est-à-dire la succession des doctrines de Luther, telles qu'elles avaient été fixées dans ses formules et dans son catéchisme; 2° les calvinistes et zwingliens, confondus à travers quelques légères distinctions sous la commune désignation de sacramentaires, et trouvant une plus sombre et plus rigide expression dans les puritains; 3° les antitrinitaires, rejetant le mystère incompréhensible de la triple personne; 4° les sociniens de la grande et vieille école de Servet, déisme pur si violemment poursuivi par Calvin; 5° enfin les anabaptistes, c'est-à-dire l'application active, remuante, populaire du puritanisme cherchant à fonder son gouvernement d'après les bases des Saintes Écritures. Je ne parle pas de l'Église anglicane; elle fut plutôt une forme politique que l'expression d'une doctrine.

Le luthéranisme avait peu varié des hauts enseignemens posés par son fondateur; sa tendance était alors toute conciliatrice; des hommes de science et d'avenir songeaient toujours à cette fusion de sentimens et d'opinions. En 1571, ils avaient tenu un synode à Dresde et arrêté une formule de foi touchant l'incarna-

tion et l'Eucharistie. Là fut combattue la théorie des ubiquitaires, qui soutenaient que le Christ était partout, même selon la nature humaine. On reconnut que Jésus était présent dans la cène, et que le pain et le vin représentaient son vrai corps offert sur la croix et son vrai sang pour nous purifier[1]. Cette confession de foi amena de nouvelles divisions entre les luthériens : ceux de Wittemberg, de Saxe et de Misnie dressèrent un catéchisme qui fut condamné par les théologiens de Brunswick et de Mansfeld. L'assemblée tenue à Torgaw, en 1576, prit pour règle de ses doctrines la confession d'Augsbourg, les articles de Smalkalde, le grand et le petit catéchisme de Luther, et reconnut la formule arrêtée à Dresde sur l'incarnation et l'Eucharistie. Ces principes furent soutenus avec chaleur par Jean Brentius[2], un des chefs de la réforme après la mort de Luther. Brentius, constamment occupé à combattre le système de Zwingle, enseignait

1 Hospinien, *de Cœnæ dominicæ I, institut*, t. II, *et in oper. cui titulus Concordia discors.*

2 Melchior Adam, *in Vit. Jurisc. German.*, et De Thou, l. XLVII, *in fin.*

que le baptême n'effaçait point toute sorte de péchés; l'Évangile ne devait pas être considéré comme une loi; c'était seulement une *nouvelle agréable*[1]; ces dogmes étaient encore appuyés par Illyricus, esprit vaste, d'une humeur inquiète et turbulente, soupçonné toutefois de manichéisme, car il avait dit que le péché n'était pas un accident, mais l'essence même de notre âme. Les luthériens firent plusieurs tentatives pour réunir dans une commune confession de foi les différentes sectes réformées; leur dernier effort se montra dans l'assemblée de Francfort, synode général pour s'entendre avec les ubiquitaires, et qui ne produisit aucun résultat; ils publièrent dès lors leur livre de la Concorde, qui fut leur dernière décision de foi; ouvrage composé des écrits de divers théologiens et imprimé dans le but de former un recueil de ce qu'il y avait parmi eux de plus authentique, et auquel tous les princes protestans durent souscrire[2].

L'école calviniste avait trouvé un immense

1 Ses ouvrages ont été publiés en huit vol. in-fol.

2 Hospinien, *Concor. disc. imp. Francfort*, 1607.

représentant dans Bèze, docteur sage, actif, laborieux, digne successeur de Calvin. Bèze n'est pas seulement un prédicateur à système, c'est une tête d'administration et de politique; sa longue vie, sa carrière laborieuse est tout occupée de principes; il veut assurer sa foi et une profession libre et paisible pour ses coreligionnaires. Le calvinisme, dépassé par les puritains, les anabaptistes, les antitrinitaires, cherche à se formuler d'une manière précise : de là, des synodes nombreux où des symboles sont établis et arrêtés. En 1571, le synode de La Rochelle combattit ouvertement la théologie zwinglienne[1] : Théodore de Bèze présidait l'assemblée. Les calvinistes reconnurent la conjonction vraie et d'une façon spirituelle de Jésus-Christ avec nos personnes par l'Eucharistie. « Nous adorons, écrivaient-ils, ce grand mystère surnaturel et incompréhensible de l'opération réelle et très-efficace de Jésus-Christ en nous. » Dans le synode national tenu à Sainte-Foi en 1578, les calvinistes avaient tenté, à leur tour, une fusion de doctrines, un rapproche-

1 Aymon, Synod. nat., t. 1, in-4°, p. 98.

ment des Églises protestantes, et ils nommèrent des députés pour dresser une commune confession de foi ; ils n'en purent venir à bout par l'opposition opiniâtre qu'ils éprouvèrent des luthériens. Dans le synode national tenu en 1581 à La Rochelle, on confirma la confession de foi arrêtée dans l'assemblée de 1571, et on décida une cinquantaine d'articles, tous destinés à rapprocher les fidèles d'une manière plus intime dans une communauté de doctrines fixes et invariables[1]. L'Eglise calviniste pleurait alors le ministre Arétius, un des principaux soutiens de la communion de Genève, et qui enseigna long-temps à Berne les principes du calvinisme pur[2].

Les antitrinitaires et les sociniens avaient eu aussi leurs synodes et leurs docteurs, plus fanatiques peut-être, parce que leur doctrine était moins libre et plus profondément persécutée. Blandrat, un des chefs ardens et inflexibles, avait laissé après lui un disciple fougueux, François Davidis, qui renouvela en Transyl-

1 Actes de tous les synodes nationaux des églises réformées de France, in-4°, t. 1, p. 146 à 151.

2 Melchior Adam, *in vit. German. theolog.*

vanie les dogmes d'Arius : ne reconnaissant point de trinité en Dieu, ni de divinité en Jésus-Christ, il soutenait qu'on ne devait et qu'on ne pouvait invoquer ce Christ, ni lui rendre de culte religieux. Vainement le prince de Transylvanie convoqua les États de la province pour faire condamner cette théologie pernicieuse; elle avait déjà fait de grands progrès. Faust Socin avait été lui-même dépassé; il chercha à ramener Davidis à ses principes; il ne put y parvenir, et les sociniens le considérèrent comme leur principal docteur. Pierre Stator s'était dévoué avec zèle à la secte antitrinitaire. Nourri des doctrines de Servet, il vint s'établir en Pologne, et écrivit plusieurs ouvrages contre la divinité du Saint-Esprit, et partout il était écouté; sa réputation devint immense [1].

Ainsi les cendres de Servet jetées au vent avaient laissé des semences profondes; sa doctrine rationnelle trouvait des partisans. Toutes ces vives accusations lancées par Calvin, ces mots de libertin et d'athée, ces mille pam-

1 SANDIUS, *in Biblioth. anti-trinitar.*, p. 66. — ROSCIUS, *de Atheism. Evang.* — Voyez aussi : *Hist. Reform Eccles. Polon.*

phlets, ces paroles odieuses, tout cela s'oubliait par l'inévitable résultat du libre examen qui entraînait les esprits au déisme pur de l'école d'Arius et de Socin.

Depuis l'immense ébranlement causé par la prédication anabaptiste, cette turbulente exaltation ne s'était point calmée; il y avait toujours effervescence dans certaines têtes, et la lecture des Saintes Écritures, ces paraboles obscures et figurées, ces exemples de tous les gouvernemens, ces principes de tous les despotismes comme de tous les orages populaires, contribuaient à exalter les prédicateurs ambulans des anabaptistes. Après Jean de Leyde, Georges David, Melchior Hoffmann, chefs du royaume des saints établi à Munster, apparut Jean Guillaume de Ruremonde, qui restaura l'anabaptisme [1]. Envoyé du ciel et inspiré du Seigneur, il vint renouveler la pure doctrine: bientôt le peuple éclairé de Dieu « allait s'emparant des biens et des pays de ceux qui n'avaient aucune idée sur la divinité, comme autrefois les Israélites s'étaient rendus maîtres des terres

1 Meshov. *Histor. anabapt.*, *ad ann.* 1580. — Oltii, *Annal. anabapt.*, *ibid.*

des Chananéens »; toutes les fortunes de la terre appartenaient à Dieu et à ses disciples; dès lors tous ceux qui n'étaient pas les vrais disciples devaient être dépouillés : « Dieu nous envoie pour faire une distribution égale de tous les biens; nous sommes armés de son épée et de celle de Gédéon. » On vit se renouveler les mêmes scènes de fanatisme populaire qui s'étaient produites sous Muncer et Jean de Leyde.

Toutes ces opinions qui se formulaient dans la pensée des catholiques sous l'unique dénomination d'hérésie, étaient en progrès; elles avaient en quelque sorte des territoires et des populations obéissantes. L'Allemagne, la Suède, le Danemark étaient restés fidèles au luthéranisme; les autres sectes formaient des exceptions rares; elles y avaient tolérance, mais aucun principe de domination. Il y avait quelque chose de modéré, de calme dans les Universités; les controverses s'y empreignaient d'un sentiment de progrès sans révolution violente; aussi le luthéranisme faisait-il chaque jour de nouvelles conquêtes. En Pologne il dominait encore; mais au milieu des savantes écoles de Cracovie, les idées antitrinitai-

Digitized by Google

res de Servet, le socinianisme trouvait faveur.

Et l'Allemagne fidèle à Luther, cette Allemagne songeait alors à donner un puissant appui à la réforme. Le schisme grec avait séparé de Rome le grand patriarcat; le catholicisme avait plusieurs fois essayé de rapprocher ce que toute une révolution avait séparé; les docteurs luthériens des Universités germaniques entreprirent cette tâche difficile. Ce projet de fusion tenté par l'école de Luther remonte à l'année 1559; les démarches n'ayant point atteint le but, en 1574 les théologiens reprirent leur dessein, et ils adressèrent à Jérémie, patriarche de Constantinople, une copie de la confession d'Augsbourg, accompagnée d'une préface dans laquelle, reconnaissant les sept premiers conciles, ils avouaient tenir leur foi de ces assemblées de l'Eglise[1]. Jérémie fut inébranlable : « Ce n'est que par de belles paroles, leur écrivait-il, que vous honorez les théologiens de la primitive Eglise, mais vous leur êtes contraires par les effets, vous ne cherchez qu'à éluder leurs preuves. » L'inflexible patriarche résuma ses idées dans

1 Spondius, *in Annal.*, ann. 1574, n° 16.

un ouvrage contre les protestans; il réfute tous les articles de la confession d'Augsbourg, les traitant d'erreurs et de mensonges: « Nous vous prions, ajoutait-il, de ne plus prendre la peine de nous écrire, ni de nous envoyer vos travaux sur ces matières; tous les grands théologiens de l'Eglise, vous les rejetez faisant semblant de les honorer, et vous voulez rendre vains les discours qui nous servent à combattre vos opinions[1]. » On avait ici exploité les ressentimens et les haines contre Rome; ces efforts avaient été infructueux; la théologie de Luther touchait aux dogmes, et le schisme grec n'avait été produit que par une question de personnes et de hiérarchie. D'ailleurs, si le luthéranisme maintenait l'épiscopat, pouvait-il donner un équivalent à cette suprématie du patriarcat, haute tête d'un grand système salué par tout un peuple?

L'Italie avait été le berceau des vastes idées de réforme, au temps de Savonarolla, de Pic

1 Cette controverse donna lieu à la publication de plusieurs ouvrages. *Voyez de Ecclesiâ Orient.*, in-8°, 1590, et l'ouvrage de Fikler contre le patriarche : il porte ce titre bizarre de *Spongia*.

de La Mirandole, de ces hommes prodigieux dont le génie éclata au milieu des guerres civiles et de la liberté municipale; l'Italie était entourée par plusieurs côtés de doctrines hérétiques; elle pouvait être enseignée par le midi de l'Allemagne, par la Suisse et les montagnes des Alpes, asiles ouverts alors à ces malheureux Vaudois qui avaient conquis la liberté religieuse au prix de leur sang. Dans cette situation pourtant on voit à peine éclater quelques faits d'hérésie, aussitôt réprimés avec violence. On dirait que c'est une des conditions de l'Italie; les doctrines y fomentent; elles n'y triomphent pas. Il y a quelques sectateurs isolés et secrets; jamais ils ne composent un corps saisissable, une puissance de gouvernement; c'est un trouble, et jamais une révolution!

Dans l'Espagne cette pureté de la foi catholique domine toujours Philippe II; quand je recherchais à Valence, à Murcie, à Valladolid, les souvenirs de l'inquisition, j'y trouvai à chaque page que des tentatives nombreuses de prédications religieuses avaient été faites même au sein du clergé. L'index si sévère des inquisiteurs signale « plusieurs prêtres de Grenade, de

Tolède qui avaient poussé l'audace jusqu'à l'exécrable extrémité de demander la permission de lire l'Écriture-Sainte en langue vulgaire, sans craindre d'y rencontrer le poison le plus mortel.»

Mais en Espagne comme en Italie l'inquisition veillait; elle ne laissait échapper aucun symptôme contre l'unité romaine; livres mis à l'index ou abandonnés au bourreau, prohibition de toute espèce de rapports avec les pays hérétiques, condamnation d'Universités, auto-da-fé, poussière des morts arrachée au tombeau, spectacle dramatique ou prescriptions sanglantes de la loi, tout était invoqué contre l'hérésie[1]. Philippe II avait également son inquiète préoccupation des Pays-Bas; là une surveillance était plus difficile: les populations plus actives, plus décidées; elles attaquaient la puissance romaine par toutes les manières, les pamphlets, les écrits de controverse, et j'ai eu dans la main une curieuse médaille de Flandre où le pape est représenté sous la figure du diable[2], tandis qu'un cardinal, revêtu de sa

1 *Compilac. de todos las act. de S. Off.*, 1 vol. in-fol. Bibliot. real Mad.

2 La légende porte : *Mali carni masculi oviam.*

longue robe, de sa barrette sacrée, y est reproduit comme un homme en démence ou pris de vin nouveau, pour me servir de l'expression de l'Écriture [1]. La Hollande surtout devint par la suite une des puissances de la réforme qui pesa le plus dans la balance; elle fut la partie active, politique, du calvinisme; elle lutta par les armes et l'industrie; Genève eut des académies aussi florissantes en littérature; elle produisit des docteurs aussi remarquables que ceux de Leyde et d'Amsterdam; mais par le mouvement naturel des idées et du temps, son importance politique s'affaiblit; elle reste métropole religieuse; la métropole politique de la réforme passe dans la Hollande; c'est là qu'apparaissent les controversistes politiques, les pamphlétaires, les journalistes qui sapent la puissance catholique; Genève se montra comme la Rome catholique: elle avait vu Calvin, elle conservait ses chaires avec orgueil, comme Rome conservait ses saints tombeaux et les catacombes des premiers chrétiens; la puissance matérielle était passée en d'autres lieux. On

1 La légende portait encore : *Stulti aliquando sapite.*

comptait à peine Genève comme force sous le règne de Henri IV.

En envisageant la réforme en Angleterre sous le rapport des doctrines, elle ne devait faire que des progrès de sectes. Je l'ai déjà dit, l'Eglise anglicane n'était qu'une organisation politique, qu'une formule créée au profit de la couronne, qu'elle imposait comme une loi : sermens, liturgie, acte de foi, tout fit partie de la constitution. Et pourtant s'agitait au dehors l'école puritaine, qui menaçait d'envahir la vieille et aristocratique suprématie de la royauté. Les rapports entre l'Angleterre et Genève étaient fréquens et actifs; un grand nombre de jeunes hommes étaient partis de Londres et des comtés pour étudier sous Calvin; et au retour, pleins de cette simplicité de l'Ecriture, ils avaient attaqué la suprématie d'Elisabeth, l'épiscopat opulent, la hiérarchie anglicane, la division des pouvoirs dans l'Eglise obéissante et soumise. Les puritains avaient écrit des pamphlets contre le gouvernement des femmes; ils avaient défendu la haute indépendance de l'Eglise contre le despotisme d'une domination politique; la reine avait répondu

par des édits de persécution; elle arma ses délégués d'une autorité inquiète et absolue; et ceux qui aiment à comparer les choses et les temps, trouveront que les pouvoirs qu'Élisabeth confia à la haute commission de justice sont les mêmes que ceux que Philippe II constitua au profit du saint office en Flandre[1]. La juridiction de cette cour dut embrasser la recherche de toute doctrine hérétique, erronée ou séditieuse, les livres contre la suprématie d'Élisabeth et l'Eglise établie.

En vertu de cet acte, l'archevêque de Cantorbery obligea les puritains à reconnaître la puissance souveraine, ecclésiastique et civile de la reine; ils devaient avouer que le livre des prières publiques, l'administration des sacremens, l'ordination des prêtres étant conformes à la parole de Dieu, chacun devait s'y soumettre. Les puritains repoussèrent ces ordres; Richard Harrison, l'un d'eux, écrivit un ouvrage pour la défense de leurs principes : « Toutes les prétendues réformes sont corrompues, s'écriait-il, non pas autant pour les dogmes de la foi que

1 *Voyez* ces formules de pouvoirs dans Grindal et Strype. Append. 64.

pour la nature du gouvernement; nous ne reconnaissons pas la hiérarchie épiscopale et presbytérienne; les fidèles ne doivent pas s'y réunir; sont-ils assurés de la conversion et de la probité des membres qui la composent, et ne tolèrent-ils pas des pécheurs avec lesquels toute communication, toute relation devrait être interdite?» Ces doctrines étaient plus particulièrement professées par l'école des Brownistes, secte ultrà-puritaine, qui ne voulait avoir aucun rapport, aucun contact avec l'Eglise établie; la persécution les atteignit, comme elle poursuivait les catholiques[1].

En Ecosse le même résultat s'était produit, et lorsque Knox exilé revint dans sa patrie, disciple de Calvin et de Bèze, il s'élança dans la chaire de la Chartreuse de Perth. Sa parole éclatante dénonça les vices du catholicisme et prêcha le pur Evangile. Son système n'était point l'ultrà-puritanisme, mais l'école de Calvin modifiée par une nuance d'enthousiasme et une plus libre inspiration. Les effets de sa

1 Comparez Neal, chap. VI, et Strype, III, 186. J'aurai plus tard à parler de la persécution contre les catholiques anglais; elle agit puissamment sur les événemens de France.

prédication retentirent; les vieux saints furent mutilés; la Chartreuse de Perth ne présenta bientôt plus qu'un monceau de ruines. Knox lui-même se vanta de ses dévastations dans une lettre à mistriss Anne Locke : « Nous avons réformé l'abbaye de Lindores habitée par des moines noirs. Nous détruisîmes leurs autels, leurs idoles, leurs vêtemens de pompe; les livres de messe furent brûlés en leur présence, et nous ordonnâmes de jeter dehors les habits des moines[1]. »

En Ecosse comme en Angleterre, le principe religieux se transforma plus tard dans le principe politique : cela devait être. La constitution de l'Eglise était celle même de l'Etat; s'en séparer c'était outrager les institutions publiques, la grande puissance du royaume. Le catholicisme était dangereux parce qu'il entourait une idée proscrite; les doctrines puritaines étaient également coupables parce qu'elles préparaient un système menaçant. Les pouvoirs se trouvent souvent placés entre cette double force; c'est pour eux le moment de crise.

1 Apud M'Cries, 1545.

L'esprit de prosélytisme grandissait dans le sein de la réforme; l'ambition de toutes les doctrines est de se propager, et à cette époque où tout était plein du Nouveau-Monde, il n'est pas étonnant que le calvinisme ait songé à s'établir et à prêcher dans cet univers inconnu. Un noble et aventureux gentilhomme français [1], sous la protection de l'amiral Coligny, avait porté les doctrines de Calvin dans l'Amérique; il y fonda la première colonie évangélique au sein de ces populations. Il y avait là peut-être aussi l'idée de lutter contre la puissance de l'Espagne qui puisait aux riches mines pour combattre la réformation : plus tard, ce fut dans cet esprit que se dirigea la grande flotte de Dracke, le brave amiral d'Elisabeth!

1 « Histoire des choses mémorables advenues en la terre du Brésil, partie de l'Amérique australe, sous le gouvernement de M. de Villegaignon, depuis l'an 1555 jusqu'à l'an 1558. » (Genève, 1561, in-12.)

CHAPITRE LIV.

MOUVEMENT DES DOCTRINES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Situation du catholicisme. — Ses diverses écoles. — Ecole du pape. — Des conciles généraux et provinciaux. — De l'Université — Des monastères. — Baïus. — Saint-Charles-Borromée. — Sainte-Thérèse.

Résistance du catholicisme. — Esprit de l'Église. — Organisation. — Prédications populaires.

1570 — 1585.

Le fondement du catholicisme était l'unité. Depuis sa sainte et divine origine, l'Eglise avait toujours lutté pour la maintenir ferme, stable; et de là cette admirable personnification dans le pape, unité à triple couronne, puissance

morale et mystérieuse. Cette tête inflexible, tête blanchie d'un vieillard souvent, mais hautaine, préoccupée de sa grande mission, avait produit les schismes, amené des divisions dont gémissait l'Eglise. Quelques concessions auraient suffi, à l'origine, pour ramener les sectes dissidentes; le pape les frappa toutes avec vigueur, d'où résulta sans doute une plus grande énergie dans le principe catholique, mais en même temps moins d'extension et d'universalité. On se sépara de ce qui ne voulait rien emprunter qu'à sa propre vie.

Ces immenses efforts pour maintenir l'unité n'étaient pas toujours heureux; le catholicisme, se personnifiant dans le pape et saluant sa suprématie, se morcela en une multitude d'écoles qui, sans être rejetées hors de la doctrine orthodoxe, n'envisageaient pas les questions de discipline sous le même point de vue. Ces écoles, sauf quelques légères nuances, reconnaissaient les mêmes dogmes, établissaient les mêmes principes; seulement elles différaient sur la question des formes constitutives de l'Eglise, sur sa hiérarchie et ses pouvoirs.

La première et la plus haut placée était celle

des conciles. Les conciles se divisaient en deux catégories; 1° les immenses assemblées, qui, réunissant toute l'Eglise, venaient de temps à autre reconstituer et proclamer les principes, poser les dogmes, formuler les croyances et les symboles de la foi catholique; 2° les assemblées provinciales, agrégations disciplinaires qui, sous l'autorité du métropolitain, s'occupaient à corriger les mœurs des clercs et à établir les règles pour les localités.

Il y avait complète dissidence entre l'unité papale et l'autorité multiple des conciles généraux; on a pu voir cette lutte poindre et se développer surtout aux conciles de Bâle et de Constance [1]. Depuis la grande réunion de Trente, l'unité avait triomphé. Le concile s'était abaissé devant la tiare désormais en pleine possession du pouvoir; les papes avaient dominé les évêques. Aussi les décisions prises à Trente furent proclamées comme la règle invariable de l'Eglise; Rome les offrit aux souverains et aux peuples comme des maximes inflexibles; on négocia pour l'adoption du con-

1 Voir mon *Histoire constitutionnelle et administrative de la France*, tom. III.

cile de Trente dans les divers Etats, comme pour leur grande charte politique. Les papes avaient éprouvé trop d'angoisses, subi trop de difficultés dans les dernières réunions de l'Eglise universelle, pour qu'ils ne cherchassent pas tous les moyens d'en éloigner la convocation; et une fois maîtres du concile de Trente, ils en firent dépendre l'orthodoxie de la foi catholique.

Il n'y eut plus dès lors que des conciles provinciaux très-fréquens à cette époque de luttes; les évêques avaient tant besoin de veiller à la discipline en face de la réforme austère qui épiait toutes les faiblesses, toutes les dissipations des clercs! Sous les règnes de Charles IX et de Henri III les conciles provinciaux se multiplièrent. Chaque province avait eu son assemblée ecclésiastique, comme ses états d'administration et de politique. En résumant les principes qui y furent posés, on pouvait en tirer les règles suivantes : Recueillement dans la prière qui s'élève comme un pur encens vers le ciel; plus de simonie dans les fonctions ecclésiastiques; que l'évêque prêche lui-même la parole du Christ; qu'on cesse surtout l'abus des Écri-

tures, fuyez l'approche des hérétiques; réveillez le culte des saints, ces invocations pieuses qui touchent la voûte azurée; que le pauvre pèlerin ne s'achemine pas dans sa route votive sans s'être confessé et avoir reçu la communion. Rétablissez les églises en ruines, ces reliquaires de soie et de bois odoriférant, et dans les longues processions que les clercs les portent sur leurs épaules pour les offrir au peuple. Les chants seront modestes et graves, accompagnés de l'orgue : levez-vous tous au *Gloriâ Patri*, car la gloire du Père est au-dessus de toutes les autres. Distribuez de fréquentes aumônes : que les enfans de chœur soient issus d'union légitime : plus de concubine pour le prêtre. Quand une âme catholique sera prête à paroître devant Dieu, quand elle sera aux angoisses de l'agonie, que la cloche de la paroisse retentisse d'un son lugubre et lent, et lorsque la mort arrivera, qu'on place ce corps du fidèle dans le cimetière ou sous la pierre blanche et près de l'église, tandis que les clercs réciteront l'office pour l'âme du trépassé [1]. »

1 Concile de Rouen. — LABBE, collect. tom. XV, pag. 1020-1080.

Cette école des conciles était particulièrement favorisée par les parlementaires. Les plus fervens catholiques, les plus implacables ennemis de l'hérésie dans ces grandes cours de justice étaient tous partisans de l'autorité du concile sur le pape, théorie hautement repoussée par le Vatican. Comme les magistrats appartenaient à des corps, ils soutenaient la puissance des corps; c'était dans l'ordre naturel des idées; on rappelait la vieille pragmatique-sanction, les prérogatives de la couronne, l'enregistrement des bulles, tous ces principes proclamés comme les libertés de l'Eglise gallicane, système bâtard qui cherchait à concilier deux idées antipathiques : l'infaillibilité d'une part et le contrôle de l'autorité infaillible de l'autre.

Dans une couleur moins tranchée se dessinait l'Université, et dans l'Université, la sainte faculté de théologie connue sous le nom de la *Sorbonne*. C'était une grande et nombreuse assemblée de docteurs appelés à décider les controverses de foi et de doctrines[1]. Au temps

1 Le recueil des décisions de la Sorbonne a été conservé;

de la toute-puissance catholique, quand le principe religieux dominait la société, il était naturel de voir croître et se développer ces réunions d'hommes de science, bureaux de consultations et de jugement sur les questions vitales. Il est facile de se moquer aujourd'hui de la Sorbonne, parce que la plupart des points agités en ses assemblées ne répondent plus à rien; mais lorsqu'il y avait tout un peuple derrière ces questions catholiques, quand une parole de docteurs retentissait sur la place publique ou se traduisait dans les guerres civiles, la Sorbonne était une immense institution, et l'on s'explique le rôle d'autorité et d'énergie qu'alors elle joua. L'Université entière, avec ses écoles, ses suppôts, ses sergens était une grande force; elle commandait à de nombreuses confréries de métiers, aux halles que les prédicateurs soulevaient. En général, l'école universitaire tenait le milieu entre le parlement et le pape; elle n'approuvait pas toute la théorie de la puissance pontificale devant

d'Argentré en a recueilli le plus grand nombre, et on les trouve analysées dans du Boulay. — *Hist. Universit. Parisiens.*

laquelle l'univers était agenouillé au moyen âge; mais elle n'en différait que sur quelques points accidentels et de détail[1].

Il y avait au contraire obéissance passive, doctrine directe de soumission absolue envers la cour de Rome, parmi les ordres monastiques. Dans toute cette hiérarchie, on ne formulait qu'une pensée, qu'un vœu, l'omnipotence du pape. Depuis leur institution, les jésuites, cet ordre admirable d'ensemble et d'organisation, avaient grandi; les pontifes avaient bien senti tout l'avenir de cette agrégation active, immense. Les jésuites formaient comme un gouvernement absolu sous l'autorité d'un général, et ce général était prosterné devant la tiare; les jésuites s'étendaient sur tout l'univers connu, et par leurs manières polies, leur science vaste, leur esprit prodigieux de prévoyance et d'unité, ils s'emparaient des populations, des gouvernemens et de tous les mobiles de la puissance publique. A leur arrivée en France, les jésuites

1 Les théories de l'Université ont été parfaitement développées par du Boulay. — *Voyez* aussi mon *Histoire constitutionnelle et administrative*, t. III, p. 41 à 71.

avaient eu à lutter contre l'Université, et Pasquier avait défendu les priviléges de la vieille fille des rois contre la jeune et ardente favorite des pontifes[1]. Ces oppositions n'avaient point empêché la corporation des jésuites de s'élever, parce qu'elle était en rapport avec les mœurs, les habitudes, la science de l'époque. De cette position conquise avec tant de sueurs, les enfans de Loyola s'emparèrent de toutes les affections populaires, en se rendant les intermédiaires de la ligue et du pape. Ils se placèrent ainsi à la tête du mouvement social.

Les autres corporations religieuses professaient la même obéissance envers le pape; leur général était à Rome et recevait l'impulsion de sa volonté exclusive : jacobins, frères mineurs, hiéronymites, pauvres capucins, moines de Saint-Benoît ou de Saint-Bernard, congrégation des feuillans, tous inspiraient un respect profond à la multitude, qui traînait devant eux le front dans la poussière. Et ces pauvres religieuses, dont sainte Thérèse préparait la ré-

1 *Voyez* le plaidoyer d'Estienne Pasquier, liv. v de ses lettres.

forme[1], que d'*ex voto* ne plaçait-on pas devant leur Vierge parfumée d'encens, entourée de fleurs dans la petite niche, sanctuaire étincelant de mille cierges? Et combien n'étudiait-on pas, dans de saints transports, le *Chemin de la Perfection*, le *Château de l'Ame* de la pieuse Thérèse, et son Explication virginale du Cantique des cantiques? Il y avait dans tous les monastères tendance de réforme austère, car les huguenots leur reprochaient leur luxe, leurs prodigalités; le cardinal Charles Borromée faisait en Italie[2], pour les ordres d'hommes, ce que Thérèse commençait en Espagne pour les saintes filles. L'un et l'autre sortaient de familles illustres, et semblaient s'abaisser à toutes les misères humaines pour donner l'exemple à ceux qu'ils appelaient à la pénitence.

1 *Voyez* le curieux et très-rare ouvrage de Ribera, *Vie de la mère Thérèse*, et l'excellente *Histoire de la Réforme des Carmélites*. Il y a dans sainte Thérèse tendance à l'illuminisme. J'ai vu à Palencia l'original écrit de sa main, en espagnol, de son cantique d'enthousiasme après la communion.

2 *Voyez* l'ouvrage italien de Giussano, *vit. de S. Carl.*, où les doctrines réformatrices du saint sont parfaitement exposées.

D'autres réformations étaient également tentées. L'Université de Louvain avait produit plusieurs mystiques, et les doctrines de Michel Baïus avaient appelé la censure de la cour de Rome. Ces doctrines, toutes spéculatives, se résumaient dans les propositions suivantes : une division bien distincte existe entre la grâce donnée par Jésus-Christ, rédempteur des pécheurs, et celle qui aurait été donnée aux hommes s'ils eussent persévéré dans l'état d'innocence; les mérites de l'ange ou du premier homme ne sont pas proprement les grâces acquises par Jésus-Christ, elles sont moins parfaites; l'homme est flétri dès sa naissance : « Le naturel, c'est non seulement le corps et l'âme de l'homme, mais encore le péché : saint Paul n'a-t-il pas dit que nous étions naturellement enfans de colère? La foi, la charité sont des dons surnaturels; ainsi j'appelle, avec saint Augustin, dons naturels ceux que l'homme possède dans l'ordre de la nature. » Touchant le mérite des œuvres, il avançait que l'homme avait été créé sans doute pour faire les bonnes œuvres comme l'oiseau pour voler; « mais, s'écriait-il, l'oiseau ne peut voler s'il a les ailes rompues; eh bien, l'homme

ne peut faire le bien depuis le péché ; ses forces sont brisées depuis sa chute[1]. »

Tout cela restait dans le sein de l'Église ; mais cette Église toute-puissante se communiquait aux multitudes sous mille emblèmes, dans des solennités saintes qui embrassaient toutes les sympathies de la vie. Ces grandes processions, imitées des vieux triomphes romains où le peuple jetait des fleurs au milieu des belles rues tapissées de têtes découvertes et penchées vers la terre ; ces prédicateurs surtout qui, dans la chaire retentissante, annonçaient les joies du paradis, séjour de paix, de délices, portrait animé de la béatitude de l'âme ; l'enfer, le terrible enfer, où les âmes sont en face d'une éternelle souffrance ; ces peintures, reproduites sous tant de formes, étaient ensuite appliquées aux questions populaires. Pour qui étaient ces félicités magnifiques du paradis ? pour qui ces guirlandes de genêts et d'œillets, ces chants délicieux des anges, ce chœur de vierges aux yeux grands et noirs, aux cheveux flottans et tressés ?

1 Les Œuvres de Baïus ont été recueillies. — Louvain, 1587, 2 vol. in-fol.

pour qui ces saintes palmes, ces couronnes toutes scintillantes d'or? Pour le fidèle catholique, pour celui qui, saisissant sa bonne et vieille arquebuse, sa pertuisane, sa dague, allait défendre l'Église menacée. Et pour qui ce gouffre de ténèbres, cet antre de feu, de soufre et de bitume, ces diables ardens et persécuteurs, jetant les corps dans des fournaises d'acier bouillant? Pour le maudit huguenot, et plus encore pour le politique timide, pour le catholique indifférent, qui ne cherchait qu'à pactiser avec les hérétiques.

En chaque paroisse était un de ces prédicateurs aussi populaires que dans les époques politiques tel orateur de tribune qui remue les masses; chaque matin et soir il montait en chaire avec toutes les formes dramatiques : le roi avait-il signé une paix impie, avait-il empêché la victoire catholique? alors d'une voix solennelle il parlait de la cour éhontée, des vices impurs des courtisans et des mignons; il opposait la belle et noble conduite de quelque famille balafrée de coups de pertuisane dans le service de Dieu, à cette mollesse efféminée des politiques, basilics empestés, misérables faiseurs

de trèves; et puis ardent comme les prophètes en courroux contre Israël, il s'écriait « qu'il y avoit là dans la cité des maudits hérétiques qui n'ostoient pas leur large chapeau noir devant ces vierges et ces saincts, brillans au coin des rues dans leurs niches grillées, peintes d'or et de bleu céleste; que ces huguenots trouvoient protection et appui dans le roy. N'étoit-il pas temps enfin de résister, pour l'honneur de la benoite Vierge, aux contempteurs de la messe, aux démolisseurs des églises et des cathédrales? » Il est facile de s'expliquer comment, sous l'influence de telles impressions, naquit et se développa la ligue.

CHAPITRE LV.

LA LIGUE.

Causes de la ligue. — Organisation provinciale. — Les grandes races. — Les villes. — Les montagnards. — Souvenirs de féodalité. — Premier modèle de la ligue. — Négociations de l'avocat David. — Ses instructions. — Pamphlets pour les droits de la maison de Lorraine à la couronne.

1575 — 1576.

Les grands partis organisent eux-mêmes leur gouvernement lorsque le pouvoir leur échappe. Cette loi naturelle et sociale explique à elle seule la puissance, les progrès et le développement de

la ligue. Il ne faut pas seulement chercher ici des intrigues de moines, l'ambition inquiète de quelques vassaux, la politique du roi d'Espagne; il y a quelque chose de plus haut, de plus instinctif dans ces vastes associations; les opinions sentent leurs besoins; elles y pourvoient par leur propre mouvement. Les catholiques ne se trouvaient plus en sûreté avec une royauté hésitante qui ne venait point à eux pour faire triompher leurs idées; ils prirent leurs précautions, se firent un chef, constituèrent son pouvoir, établirent leur ligue comme les huguenots avaient fait la leur: c'était chose simple[1].

Dans l'époque féodale, chaque province formait une circonscription politique à part, distinguée par ses lois, ses institutions, ses coutumes, souvent même par ses races d'hommes. Qui aurait jamais confondu la famille normande aux cheveux d'or, à la chair blanche et sanguine, vieille descendance scandinave, colonisée dans les vastes

1 J'aurai besoin de rectifier beaucoup d'idées sur la ligue, comme sur toute l'histoire de cette époque; l'école historique du 18e siècle n'a développé dans son travail que la caricature *de la procession* de la ligue: elle a cru avoir tout dit.

herbages et les rians coteaux de la Neustrie, avec le Basque et le Béarnais aux yeux noirs, au teint bruni, disputant à l'aigle des Pyrénées ses âpres rochers? Ces provinces étaient restées chacune de grands fiefs à part, se détachant du domaine par des apanages et des concessions plus ou moins temporaires; et lorsque cette habitude d'inféodation s'affaiblit un peu, elles composèrent des gouvernemens presque toujours confiés à l'une des puissantes familles dont les fiefs nombreux s'étendaient sur ces territoires[1] : Provence, Dauphiné, Berry, Lyonnais, Bretagne, avaient toutes leurs grands sires, leurs nobles, leur gentilhommerie; et quand éclata la guerre des opinions religieuses, les antiques rivalités des barons se transformèrent en haine du prêche ou de la messe. Il faut dire pourtant que si les ligues huguenotes tendaient surtout à un fractionnement de territoire, sorte de système fédératif, à ces indépendances de la haute féodalité, la ligue catholique se rattachant toute à un principe

1 *Histoire Constitutionnelle et administrative de la France*, t. III, p. 186 à 209.

d'unité était plus favorable à la centralisation bourgeoise du vieux régime des municipalités sous la couronne.

Et puis, que de belles et grandes cités contenaient chacune de ces provinces! Toutes se glorifiaient de leur capitale; que dirais-je de Toulouse, avec ses capitouls et ses jurats? d'Aix, encore toute pleine de tournois et des souvenirs du roi René, de ses grands sires, les Forbin, les Castellanne et les Sabrans; de Marseille, aux tours vieillies de Sainte-Paule, et de la Joliette, avec ses statuts et ses braves consuls; de Lyon, de sa sainte primatie, ses priviléges de ville fermée, sous la protection de Notre-Dame de Fourvière; de Tours, de Blois, cités brillantes dans le riche pays de la Loire? Toutes ces villes étaient en rapport entre elles comme les gentilshommes pour leurs fiefs[1]; il y avait intelligence de bourgeoisie à bourgeoisie, de conseils à conseils. Ces bons échevins, avec leurs chaperons, se réunissaient dans leur parloir, et là ils devi-

[1] Sur l'organisation de toutes ces villes, voyez l'*Histoire Constitutionnelle*, t. III, p. 111 à 130.

saient sur les maux de la religion, sur les menaces de ces montagnards huguenots qui voulaient leur ravir leurs belles images, leur saint patron de confrérie; pourquoi ne se ligueraît-on pas contre telles insolences? pourquoi ne s'unirait-on pas de ville en ville par de bons sermens, et puisque le roi notre sire tend la main aux hérétiques, pourquoi n'élèverait-on pas un autre chef?

Cette pensée d'une ligue catholique était ancienne; elle formait comme la réaction au mouvement de la réforme; on en trouve des modèles pour toutes les provinces dans les années qui forment la période de 1570 à 1575[1]; on se préparait à toutes les chances. J'ai trouvé l'acte spécial de cette ligue pour la Languedoc. Dans une assemblée des hauts vassaux et des villes, les chefs et communaux s'écrièrent : « Nous jurons et promettons de nous employer de toutes nos puissances à remettre et maintenir l'exercice de notre religion catholique, apostolique et ro-

1. Association faite entre les princes, seigneurs et autres, tant de l'état ecclésiastique, de la noblesse que du tiers-état, sujets et habitans du pays de Languedoc. Mss. de Béthune, vol. cot. 8823, fol. 54.

maine, en laquelle avons esté nourris, et voulons vivre et mourir. Il sera levé bon nombre d'hommes de pied et de cheval, ainsi que les sommes et deniers nécessaires pour les mettre en guerre; Sa Majesté sera suppliée de les valider et auctoriser, attendu que c'est pour employer en choses sainctes et nécessaires. Et les provinces voisines auront si bonne intelligence, que chacun se pourra aider et secourir l'un l'autre. Et si aucun catholique, après avoir esté requis d'entrer en la présente association, faisoit quelque difficulté ou traisnoit en longueur, sera estimé ennemi de Dieu et déserteur de sa religion, rebelle à son roy, traistre de sa patrie, et du consentement de tous les gens de bien, abandonné et délaissé de tous, et exposé à toutes les injures et oppressions qui lui pourront subvenir. »

Les bons bourgeois de la province de Picardie s'expriment ainsi dans la charte de leur ligue : « L'on est d'advis, avant que l'association soit signée, que Sa Majesté fasse délibération de ce qu'elle entend estre faict contre ceux de la religion en leurs biens tant aux nobles que roturiers, et pour ce donner édict avec pouvoir aux

gouverneurs de les exécuter sans appel. L'on proteste, incontinent sa volonté entendue, mettre le pays en repos et le tout nettoyer sans qu'il soit besoin de dépense ; la noblesse, les ecclésiastiques et trois états aideront à l'exécution. L'on pourra effectuer une bonne levée de gens de guerre pour faire recouvrir au roy les villes que ceux de la religion tiennent en ce royaume, et Leurs Majestés seront priées n'endurer autre religion que la catholique romaine pour laquelle ceste association se faict de bon vouloir. Ceste ligue ne sera tenue à faire aucune dépense sinon pour la conservation et augmentation de ladicte religion dont notre roy est le chef, et extirpation de la nouvelle, mauvaise et perverse. Les gentilshommes qui ne pourront marcher par maladie, vieillesse ou autres accidens devront armer un ou deux hommes de pied selon leur moyen, et cela sans préjudicier à la postérité de la noblesse, laquelle se soumet à exterminer la fausse religion. » Venaient ensuite plusieurs réglemens pour conserver la discipline militaire : il fallait que les villes et provinces s'entendissent sur le nombre d'hommes à lever afin de ne faire aucune confusion « et ne faut rien employer

qu'avec grandes précautions et ne cesser de continuer cette levée jusqu'à ce que l'exercice de la fausse religion s'éteigne[1]. »

On retrouve ces formes d'associations, ces précautions militaires pour la Bretagne, l'Anjou, la Provence, la Normandie[2]; déjà le conseil du roi s'en inquiétait; on craignait de voir se centraliser le mouvement catholique en dehors de la royauté. Dans des instructions adressées à M. de Montpensier, pair de France et lieutenant-général de Sa Majesté en Bretagne, il est dit : « Que le roy avoit esté adverti qu'il se faisoit quelques ligues et associations en son pays de Bretagne qui ne peuvent tendre qu'à très-mauvaise et pernicieuse intention et grandement préjudicier à son service, donne ordre audict duc gouverneur de faire entendre aux Estats

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8832, fol. 67. — 2 décembre 1576. Autre association faite entre les princes, seigneurs, gentilshommes et autres, tant de l'état ecclésiastique, de la noblesse que du tiers-état et habitans du pays du Nivernais. Mss. de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 45.

2 *Voyez* aussi Association faite entre les princes, seigneurs et gentilshommes et autres, tant de l'état ecclésiastique que du tiers-état, sujets et habitans du duché de Normandie, et baillages de Caux et Gisors. Mss. de Béthune, n° 8832, fol. 5.

de la province qui s'assemblent à Rennes après s'être bien assuré de la vérité au subject desdictes ligues; que le roy, sçachant qu'on amassoit des armes et des chevaux pour exécuter quelque entreprise secrète, veut sçavoir la vérité et de leur bouche. Il dira auxdits Estats que le roy avoit grande confiance en leur fidélité; le dernier édict de pacification avoit esté faict pour le bien public; il n'y avoit aucun autre moyen de rendre la tranquillité au royaume, la réconciliation du roy avec son frère étant un fruit de l'édict, procureroit les plus grands advantages. Le bonheur du peuple estant le seul objet des peines prises par le roy et sa mère, ils avoient lieu de s'estonner que la noblesse bretonne se laissast aller aux impressions de gens malintentionnés; rien ne peut excuser de telles ligues, le serment mesme ne peut lier le subject contre son roy. Le duc les asseurera que la soumission effacera le souvenir de l'offense; s'il trouve de la résistance, il n'employera pour la vaincre que la persuasion. Il n'oubliera pas de parler de la disposition en laquelle est Sa Majesté de tenir des Estats-Généraux pour y prendre les mesures les plus justes pour le bien de

l'Estat[1]. » La couronne s'agenouille en quelque sorte devant la crainte que lui inspirent les ligues : elle leur parle avec douceur ; elle ne veut point les blesser, mais les arrêter dans leurs desseins.

Le projet de centraliser toutes ces ligues particulières dans un vaste projet de résistance, idée simple, naturelle confédération des provinces, fut l'œuvre d'un avocat du nom de David. C'était un des chefs de la bonne bourgeoisie de Paris, un des parleurs dans les assemblées municipales. Chéri des confréries et des halles dont il avait la confiance, excellent citoyen, comme l'appelle le mémoire de M. Delezeau, conseiller d'État[2]. Depuis le dernier édit de pacification il avait parfaitement démontré, en bons termes, aux universitaires, parlemens et

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8824, fol. 35.

2 Ce mémoire est le plus curieux document qui existe encore sur le mouvement municipal de Paris, les assemblées des seize quarteniers, les opinions et le mouvement politique. Le conseiller Delezeau professe les opinions des ligueurs, c'est-à-dire de la petite bourgeoisie et du peuple. Ce mémoire est en manuscrit dans la bibliothèque Sainte-Geneviève. Les conservateurs en ignoraient l'existence ; je l'ai trouvé dans mes recherches. Il est maintenant coté et porte ce titre : *De la Religion catholique*

halles qu'il était impossible de marcher plus long-temps avec une royauté qui pactisait sans cesse avec les huguenots. Ne pouvait-on pas trouver un moyen de sortir d'une hésitation perpétuelle? Et pourquoi n'élirait-on pas un chef, un conducteur de la sainte ligue catholique? l'avocat David proposait de faire le voyage de Rome pour mettre la pieuse entreprise sous la conduite de notre saint père le pape. Dans une petite assemblée, au parloir des bourgeois, il communiqua aux plus influens des quarteniers le projet qu'il avait rédigé dans l'intérêt de l'opinion catholique et de la maison de Guise, sincère et légitime représentant de cet immense empereur Karle-le-Grand, protecteur et vengeur du pape.

« Combien que la race des Capets ait succédé à l'administration temporelle du royaume de Charlemagne, disait l'actif avocat, elle n'a point toutefois succédé à la bénédiction apostolique affectée à la postérité de Charlemagne, tant seulement, mais au contraire en usurpant

en France, par M. Delezeau, conseiller d'État, in-fol. Les mss. précieux de Sainte-Geneviève sont dans un grand désordre.

la couronne par outrecuidance téméraire, elle avoit acquis sur soi et sur les siens une malédiction perpétuelle. Il se voit à l'œil que la race des Capets est du tout abandonnée à sens réprouvé; les uns estant frappés d'un esprit d'estourdissement, gens stupides et de néant, les autres réprouvés de Dieu et des hommes pour leur hérésie, proscrits et rejetés de la saincte communion ecclésiastique; au contraire, les rejetons de Charlemagne sont verdoyans, aimant la vertu, pleins de vigueur en esprit et en corps; ils rentreroient dans l'ancien héritage du royaume avec le gré, consentement et eslection de tout le peuple. On donnera ordre par toutes les villes catholiques d'esmouvoir le peuple par les prédications salutaires; afin d'empescher par force que les presches de l'abominable secte ne soient establis. Le roy sera conseillé de ne s'empescher aucunement des esmotions qui se feront, et en remettra secrètement toute la charge au seigneur de Guise, lequel en toute hardiesse pratiquera les ligues envers la noblesse et les habitans des villes, de telle sorte qu'ils ne pourront recognoistre autre chef ni conducteur que son Excellence. Donnera

ordre ledict sieur de Guise que les curés des villes et des champs dressent des rooles de leurs paroissiens capables de porter les armes, lesquels enroolés seront advertis en confession par les prestres de quelles armes ils se doivent pourvoir. Le roy fera proclamer les Estats en la plus grande solemnité que pourra suivant la coustume ancienne; la royne-mère ira trouver son jeune fils perdu et desvoyé auquel elle persuadera de venir trouver le roy son frère pour se rendre aux Estats; elle s'esforcera d'attirer le roy de Navarre et le prince de Condé; et afin de leur oster toute crainte, le seigneur de Guise et ses frères s'absenteront de la cour avec semblans de mécontentemens. Approchant le temps desdicts Estats, les capitaines des paroisses feront revue secrète de leurs hommes et de leur équipage afin de les envoyer et faire marcher promptement là où ils seront ordonnés. Pour annuler la succession ordinaire introduite par Hugues Capet et rendre la déclaration subjecte à la disposition des Estats, sera ordonné que tout princes, seigneur ou autres qui s'exposeroient à ceste exécution sera condamné à mort s'ils sont pris, sinon par effigie; et seront proposés sa-

laires publics à ceux qui les occiront. Les Estats renouvelleront le serment d'obéissance et fidélité qu'ils doivent aux successeurs de sainct Pierre et professeront de vivre et mourir en la foy descrite au concile de Trente, et annuleront les édicts et promesses faictes aux hérétiques. Pour l'exécution de cet article, le roy establira un lieutenant-général, prince capable, expérimenté, puissant de corps et d'esprit, lequel n'aura jamais eu part ni société avec les hérétiques, et sera prié le roy d'en honorer le sieur de Guise. L'assemblée remontrera au frère du roy la plus grande faute qu'il a commise de se joindre aux hérétiques; et comme il n'est pas en la puissance du roy de remettre et pardonner tels crimes, luy sera donné des juges pour cognoistre dudict crime à l'exemple très-sainct et pieutissime du roy catholique en l'endroit de son propre fils. Au mesme jour paroistront toutes les forces des envoyés des paroisses et autres et se saisiront dudict frère du roy et autres qui l'auront accompagné; en mesme temps les capitaines de paroisses se mettront aux champs et passeront les hérétiques au fil de l'espée. Par ce moyen le sieur de Guise

subjuguera facilement les provinces rebelles et mettra à feu et à sang tout ce qu'il trouvera lui opposant résistance. On fera alors punition exemplaire du frère du roy, et finalement par l'advis et permission de Sa Saincteté, on enfermera le roy et la royne dedans un monastère comme Pepin son ancestre fit à Childeric. Et par ce moyen M. de Guise réunira l'héritage temporel de la couronne à la bénédiction apostolique qu'il possède maintenant pour tout reste de la succession de Charles-le-Grand[1]. »

Dans les idées primitives de l'avocat David, le duc de Guise n'était encore que le chef de fait de la royauté catholique; le pouvoir était provisoirement conservé à Henri III. Depuis on alla plus loin; puisqu'on élevait le duc de Guise chef salué d'un grand parti, qui était le peuple, pourquoi ne placerait-on pas la couronne sur sa tête? Pour ôter aux Valois et aux Bourbons l'imposant prestige de l'hérédité, on commença dans une suite de pamphlets à

1 « Extrait d'un conseil secret tenu à Rome peu après l'arrivée de l'évesque de Paris, traduit d'italien en françois. » 1576 (Brochure).

parler de l'usurpation de la race Capétienne sur la Carlovingienne, dont la noble expression vivait encore dans la maison de Lorraine, héritière du grand empereur. Pepin avait été l'élu du pape; pourquoi le duc de Guise ne le serait-il pas? Pouvait-on nier que les Guise ne fussent les descendans de Charlemagne? « Pharamond, qui le premier amena les François en France eust un fils aisné, Clodion-le-Chevelu. Ce Clodion eust entre autres deux fils, Ranchaire et Alberic. Ranchaire eust trois fils qui furent massacrés par Clovis, roy de France. Ainsi vint le droit d'aisnesse à Alberic, second fils de Clodion. Depuis Alberic, nous allons par véritable généalogie jusques à Arnolphe, fils d'Arnauld et de Doda, fille du roy de Saxe, lequel eust entre autres deux fils: Clodulphe et Anchise. De Clodulphe le premier descendent les ducs de Mosellanne et de Lorraine, et d'Anchise le second, Charlemagne et les siens. Donc la possession est dévolue à la maison de Lorraine par Clodulphe, chef de la maison des Clodion, et par Anchise, puisné des Clodion et chef de la lignée de Charlemagne. Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire, et oncle du roy

Louis V, lequel roy mourut sans enfans, fut spolié de la couronne de France par Hugues Capet; duquel Charles et de Bone sa femme descendent les princes de Lorraine[1]. »

Cette généalogie était fausse; elle ne prouvait point légalement les droits des Guise; mais les esprits étaient préparés pour la grande association catholique qui proclamait son chef et prenait ses précautions : partout les ligues particulières s'étendaient; la Normandie elle-même, si patiente, si portée pour le repos, se montrait dans ses Etats provinciaux. On présentait requête et pétition au roi, afin que Sa Majesté fît édit pour contraindre tous les sujets à faire profession de la religion catholique, et déclarer les hérétiques incapables de tenir offices et charges publiques. Le roi devait jurer d'entretenir inviolablement et perpétuellement ledit édit, et si quelque révocation était faite au contraire, il n'y aurait aucun égard; il fallait demander à ceux de la religion les villes qu'ils tenaient, et les retirer par la force

1. « Les généalogies de ceux de Lorraine et de Bar, escrit en latin par François de Rosiers de Baleduc, archidiacre de Toul. » 1576. Imprimé à Paris, par Guill. Chaudière.

au cas d'un refus; le roi devait quitter la protection de Genève, car une même volonté ne pouvait extirper l'hérésie et conserver sous sa main la source d'où dérive toute hérésie; le service de Dieu devait être rétabli par tout le royaume. « Et pour tesmoigner que nous avons rien au cœur qu'un désir de servir à Dieu, Vostre Majesté et au public, nous sommes prests, si l'avez agréable, remettre aux mains de Vostre Majesté les charges dont elle et ses prédécesseurs nous ont honorés, et nous retirer comme personnes privées en nos maisons pour y finir nos jours avec contentement d'avoir aidé le roi à un bien bou œuvre[1]. »

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8839, fol. 50. — Il y avait plus de ménagemens dans d'autres provinces. — Remontrances des trois Etats du Languedoc sur l'édit de pacification. Ils se plaignaient qu'une grande partie des huguenots violaient chaque jour cet édit et cherchaient à troubler la paix; les Etats citaient une infinité de griefs notoires et visibles; les catholiques au contraire avaient entièrement satisfait à tout son contenu. Il était grandement nécessaire d'établir la paix, mais une paix durable et solide : « Ce pays, Madame, écrivaient les Etats à la reine-mère, bien misérablement traité, vous supplie très-humblement ne vouloir pas abandonner l'entreprise que vous avez si dignement accommencée; et par vostre bonté et prudence establir la paix tant desirée des gens de bien. Vous aurez Dieu pour vostre guide; les catholiques n'espargneront leur vie ny les moyens

Les hésitations du conseil décidaient de plus en plus les catholiques de province à s'affilier au vaste projet de la ligue générale[1]. Dans tout mouvement d'opinion il y a deux nuances : l'une qui remontre, se plaint et voudrait réformer sans détruire ; l'autre qui conspire pour renverser. Il y avait de bons catholiques qui s'associaient en province tout simplement pour entraîner le roi à favoriser la pieuse religion de ses ancêtres; les autres au contraire poussaient au trône M. de Guise sur la ruine des Valois. Par la marche naturelle des partis, la faction de Lorraine domina, parce qu'elle était active comme un complot, et que

que Dieu leur a donnés ; la pluspart de ceux de la religion feront le semblable, et vous serez aimée et obéie de tous les deux partis contre ceux qui ne craignent ny Dieu ny leur roy. » Mss. de Béthune, n° 8827, fol. 93.

1 Henri III reçut aussi des plaintes des catholiques de Nîmes ; ils disaient que ceux de la religion prétendue réformée leur enlevaient tout moyen de participer au fait de la police, conseils, honneurs et dignités et par moyen de certaines ligues les surchargent grandement. Le roi écrivait au maréchal Damville de faire cesser pareilles différences, et faire que l'égalité soit gardée entre les catholiques et ceux de la religion conformément à l'édit de pacification. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8836, fol. 14.

l'autre marchait simplement et paisiblement comme une amélioration. Quand il y a crise, les opinions timides se mettent en croupe sur une des opinions violentes; elles en commettent tous les excès, et pourtant elles ne le voulaient pas!

CHAPITRE LVI.

PREMIERS ÉTATS DE BLOIS.

Motif de la convocation des Etats. — Influence des catholiques. — Organisation des ligues. — Arrivée des députés aux Etats. — Opinions qui prévalent. — Le roi chef de la ligue. — Hésitations du conseil.

1576—1577.

C'ÉTAIT sur l'avis des politiques que Henri III avait décidé la convocation des Etats-Généraux de toutes les provinces. Le maréchal Damville en avait fait une clause de l'édit de pacification[1]; les politiques croyaient là

1 10 décembre 1575. — Lettre de Henri III au maréchal Damville sur l'élection des députés aux Etats indiqués à Blois :

trouver une force, car la haute bourgeoisie, les gens de lois et de science composant les Etats soutenaient en général les opinions du tiers parti. Cet esprit s'était produit depuis deux siècles; les choses étaient ensuite changées. Le premier résultat d'un mouvement qui remue les sentimens populaires est d'amener une réaction, et cette réaction est à son tour une si grande puissance qu'elle domine tout. La bourgeoisie était lasse de guerre; mais elle était en majorité fervente catholique. Elle pouvait bien adopter quelques unes des idées parlementaires sur les libertés de l'Eglise gallicane; toutefois elle n'eût jamais fait cause commune avec les huguenots

« J'ay advisé escrire au roy de Navarre, à mon cousin le prince de Condé et à vous, à ce que mondict frère fasse convoquer dans quinze jours une assemblée de ceux que les catholiques unis et de la religion prétendue réformée voudront choisir en tel lieu que mondict frère advisera; qu'il n'y en ait qu'un ou deux par province pour éviter la confusion, et que ce soient gens aimant mon service et le repos de ce royaume; et j'envoyerai un gentilhomme de ma part pour leur faire sur ce entendre mon intention. Et nous tascherons, avec l'aide de Dieu, de prendre en ceste assemblée générale une bonne résolution, et qu'il s'ensuive un bon effect. » Mss. de Béthune, vol. LXIV, n° 8837, pag 24.

contre la messe, les saints et les opinions des halles : placée entre les deux grands systèmes religieux qui divisaient la société, elle n'eût jamais hésité; la ligue d'ailleurs était comme l'expression de ses priviléges et de ses sentimens municipaux.

Le roi avait écrit des lettres closes à tous les prevôts et baillis du royaume pour la convocation des États. « Nostre amé et féal, depuis qu'il a plu à Dieu nous appeler à ceste couronne, nous n'avons rien en si grand desir que de mettre fin aux troubles dont ce royaume est affligé; afin de pourvoir à l'altération et désordre qui y est survenu tant en l'estat ecclésiastique que séculier, et restablir toutes choses en leur première splendeur, ce que nous avons toujours estimé ne se pouvoir mieux faire que par une convocation et assemblée générale des Estats de toutes les provinces de nostre royaume. A ceste cause, nous vous signifions que nostre intention est de commencer à tenir les Estats libres et Généraux des trois ordres, au 15 novembre prochain, en nostre ville de Blois, où nous entendons, desirons que se trouvent aucuns des plus no-

tables personnages, pour en pleine assemblée nous faire entendre les remonstrances, plaintes et doléances de tous affligés, afin d'y asseurer tel ordre et remède que le mal y requerra. Aussi pour nous donner advis et prendre avec eux une bonne résolution sur les moyens d'entretenir notre Estat et acquitter la foy des roys nos prédécesseurs et la nostre, vous mandons très-expressément qu'incontinent la présente reçue, vous ayez à son de trompe et cri public, ou autrement, à convoquer et faire assembler tous ceux des trois Estats de votre ressort pour conférer et communiquer ensemble ainsi qu'il est accoutumé faire[1]. »

Le besoin du conseil était de faire dominer dans les Etats convoqués les opinions modérées en rapport avec le nouvel édit; les ordres envoyés aux baillis étaient rédigés en ce sens. On ne put les exécuter. Partout l'opinion catholique s'était organisée en ligue; elle était active, surveillante et en quelque sorte sous les armes; une admirable hiérarchie d'évêques, de religieux de paroisses appuyait cette grande impulsion;

1 Collection des États-Généraux, VII, 338.

les ordres monastiques toujours en correspondance, les prédicateurs, les mandemens épiscopaux, les prières publiques favorisaient des élections toutes ligueuses. On s'opposait même dans certaines localités au départ des députés calvinistes[1]. Les catholiques n'exécutaient l'édit de pacification qu'avec dégoût; les deux partis retenaient leurs otages, gardaient mutuellement leurs prisonniers[2]. Dans ces circon-

1 1576. — Protestation faite par ceux de la religion sur la tenue des Etats-Généraux de Blois. « Ils prioient le roy et monseig. de surseoir cette convocation jusqu'à ce que le dernier édict soit entièrement exécuté et que les armes également posées chacun puisse librement et sûrement aller et se trouver aux assemblées auxquelles lors ils proposeront autant de bons advis et apporteront autant de moyens pour le service de Sa Majesté, bien et soulagement de son peuple que tout autre. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, gros reg. en parch.

2 22 mai 1576. — Henri, roi de Navarre, écrivit à M. de Montmorency pour lui dire que certaines villes du Languedoc retenaient encore des prisonniers contre l'édit de pacification dernièrement publié; il le priait d'envoyer quelqu'un pour délivrer les prisonniers faits par les catholiques; de son côté il allait faire mettre en liberté ceux pris par le parti contraire; il l'assurait de sa bonne volonté pour l'exécution de l'édit; personne n'y était plus disposé: « le Créateur le sçait, mon cousin. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8715, f° 49. — Henri de Navarre écrivait encore au prince de Condé: « Mon frère, je vous mercie bien fort des advertissemens que vous me donnez. Je vous prie aussi de n'écouter rien des advis qu'on vous donne, mais vous tenir toujours sur vos gardes, comme je ferai de ma part. J'ai en-

stances agitées, la plupart des députés des trois ordres arrivèrent non point dans la pensée du conseil, mais avec les grandes instructions des ligues provinciales, lesquelles portaient toutes sur un point, « qu'il falloit désormais qu'il n'y eust plus qu'une seule foy, qu'une religion unique en ce royaume. »

La cour se réunissait à Blois. Henri III, Catherine et le conseil n'ignoraient pas quel était l'esprit de la majorité des députés; et comment concilier cet esprit avec le dernier édit de pacification? On savait également la force de ces ligues, et comment y opposer une barrière, si ce n'était en adoptant leurs opinions, en prévenant leurs plaintes? « Le dimanche 2 décembre 1576, le roy tint un petit conseil où estoient les roynes, sa mère et sa femme, Monsieur, et MM. les cardinaux de Bourbon, Montpensier, le chancelier, Chavigny, le grand aumosnier, pour voir comme il auroit à se gouverner pour faire qu'il n'y eust qu'une religion

tendu par M. de La Noue les desseins des ennemis du repos public de contrevenir à l'édict; j'aime beaucoup mieux que les commencemens viennent d'eux que d'aucun des nostres. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parch.

en son royaume. Et tint expressément ledict conseil ce jour-là, afin de commencer une si saincte œuvre, avant qu'aucune province fust arrivée en la cour, de peur que l'on ne dict que ce fussent esté eux qui l'eussent incité à telle louable entreprise. Là fut résolu que suivant la requeste que les trois assemblées luy feroient, de permettre qu'il n'y eust qu'une religion en son royaume, qu'il l'accepteroit[1]. »

On était donc pleinement dans l'esprit catholique, et pour témoigner toute cette bonne volonté, le roi s'efforça de gagner plusieurs députés de la minorité. Le duc de Nevers raconte lui-même les efforts que fit alors Henri pour conquérir des suffrages : « Le mercredy, 12e décembre, le roy m'a dict que le baron de Senecey, élu de la noblesse pour porter la parole, ne vouloit pas conclure à ce qu'il n'y eust qu'une seule religion, disant qu'il ne falloit point entrer en guerre. Ce qu'il trouva fort estrange. Je luy dis qu'il falloit luy parler pour le gagner, et mander le père pour le gagner aussi. Il me dict que le père le conseilloit à cela.

1 « Extrait d'un journal faict par M. le duc de Nevers pendant les Estats tenus à Blois, ès années 1576 et 1577 »

Je luy dis qu'il falloit essayer tous moyens et l'y faire résoudre par amitié ou autrement. Ce qu'il trouva bon de faire. Le 14e décembre, fut dressé par la royne la forme des propos que le baron de Senecey devoit dire touchant la religion; et le roy à la messe le vit et y corrigea ces mots : « la plus saine et meilleure partie du royaume, c'est-à-dire ceux de la religion romaine. » Je gagnai les députés du Lyonnois le matin pour y mettre une seule religion. Le 19e décembre, le roy m'envoya quérir le matin et me montra une exhortation qu'il faisoit aux députés pour faire tenir bon pour la religion catholique[1]. » L'opinion du conseil paraissait jusqu'ici pencher pour l'unité religieuse; quelques uns des membres auraient voulu l'imposer d'une manière violente et armée; d'autres au contraire l'amener doucement et par voie de transaction.

Avant l'ouverture solennelle des États, chacun des ordres s'était réuni dans sa chambre particulière, afin de délibérer sur la proposition

1 *Mémoires du duc de Nevers*, in-fol. édition de 1665, t. 1, pag. 167.

qui lui serait faite par le roi, et surtout pour rédiger le grand cahier des doléances. Le député Versoris, expression du tiers-état, lut sa harangue en ce comité; la majorité se prononça fortement « pour qu'on demandast au roy que la réunion de tous les subjects à la religion catholique et romaine s'entreprist par doux moyens et sans guerre. On devroit supplier Sa Majesté de maintenir son peuple en paix, réunir les princes les uns avec les autres, et leur représenter les calamités et misères qui accompagnoient les guerres civiles. » Cette opinion était modérée : le tiers-état, composé des parlementaires et des bourgeois, craignait surtout que la guerre n'entraînât une trop forte somme de subsides, qu'il supportait impatiemment. D'ailleurs il y avait dans ce comité une minorité qui défendait la liberté de conscience. Le parti catholique du conseil avait cherché à en détacher plusieurs; quelques uns demeurèrent invariables dans leurs opinions, ne serait-ce que Jean Bodin, député du Vermandois, qui, s'occupant alors de son livre sur *la République* et d'un commentaire sur *les Sorciers* et *l'Influence des Astres*, s'opposa aux

mesures des Etats proclamant l'unité religieuse [1].

Ces Etats s'ouvrirent le 6 décembre 1576 dans leurs vieilles formes et leur grande solennité : « Le roy estoit monté sur son siége royal, couvert d'un drap de velours violet, semé de fleurs de lys d'or; au costé droit, la royne-mère et le duc d'Anjou, frère du roy; au costé gauche, la royne, femme du roy. Sur un eschafaud plus bas que le marche-pied du roy, les princes et ducs à droite sur un banc; les pairs de l'Eglise à gauche sur un autre banc. Sur cet eschafaud, au bout du drap au pied du roy, le siége du chancelier non adossé, couvert d'un drap de velours violet semé de fleurs de lys d'or. Derrière la chaise du roy estoit une barrière, et par-delà les deux cents gentilshommes tenant leurs haches en bec-de-corbin. Au-dessus à costé du dais du roy, petite galerie pour les princesses. Au pied de l'eschafaud à droite

1 Bodin a fait lui-même l'histoire ou journal de tout ce qui se passa en ces Etats. *Voyez* Recueil de tout ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers-état en France assignée par le roi en la ville de Blois, le 15 novembre 1576; par M. J. Bodin, l'un des députés. Il faut le comparer avec le journal de M. le duc de Nevers.

du siége du roy, table des quatre secrétaires d'Estat, couverte d'un tapis de velours violet. Des deux costés de la table, les membres du conseil privé sur un banc de droite; les chevaliers de l'ordre et conseillers de robe courte sur un autre banc à gauche. Derrière le banc des conseillers de robe longue, dix banquettes devant l'eschafaud pour les desputés de l'Eglise, les archevesques et évesques, séans les premiers ayant leurs rochets et camails; après eux les religieux chefs d'ordre et autres selon la préséance des lieux d'où ils estoient desputés au nombre de cent quatre. Au bout de ces bancs estoient le prevost des marchands de la ville de Paris, président du tiers-estat et avec luy les desputés de ladite ville. Sur quatre autres bancs, d'autres desputés du tiers-estat. Au costé droit de l'eschafaud, les évesques non desputés sur un banc, les intendans de finances et thrésoriers de l'espargne sur un autre banc. Derrière les conseillers de robe courte, il y avoit six bancs pour les soixante-douze desputés de la noblesse et six autres pour les desputés du tiers-estat qui remplissoient encore trois bancs contre la muraille. Ils estoient cent cinquante

y compris ceux de Paris. Au bout de ces bancs derrière la barrière, on laissa entrer le commun peuple[1]. »

Dans ce grand appareil du clergé, noblesse et bourgeoisie, le roi dut exprimer toute sa pensée : « Il n'y a personne de vous, dit Henri III, qui ne sçache les causes desquelles j'ai esté mu à convoquer cette assemblée. Pour ce, n'est-il besoin de consommer le temps à vous le faire entendre. Je crois qu'il n'y a celuy de vous qui ne soit venu bien instruit et préparé pour satisfaire à tout ce que j'ai mandé par mes commissions publiées en chacune province, et m'assure davantage qu'il n'y a homme en cette compagnie qui n'y ait apporté le zèle et affection qu'un bon et loyal subject doit avoir envers son roy et le salut de sa patrie. Présupposant cela, j'espère qu'en ceste assemblée de tant de gens de bien, d'honneur et d'expérience, se trouveront les moyens pour mettre ce royaume en repos, pourvoir aux désordres et abus qui y sont entrés, délivrer mon peuple d'oppression,

1 Collection des Etats-Généraux, tom. XIII, pag. 135 et suiv.

et en somme, donner remède aux maux dont le corps de cet Estat est tellement ulcéré qu'il n'a membre sain et entier, au lieu qu'il devroit estre le royaume le plus florissant, plus heureux et sur tous autres renommé de religion envers Dieu, d'intégrité en justice, d'union entre les subjects, d'amour et obéissance envers leur roy et de bonne foy envers les hommes. Toutes lesquelles choses se voient maintenant tant altérées et en plusieurs endroits si effacées, qu'à peine s'en recognoist ombre ni marque[1]. »

Jusqu'ici il n'y avait aucune manifestation publique sur la grande question qui divisait la société; le roi s'exprimait en termes généraux sur les besoins du pays, sur les réformes à faire; mais se déclarerait-il pour l'unité religieuse? « Le 24e de décembre, au conseil du cabinet de la royne, le roy déclara sa volonté qu'il ne vouloit plus qu'il y eust deux religions en France, et qu'il ne pouvoit aller contre son premier serment faict au sacre. Qu'il avoit faict l'édict par force, pensant qu'il dust avoir la paix. Que voyant le contraire il remplissait le vœu des

1 Collection des Etats-Généraux, tom. XIII, pag. 135 et suiv.

Estats et que tous princes en faisoient ainsi dans leur pays[1]. » Le roi se décidait pour l'opinion de la majorité de son conseil, demandant l'unité religieuse puissante et forte : « Le 26 décembre fut résolu que le grand aumosnier feroit une déclaration des occasions qui avoient mû le roy à ne vouloir qu'une religion en son royaume. La reine-mère avoit été d'advis comme tous les autres sur la question catholique; elle avoit déclaré qu'elle n'avoit fait la paix que dans l'espérance que, voyant son fils âgé de vingt-cinq ans, elle le supplieroit de ne permettre qu'une religion en son royaume. » Mais lorsque Catherine eut mieux apprécié la situation des esprits, l'imminence de la guerre; quand elle aperçut surtout que les États se refusaient à donner de l'argent en assez bonne quantité pour poursuivre de fortes batailles, elle dit « qu'elle se repentoit d'avoir donné advis au roy de cette résolution; car elle pense que l'on jettera le tort sur ceux qui l'auront conseillé. »

1 Mémoires du duc de Nevers, in-fol. édition de 1665, tom. 1, pag. 168.

Cependant les Etats continuaient leurs séances; une décisive majorité s'était prononcée pour l'unité religieuse, pour le triomphe absolu du catholicisme, sans en venir aux extrémités de la guerre; chaque province eut ses conférences particulières. « Le 14 dudict mois, l'article de la religion fut remis en délibération en l'Isle-de-France; jà il avoit esté accordé par la noblesse que le roy seroit requis de réduire tous ses subjects à la religion romaine. Sur quoy Versoris dit que le roy l'entendoit et le vouloit ainsi. A quoy Bodin respondit : que c'est l'ouverture de la guerre. Après plusieurs remontrances, il conclut à l'esdit de pacification suivant sa charge. Tous les autres conclurent comme ceux de Paris, en y ajoutant ces mots : « Par les plus douces et saintes voies que Sa Majesté adviseroit. » A quoy le desputé du Vermandois se réduisit, sans aller ni protester au contraire. Alors le prevost des marchands de Paris s'écria : *Nunc dimitis servum tuum Domine*[1]. »

Cette voix des trois ordres était trop puissante pour qu'elle ne reçût pas la sanction

1 Bodin, Cahier des États de Blois. 16 février 1577.

royale; que fallait-il arrêter pour répondre à ce mouvement des esprits? le roi prit conseil de chacun des princes du sang, des hommes de modération, de sagesse. Ces avis restent encore et ils témoignent des opinions contemporaines.

M. de Nevers voulait que le roi adoptât une forte résolution et qu'il y demeurât ferme; on devait d'abord tenter la voie amiable : « Je trouverai fort bonne vostre délibération de tascher à réduire vos subjects à vous rendre l'obéissance qu'ils vous doivent, en vous servant des moyens les plus doux plustost que de la force; s'il plaisoit à Dieu d'inspirer M. le maréchal Damville de faire ce qu'il doit à Dieu et à Votre Majesté, vos affaires s'en porteroient bien mieux; si M. de Biron pouvoit faire quelque chose de bon avec le roy de Navarre, vous viendriez aisément à bout de vostre intention; mais, certes, Sire, je crains bien qu'il ne rapporte qu'une négociation meslée de quelque bonne apparence pour vous retarder et faire perdre le temps. C'est pourquoi il me semble qu'il est très-nécessaire, pour exécuter vostre saincte intention, de vous montrer si

ferme et résolu en vostre délibération, que l'on pense que quand, par manière de dire, vous devriez aller tout seul contre ceux qui ne vous veulent pas obéir, vous avez délibéré de le faire pour en venir à bout. Par-là, Sire, vous pourrez faire perdre l'opinion qu'a tout le monde, que cette résolution s'en ira en fumée, comme d'autres ont déjà fait. — Sire, ajouta M. de Guise, je ne suis encore qu'un jeune soldat, et j'ai si peu d'expérience, que je me sens estre plus propre pour aider à exécuter vos commandemens et suivre leur advis, que non pas pour vous bailler le mien. Il est vrai, Sire, qu'il n'y a personne qui ne die que, pour ne point mettre en desfiance vos subjects de la nouvelle religion, vous leur baillez toutes les assurances dont ils vous rechercheront; c'est pourquoy il me semble que vous n'y devez pas manquer d'un seul point, pourvu qu'ils se contiennent doucement en leurs maisons, sans contrevenir aulcunement à vostre intention ny à vostre volonté. — Il n'y en a pas un de nous qui ne doive desirer la paix, disoit le duc de Mayenne. Sire, les calamités de vostre pauvre peuple, et les ruines et les désordres que nous voyons vous

doivent porter à la paix. En cas que quelques uns de vos subjects pussent si fort oublier leur devoir que de prendre les armes pour troubler le repos public, vous devez en toute promptitude et diligence lever des forces suffisantes; vos ennemis voyant un si bon ordre establi, se pourront aisément despartir d'une si mauvaise volonté. » L'avis du cardinal de Bourbon était le même que celui de M. de Mayenne : « Le roy ne se peut despartir de la résolution qu'il a prise aux Estats sans encourir l'ire de Dieu et l'aliénation de ses subjects. Pour l'exécution d'icelle résolution, Sa Majesté a commencé par la voie la plus douce, mais il faut, sans plus tarder, qu'il se prépare à avoir par les armes ce qu'il demande, au cas que les remontrances ne puissent les lui faire obtenir. Cependant n'oubliez rien pour retirer le roy de Navarre; les fautes qu'il peut faire procèdent plustost du mauvais conseil qu'il a auprès de lui que d'une mauvaise inclination au service du roy; et s'il se peut, il faudroit faire le semblable envers le prince de Condé[1]. »

1 « Advis que MM. de Nevers, de Guise, de Mayenne et cardinal de Bourbon donnèrent au roy pendant les premiers

En l'état des esprits, l'unité religieuse proclamée c'était la guerre, car l'opinion calviniste souffrirait-elle qu'on lui enlevât les garanties données par l'édit de pacification? la guerre appelait un vote de subsides, et les Etats de Blois ne paraissaient pas disposés à faire de ces larges sacrifices qui pouvaient mettre le roi dans le cas de poursuivre une expédition à bonnes fins. Henri donnait toute espèce de garantie; il voyait le danger de rester en dehors des Etats et de l'opinion qui les dominait. Pour échapper aux ligues provinciales et à cette autorité qui se formait indépendante du pouvoir royal, Henri III signa lui-même la ligue. On a blâmé le prince de cet acte de haute politique; que faisait-il pourtant? si ce n'est se mettre à la tête d'une opinion qui était la majorité! La ligue était la grande association nationale; le roi en prenait la direction en s'en constituant le chef; il ne pouvait se prononcer pour l'association huguenote; elle était en dehors du peuple, toute de noblesse et de

Etats de Blois, le 2 janvier 1577, sur l'entretenement d'une seule religion en son royaume. »

vieille féodalité. Rester au milieu était impossible en temps de troubles, quand les passions ne souffraient rien en dehors d'elles. Henri III, catholique, saisissait en mains la cause du catholicisme. Il obtenait par-là qu'on supprimât dans la charte secrète de la ligue les clauses qui pouvaient nuire aux droits de la race des Valois [1]. Cette charte fut discutée comme un véritable contrat. Le 22 février 1577, Henri III écrivit à M. d'Humières, « qu'ayant plus particulière-

1 Aussi Henri III s'empressa-t-il d'écrire pour recommander aux gouverneurs des provinces la signature de la ligue. 2 décembre 1576. Lettre de Henri III aux commandans des provinces du royaume pour ordonner la signature de la ligue : « Je vous envoie les articles que j'ay faict dresser touchant les associations des provinces de mon royaume, desquels vous ferez faire des doubles pour les faire signer et les bailler là où vous aviserez, retenant l'original devers vous pour vostre décharge et sûreté. Je desire, au reste, qu'il soit usé de diligence telle que les choses soient arrêtées et signées, et les rooles apportés et rendus entre mes mains dedans un mois ou six semaines au plus tard. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 160. — 12 janv. 1577. Henri III à M. d'Humières. Il lui disait : « J'aurai bien agréable que les associations mises en avant se fassent en mon pays de Picardie, ainsi que en autres provinces de mon royaume; je vous prie de mettre ordre à la levée des hommes qui doit se faire, et de m'envoyer le roole de ceux qui entreront esdites associations. » Mss. de Béthune, n° 8820, fol. 73. — 12 janvier 1577. Association faite entre les princes, seigneurs et gentilshommes des États de ce royaume et habitans de Paris. Mss. de Dupuy, vol. 87.

ment considéré les articles de l'association qu'il lui avoit envoyé, il ne trouvoit pas bon qu'au 7e article il y eust : « Pour l'entière exécution « de ce qui sera ordonné par les Estats assem- « blés » ; car il semble par-là que l'on veuille inférer auxdicts Estats l'autorité de résoudre les choses, laquelle n'est donnée et attribuée qu'à moy seul, comme estant prince souverain. Il ne sera question que de remettre au lieu : « La « résolution qui sera prise par Sa Majesté en « sesdits Estats. » Je vous prie que cela soit changé, et néanmoins vous conduire si dextrement qu'il ne soit besoin de faire une nouvelle assemblée de tous ceux qui ont signé[1]. »

Au reste, comme dans toutes les assemblées où domina le catholicisme, il sortit de Blois de belles ordonnances de réformation. Il y avait dans la pensée bourgeoise et populaire de la ligue des germes de libertés. Les villes pensaient à leurs immunités, aux droits publics et privés de chacun. Ces premiers Etats de Blois réglèrent la forme de procédure à suivre en toutes les cours de justice, les testamens,

1 Mss. de Béthune, col. 8820, fol. 61.

actes de notaire, donation : à l'avenir aucun comptable ne serait admis dans l'exercice de sa charge avant d'avoir fourni caution et fait élection de domicile; il y fut aussi dressé un notable règlement sur les mines et minières du royaume[1].

Parlerais-je de cette belle et grande ordonnance de Blois qui servit si long-temps de base aux cours de parlement et de magistrature? Etat ecclésiastique, hôpitaux et maladreries, université avec sa mellifiante sœur de théologie, jurisprudence, médecine, justice et cours souveraines, offices et charges, police des gens de guerre, noblesse et gentillesse, domaine de la couronne, perception de tailles et aides, routes et ponts sont bien et justement réglés par ladite ordonnance. C'est une vaste histoire à suivre que celle des Etats-Généraux et des améliorations successives qu'ils apportèrent aux lois et à l'administration générale de la société. Ainsi d'une part unité royale et catholique et de l'autre réorganisation politique et administrative; tels furent les résul-

1 Registre du parlement, vol. II J, fol. 295, 352, 379, 395, et vol. II K, fol. 174.

tats des longues délibérations des premiers Etats de Blois[1].

Le roi d'Espagne mettait une haute importance aux résolutions des députés, car il s'agissait d'y faire triompher la pensée catholique. Son ambassadeur avait reçu l'ordre d'en suivre tous les accidens et de lui en rendre compte. Le 3 janvier, dépêche de Blois ainsi conçue : « Je vous ai annoncé la détermination du roy de France pour ne souffrir que l'exercice d'une seule religion en son royaume : il y paroist bien décidé. L'autre jour il fit appeler le duc d'Anjou son frère; il lui dit qu'il étoit résolu à ne tolérer qu'une foi, et qu'il devoit s'y soumettre; et le duc d'Anjou a répondu qu'il lui obéira et le servira dans tout et pour tout. Dieu veuille que cette réponse soit sincère[2]. » Le 17, l'ambassadeur écrivit encore : « Le roy persiste

1 Voici deux documens très-curieux sur ces premiers Etats de Blois : « Recueil de tout ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers-estat de France en l'assemblée générale des trois estats assignés par le roy en la ville de Blois au 15 novembre 1576. » Bibl. de M. de Fontanieu, rec. de pièces fugitives, vol. 157, fol. 1. — « Plaintes du nonce du pape contre l'ordonnance de Blois, 1576. » Mss. de Dupuy, vol. 423.

2 Archives de Simancas, B 42[66].

dans sa résolution ; les Estats-Généraux réunis promettent de l'aider à cet effet, et le duc d'Anjou jure de mourir dans cette intention. Cependant je me méfie beaucoup du caractère de ce roy; il est pusillanime, et les huguenots, qui le cognoissent, le tourneront de telle manière qu'ils pourroient bien l'amener à leurs pernicieuses doctrines[1]. »

1 Archives de Simancas, B 42[67].

Digitized by Google

CHAPITRE LVII.

NÉGOCIATIONS DES POLITIQUES. — ÉDIT DE PACIFICATION.

Protestation des calvinistes contre les Etats. — Correspondance du prince de Condé et d'Henri de Navarre. — Contre-ligue. — Négociations de la reine-mère. — Le roi s'explique contre les Etats. — Cahier des négociations. — Guerre. — Nouvel édit de pacification.

1576 — 1577.

Les calvinistes n'avaient pu ignorer la tendance des élections par bailliages telles que les ligues de provinces les avaient dominées; ils voyaient le triomphe imminent de l'opinion catholique à Blois, et dès lors les chefs des

huguenots devaient prendre un parti contre ce mouvement qui les menaçait. L'alliance avec les politiques sous le maréchal Damville était toujours étroite. Henri de Navarre, le prince de Condé ménageaient avec sollicitude un parti qui leur assurait des forces considérables, même parmi les catholiques. Le conseil de Blois cherchait aussi à se rattacher Damville; Henri III lui écrivait : « Mon cousin, j'ai voulu à présent vous communiquer les résolutions que j'ai prises sur les affaires; je vous envoie le sieur Doignon, vous priant de le croire comme moy-mesme et luy parler ouvertement de ce que désirez de moy et estre assuré que je vous donnerai telle satisfaction que vous aurez bonne occasion de vous contenter[1]. » Il ajoutait dans une lettre à l'amiral de Villars : « Je cognois que la paix m'est plus utile et nécessaire que jamais, tant pour l'establissement de mon auctorité que pour le soulagement de mes subjects; je vous prie de vous conduire si doctement et modérément que rien ne s'altère davantage, et néanmoins pourvoir à la sureté de ma ville

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8837, pag. 37.

de Bordeaux et autres pays de Guyenne. Avertissez les habitans de ne se laisser surprendre sans toutefois rien encourir qui puisse troubler la paix. J'estime qu'il est nécessaire pour assurer ma ville de Bordeaux d'en faire sortir tous les ministres et faire cesser les presches; le principal est de l'exécuter de façon que cela ne cause quelque émotion entre les habitans, et que l'on ne sçache que ce soit par mon commandement, mais à la requeste et instance des maire et jurats et de ma cour de parlement, vous priant vous y comporter doctement [1]. »

C'était vers le maréchal Damville que devaient se porter tous les efforts du roi. Tel était l'avis de la reine Catherine de Médicis; elle disait dans des conseils adressés à son fils : « Le mareschal Damville c'est celuy-là que je crains le plus, d'autant qu'il a plus d'entendement, d'expérience et de suite, et pour ceste occasion je dis qu'il ne faut rien espargner à le gagner, car de luy doit venir, à mon advis, nostre bien ou nostre mal; s'il obéit, le roy de Navarre et le prince de Condé demeureront sans grand con-

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 8886, fol. 26.

seil et conduite, et leur parti sera affoibli et ruiné; à quoi je reviens à dire qu'il le faut avoir et luy offrir et tenir tout ce que l'on pensera et pourra, afin de l'oster de la grande défiance en quoi il est et luy donner tel commandement que jamais gouverneur ait eu. Mais si pas un des trois ne se vouloit accommoder, il faut estre asseuré qu'en prenant une résolution vous auriez moyen de vous défendre; et pour résister, vous n'avez pas d'argent, et sans argent on a beau vous conseiller et vous résoudre, on ne sçauroit rien faire; c'est pourquoi je voudrois escrire au pape et lui remontrer ce que vous faictes pour l'honneur de Dieu, et qu'il vous donne les moyens d'achever un si bon œuvre en vous baillant durant quatre mois deux cent mille francs par mois; car si vous avez la guerre, je voudrois faire un effort si grand que la longueur du temps ne ruinast le royaume. » Pour ce faire, la reine-mère proposait une série de dispositions militaires dans toutes les provinces du royaume; elle demandait une augmentation considérable d'hommes de pied et de cheval et trois armées régulières. « Et en cas que ne fussiez ni en paix ni en guerre, il faut donner des ordres pour mettre

toutes vos provinces et villes à l'abri; pour cet effect on fermeroit les portes et prendroit les armes avec exprès commandement de ne faire mal ni déplaisir à aucun huguenot, mais les prenant en nostre protection, pourvu qu'ils se continssent doucement et sans rien troubler; faire grande attention aux ponts et passages, afin qu'ils ne s'en saisissent[1].»

Les Etats se continuaient tout catholiques à Blois, et Catherine suivait les négociations avec le roi de Navarre et le prince de Condé. Le maréchal Damville avait répondu qu'il sacrifierait volontiers sa vie pour la religion catholique; «mais, considérant ce qui s'est passé et la saison où nous sommes, mon devoir est de vous représenter l'impossibilité d'effectuer l'intention de concorde avant qu'on ait accordé ce qu'on doit. Croyez que j'ai trop faict de preuves de la fidélité et affection que moy et les miens portons à Sa Majesté, n'ayant jamais visé qu'à ce que j'ai estimé pouvoir apporter repos et tranquillité à ce pauvre et désolé royaume si

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 3, et mss. de Colbert, vol. xxix, reg. en parchem.

fort atténué qu'il n'en a quasy plus que la superficie, et de mon costé j'y mettrai tout le pouvoir que Dieu a mis en moy[1]. » Catherine lui envoyait un courrier tout exprès : « Mon cousin, le roy Monsieur mon fils vous sera si bon maistre et roy que vous aurez grandement occasion de le bien servir ; vous prendrez toute confiance de luy et de moy, je désire tant vostre bien et je m'employerai toujours pour ce qui vous touchera[2]. » Henri de Navarre, le prince de Condé, également caressés par la reine Catherine, répétaient leurs bons vouloirs d'en venir à une paix solide, durable, dans laquelle la liberté de conscience et de prêche serait proclamée.

Le projet du conseil était d'arriver par des actes concilians à l'unité religieuse, vœu des Etats de Blois, ou bien de commencer la guerre avec de telles forces que le parti huguenot ne pût essayer une résistance longue et efficace[3].

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8847, fol. 24.

2 Mss. de Béthune, vol. cot. 8887, fol. 48.

3 31 janvier 1577. — Après la suppression de l'édit de pacification, lors des Etats de Blois, on répandit le bruit de l'extermination générale des huguenots ; Henri III expédia à tous les lieu-

Catherine de Médicis avait une tête à négociations; c'était son penchant d'école italienne. En même temps qu'elle paraissait se jeter dans l'opinion populaire des Etats de Blois, elle multipliait les agens auprès des deux chefs du parti huguenot pour les amener à une transaction. Les conditions qu'elle leur proposait étaient inacceptables. Comment supposer qu'un grand parti renoncerait à la liberté de conscience résultant du dernier édit, pour adopter l'unité religieuse qu'on lui proposait? Aussi Henri de Navarre répondait aux propositions de la reine-mère: « Je vous prie vous souvenir que c'est une triste chose d'oster aux hommes ce qu'ils ont déjà, et ne donner pas ce qu'ils demandent; si

tenans-généraux et gouverneurs une circulaire afin de rassurer ceux de ladite religion; ils devaient faire assembler tous les gentilshommes tant catholiques que protestans, et leur dire que d'après l'avis des Etats il n'y aurait autre religion que la catholique; cependant il ne serait fait aucun mal à ceux de l'opinion contraire, car le roi les prenait sous sa protection et les défendrait eux et leurs familles de toute injure et oppression. — Mss. de Béthune, n° 8832, fol. 53. — 6 avril 1577. Lettres patentes du roi portant mandement de faire signifier à tous gentilshommes et autres faisant profession des armes, qu'ils aient à se tenir prêts en bon et suffisant équipage d'armes et chevaux pour aller trouver Sa Majesté. — Bibl. du Roi, rec. de pièces in-8°, parch. cot. L, 1472, pièce 1.

l'on s'est tant travaillé pour avoir exercice de la religion, lorsque l'on ne l'avoit encore eue, on se travaillera et remuera bien davantage pour la retenir maintenant qu'on l'a; s'il faict mal au cœur des catholiques de voir seulement que ceux de la religion aient exercice d'icelle, il en fera bien plus à ceux à qui on la veut oster, après la leur avoir tant de fois et si long-temps permise. Et se peut souvenir Sa Majesté du serment par elle faict de maintenir l'exercice de la religion, de peur de troubler l'Estat[1]. »

Toute négociation amiable devenait impossible sur de telles bases; il fallait recourir à la guerre pour arriver au résultat d'unité religieuse, ou bien pactiser avec les huguenots sur les anciens articles des édits de pacification. Le conseil était presque unanime sur le premier de ces avis; à tout prix il désirait le triomphe des sentimens catholiques. La reine-mère, changeant d'opinion à la vue des périls, combattit avec énergie une résolution aussi désespérée qui compromettait encore une

1 Mémoires du duc de Nevers, édition in-fol. 1665, tom. 1, pag. 455.

fois la paix publique : « Je suis catholique et ai aussi bonne conscience que nul autre peut avoir. J'ai beaucoup de fois hasardé ma personne contre les huguenots du temps du feu roy mon fils; je ne le crains pas encore; je suis preste à mourir, ayant cinquante-huit ans, et j'espère aller en Paradis. Jusqu'à ce que le roy ait le moyen d'exécuter cette résolution d'une seule religion, il ne se doit déclarer. Je vois bien ce qu'a faict le roy des Espagnes à ses subjects de Flandre, auxquels il a laissé l'exercice de la religion en Zélande, Frise et Hollande; ce n'est pas une chose nouvelle de permettre l'exercice de la religion aux lieux où on ne peut l'empescher. Quand les princes estrangers sauront ceste déclaration, mesme le pape, ils s'en resjouiront et seront bien aises d'entendre que les choses auront pu se pacifier sans guerre. Quant à moy, je ne veux pas m'autoriser parmi les catholiques pour détruire ce royaume: mon dessein est de le conserver; en le perdant, la religion seroit perdue; au contraire ce royaume estant conservé, la religion le sera aussi; il y a peu de moyens de faire la guerre, il n'y en a presque pas de vivre. Le prince de Condé pren-

dra les villes et toute la campagne; jusqu'à ceste heure on n'a pu lui résister. Je ne désire point voir mettre l'Estat en tel hasard; non plus la personne du roy. S'il y en a d'autres qui ne se soucient pas de la perte de cet Estat pourvu qu'ils puissent dire : j'ai bien maintenu la religion catholique, ou qui espèrent faire leur profit par sa ruine, je n'ai rien à leur dire, mais je ne veux leur ressembler. Je conseille au roy de conserver l'Estat et sa personne aussi, et Dieu, j'espère, le favorisera en sorte qu'il réunira un jour les deux religions en une[1]. »

Le conseil persistant dans sa résolution d'aller droit aux armes contre les huguenots, on s'adressa aux Etats pour en obtenir des aides : ces Etats se fussent sans doute imposé des sacrifices, s'ils avaient été sûrs que les sommes votées seraient employées au triomphe de leurs principes. Les assemblées sont toujours prodigues quand il s'agit de faire prévaloir leurs idées et leurs passions; mais comment les bons catholiques se fussent-ils abandonnés à Henri III,

1 Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les Estats tenus à Blois, ès années 1576-1577.

prince toujours incertain et irrésolu, employant même les sommes de deniers votés aux belles parures de ses mignons? Le roi s'en exprima avec aigreur dans le conseil : « Messieurs, chacun a vu de quelle affection j'ai embrassé ce qui estoit pour l'honneur de Dieu, et combien j'ai desiré de voir qu'il n'y eust qu'une religion en mon royaume. Mesme j'ai brigué, s'il faut ainsi dire, les gens des trois Estats qui *n'alloient que d'une fesse*, pour les pousser à demander une seule religion, dans la croyance que j'avois qu'ils m'aideroient à exécuter une si saincte résolution. Mais voyant le peu de moyens qu'ils m'en ont donné, cela m'a fait cognoistre le peu d'espérance qu'il y a d'exécuter ma première intention, laquelle je veux bien que chacun sçache avoir esté telle. Toutefois, comme dict M. de Nevers, il est permis de changer son opinion quand l'occasion s'en présente. De mon costé, je ne pense point faillir si je ne déclare pas maintenant que je veuille entretenir une seule religion dans mon royaume, puisque je n'ai pas le moyen de le faire. Je désire que l'on cognoisse mon intention, afin que hors du conseil l'on n'aille pas médire de moi et publier des choses qui me

portent préjudice. Quant à moi, je pense estre affectionné à ma religion plus qu'aucun autre. Il y en a qui pour se faire appeler piliers de l'Eglise disent à travers tout ce qui leur vient à la bouche[1]. »

Le duc de Nevers nous a laissé le journal heure par heure de tout ce qui se passa à ce conseil. On s'étonnait de ce changement subit dans les opinions du roi; le duc de Nevers surtout, plaintif et triste, n'en revenait pas, car il était parmi les ardens catholiques; il avait cité dans les grands exemples de zèle de la race royale pour la foi, ces saintes croisades où l'Europe s'ébranlait pour délivrer le tombeau de Jésus-Christ. « La royne-mère se leva et me dict en riant, continue M. de Nevers : Comment, mon cousin, vous nous vouliez envoyer à Constantinople? Je lui respondis que je pensais que telle fust leur intention, et que pour cela j'avois affection à la soutenir. Que je ne pensois pas qu'ils eussent changé d'opinion; elle me dict qu'ils ne l'avoient pas changée,

[1] Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les Estats de Blois, ès années 1576-1577.

mais qu'ils l'avoient seulement différée. Je lui dis qu'elle estoit changée, parce qu'ils la vouloient présentement rompre; et sur ce propos, en riant, elle alla outre, disant à d'autres, que je les voulois envoyer à Constantinople; ainsi se passa cette bonne journée toute différente des autres. Le soir il fut joué une Pastorale, encore que le matin le prédicateur eust dict en la présence du roy que c'estoit très-mal d'y aller. Le dixième mars il a esté trouvé un vilain paquet sous le chevet du lict de la royne, médisant du roy, d'elle et d'autres. L'on a faict mettre en prison tous les poëtes de la cour[1]. »

On rompait ainsi avec le parti catholique décidé; pouvait-on dès lors se passer des huguenots et ne point traiter avec eux? Le principe d'unité religieuse était retardé; il ne s'agissait plus que de régler les conditions qu'on imposerait à la coexistence des deux croyances. Pendant toute la durée des Etats de Blois, la guerre avec les calvinistes s'était con-

1 Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les Estats tenus à Blois, ès années 1576-1577.

tinuée ; la terreur gagnait au loin. « Le 2 janvier 1577, lettre du roy qui, sur ce que ceux de la prétendue religion réformée se sont emparés de quelques villes et places fortes en quelques provinces de ce royaume, ordonne de faire garde aux portes de Paris avec armes ; mais qu'il entend que ceux de la nouvelle opinion qui se contiendront paisiblement en leurs maisons soient conservés sous sa protection, sans estre aucunement recherchés ni molestés en leur personne, bien, honneurs et famille [1]. » La reine-mère, voulant compromettre le duc d'Anjou avec le parti calviniste qui l'entourait pour en faire un chef, lui donna le commandement des forces royales [2]. La campagne fut heureuse pour les catholi-

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, t. XI, fol. 46.

2 Le 5 septembre 1577 l'ambassadeur de France à Madrid écrivait à Philippe II : « Sire, me asseurant que Vostre Majesté aura tout plaisir quand elle entendra quelque bon succès aux affaires du Roy Très-Chrestien mon maistre, au chastiment des hérétiques et rebelles de son royaume, j'ay bien voulu vous advertir que la ville et havre de Brouage aux isles de Xaintonge, qui estoit un lieu de très-grande importance pour les hérétiques et rebelles, s'est le 15e d'aoust rendu à M. le duc de Mayenne qui la tenoit assiégée depuis le 12e de juin ; il s'est passé infinité de beaux exploits. » L'ambassadeur racontait ensuite les vaillans

ques, plusieurs villes subirent la messe; La Charité, place forte, point central et de sûreté, se rendit à Monsieur[1]. Les circonstances étaient donc favorables pour engager des négociations avec les huguenots. Le prince de Condé arrivait avec ses reistres, ses Allemands, ses Suisses que la cotisation levée sur les prêches et les fervens calvinistes avaient soldés. Ces forces étaient grandes; se jeterait-on encore dans la guerre?

L'avis de Catherine de Médicis avait toujours été de détacher les politiques des calvinistes,

assauts donnés par l'armée de M. le duc de Mayenne, la défense courageuse des hérétiques; comment ceux de La Rochelle avaient envoyé du secours, mais la plus grande partie des troupes avait été empoignées et doucement envoyées aux galères. « Sa Majesté Très-Chrestienne, pour bien continuer ceste guerre et suivre avec sa bonne diligence le bon chemin dans lequel il plaist à Dieu acheminer ses affaires, sur l'advis qu'elle a qu'en Allemagne il y avoit gens prests à favoriser les rebelles, s'est délibérée leur aller au-devant en personne, résolut les chercher et combattre en quelque lieu que elle les entende. Une bonne armée sous M. le duc de Mayenne va faire teste au roy de Navarre et prince de Condé; pour ceste heure on assiège la ville de Tony en Xaintonge, laquelle, si elle se prend, désaccommodera bien fort les ennemis. » *Archives de Simancas*, B. 49.

[1] « Le discours du siége tenu devant La Charité, ensemble de la prise par MONSIEUR, frère du roy, ensemble le nombre des morts tant d'une part que d'autre. » Paris, Jean de Lastre, demeurant près le collége de Reims, 1577.

afin de laisser ces derniers dans l'isolement; ce n'étaient que correspondances suivies, affectueuses; Henri III écrivait encore au maréchal Damville : « Mon cousin, j'ai entendu vostre secrétaire; bien vous dirois-je que si vous me faites ce service que de m'aider à mettre mon royaume à bon escient au repos, vous savez que je vous ai bien aimé et le ferai encore; je désire voir mon royaume en une mesme religion qui est la catholique et romaine, car comme catholique, je vous en parle librement. Et afin que vous soyez asseuré de moy, je vous promets de vous garder toujours une oreille pour vous justifier, quand l'on viendroit vous accuser en mon endroit [1]. » La reine lui faisait aussi de grandes propositions de fiefs, de fortune, d'honneurs; on voulait reconstituer pour lui ces grandes existences féodales de la conquête; on lui offrait le marquisat de Saluces [2].

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 8844, fol. 4.

[2] 27 février 1577. — Les raisons et soupçons que ceux de la religion ont prétendu pour rompre l'union avec le maréchal de Damville et se saisir des villes du Bas-Languedoc. — Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parch. — 6 mars 1577. Don au maréchal Damville du marquisat de Saluces. — Mss. de Béthune, vol. in-fol. cot. 8836, fol. 41.

Le maréchal Damville était alors mécontent des calvinistes qui ne mettaient pas assez de prix à ses services; le conseil parvint à ses fins, et les politiques furent détachés. Dès ce moment les Montmorency se tournèrent contre les huguenots, leurs vieux alliés; le roi écrivit au maréchal Damville pour lui annoncer que le prince de Condé, en compagnie du roi de Navarre, se disposaient à passer en Languedoc : « Mon cousin, soyez sur vos gardes et faictes le possible pour les prendre par les chemins, ce qui seroit bien le plus grand service que me sçauriez jamais faire[1] ».

La paix avec le roi de Navarre s'était engagée par Biron et Villeroi, négociateurs actifs, qui tenant au tiers parti, étaient également en rapport avec les opinions extrêmes. On avait bien l'appui des politiques, mais des avis d'une nature grave arrivaient de toutes parts sur la marche des Allemands du prince Casimir, à la solde des calvinistes : « Le duc Casimir a naguère tenu un conseil auquel les députés

1 Mss. de Béthune, vol. 8836, fol. 89.

arrivés de la part de la reine d'Angleterre et autres confédérés ont assisté; et par icelui, résolution a été de nouveau confirmée de poursuivre la levée des reistres, Suisses et lansquenets, et ont été dépeschés vers le roi de Navarre par terre et vers le prince de Condé par mer pour leur persuader d'anéantir la paix, leur montrer comme l'armée peut estre preste en un instant, que la levée se feroit sous couleur de secourir le prince d'Orangé, et en faisant contenance d'aller en Pays-Bas, on pourroit se dresser vers la France et la surprendre à l'imprévue. Le duc Casimir entroit si avant dans ce parti qu'il a offert d'avancer quatre-vingt mille écus, la reine d'Angleterre cent mille, les églises de France et d'ailleurs cent autres mille[1]. » C'est chose curieuse dans l'histoire de cette race des Condé, de la voir sans cesse avec son courage aventureux et chevaleresque invoquer les secours de l'étranger. C'est qu'elle était cadette de famille, et qu'elle avait besoin d'acquérir état et fortune par l'épée, et peu importe la couleur du drapeau.

1 Mss. de Colbert, vol. cot. n° 9.

Quand les Allemands étaient si proches, quand tant de cornettes étrangères frétillaient pour entrer dans le royaume, était-il étonnant que la cour se hâtât de signer la paix? Elle était dure la transaction de Poitiers, système tout entier de garanties accordées à un grand parti[1]. En y joignant les stipulations secrètes de Bergerac, voici quelles étaient les bases fondamentales sur lesquelles allait reposer en France l'état des huguenots : « l'exercice libre, public et général de la religion prétendue réformée par toutes les villes et lieux du royaume appartenant à ceux de la religion et autres lieux, pourvu que ce soit avec le consentement des propriétaires; ils pourroient y faire presches, prières, chants de psalmes, administration du baptesme et de la cène, tenir escoles et leçons publiques, faire édifier et construire des lieux pour l'exercice de leur religion, excepté à Paris, dans ses faubourgs et à deux lieues ès environ. Pour le regard du mariage des prestres et autres personnes religieuses,

1 Le 18 juin 1577, don Diégo de Çuniga écrivait de Blois : « Ce roy traite de paix avec les rebelles ; que voulez-vous? chaque jour il perd trois longues heures à escouter la philosophie. » *Archives de Simancas*. B. 4290.

ils ne seront ni molestés ni recherchés aucunement; il ne sera faict différence ni distinction à cause de la religion, pour recevoir ès universités, colléges, escoles, hospitaux et maladreries. Le roy de Navarre et le prince de Condé pourront faire célébrer le service dans les lieux à eux appartenans, quoiqu'ils en soient absens. Dans les parlemens de Paris, Rouen, Dijon et Rennes où ceux de la religion devront avoir une chambre composée d'un président et certain nombre de conseillers, le roy les choisira, mais la liste sera soumise au roy de Navarre et aux intéressés qui pourront récuser ceux qui leur paroistront suspects; et Sa Majesté en eslira d'autres en leur place, lesquelles chambres seront, quand besoin sera, réunies et incorporées ès dits parlemens. Le roy accordoit au roy de Navarre huit cents hommes pour mettre dans les villes qui lui seroient données en garde; toutes les sommes qui seront levées pour le payement de ce qui est dû aux reistres tant des présens que des précédens troubles, seront imposées égales sur tous les subjects de Sa Majesté [1]. »

1 Fontanon, IV, 460. — Recueil des traités de paix, II,

Ainsi liberté de conscience, places de sûreté, prédications indépendantes, juridiction mixte, garanties d'avenir, en un mot tout ce qui constitue l'indépendance d'une secte, d'un parti, d'une opinion armée dans la société; et tout cela on l'avait obtenu à la pointe de l'épée, après des sueurs infinies, luttes perpétuelles qui aboutissaient toujours à un même résultat. Il n'est pas dans la possibilité de faire disparaître une opinion quand elle s'est saisie des usages et des intérêts. On combat péniblement; on triomphe quelque temps, puis on aboutit toujours au même point, car la main de Dieu ne peut effacer les grands faits accomplis.

380, 387. Ce traité est en original dans les manuscrits Dupuy, vol. CCCCXXVIII; on en trouve une copie dans les manuscrits Colbert, vol. 490, petit in-fol. v. pag. 142.

CHAPITRE LVIII.

L'ESPAGNE. — LES PAYS-BAS. — L'ANGLETERRE.

Philippe II à San-Lorenzo. — Surveillance de l'hérésie. — Rapports diplomatiques avec la France. — Elisabeth d'Angleterre. — Question des Pays-Bas. — Correspondances. — Propositions au duc d'Alençon. — Question de son mariage avec Elisabeth. — Changement dans la politique anglaise. — Projet de Philippe II pour Marie Stuart. — Don Juan d'Autriche. — Le duc d'Alençon dans les Pays-Bas.

1577 — 1578.

La nouvelle pacification conclue avec les huguenots avait retenti dans l'Europe catholique; Philippe II en reçut la nouvelle par une dépêche spéciale de son ambassadeur à Paris[1];

1 Catherine de Médicis écrivait au roi d'Espagne sur cette

il s'écria : « La foi est désormais incompatible avec cette maison de Valois; il faut se pourvoir ailleurs[2]. » Plus que jamais le roi d'Espagne imprimait à toute son administration dans la péninsule un caractère absolu d'unité et de soumission. San-Lorenzo, palais de silence et

paix : « Monsieur mon fils; je n'ai voulu laisser passer cette occasion pour vous escrire et vous advertir de ce qu'il a plu à Dieu me faire la grâce de remettre mes enfans en bonne amitié et ce royaume en paix, chose que je m'asseure aurez à aussi grand plaisir comme le requièrent l'amitié et alliance qui est en Vostre Majesté et nous; et aussi la prier ne trouver estrange si j'ay esté quelque temps sans escrire à Vostre Majesté. Car l'ennui que les choses passées m'ont donné et aussi le travail et povreté que j'ay eu à estre esloignée assez long-temps du roy mon fils pour aider à remettre le repos en ce royaume et l'union entre eux, dont cela a esté la seule occasion et non que je n'aye la mesme volonté pour Vostre Majesté. Si se présente l'occasion de luy faire cognoistre que je n'ay en rien diminué le desir que Vostre Majesté me tienne pour celle que je luy ay toujours esté et en mesme volonté de la servir quand l'occasion s'en présentera. » *Archives de Simancas*. B. 40[a].

2 Henri III et Catherine de Médicis s'étaient hâtés d'envoyer une ambassade spéciale à Madrid. Le 17 novembre 1577 Henri III écrivait au roi d'Espagne : « Nous avons faict élection de M. Jules Grassot, nostre conseiller et secrétaire de nos finances, pour vous desduire et représenter aucune chose concernant grandement nostre commune bonne amitié, parfaicte intelligence et voisinance. Et le vous envoyons exprès. Vous priant de l'ouyr bénignement et adjouter autant de foy et créance que si c'estoit nous-mesme. » *Archives de Simancas*.

de pouvoir, voyait l'active correspondance de Philippe II s'étendre à tous les intérêts d'intérieur et d'extérieur. Tandis que la France subissait ses guerres civiles pour aboutir à des transactions religieuses et préjudiciables au catholicisme, le monarque des deux Mondes agrandissait le pouvoir de l'inquisition, multipliait les cas d'hérésie comme des moyens de gouvernement. Maître du saint tribunal, il punissait comme hérétiques ceux qui vendaient des chevaux au roi de Navarre, et les procédures de confiscation contre la mémoire des morts lui livraient tous les biens des grands dans ses vastes domaines[1].

B. 42[46]. — Et la reine-mère disait : « L'estat des affaires ayant requis vous estre envoyé personne expresse pour certaine occasion important grandement au bien et tranquillité de vos Estats de Flandres et autres particularités, le roy monsieur mon fils a faict eslection de M. Jules Grassot, lequel s'en va bien instruit de son intention et de la nuenne » *Archives de Simancas*. B. 42[48]

1 *Compilac. de tod. las act. de S. Off.* Le roi d'Espagne n'avait pas toujours les mêmes scrupules à l'égard du roi de Navarre; il avait même engagé avec lui une négociation spéciale. — Henri de Navarre écrivait au roi d'Espagne par le vicomte de Chaulx : « Monsieur, ayant esté naguères adverty et confirmé à l'asseurance de la bonne volonté qu'il vous plaist me porter, je n'ay voulu faillir de vous en remercier très-humble-

Cependant la question de Flandre ne cessait d'agiter la tête active de Philippe II. La révolte n'était point apaisée; il avait connu les projets des huguenots de France lors de l'administration de Coligny, et avec une habileté remarquable Philippe II se tourna vers Elisabeth d'Angleterre. Ses rapports avec cette princesse avaient été d'abord hostiles; le conseil de la reine, protectrice de l'Église réformée, n'ignorait pas la correspondance du roi d'Espagne avec Marie Stuart. La flotte anglaise avait conduit dans les cinq ports l'argent destiné à la paye de l'armée du duc d'Albe et que Philippe II envoyait de San-Lorenzo [1]. L'ambassadeur d'Espagne, dissimulant tous ces griefs, excita des jalousies contre la France. Si cette puissance s'emparait des Pays-Bas, n'était-ce pas une menace contre l'Angleterre?

ment et sous ceste confiance et avec l'occasion du voyage que le vicomte de Chaulx va faire par-delà, luy commander de vous visiter et baiser très-humblement les mains, et le vouloir croire en ce qu'il vous dira comme moy-mesme; ensemble me permettre de tirer et faire passer dix chevaux d'Espagne pour mon service. » *Archives de Simancas*. B. 45[18].

1 Pour les négociations, *voyez* Murdin, 766; Camden, 175; Haynes, 501.

Elisabeth pouvait-elle souffrir que la France réunît à son domaine toute la Gaule-Belgique, la Hollande, Anvers et Amsterdam, dépôts du commerce anglais? C'est un souvenir curieux à noter que le changement subit qui éclata dans le conseil d'Elisabeth quand la question fut ainsi posée; il n'y eut plus ni intérêt huguenot ni intérêt catholique. La correspondance de Philippe II avec la reine constate que la plus grande intimité naquit tout à coup entre les deux couronnes, quoique divisées d'opinions religieuses. Des négociations s'engagèrent entre Guavez, l'envoyé du duc d'Albe, et le lord-trésorier. Les documens originaux des transactions arrêtées demeurent encore; il y est déclaré « que l'ancienne amitié entre les deux royaumes, bien qu'elle eût paru oubliée pendant quelque temps, n'avait jamais été rompue. » Les plénipotentiaires arrêtèrent « que le commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas serait rétabli; qu'Elisabeth satisferait les banquiers italiens, premiers propriétaires de l'argent qu'on avait intercepté, et que des commissaires seraient nommés de part et d'autre pour reconnaître et fixer, dans l'espace de

deux ans, les réclamations de ceux qui dans les deux pays avaient souffert de la confiscation des marchandises[1]. » Quand le duc d'Albe fut remplacé par don Çuniga de Requesens, ces mêmes rapports se continuèrent avec l'Angleterre qui rappela les troupes auxiliaires qu'Elisabeth avait envoyées à Flessingue. En échange, Requesens expulsait des provinces les Anglais réfugiés, et dissolvait le séminaire établi à Douai par les catholiques de la Grande-Bretagne. Il obtenait un ordre pour s'emparer de tous les vaisseaux armés appartenant aux insurgés en Angleterre, et pour les exclure à l'avenir de tous ses ports[2]. Le premier armistice entre les Pays-Bas et Philippe II fut conclu par l'intervention d'Élisabeth, qui voulait à tout prix éviter dans les provinces la domination de Henri III, mortelle pour les intérêts commerciaux de ses sujets.

En effet, les huguenots français, depuis le dernier édit de pacification, songeaient plus que jamais à prêter aide aux provinces révoltées

1 Murdin, 773-774. — Camden, 272.
2 Camden, 295-296.

contre l'Espagne; ils entouraient de tous leurs prestiges le duc d'Anjou qui, mécontent de Henri III, gardé à vue dans son palais, songeait à avoir une couronne; des offres lui étaient faites; mille gentilshommes marchaient avec lui, et pourvu qu'il promît aide, on lui assurait la souveraineté des Pays-Bas. Cette négociation se suivait secrètement en dehors du roi de France[1]. Tout à coup Monsieur s'échappa de la cour, et alla se réfugier à Angers. C'est là que les transactions pour les Pays-Bas commencèrent d'une manière active et puissante. Henri III apprit la fuite de son frère avec inquiétude; il écrivait à M. d'Humières : « Mon frère le duc d'Anjou s'est retiré d'auprès de moy pour s'en aller en ses maisons les plus proches, ce que je me promets bien qu'il n'aura faict en mauvaise intention, vu l'amour et l'affection dont il m'est tenu, et les obligations particulières qu'il me doit; néanmoins je

1 22 juillet 1578. — Lettre de Henri III à M. de Matignon pour engager plusieurs capitaines à se désister des engagemens qu'ils ont pris de suivre le duc d'Alençon en Flandre, attendu que c'est contre sa volonté que sondit frère exécute l'entreprise qu'il a formée sur ce pays. — Mss. de Béthune, vol. col. 8892, fol. 66.

vous ai bien voulu donner advis de ce que dessus, afin que soyez informé de sondict partement, et que preniez garde plus soigneusement que jamais que sous ombre il ne s'entreprenne rien au préjudice de la tranquillité de mon royaume dans vostre gouvernement, et vous recommande l'observation de mon esdict de pacification comme estant le plus agréable service que vous me sçauriez faire[1]. »

Quelque jours après il expédia de nouvelles lettres au maréchal Damville, à MM. d'Humières et de Matignon; il leur donnait connaissance des mouvemens du duc d'Anjou, et bien décidé à le poursuivre, il leur mandait ses ordres en conséquence[2]. Henri III ne cessait d'être opposé à l'expédition de son frère en Flandre, et c'est avec bonne foi que son ambassadeur à Madrid déclarait à Philippe II que tout avait été fait contre la volonté du roi son maître. « Sire, je dois vous faire part des droites intentions de Sa Majesté en l'observance de une

1 Mss. de Béthune, vol. in-fol. col. 8836, fol. 74.

2 Mss. de Béthune, vol. col. 8794, fol. 115; et 8844, fol. 29, 32.

bonne paix et vraie amitié, et le desplaisir que elle a reçu et reçoit des actions de monseigneur le duc d'Anjou son frère en ce qu'il s'est résolu et encheminé sans que l'on l'ait pu divertir ni empescher[1]. »

Quant au duc d'Anjou, il était préoccupé de ses bonnes batailles qui devaient lui assurer le vaste Etat de Flandre. Il recommandait à tous ses amis de maintenir la paix en ce royaume[2]; il écrivait au maréchal Damville, à M. d'Humières : « Vous ayant toujours cognu amateurs de paix et tranquillité, je vous escris pour vous dire qu'il est besoin d'y tenir la main plus que jamais; car outre le mal que la guerre apporteroit en France, elle causeroit aussi grande desfaveur en mes affaires de par deçà où autre intention ne m'a amené que pour aider à ce peuple oppressé à abattre l'orgueil de l'Espagnol

1 Archives de Simancas, B 4348.

2 24 mai 1578 : « Lettre contenant l'éclaircissement des actions et desportemens de Monsieur, fils et frère de roy, duc d'Anjou, d'Alençon, etc., tant pour le regard des choses qui sont advenues ès guerres civiles de la France, comme en ce qui concerne le faict et desfense des Pays-Bas contre les Espagnols. » Rouen, Jean Ysorel. — Bibl. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-4°. cot. L. 644, pièce 4.

qui par ses conseils nous a toujours entretenus en divisions, et aussi pour descharger la France de beaucoup d'hommes de guerre qui peut-être ne se fussent contenus[1]. »

Toutes ces négociations pour les Pays-Bas s'étaient conduites par M. de La Ferté, stipulant en faveur du duc d'Anjou, et par le brave La None, que les huguenots de Flandre avaient élu comme leur chef et conducteur. Le premier résultat positif fut la cession de la ville de Cambrai, garantie donnée par le baron d'Ainchy. Dans cet acte curieux il était dit : « Bauduin de Gaure, chevalier, baron d'Ainchy, gouverneur-capitaine de la citadelle de Cambrai, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes, prévoyant de combien lui importoient les troubles et divisions des pays de Hénault et d'Artois et autres villes ses circonvoisins, qui, se remettant sous l'autorité des cruels Espagnols et

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8756, fol. 53; et 8820, fol. 99. — 1578. Traité entre le duc d'Anjou et d'Alençon et les Etats-Généraux des Pays-Bas. — Mss. de Colbert, vol. CCCCXCI, in-fol. *V.* pag. 100. — 28 mars 1578. Pouvoir aux sieurs de La Rochepot, Desprimeaux et de Montdoucet, pour assister aux Etats-Généraux des Provinces-Unies et y négocier en son nom (le duc d'Anjou). — Portefeuilles Fontanieu, nos 348-349.

leurs adhérens, ennemis de la patrie et du bien public, se séparoient des Estats-Généraux des Pays-Bays contre le serment solennel qu'ils avoient faict entre eux par leur union. Lui, comme amateur du bien et union de son pays, a recherché les moyens licites à un cavalier d'honneur, et desirant s'opposer auxdicts Espagnols et adhérens, voyant la nécessité qu'il pourroit avoir d'un secours prompt, au cas que les Estats ne le pussent secourir, ou que l'arrest de l'un à l'autre lui fust du tout empesché, a pensé qu'il n'avoit moyen plus expédient que de s'adresser au duc d'Anjou, le cognoissant zélé au bien de son pays pour l'avoir secouru de ses moyens et de sa personne, a accepté la défense d'icelui d'un commun accord des Estats-Généraux des Pays-Bas [1]. » En vertu de ce traité, confirmé par une stipulation spéciale avec le prince de Condé, des huguenots français furent admis dans la citadelle de Cambrai et en prirent souveraineté au nom de Monsieur.

1 Traité fait par le sieur de La Ferté, au nom du duc d'Anjou, avec Louis de Gaure, baron d'Ainchy, gouverneur de la citadelle de Cambrai. — Mss. de Colbert, vol. CCCXXXVII, in-fol. M. R. pag. 19.

Alors don Juan d'Autriche remplaçait dans les Pays-Bas le comte de Requesens[1]; c'était la gloire catholique, le brillant héros de Lépante, qui avait sauvé la chrétienté de l'irruption des barbares. Son arrivée en Flandre se liait à un vaste plan de Philippe II contre Elisabeth. Les envoyés de l'Espagne à Londres avaient bien pu, par leurs intrigues, rompre toute alliance entre l'Angleterre et les insurgés; mais la force des choses, la nature du principe catholique devait l'emporter dans une tête comme Philippe II. Elisabeth persécutait ce principe dans Marie Stuart; si le roi d'Espagne parvenait à sauver cette femme, cette reine, à l'élever à toute la hauteur d'une couronne en Ecosse, en Angleterre, et à l'unir à don Juan, n'était-ce pas un immense résultat pour la cause à laquelle Philippe II était si profondément attaché? Ce projet concerté avec le pape, dénoncé par le prince d'Orange, rompit brusquement tout rapport entre les deux couronnes[2]

1 1578. « Discours véritable des choses passées ès-Pays-Bas de Flandre depuis la venue du seigneur don Jehan d'Austriche en iceux. » Bibl. de M. de Fontanieu, in-8° parch. cot. P. 1452.

2 En 1578-1579, l'ambassadeur Juan de Vargas Mexia n'é-

d'Angleterre et d'Espagne; les insurgés trouvèrent appui dans le conseil d'Elisabeth. Ce plan contre la reine protestante était en chiffres; mais la clef ayant été devinée, il fut facile d'en suivre le développement; il se résumait dans les conditions suivantes : « Grégoire XIII devait lever une armée de six mille hommes de troupes disciplinées, sous prétexte de secourir les chevaliers de Malte. Sanders et plusieurs autres passeraient des Pays-Bas en Angleterre pour former un parti avant l'invasion; à l'arrivée de l'expédition sur les côtes d'Angleterre, elle serait rejointe par don Juan et son armée; et le premier soin des troupes combinées serait d'obtenir la délivrance de Marie et d'effectuer son mariage avec le prince Espagnol [1]. » Quand les intentions de Philippe II furent connues, quand on put pénétrer dans toute la pensée catholi-

crit pas une lettre à Philippe II sans lui dire : « Je tiens de lieu certain et de personne sûre que la reine d'Angleterre a une infirmité qui la fera bientôt mourir. Elle ne peut pas vivre plus de deux ou trois mois. Sa maladie est ce qu'on appelle le *mal caduc*. » Et toujours il répète cette nouvelle. *Archives de Simancas*. B. 47-48.

1 STRADA, *de Bello Belgic*. liv. VIII. — BOMPLAN, *Hist. pontific. Gregor. XIII*, pag. 236.

que, le conseil n'hésita plus à accorder aide aux insurgés et particulièrement au prince d'Orange, car il y avait plusieurs factions dans les Pays-Bas : le parti français du duc d'Anjou; un autre pour l'empereur; un troisième enfin pour les princes de Nassau, noble famille de martyrs populaires. Elisabeth aurait vu avec joie le prince d'Orange triompher, parce qu'en évitant la réunion des Pays-Bas à la France, cette révolution constituait la liberté des provinces, point si favorable aux intérêts et au commerce anglais; la reine envoya de l'argent au prince d'Orange pour lever des hommes en Allemagne et bientôt l'insurrection devint plus formidable que jamais. Alors elle s'avoua haut, et pour répondre à tous les manifestes de Philippe II, les Etats proclamèrent la séparation d'avec la monarchie espagnole et leur indépendance. L'acte de cette indépendance est important, car posant le principe d'examen comme au-dessus de tout pouvoir, établissant la souveraineté populaire et la déchéance du prince, il jetait dans l'avenir politique tous les élémens des révolutions. C'était l'application des pamphlets huguenots, de cette

presse de Genève, qui substituait au vieux droit divin, au droit de la conquête du moyen âge, ce principe d'orage populaire, à savoir : que les rois sont établis par les peuples et pour les peuples, et qu'à la multitude appartient la faculté de briser le trône qu'elle a élevé. Des fortunes diverses et sanglantes, des villes prises et reconquises, une soldatesque mutine, puis barbare et pillarde; les populations calvinistes s'attaquant aux églises en ruines, aux tabernacles, aux prêtres; la double persécution de deux sectes victorieuses ou vaincues; voilà le triste spectacle qu'offraient les guerres des Pays-Bas quand le duc d'Anjou se décida à soutenir le parti français dans la Flandre[1].

L'Angleterre devait sans doute s'opposer aux conquêtes du prince; Philippe avait encore essayé des négociations avec Elisabeth. La reine écrivait au roi d'Espagne le 22 oc-

1 Lettres d'avertissement à la noblesse et autres députés des Etats de Flandre, où il est amplement discouru de l'origine et progrès des troubles qui de présent règnent aux Pays-Bas, et le moyen de les pacifier. 1578. (Bibl. du Roi, rec. de pièces in-8°, parch. cot. L 1481, pièces 3.)

tobre 1577, en réponse à une dépêche datée de San-Lorenzo, « qu'elle n'avoit en vue d'autre intérêt que celui de l'Espagne et sa propre sécurité; qu'elle vouloit préserver les Pays-Bas d'une invasion des François, et se garantir elle-même des hostilités de Henri III; qu'elle avoit exigé des Belges la promesse de persévérer dans leur fidélité à la couronne d'Espagne, et qu'elle étoit déterminée à tourner ses armes contre eux si jamais ils violoient cette promesse[1]. » Et pendant ce temps se renouvelaient quelques démarches à la cour de France pour marier le duc d'Anjou à la reine d'Angleterre. On se souvient des premières tentatives faites par Catherine de Médicis auprès du secrétaire d'Etat Smith, dans l'objet de préparer l'union de son fils avec Elisabeth. Cette négociation, suspendue pendant la guerre, fut reprise par l'entremise de Simier, gentilhomme bien fait, de gracieuses manières, si galant, si poli qu'Elisabeth ne pouvait se passer de lui; et comme le dit Marie Stuart : « Vous aviez non seulement engagé votre honneur avec un estranger nommé Simier, l'allant trouver de

1 Camden, 311. — Murdin, 290, 294.

nuict en la chambre d'une dame, où vous le baisiez et usiez avec lui de diverses privautés deshonnestes, mais aussi lui révelliez les secrets du royaume, trahissant vos propres conseillers[1]. » Simier effaça le souvenir de tous les amans de l'ardente reine ; lui seul, n'oubliant jamais dans les bras d'Elisabeth l'objet politique de sa négociation, obtint ce qu'il se proposait. Le mariage arrêté à la cour de Londres, le duc d'Anjou, sous le déguisement d'un page, arriva à Greenwich et fut présenté pendant la nuit à Elisabeth. Il n'était point beau ; la petite vérole avait gravé sur son front mille cicatrices ; mais il était jeune, fou, enjoué, et Elisabeth l'embrassant avec la plus vive tendresse, lui promit qu'elle n'aurait jamais que lui pour époux, malgré la vive opposition de son conseil. Tout fut préparé pendant l'année 1581 pour cette union, et l'habile Simier vainquit les obstacles. Les articles discutés avec Elisabeth portaient « que le mariage serait contracté dans six semaines, mais sous la condition que chacune des deux parties aurait la liberté d'y renoncer, si cer-

1 Murdin, 559.

taines affaires n'étaient point accordées à leur mutuelle satisfaction à ladite époque. »

François de Valois, duc d'Anjou, après l'acte de déchéance contre l'Espagne, venait d'être proclamé souverain des provinces; pouvait-il être encore question d'un mariage avec un prince qui représentait les intérêts français aux Pays-Bas? Elisabeth, amoureuse, passionnée, lui avait fait don d'une somme de cent mille couronnes; mais comment le parlement aurait-il pu sanctionner cette union? Voulait-on s'engager dans une guerre contre l'Espagne? cette Espagne puissante, invincible, dont les immenses flottes couvraient toutes les mers? Le duc d'Anjou s'était rendu à Londres; il était porteur d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, subordonné à l'unique condition du mariage. Rien de plus tendre que cette entrevue de la reine et du prince. Elisabeth lui donna la promesse écrite de sa propre main (en exigeant aussi qu'il lui en fît une semblable) « de regarder ses ennemis comme les siens, de lui prêter assistance dans toutes les occasions où il pourrait la requérir, et de ne jamais traiter avec le roi d'Espagne sans son consente-

ment[1]. » Les dépêches de Castelnau ne mettaient plus aucun doute que le mariage eut lieu; il écrivait à un des mignons d'Henri III : « J'ai donné charge au présent porteur vous dire les bonnes chères que Mons. de Simier a trouvées et reçues de la royne d'Angleterre et de toute sa cour, avec espérance que son voyage ne sera pas inutile pour le service de son maistre, en quoi je ne lui manquerai des moyens que j'ai par-deçà comme le roy me le commande pour voir une bonne et heureuse fin de cette négociation qui a si longuement duré, et y a grande apparence qu'elle se fera à cette heure ou il ne s'en parlera plus, en quoi les principales parties qui y ont intérest ne montrent pas faute d'affection et de toutes démonstrations amoureuses, de sorte que si l'on peut juger par l'extérieur, il ne se parle que de faire des nopces que je supplie Dieu estre pour le bien et repos de ces deux royaumes. Ledit sieur de Simier est logé en mon logis avec grande compagnie qui n'est pas pour partir sitost et est pour y attendre son maistre

1 Mémoires du duc de Nevers, tom. 1, pag. 545, in-fol.

si le mariage doit se faire afin qu'il demeure hostage de ce qu'il promettra[1]. »

Les Etats de Bruxelles célébraient avec toute les magnificences de cette époque, fusées, artifices, bals, l'élection du duc d'Anjou au titre de duc de Brabant; ils croyaient trouver, dans la souveraineté du frère de Henri III, une protection efficace; le jeune prince était à la tête du parti huguenot modéré; il donnait donc à la révolte de Flandre le point d'appui d'une puissante opinion; il entraînait sur ce champ de bataille populaire la chevalerie du beau royaume de France.

1 Archives de Simancas, col. B 48[1].

CHAPITRE LIX.

HENRI III ET SA COUR.

Le roi Henri III. — Les jeunes gentilshommes du roi. — Le duc d'Anjou. — Guise. — Catherine de Médicis. — Les astrologues. — Les Italiens. — Population. — Classes. — Les parlementaires. — Les bourgeois. — Les halles de Paris. — Création de l'ordre du Saint-Esprit.

1577. — 1579.

Quand tout retentissait en France de la pacification nouvelle entre les deux croyances, Henri III vivait à Paris, en son palais du Louvre, au milieu de la bonne et grande population catholique. Le roi continuait ses visites

de monastères, ses pèlerinages aux reliques, ses processions de pénitens, actes de dévotion pieuse si propre alors à gagner les suffrages de la multitude. Toutefois la popularité de son avènement s'était affaiblie[1] depuis les dernières concessions qu'il avait faites aux hérétiques; les halles inquiètes se demandaient comment le vainqueur de Jarnac et de Montcontour avait pactisé avec ces huguenots, montagnards maudits dont on s'était si justement débarrassé dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Les prédications et les pamphlets, puissance immense de tribune, jetaient dans les esprits mille calomnies contre le roi; on l'accusait d'hypocrisie, de ne point faire des actes de religion avec sincérité, mais par tromperie contre la foi catholique; en toutes les paroisses de Paris, il y avait des prédicateurs ardens, et lorsque les fidèles agenouillés allaient recevoir la bénédiction sainte, lorsqu'au mi-

1 On disait dans les pasquils :

Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple dépouillé,
N'est-ce pas belle pénitance
De se couvrir d'un sac mouillé !

lieu de l'encens qui fumait autour de l'autel les prêtres élevaient le Christ ou l'hostie divine, le prédicateur dénonçait les vices et les faiblesses du roi en présence de la foi menacée. « Dois-je vous dire, s'écriait Maurice Poncet, curé de Sainct-Pierre-des-Arcis, la conduite et actions deshonnestes de ceux qui gouvernent l'Estat; l'esdict de pacification qui faict triompher l'hérésie et le huguenotisme, l'insolence, les scandales et desbauches de ces mignons parfumés.... » Et prêchant le carême à Notre-Dame, il s'éleva avec force contre la confrérie des Frères-Battus, congrégation de pénitens qui comptait Henri III parmi ses membres : « Ce sont tous gens pervers et desbauchés, société d'hypocrites et d'athéistes qui commettent en secret choses espouvantables. J'ai esté averti de bon lieu qu'hier au soir, qui étoit le vendredi de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros pénitens, et qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation, la nuict, le petit tendron qu'on leur tenait tout prêt. Ah! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu et de ses saincts sous le masque, et portez par con-

tenance un fouet pendu à votre ceinture! Ce n'est pas là, pardieu, où il faudrait le porter, c'est sur votre dos et sur vos épaules! et vous en étriller très-bien; il n'est pas un de vous qui ne l'ait bien gagné[1]. »

La multitude s'irritait profondément en écoutant ces paroles; les débauches royales dénoncées par la bouche d'un prêtre remuaient les entrailles; on comparait les joies du palais et le deuil de l'Eglise; puis, il y avait des prodigalités, des pompes qui ne s'appliquaient plus aux châsses bénites, aux croix, aux saints, aux cathédrales du catholicisme. Et le roi, pour arriver à cette vie de somptueux désirs, remuait l'impôt, requérait des aides, faisait des emprunts flétris d'avance, car ils n'étaient plus destinés, comme les bonnes cotisations de la ligue, à une cause nationale et populaire.

Pamphlets mordans, caricatures bizarres, tout poursuivait la personne de Henri III[2]; et

1 *Journal de Henri III*, ann. 1578.

2 Peignez les saletés dont nostre France abonde;
Peignez-y les abus dont l'Estat est pressé;

c'est pourtant avec ces documens de l'esprit et des agitations d'un peuple, recueillis dans l'espèce de caquetage parlementaire connu sous le nom de *Journal d'Henri III*, qu'on a écrit l'histoire d'un prince qu'il faut juger avec plus de calme. Nous, qui voyons aussi des satires mordantes, de spirituelles ébauches d'un crayon ennemi, n'est-il pas naturel que nous nous préservions de ces passions dans l'histoire? Dès que Henri III se sépara du parti catholique extrême, ce parti le flétrit plus qu'aucun autre, parce que ce qu'une opinion exagérée poursuit avec le plus d'acharnement, ce sont les timides et les modérés de sa couleur[1]. Henri III avait commencé sa vie par d'étonnans succès; son courage était aventureux, sa tête ar-

Peignez le gentilhomme avec un bénéfice;
Accoutrez bien un asne en homme de justice;
Peignez l'homme savant qui mendie son pain;
Qu'un faquin par argent achète la noblesse,
Que l'homme vertueux est languissant de faim,
Et qu'à ses seuls mignons le roi faict des largesses.

Pasquil contre Henri III.

1 Le plus curieux de ces pamphlets sur les mignons porte ce titre : *Complaincte de la France sur les démérites de Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epernon, présentée au roi.* Paris, 1580.

dente, chevaleresque et folle de plaisirs comme toute cette race des Valois, sous l'influence de ses alliances d'Italie; il aimait les banquets, mascarades et fêtes, et sous l'impression de ces douces mœurs, Henri mêlait la dévotion ascétique aux dissipations de la vie : « Le roy alloit pendant le caresme, deux ou trois fois la semaine, faire collation aux bonnes maisons de Paris, et y dansoit jusqu'à minuict avec ses mignons fraisés et frisés et avec les dames de la cour et les dames de la ville; entre les autres chez la présidente Boullencour, où il passoit souvent le temps avec Mlle d'Assy sa belle-fille [1]. » Il n'était sorte d'accusation qu'on n'adressât au roi; et comme il s'entourait de jeunes gens aux suaves manières, aux tournures efféminées, les pamphlets le dénonçaient comme l'héritier impur de ces mœurs communes à la Grèce, et que l'Italie avait léguées à la cour de France avec ses fils intrigans et débauchés. Il existe même une ingénieuse et dégoûtante caricature dans les monumens de la ligue; Henri, le jeune et bel Henri, y est représenté sous les formes her-

1 *Journal de Henri III*, tom. 1, pag. 235.

maphrodites, pour signifier les tristes plaisirs de ses sens émoussés. Lisez encore les pamphlets, vous verrez toutes les folies qu'on attribue au roi pour ses mignons; il les baise morts; il attache de ses mains blanches et parfumées des colliers d'or à leur cou d'albâtre, des pendans de saphir à leurs oreilles; il leur livre les édits bursaux et les trésors enfouis des vieux parlementaires.

Je ne prétends rien juger et justifier; mais quand à côté de ces peintures nous voyons ces braves jeunes hommes : Schomberg, Quelus, Maugiron, Saint-Mesgrin, Joyeuse, tirer l'épée avec tant de vaillance, courir aux duels comme à une fête, insoucians comme l'enfance, exposer leurs belles têtes frisées[1] à la mort pour le service du roi ou de leur dame, tendrement aimer, comme Saint-Mesgrin adorait la duchesse de Guise, n'est-il pas permis d'effacer quelques unes de ces accusations que l'esprit de

1 Antraguet et ses compagnons
Ont bien étrillé les mignons;
Chascun dict que c'est grand dommage
Qu'il n'y en est mort davantage.

Pasquil contre les mignons.

parti accumula dans ces vies flétries et mortes avant vingt ans; et d'Epernon, l'homme des politiques, l'habile et fidèle gouverneur de Normandie, le négociateur de la paix avec Henri de Navarre, n'était-il pas autre chose qu'un mignon de plaisirs et de couchette, comme l'appellent les journaux du temps?

J'explique cet abandon, cette confiance du roi, cette vie intime de palais à une époque d'assassinats, d'empoisonnemens, d'attaque, de spadassins et d'ennemis, aux rues étroites et tortueuses; n'était-il pas naturel que le roi, en face tout à la fois du parti protestant et catholique extrême, se confiât à cette garde de jeunes hommes dévoués qui couchaient auprès de lui et veillaient à sa conservation avec toute la tendresse de compagnons d'armes et de plaisirs? Quoi de plus naturel encore que Henri III récompensât cette fidélité par des postes de confiance quand tout le délaissait, et par des prodigalités méritées? Et quoi de plus simple aussi que les partis, qui dénaturent tout, aient cherché dans ces témoignages d'une confiance abandonnée, des rapports secrets et éhontés? *Mignon* ne signifiait alors que de braves et

nobles compagnons d'enfance, comme *menin* signifia plus tard les jeunes compagnons du dauphin. Le duc d'Anjou avait ses mignons comme le duc de Guise avait les siens, tous fidèles à leur couleur; ils engageaient souvent des combats à l'épée, au bâton, à la pique[1], pour soutenir leur prééminence et leur valeur; et c'était dans leur poitrine d'enfant, déjà sillonnée de coups de dague, que Henri III déposait le secret de ses affaires; il aimait les aventures de femmes, les scandales de sa cour, et les mignons étaient toujours prêts à lui en conter. Les pamphlets exagérèrent les démonstrations que fit le roi à la mort de ses nobles favoris : « Le roy portoit une merveilleuse amitié à Quelus et à Maugiron; il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs têtes et serrer leurs blondes chevelures, et osta à Quelus les pendans de ses oreilles, que luy-mesme auparavant luy avoit donnés et attachés de sa propre main, et le peuple disoit que le Seigneur alloit recevoir en son giron Schomberg, Quelus et Maugiron[2]. Le roy les

1 *Journal de Henri III*, ann. 1577 à 1579.

2 Seigneur, reçois en ton giron
Schomberg, Quelus et Maugiron.

honora de superbes convois et sépulchres de princes[1]. » Et Saint-Mesgrin, ce noble et beau Saint-Mesgrin, folâtre jeune homme qui, percé de trente coups d'épée, donna son âme à Dieu, son corps à la terre, et, comme le dit le pasquil de la cour, « son oustil à tous les diables. » Et qu'importait après tout que les pamphlets catholiques ou huguenots poursuivissent ces braves débauchés ? Qu'importait que le roi de Navarre, pauvre mari trompé par Marguerite de Valois, s'écriât : « Je sçais bon gré au duc de Guise, mon cousin, de n'avoir pu souffrir qu'un mignon de couchette le fît cocu? C'est ainsi qu'il faudroit accoustrer tous ces petits galans de la cour qui se meslent d'approcher les princesses pour les mugueter et leur faire l'amour! » Tout cela n'ôtait rien à ces jeunes débris, à ces figures poétiques des grands romans de chevalerie! Détachez de ces bruits ce que les passions contemporaines ont pu y ajouter de haine contre Henri III, que restera-t-il? peut-être des témoignages d'amitié pour de braves et fols enfans de gloire et de dévouement

1 *Journal de Henri III*, tom. 1, pag. 239.

qui se consacraient au service du prince, tandis que les partis extrêmes l'abandonnaient.

Depuis les grandes guerres civiles, la noblesse territoriale ne venait qu'instantanément à la cour; la vieille féodalité se saisissait des opinions religieuses comme d'un drapeau; les hauts feudataires de Bretagne, Normandie, Bourgogne, Saintonge, Berry, Lyonnais, s'étaient partagés entre les fractions qui divisaient la société; ils vivaient alors sous la tente, ou bien dans leur gouvernement de province avec leurs vastes fiefs, leurs terres et leurs vassaux. Ce n'étaient plus les règnes de François Ier et de Henri II, assouplissant les mœurs altières de la féodalité; la guerre civile avait retrempé ces caractères; ils campaient sur leur territoire; les uns en correspondance avec l'Espagne; les autres avec les reistres du prince de Condé, les princes d'Allemagne et les cantons suisses. Il n'y avait à la cour que les nobles de la fraction du roi, que ces serviteurs du palais, flétris par les partis et qui entouraient la personne du monarque pour la défendre de leur épée.

Au contraire, on y trouvait abondance d'étrangers, des Espagnols et des Italiens surtout

que la reine Catherine de Médicis avait entraînés à sa suite. Il y avait eu des fortunes merveilleuses; les Gondi recevaient le duché de Retz, et l'un d'entre eux était revêtu du titre de maréchal de France, avec Strozzi qui commanda long-temps les troupes royales. Si Henri III, roi trahi, abandonné, ne pouvait avoir confiance qu'en ses nobles et loyaux mignons, Catherine de Médicis témoignait également un abandon absolu à ces Italiens, hommes souples, habiles, et qui se soumettaient à toutes les conditions pour accumuler tous les bénéfices. Il y en avait foison à la cour : les uns venaient exploiter les goûts de jeux et de dissipations de la gentilhommerie : « Dans le mois de janvier 1579, une bande d'Italiens, advertis par ceux de Paris que le roy avoit dressé en son Louvre un déduit de jeux de cartes et de dez, vinrent à la cour, et gagnèrent au roy dans le Louvre trente mille escus tant à la prime qu'aux dez[1] »; les autres favorisaient la tendance d'arts et de théâtres qui animoit Catherine de Médicis : « En ce mois de février 1577, les comédiens italiens appelés *gli*

1 *Journal de Henri III*, tom. I, pag. 273.

Gelosi, que le roy avoit faict venir de Venise et desquels il avoit payé la rançon, ayant esté pris par les huguenots, commencèrent à jouer leurs comédies dans la salle des Etats, à Blois, et leur permit le roy de prendre demi-teston de tous ceux qui les viendroient voir jouer; le dimanche 19 may ils commencèrent leurs comédies en l'hostel de Bourbon, à Paris; ils prenoient quatre sols de salaire par teste de tous les François, et il y avoit tel concours que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient pas tous ensemble autant quand ils preschoient. Un Italien, faisant plusieurs gentillesses et dextreries rares et remarquables, ouvrit une boutique à Paris et prenoit cinq sols par teste et faisoit grands sauts et contours sur un cheval, fort agilement et subtilement, et voltigeoit-il sur son cheval fort dextrement, de toute sorte et en toute façon : il gagna beaucoup d'argent. » D'autres enfin s'assouplissaient à tous les services, aux complaisantes négociations d'amour, d'astrologie, de stratagèmes, coups de dague et de poison. Les Italiens se faisaient percepteurs d'impôts; ache-

1 *Journal de Henri III*, tom. I, pag. 202, 206, 366.

taient, comme les juifs au moyen âge, comme les grandes compagnies florentines et milanaises, les péages, les droits de toute nature, qu'ils prélevaient sur le pauvre peuple avec une rigueur qui les faisait comparer aux sangsues publiques. Les pasquils et les satires amères s'adressaient aux Italiens; la multitude les poursuivait de ses haines puissantes : « Inventeurs de subsides, vilains poltrons qui estiez tous des coquins en vos pays; par un malheur fatal, faut-il que vous nous causiez tant de mal et nous succiez comme des sangsues? Mais infâmes publicains, soyez surs qu'on tombera bientost sur vous et sur votre sequelle, qui nous oste tout jusqu'à une escuelle. Vous faictes les muguets parfumés, mais un jour viendra où serez enfumés; car la France est de vous si lasse, qu'il faut que la teste on vous casse [1]. »

1 Italiens inventeurs de subsides,
Pires cent fois que tous les parricides;
O poltrons vilains ainsi bannis,
Qui tous estiez coquins en vos pays,
Faut-il quasi par un malheur fatal
Que tous ces bougres nous causent tant [de mal.
. . . . . .
En nous suçant ainsi que la sangsue.
Assurez-vous, publicains tant infâmes,
Qu'un jour verres des terribles alarmes
Tomber sur vous et sur votre séquelle,
Qui nous oste tout jusqu'à une escuelle.
Italiens donc qui que tu sois,
Qui t'enrichis aux dépens des François,
Dont tu fais tant du muguet parfumé,
Un jour viendra que seras enfumé;
Car la France est de toy si très-fort lasse
Qu'il faut pour vrai que la tête on te [casse.
(*Pasquil. Archives de Simancas*, cot. B/10[82].).

C'était aussi parmi les Italiens que la cour choisissait ses astrologues, ces devins qui cherchaient dans l'aspect des astres et des constellations la fortune des empires et des princes. Dans les temps de troubles et d'agitations publiques, cette superstition qui embrasse les premiers autels pour s'en couvrir est chose naturelle; les âmes les plus fortement trempées ne sont pas exemptes de ces faiblesses, de ces pressentimens de l'avenir; et quoi d'étonnant que Catherine de Médicis, mère de rois, allât à la tour de Ruggieri consulter sur les jours heureux et malheureux, sur la destinée de cette race de princes qui périssaient, jeunes encore, dans une vie laborieuse et de guerres civiles[1]? Quelle

1 L'ambassadeur d'Espagne écrivait à Philippe II : « J'ai sçu de bonne part que la royne-mère (qui a une grande vénération pour les astrologues, et qui en beaucoup d'occasions se gouverne par leur conseil) a été advisée par celui qu'elle a en plus grande considération, que le duc d'Alençon court grand risque, et presque inévitablement doit mourir cette année; cela estant, il paroist qu'on assureroit la succession de tout ce royaume au prince de Béarn, et au cas où il ne laisseroit pas de fils, au prince de Condé; qui est chose de grande considération, et qui seroit d'un plus grand dommage et inconvénient qu'on puisse imaginer pour les affaires de la chrestienté. » Archives de Simancas, cot. B 46[a48].

immense puissance alors que l'astrologie! Dirai-je toute la force d'opinion qu'avaient les belles et grandes centuries de Nostradamus, explications obscures qu'un esprit élevé, ingénieux et observateur donnait dans ses prévoyances à un avenir tout ouvert à son imagination studieuse? Ces belles et grandes centuries, que Pasquier étudiait avec tant de soin, annonçaient pour ces années « désordres aux cités, et feux allumés. En l'an qu'Henri régnera en France, la cour sera en un bien fascheux trouble[1]. » Dames et varlets étaient donc dans de graves et vives craintes; car maistre Nostradamus, de son bel oratoire de Salon, en Provence, ne se trompait guère sur les douleurs de la patrie.

En dehors de la cour vivait la classe parlementaire dont l'autorité grandissait par des prétentions successives. Déjà le parlement de Paris établissait en principe, qu'en l'absence des États-Généraux il représentait le peuple; cette théorie, il cherchait à l'appliquer aux édits royaux, à créer une sorte d'opposition à

1 En l'an qu'Henri en France régnera,
La cour sera en un bien fascheux trouble.

toutes les mesures importantes émanées de la puissance royale; catholique ardent en majorité, le parlement comptait pourtant une minorité modérée qu'on retrouvait également aux aides, aux finances, à la cour des comptes; les charges chèrement achetées passaient successivement de la classe des avocats à celle des conseillers, de conseillers à présidens, et ces mutations se faisaient dans une cinquantaine de familles dont la grande expression se personnifiait dans les Molé, Brisson, de Thou, Pasquier, Seguier, Harlay. A quelque opinion que ces familles appartinssent, à la ligue ou au tiers parti, toutes se livraient avec une persévérance scientifique à l'étude des lois, aux dissertations sur les souverainetés ou la nature des divers gouvernemens. Pasquier, que je considère comme l'expression active, laborieuse, savante de cette classe parlementaire, ne s'occupe jamais dans ses recherches, dans ses dissertations, que de la forme des sociétés, qu'à fixer leurs principes qu'il applique à toute chose, aux divers ordres d'idées. Le bon avocat exprime sa préférence pour le système monarchique, pour l'obéissance à une

autorité suprême, dans de piquantes et naïves comparaisons.

« Direz-vous que les éléphans n'ont point de lois? Je le nie. Ils marchent toujours en troupe, et font passer pour premier le plus vieux d'entre eux comme leur chef et conducteur, et celuy qui le suit d'age est à la queue. Et les grues se choisissent-elles pas un roy? et à chaque troupe son capitaine; quand elles font alte de nuict, elles font sentinelle; et les oies font le semblable que les grues, dressant leurs bataillons en pointe comme l'esperon d'un navire. Voulez-vous plus belle monarchie que celle que nous voyons en nos maisons en nos coqs et poules? Là nous voyons monsieur le coq portant la creste sur sa teste en forme de couronne, marchant et piaffant à grands pas au milieu de ses poules; mettez un autre coq avec lui, vous cognoistrez fort aisément combien toute royauté est impatiente de compagnons; et qui est une chose fort remarquable, s'il y a quelque pauvre chappon qui soit de la troupe, il n'ose s'approcher des poules qui les guerroye comme un rebut de leur respublique qui ne peuvent profiter à la propagation de leurs semblables pour leur

en avoir esté ostés les outils; et la respublique des fourmis qui vont en queste, qui reviennent chargées de provisions, quand on voit les chemins semés de ces petites bestioles, faut-il pas croire qu'il y a quelque police entre elles? quant au royaume des mouches à miel, il n'y en a point de tels ni si stable entre les hommes que cestuy là; leur roy (chose admirable) l'on dict qu'il n'a point d'aiguillons, ores que toutes autres abeilles en ayent, montrent qu'un roy se maintient plus par la majesté que par la force[1]. » Jamais l'examen des bases sur lesquelles repose l'ordre social n'avait été plus varié, plus populaire, plus souvent répété. La réforme, en anéantissant le principe d'autorité dans l'Eglise, avait tout soumis à l'examen, et les hommes de science et de lois passaient tout au creuset de leur raison et des hauts principes politiques.

La classe bourgeoise se rapprochait beaucoup des parlementaires; l'une émanait de l'autre; elles avaient une origine commune, une parenté identique; les bons bourgeois processifs aimaient le Parlement, le Châtelet, la Cour

1 Est. Pasquier, liv. x, lett. 1re.

des comptes; ils assistaient aux audiences. Il était rare que leurs fils ne fussent point clercs de la bazoche, sergens pillards, établis aux piliers du Palais de Justice, à la rue Thibautodé ou au coin du Pont-Neuf tout nouvellement bâti; les fils de bourgeoisie, quand ils n'achetaient pas une bonne charge de judicature, obtenaient une place de clerc à Notre-Dame, à Saint-Gervais, et de là ils s'élevaient à un gras canonicat, excellent revenu de chapitre. Les cadets prenaient habituellement un état, et il n'en manquait pas alors dans la bonne ville de Paris; combien n'étaient pas glorieuses et fortes les belles confréries des orfévres, des tréfileurs de soie, des marchands d'épices, et la vieille corporation des bouchers avec leurs varlets dont le nombre était si considérable et le bras si vaillant! Cette bourgeoisie, ces métiers aux halles étaient ardemment catholiques; tous vénéraient le saint de la bannière, le patron de la confrérie. C'était dans leur sein qu'étaient élus les centeniers, les dixainiers, les quarteniers au nombre de seize, braves bourgeois choisis par la cité, en l'Hôtel de la Grève, pour la défense des prérogatives de la ville.

La riche bourgeoisie était pour la paix publique; quelques uns même des gros bourgeois applaudissaient à l'édit de pacification; mais la masse des métiers maintenait pour le catholicisme et la ligue; le brave duc de Guise était son héros, son défenseur; elle avait l'idée que le triomphe de la huguenoterie entraînerait la ruine de Paris, la perte de sa prééminence sur les provinces, l'anéantissement de ses priviléges. En face de ces dévouemens incertains, tandis que la vieille féodalité se levait en armes et que la ligue se fortifiait à Paris, Henri III conçut le projet d'un ordre de chevalerie qui rattacherait par un serment spécial tous ceux qui y seraient admis. Quand l'esprit de loyauté de la grande époque féodale s'était éteint avec les prouesses des paladins du treizième siècle, les rois avaient cherché à raviver cet esprit de la noble vassalité; ils avaient créé des ordres de chevalerie, c'est-à-dire des associations de foi et hommage envers le trône; le titre de grand-maître ajoutait un lien de plus, une autorité morale plus énergique. La puissance du suzerain sur les sujets s'affaiblissait, mais les chevaliers restaient

loyalement attachés à leur grand-maître, chef et souverain. Louis XI avait créé dans cet objet l'ordre de Saint-Michel; restreint à l'origine dans quelques familles que le roi s'attirait par le collier d'or et de brillans joyaux, l'ordre avait été depuis si prodigué qu'il était tombé en mépris chez la haute noblesse territoriale; il manquait le but que la suzeraineté s'était proposé. Henri III raviva l'institution sous le titre et l'invocation du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit, colombe pure, n'était point une image exclusivement catholique; les calvinistes l'admettaient dans leur symbole avec autant de force que l'Eglise elle-même. Dès lors le roi pouvait également l'appliquer dans l'avenir aux deux religions rivales, aux hommes influens qui voudraient se dévouer à la royauté. Les statuts de l'ordre du Saint-Esprit contenaient quatre-vingt-quatorze articles; le nombre des chevaliers était fixé à cent, en y comprenant le roi, chef ou grand-maître; à savoir : quatre cardinaux, quatre prélats archevêques ou évêques, un grand aumônier, un chancelier, un prevôt, un maître des cérémonies, un grand trésorier, un greffier, le héraut et l'huissier de l'ordre, lesquels

devaient faire le serment qui s'ensuit : « Je jure à Dieu et vous promets, Sire, que je vous serai loyal et fidèle toute ma vie, vous recognoistrai, honorerai et servirai toute ma vie et prierai tousjours Dieu pour le salut de Vostre Majesté[1]. »

Le nombre des nouveaux chevaliers ne fut pas d'abord rempli; le roi y comprit les chefs principaux des opinions modérées, ses loyaux et fidèles serviteurs; il voulait conquérir les consciences timides, incertaines qui en pleine possession d'un gouvernement de province pouvaient prêter une force à la couronne. Henri III nomma vingt-sept chevaliers, parmi lesquels le duc de Nevers, le duc de Mercœur, le marquis de Villars, le duc d'Usès, le duc d'Aumale, le maréchal de Cossé, le maréchal de Retz, le seigneur de la Guiche, Jacques sire de Humières, le seigneur d'Entragues, Philippe Strozzi et Jean d'Aumont de Châteauroux[2]. » La création de l'ordre du

1 Fontanon, II, *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit*, édition de 1703. — L'ordre prit depuis une couleur toute catholique.

2 Henri III écrivait à M. d'Aumont pour lui annoncer qu'il faisait dresser dans le royaume « un ordre et milice, sous le

Saint-Esprit était un moyen politique pour rattacher aux intérêts de la couronne les noms qui exprimaient une idée ou une force dans une opinion. La fidélité féodale était morte; on cherchait à la reconstituer d'après de nouvelles idées. On donnait un cordon de l'ordre comme autrefois on accordait une terre du domaine royal; et l'accolade de chevalerie reproduisait cette vieille foi et hommage des vassaux à la couronne.

nom et titre de *Benoist-Sainct-Esprit*, inspirateur et conducteur des bonnes œuvres; duquel j'ai deslibéré me rendre chef, et y appeler les plus grandes notables personnes qui auront mieux mérité de la chose publique, et ceux qui seront estimés plus dignes et capables de me faire service, estimant que comme nul ne pourra atteindre à ce rang d'honneur que par le seul sentier de la vertu, ce sera un bon moyen d'obliger ceux qui y sont d'y persévérer de mieux en mieux, et exciter les autres à s'y raddresser, adjoustant encore à ce poinct une honneste rémunération et entretenement que j'entends donner par forme de commande et pension. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8845, fol. 22. — Même lettre au duc de Nemours, en lui annonçant sa nomination. Mss. de Béthune, vol. cot. 8846, fol. 59. — *Voyez* la « relation des cérémonies observées aux Grands-Augustins, lors de l'institution par Henri III de l'ordre du Sainct-Esprit. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9034, fol. 27.

CHAPITRE LX.

SITUATION DES PARTIS APRÈS LA PAIX DE 1577.

Grands gouvernemens. — Haute féodalité. — Voyage de Catherine. — Conférences avec le roi de Navarre. — Position des Montmorency. — Le duc d'Alençon. — Négociations. — Attitude armée des partis protestant et catholique. — Hostilités.

1578 — 1580.

Le premier et le plus remarquable des résultats de l'édit de pacification signé à Poitiers avait été d'essayer la haute féodalité telle qu'elle existait au temps de la conquête. Le duc d'Alençon, en prenant le titre de duc d'An-

jou, s'était fait un état et apanage si puissant qu'il tenait véritable maison royale, avec soixante-huit gentilshommes d'honneur, vingt écuyers, dix aumôniers, chapelains, chambellans et officiers de toutes espèces, pour le valant de douze cent mille livres par année[1]. Les chefs de parti, catholiques ou huguenots, s'étaient constitués indépendans chacun dans leur gouvernement respectif, et là ils demeuraient armés, en face du conseil de Henri III, qui visait à une conciliation impossible. La paix était une opinion de cour; les batailles convenaient mieux à ces vieilles et puissantes têtes de partis qui voulaient se maintenir libres en leurs provinces. La pacification n'avait désarmé personne; on se tenait sur ses gardes; les chefs avaient signé les traités, et les capitaines secondaires continuaient des hostilités de villes à villes, de châteaux à châteaux[2]. C'était un état

1 *Voyez* l'état de la maison du duc d'Alençon. *Mém. de Nevers*, t. I, pag. 277.

2 On voit partout des traces de ces remuemens de provinces. — Lettre de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), au maréchal de Montmorency, 7 octobre 1579 : « Mon cousin, j'ai entendu la prise de la ville de Montagnac, le grand meurtre des habitans, l'ignominieuse mort des ministres et le pillage et sac-

social à peu près semblable à la féodalité, à cette hiérarchie de clocher à clocher où dominaient l'homme d'armes et le tenancier hautain.

Catherine de Médicis, vigilante et toute préoccupée de ses idées de transactions, résolut encore un voyage à travers les provinces, afin d'apaiser ces fermens de discorde qui de toute part éclataient. Elle prit prétexte de conduire Marguerite sa fille au roi de Navarre qui la réclamait avec instance; partout où passait Catherine elle préparait autant qu'il était possible le rapprochement des opinions, l'exécu-

cagement de ladite ville, de quoi j'ai été grandement desplaisant tant pour l'esnormité de l'exécution que pour le presjudice qu'elle peut apporter à l'establissement de la paix, en donnant par ce mauvais exemple occasion à d'autres turbulens d'en faire le semblable. » — 7 octobre 1579. Lettre de Catherine de Médicis au maréchal de Montmorency : « Mon cousin, me trouvant hier au soir assez bien après l'opération des pillules que j'avais prises, je vis vostre lettre du 4 de ce mois : la façon comme a été pris Montagnac, les remontrances que vous me faictes sur les catholiques qui l'ont prise, ce que vous avez sur ce desclaré à ceux de la religion prétendue réformée, de la justice qui sera faicte dudit attentat, et les remontrances que leur avez aussi faictes sur les desordres qu'ils ont commencés, en quoi il ne seroit possible de mieux, et ont les uns et les autres grande occasion de s'en contenter et de se contenir doresnavant attendant la justice qui sera faicte à une part et d'autre. » Mss. de Béthune, n° 8833, fol. 28.

tion pleine et entière de l'édit de pacification; le duc de Montpensier écrivait au roi : « Sire, vous entendrez par le retour de ce porteur comme, Dieu mercy, le voyage de la royne votre mère continue à se faire si heureusement que Vostre Majesté ne le sauroit mieux desirer, car partout où nous passons la paix s'establit selon vostre intention à la manutention de laquelle ce semble que le roy de Navarre et toute la noblesse de par-deçà se disposent[1]. »

Sur la moindre plainte, sur le soupçon le plus vague, Catherine rendait justice; et soit qu'elle redoutât la puissance du duc de Guise, soit qu'elle sentît que la ligue, par son nombre, était une force autrement menaçante que les huguenots, on lui voit une tendance prononcée pour les opinions et les intérêts calvinistes; elle écrivait au maréchal Damville : « Mon cousin, je suis en extresme peine et ennuy de la nouvelle qui est venue ce soir à mon fils le roy de Navarre, que La Réole a esté prise par les catholiques; c'est une des villes qui sont par l'esdict

1 Portefeuilles Fontanieu, nos 350-351.

baillées en garde à ceux de la religion réformée et je puis asseurer (si cela est vrai) que cela s'est faict sans le consentement de mon fils qui n'en a jamais rien sçeu, ni d'aucun de ceux qui sont icy, et ne veux oublier de vous dire que j'ai donné charge (si ainsi est que la ville ait esté surprise) de commander de ma part à ceux qui seront dedans de la restituer incontinent ès mains de ceux de la religion prétendue réformée, afin que cela ne puisse estre cause de troubler le repos et empescher de parachever le bon œuvre commencé pour l'exécution de l'esdict. Mon cousin, on diroit que tout est deschaisné pour empescher la paix; mais je vous assure bien (s'il est vrai que ceci soit comme l'on le dict) que je me deslibère d'en faire telle punition, si je les puis avoir, qu'il en sera à jamais mémoire, car voyez en quel danger ils m'ont cuidé mettre[1]. »

Cette grande sollicitude pour l'exécution pleine et entière de l'édit de pacification se retrouvait même dans Henri III. A tout prix le conseil voulait la paix, en se rapprochant un

1 Mss. de Béthune, vol. coté 8703, fol. 132.

peu du parti huguenot. Le roi donnait des ordres exprès aux maréchaux gouverneurs de province; il écrivait au maréchal d'Humières : « Je suis adverti qu'au pays de Picardie on fait ligue et amas de gens de guerre sans ma permission. M. d'Humières, mon intention est de faire inviolablement observer mon esdict de pacification, et ne veux souffrir qu'aucune levée soit faicte sans ma commission ; informez-vous soigneusement de la vérité, et empeschez telles entreprises directement contraires à mon auctorité[1]. » Et plus tard il ajoutait à M. de Matignon : « Je veux et vous ordonne qu'assembliez promptement le plus de forces que pourrez pour les défaire, tailler en pièces et chastier comme ils méritent[2]. »

Ces concessions au parti huguenot n'apaisaient pas ses exigences; les catholiques partout en armes les inquiétaient, et Henri de Navarre, qui s'était alors hautement déclaré le chef des calvinistes, écrivait au maréchal Damville : « Mon cousin; vous m'escrivez que

1 Mss. de Béthune, vol. coté 8844, fol. 49.
2 Mss. de Béthune, in-fol. M. R. D. vol. cot. 8892, pag. 54.

jamais n'avez vu une si entière obéissance ès catholiques à l'observation de l'esdict et jamais une plus grande obstination en ceux de la religion contre l'establissement de la paix; je n'en ai aucun advis; de tous costés j'ai vu plusieurs plaintes de meurtres et entreprises faicts contre ceux de la religion; me semble qu'on crie beaucoup contre eux et les charge-t-on des plus grands crimes du monde, parce qu'ayant juste occasion de doubtes et desfiances, ils pensent seulement à leur conservation après avoir esté tant de fois trompés et massacrés : on a tué le baron de Fougères, plus de cent de la religion ont esté aussi tués, et je ne vois qu'on s'eschauffe pour cela d'en faire justice ni qu'on soit prompt à en faire donner les advertissemens au roy comme on a accoutumé de faire pour la moindre faute de ceux de la religion. » Le roi de Navarre énumérait une longue suite de griefs des calvinistes : « Nous desirons plus la paix que ceux qui nous blasment; j'ai bien voulu vous faire cognoistre ces plaintes, afin qu'on y apporte les remèdes convenables[1]. »

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 8844, fol. 53.

C'est dans ces circonstances que s'ouvrit la conférence de Nérac, destinée à compléter et interpréter les clauses de l'édit de pacification. En l'état des dispositions de la cour, se dessinant pour la paix dans la crainte de la ligue, les concessions au parti calviniste devaient naturellement grandir. Les conditions additionnelles de Nérac furent donc tout entières au profit des huguenots; c'était une explication plus étendue des traités de Poitiers et de Bergerac, un système de priviléges encore plus larges, plus favorables aux calvinistes. Ils eurent le droit de bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres; ils n'avaient eu jusqu'alors que neuf places de sûreté; on leur en concéda quatorze dans lesquelles ils seraient entièrement libres et maîtres absolus[1]. Catherine de Médicis avait présidé à ces conférences;

1 Registre du parlement, vol. II L, fol. 212. — FONTANON, IV, 330. — *Voyez* aussi « les articles résolus et accordés à Nérac en la conférence de la royne-mère du roy, assistée d'aucun princes et seigneurs du conseil privé du roy, avec le roy de Navarre aussi assisté d'autres seigneurs et gentilshommes, et des deputés de la religion prétendue réformée. » Bibliothèque du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-12, ladite liasse cotée L 699/19, pièce 1.

elle était lasse de guerres civiles ; tout ce sang versé sans but politique, ces lices épouvantables sans avenir, tourmentaient cette tête d'ordre et de ménagemens; elle cherchait une force, un appui à la royauté quand le sol tremblait autour d'elle. Aussi la voit-on toute pleine de joie du résultat qu'elle vient d'obtenir à Nérac : elle écrit au maréchal Damville : « Mon cousin, présentement est arrivé le sieur d'Argues de la part du roy monsieur mon fils, pour me tesmoigner le grand aise et contentement qu'il a de la résolution de nostre conférence au bien de la paix, voulant qu'elle s'establisse et effectue suivant notredicte résolution. Le sieur d'Argues m'a apporté par mesme moyen les plus agréables nouvelles que j'eusse pu entendre qui sont que mon fils le duc d'Anjou arriva le 16e de ce mois à Paris où il est venu trouver le roy monseigneur et fils accompagné seulement de deux ou trois gentilshommes, et après s'estre embrassés et faict toute la bonne chère qui se peut et que se doivent deux bons frères, ils couchèrent cette nuict-là ensemble se délibérant de continuer à tousjours la vraie et parfaite amitié qu'ils se doivent, dont je loue Dieu grandement,

Digitized by Google

vous en ayant bien voulu escrire pour la joie qu'un chascun doit en avoir et le bien que c'est à ce royaume[1]. »

Ces articles arrêtés à Nérac fortifièrent les liens de la couronne avec le parti modéré, représenté par le duc d'Anjou et la famille Montmorency, puissante race, alors le point de mire de tous les partis qui cherchaient à l'attirer à eux : le maréchal Damville, tour à tour caressé par Catherine de Médicis et le roi de Navarre, s'était fait une grande position dans le Languedoc, car il se proclamait médiateur entre toutes les opinions ardentes, réprimant les excès des unes et des autres. La reine-mère, après les articles de Nérac, avait écrit aux maréchaux Damville et de Montmorency pour leur annoncer la sanction donnée par le roi à ce traité. Le duc d'Anjou s'était également rattaché à cette pensée de conciliation pourvu qu'on lui assurât son vaste apanage; et d'ailleurs, tout préoccupé de l'expédition des Pays-Bas, il ne pouvait songer à troubler le royaume; le jeune prince envoya dans ce but un agent

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8848, fol. 65.

auprès du roi de Navarre ; le sieur de Betison devait instruire Henri de Béarn des raisons qui avaient ramené Monsieur auprès du roi son frère, qui consistaient uniquement dans le danger auquel leur séparation exposait le royaume par le renouvellement des troubles. Il exhortait le roi de Navarre à suivre son exemple et à se réunir au roi. Henri III chargeait le sieur de Betison de promettre au Béarnais l'amitié la plus sincère, l'oubli du passé s'il voulait s'allier franchement à lui[1].

Il y avait ainsi de grands efforts pour la paix, pour le maintien surtout de l'édit de pacification et des clauses additionnelles[2], et pourtant les partis frémissaient encore ; l'autorité royale était impuissante et des plaintes éclatèrent de tous côtés. Dans une lettre pressante adressée

1. Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchem.

2. « Lettres-patentes pour l'entretenement du dernier édict de pacification, et articles arrestés en la conférence de Nérac, et pour faire saisir les biens de ceux qui se sont eslevés en armes contre la teneur dudict édict et articles. » Biblioth. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°. cot. L 1491/18, pièce 24. — « Règlement faict par le roy pour l'administration de la justice entre les cours de parlement et les chambres establies suivant l'édict de pacification, et articles accordés en la conférence tenue à Nérac, lequel Sa Majesté veut et entend estre dorénavant observé. » Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 87.

à Henri III, le roi de Navarre dénonçait plusieurs infractions de la part des catholiques à l'édit pacificateur : la paix commençait à peine à s'établir; les défiances, au lieu de s'éteindre, étaient partout augmentées; des meurtres fréquens se commettaient en Périgord : « Une ligue nouvelle a esté dressée et bastie audict pays dont M. de Bourdeilles est chef, par laquelle les catholiques ont juré de tuer autant de calvinistes qu'ils en rencontreront; beaucoup publient que la justice ne se rendra non plus à ceux de la religion qu'auparavant, et que cette paix sera semblable aux précédentes. Quant à mon particulier, je n'ai pu, quelque commandement qu'il vous ait plu faire, avoir aucune assignation de ma pension; ores qu'il y ait quelques considérations en moy qu'il n'y a point en beaucoup d'autres qui sont mieux traités que je ne suis et qui n'ont pas la volonté de vous faire le très-humble service que je vous rendrai toute ma vie, n'ayant autre plus grand desir que d'estre souvent honoré de vos commandemens pour les exécuter avec fidélité[1]. » Comme le parti huguenot sentait sa fai-

[1] Portefeuilles Fontanieu, nos 3[illegible]0-351.

blesse, il se tenait sur la défensive, négociant pour acquérir de nouvelles ressources. La correspondance secrète de Henri de Navarre constate qu'il favorisait le morcellement territorial du royaume en grands fiefs. Tandis qu'il poussait le maréchal Damville à se déclarer indépendant en Languedoc, il entretenait des liaisons intimes avec le maréchal de Bellegarde qui se créait un Etat libre sur la frontière de Savoie[1]. Le roi de Navarre sent le besoin de s'en défendre auprès de la reine Catherine de Médicis, auprès du roi lui-même; il leur écrivait : « Une des plus grandes calomnies qu'on ait dictes sur mon compte est de vous avoir fait entendre que j'ai envoyé au maréchal de Bellegarde une lettre-patente signée de ma main pour pouvoir exécuter tout ce qu'il veut et desire; c'est tellement

1 29 juin 1579. — Avis donné au roi sur l'emparement du marquisat de Saluces par le maréchal de Bellegarde. — Mss. de Mesmes, intitulés *Mémoires sur la Ligue*, t. 1, n° 893½. — Un ouvrage de M. Secousse met dans le plus grand jour le fait de la révolte du maréchal de Bellegarde; il est intitulé *Mémoire historique et critique sur la vie de Roger de Saint-Lary de Bellegarde, maréchal de France, et principalement sur l'entreprise qu'il forma pour se rendre indépendant dans le marquisat de Saluces.* — 1764.

faux et controuvé que je n'y ai pas seulement pensé et vous supplie ne croire telles calomnies qui sont esloignées de ma volonté et de la vérité[1]. »

Dans ces circonstances difficiles, Henri III crut nécessaire de mander des commissaires spéciaux pour examiner l'état des provinces et pacifier par leur action directe et leur dévouement, les troubles dans lesquels s'agitait le pays. Cette délégation du pouvoir royal avait presque toujours suivi les édits de pacification. Les gouverneurs n'étaient pas assez soumis, assez obéissans aux ordres du conseil; il fallait surtout des délégués privés, des mandataires de la couronne, et ceux que désignait Henri III recevaient la plus large autorisation. Ils avaient entrée dans les assemblées des États de province pour lors réunies; ils entendraient les plaintes et doléances des membres desdits États, et ils devraient y pourvoir le mieux possible. De là ils iraient dans les principales villes desdites provinces, et feraient telle réformation que chacun puisse dorénavant vivre en bonne sûreté

[1] Portefeuilles Fontanieu, nos 356-351.

sous l'observation des lois et ordonnances : « Vous adviserez à l'ordre et police qui sera le plus convenable pour le passage des gens de guerre; vous vous enquerrerez particulièrement des desportemens d'un chascun et de ce qu'ils exigent sur nostre peuple, et vous en ferez faire poursuites par nos procureurs des lieux; vous enjoindrez et ordonnerez à tous les officiers de la justice de vaquer soigneusement et diligemment à l'exécution d'icelle; et où vous recevriez aucune plainte contre lesdicts officiers, les suspendriez de leur office, si faire se doict. Vous manderez les présidens et trésoriers de nos finances pour sçavoir l'estat au vray d'icelles, et comme nos deniers sont reçus et administrés. Vous informerez contre les coupables et délinquans, les suspendrez de leurs offices et commettrez à leur place des personnages d'intégrité, capacité, solvables et vertueux.

« Voulons que lorsque vous passerez par les villes, vous séjourniez ès-lieux que verrez estre le plus à propos pour recevoir les plaintes, et y pourvoirez diligemment. Et géné-

ralement ferez ce qui est de l'office de bons députés et vertueux conseillers et commissaires; et tous les jugemens, décrets et ordonnances qui seront par vous ainsi faicts, seront de pareille force que ceux de nostre conseil d'Estat et privé, et l'exercice s'en suivra nonobstant appellations et oppositions quelconques[1].» D'autres lettres royales étaient adressées aux gouverneurs pour qu'ils eussent à accompagner les commissaires; puis aux évêques, baillis, gens des trois états, afin de seconder les délégués de l'autorité royale dans leur mission. La charte adressée aux bonnes villes reste encore : « Très-chers et bien amés ; considérant que la première chose que nous devions rechercher et procurer, après l'honneur de Dieu, est le soulagement de nostre peuple et de nos subjects, et qu'après les grandes afflictions, foules et oppressions qu'ils ont senties et souffertes durant les guerres et troubles passés, nous ne

1 « Despesches faites en l'année 1579 à plusieurs commissaires desputés par le roy pour aller par les provinces de son royaume pour donner ordre aux malversations et désordres qui s'y sont faicts à l'occasion des troubles. Pouvoirs auxdits desputés. »

les pouvons mieux consoler que les faisant jouir d'un asseuré repos, nous avons advisé de députer et envoyer certains bons, dignes, notables et expérimentés personnages, zélateurs de la gloire de Dieu et du bien et tranquillité publique de nos provinces, à ceste fin de voir et visiter nos subjects, sçavoir et entendre comme les choses qui touchent le service de Dieu sont faictes et exercées. Quels sont les desportemens de la noblesse et comment nos justices et finances sont administrées, afin d'asseurer et fortifier de plus en plus l'establissement de nostre dernier édict de pacification; estimant qu'il n'y a rien qui fasse plustost cognoistre le bien et le mal qui se trouve entre nosdicts peuple et subjects que les faire visiter par personnages d'auctorité, qualité et expérience dont nous avons bien voulu vous advertir et vous dire et mander que, suivant l'advis et mandement qui vous sera faict par lèsdicts commissaires, vous ayez à vous trouver près d'eux pour entendre ce qu'ils vous proposeront et représenteront de nostre intention, à laquelle vous tiendrez la main et obéirez autant que vous aimez l'honneur et gloire de

Dieu, bien de nostre service et nostre soulagement et repos[1].»

Cette sollicitude pour les peuples s'explique alors par la convocation en chaque province de leurs États spéciaux, qui se tenaient en permanence au milieu des troubles et des atteintes sans cesse renaissantes aux édits de pacification. La convocation des États-Généraux était un mouvement politique trop puissant, où le catholicisme allait dominer désormais comme l'opinion de la majorité; mais les États particuliers offraient des ressources à la modération; ils étaient même une force à opposer à la ligue, qui de toutes parts se groupait autour de ses chefs.

Et cette ligue n'était point paisible à l'aspect des concessions que le conseil faisait aux huguenots. Le roi avait défendu sous peine de la

1 Lettres du roy aux bonnes villes. Portefeuilles Fontanieu, ann. 1579. — Catherine de Médicis écrivait au prince de Condé : « Je ne veux laisser de vous prier d'aider à la bonne volonté que le roy mon fils a de entretenir ce royaume en paix, laquelle il a donnée à tous ses subjects, et ne vouloir adjouster foy à tous les artifices dont usent ceux qui y veulent les troubles : mais vostre bonne volonté accompagnée de celle du roy de Navarre peut résister à tous ceux qui ne veulent le bien de ce royaume. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parch.

vie les rassemblemens d'hommes armés, et le duc d'Aumale, faisant un appel aux braves catholiques, se disposait à la guerre. Les huguenots se plaignaient encore de ces infractions à l'édit; le prince de Condé en écrivait à Henri III : « Est-il possible, s'écriait-il, que tout cela n'amène pas une prise d'armes générale »? Le roi de France répondait « qu'il avoit expédié son varlet de chambre pour sçavoir la vérité et commander à M. d'Aumale de faire séparer incontinent tout ce qu'il pourroit avoir assemblé, si tant est qu'il eust faict assembler, ce que je ne pense pas, car il sçait assez et un chascun aussi que je n'ay rien en plus grand desir que d'establir la paix en mon royaume, comme je vous prie, mon cousin, estre de vostre part très-asseuré, et pour ce, ne faire aucune assemblée de vostre costé ny chose qui puisse nuire et empescher cette mienne bonne intention[1]. » Le conseil était sans doute dans des sentimens pacifiques; il avait assez de la guerre et cherchait la fusion des partis : mais ces partis n'étaient plus dans ses mains; ils

1 Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchem.

avaient leurs chefs de guerre tout trouvés: d'une part le roi de Navarre, de l'autre la grande famille de Guise. La couronne, pouvoir modérateur, disparaissait dans ces conflits. Les élémens existans prêts à s'enflammer, la guerre surgit tout à coup, et cela devait être. Si vous consultez les faiseurs de mémoires, c'est une imprudence de Henri III, une indiscrétion d'amour, caquetage de ruelle qui aurait fait éclater cette guerre, qu'au temps des marquis de Louis XV, un historien voulut bien désigner sous le nom de *Guerre des amoureux*[1]. Aux époques agitées, ces intrigues ont peu de forces; les peuples ardens ne s'arment pas pour des maîtresses ou des folies de cour; on courut aux armes parce qu'aucune opinion n'était satisfaite; l'une croyait que l'autorité royale donnait trop, l'autre, pas assez. Henri de Navarre dans son manifeste expliquait les motifs de sa prise d'armes; il représentait et dénonçait les voleries, entreprises, surprises, massacres et injustices commis par les ennemis de l'État contre ceux de la religion depuis le dernier édit, les-

1 ANQUETIL, *Esprit de la Ligue*.

quels crimes n'ont jamais été punis, « de sorte que la plupart ont pensé que la paix et les édits n'étoient qu'une chose feinte, et que corrompre ou altérer leur exécution étoit tacitement permis, voire ceux-là qui en ont ainsy usé, ont esté resputés et estimés les bons serviteurs du roy. » Ensuite, le roi de Navarre représentait les sacrifices que tous ceux de la religion avaient faits pour le maintien de la paix; ils avaient abandonné de bonnes villes bien sûres qu'ils pouvaient garder une centaine d'années, « et cela seul peut témoigner que nous désirions la paix, car autrement c'eût été grande simplicité de quitter un tel avantage. » Enfin les ennemis du repos public se préparaient à la guerre depuis longtemps; ils avaient le pied à l'estrier; chaque jour le roi de Navarre avait des avis qu'on dressait des entreprises pour attenter sur sa personne; toutes les Eglises lui adressaient de justes complaintes pour implorer son assistance: « Toutes ces considérations m'ont contraint de chercher des remèdes extérieurs, protestant devant Dieu et ses anges que c'est à mon très-grand regret, et que mon intention n'est point d'attenter contre la personne du roy que nous

recognoissons pour notre souverain seigneur, ni contre son État et sa couronne. Ce n'est ni pour m'enrichir ni pour augmenter mes moyens, chacun sçait assez combien je suis éloigné de ce but; ce n'est que pour notre défense et pour nous garantir et deslivrer de l'oppression de ceux qui, sous l'autorité du roy et le manteau de la justice, tâchent de nous exterminer; contre ceux-là nous portons les armes, non contre les catholiques paisibles que nous embrassons sans aucune passion ni distinction quelconque et auxquels nous n'entendons empescher l'exercice de leur religion. Nous voulons une vraie et entière paix et revoir cet Estat en son ancienne splendeur, et nous sommes résolus d'employer vies et moyens pour une si saincte cause[1]. »

La guerre fut prompte et violente dans le Languedoc et le Dauphiné[2] où les protestans les premiers prirent les armes. Il y avait eu un

1 Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 108.

2 La guerre du Dauphiné était confiée au duc de Mayenne. — 26 juillet 1581. Promesse de M. le duc de Mayenne, lieutenant-général du roi en son armée du Dauphiné, d'exécuter de bonne foi l'édit de pacification et déclaration faite sur icelui. — Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 164.

synode à Montauban[1], pour préparer cette levée de guerre qu'on voulait faire tourner au profit de la plus large liberté religieuse. La reine-mère, le duc d'Anjou, le maréchal Damville, toute l'opinion modérée intervint encore une fois, et la paix fut conclue au moins entre les hautes têtes, car les partis demeurèrent vivans[2]; ils s'organisaient en dehors, sauf ensuite à entraîner les chefs dans leurs résolutions, ou à les secouer s'ils hésitaient à prendre une couleur forte et prononcée, pour les conduire aux champs des batailles.

1 « Procès-verbal de l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, convoquée par le roy de Navarre en la ville de Montauban. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchem. (30 avril 1581.)

2 Henri III écrivait au prince de Condé : « Mon cousin, je vous prie de tenir la main que les articles accordés pour l'assoupissement des troubles de mon royaume soient reçus et embrassés par tous mes subjects de la religion prétendue réformée comme chose qui leur sera très-utile et m'apportera très-grand contentement. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. parch.

CHAPITRE LXI.

LES PAYS-BAS. — LE PORTUGAL.

Situation des Pays-Bas. — La Hollande. — La Belgique. — Inquiétudes de Philippe II. — Désaveu de la France. — Lettres de Henri III. — Démarches de l'Espagne. — Nouvelles tentatives auprès de l'Angleterre. — Question du Portugal. — Rivalités entre Catherine de Médicis et Philippe II. — Le duc d'Anjou dans les Pays-Bas. — Conjuration de Salcède. — Imprudences, retour et mort du duc d'Anjou.

1579 — 1584.

Une des causes qui jusqu'alors avait empêché un triomphe populaire dans les Pays-Bas, était le défaut d'unité dans cette multitude qui prenait les armes. Il y avait deux

nations distinctes soulevées contre l'Espagne : la Hollande d'abord; puis l'ancienne contrée, plus particulièrement désignée sous le nom de Belgique, et qui comprenait la Flandre et le Brabant. La Hollande avait presque tout entière adopté la réforme telle qu'elle était formulée dans la confession de foi de Calvin; des sectes anabaptistes dominaient même au sein de cette société agitée, et cherchaient à y faire revivre les doctrines orageuses des vieux paysans de la Souabe. Dans la Belgique au contraire, le catholicisme régnait surtout, et la réforme n'était qu'une exception. Il y avait une vive empreinte de liberté, des haines également profondes contre l'Espagne dans les deux pays; mais les antipathies entre les populations belge et hollandaise se perpétuaient vivaces. Tandis que les Hollandais proclamaient le prince de Nassau le défenseur, le protecteur de leurs droits et libertés, les Belges lui opposaient le duc d'Anjou dans les Pays-Bas, et songeaient à une réunion à la France[1].

1 26 juillet 1581. « Placart des Etats-Généraux des Provinces-Unies, par lequel, pour les raisons en iceluy au long contenues, en déclare le roy d'Espagne estre déchu de la seigneurie et prin-

La race des Nassau savait trop bien sa faiblesse relative à l'égard de l'Espagne pour susciter des méfiances à la Belgique; elle avait vu et jugé que toutes les chances d'indépendance pour la patrie ne pouvaient naître que de l'union avec la France, et l'on se rappelle avec quelle ardeur, sous le gouvernement des huguenots à Blois et à Paris, le comte Louis avait sollicité l'intervention de Charles IX[1]. Pour perpétuer cette alliance avec toute une opinion, le prince de Nassau avait épousé la veuve de Téligny, ce gendre de Coligny tant exalté des calvinistes en France, doux et pieux souvenir que Genève aimait à offrir à la vénération et à la reconnaissance de ses fidèles[2].

cipauté de ces pays, et on défend de plus user doresnavant de son nom et sceau ès mêmes Pays-Bas, etc... » Bibl. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°. col. L 49 1/10, pièce 27.

1 Tom. III, pag. 37 à 83.

2 Il y avait de fréquens rapports entre le prince d'Orange et le prince de Condé. Le 24 décembre 1581, le prince d'Orange écrivit au prince de Condé pour le remercier de ses bonnes intentions et volonté au bien et repos des Pays-Bas; il était bien aise d'apprendre sa prochaine venue au printemps : « Je vous supplie, Monsieur, vous asseurer qu'il ne peut venir prince en ce pays qui y soit mieux reçu et auquel nous desirions faire plus de services. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parch. — 25

L'invasion du duc d'Anjou dans les Pays-Bas avait aidé le mouvement d'indépendance populaire; la domination des Espagnols était menacée, quel que fût l'appui que lui prêtât une grande partie de la population catholique, soulevée par la prédication ardente des prêtres. Ce n'était point une armée régulière qui envahissait les Pays-Bas, mais de braves et loyaux gentilshommes français sous la conduite de Monsieur, tandis qu'Elisabeth soudoyait les reistres du prince d'Orange, qui marchaient par le nord de la Hollande[1]. Il y avait sur ce territoire morcelé de nombreux élémens de discorde; et

avril 1582, il lui écrivait : « Monsieur, je serois de ma part très-aise et ce pays bien honoré s'il vous plaist de nous venir aider à décharger entièrement ce pauvre pays de la tyrannie de l'Espagnol; comme aussi j'entends que Son Altesse le trouve bon et vous en escris et m'asseure que vous y serez le très-bien venu. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, rec. en parch. — Le 19 novembre 1583 : « La volonté du roy de Navarre et la vostre, Monsieur, sont bien louables et nécessaires en ce temps, duquel il seroit à desirer plus que jamais une bonne amitié et intelligence entre tous les princes et seigneurs faisant profession de la vraie religion, car je suis bien adverty que les ennemis ne dorment point et se préparent à nous endommager le plus qu'ils pourront; ce sera la volonté de Dieu s'il luy plaist nous en garantir. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parch.

1 CAMDEN, 311, 315. = MURDIN, 290, 294, 779-780. — STRADA, liv. IX, 21.

Alexandre Farnèse, prince de Parme, qui avait succédé à don Juan d'Autriche, en profitait pour continuer une guerre persévérante et meurtrière.

Philippe II ne cessait de suivre avec inquiétude la rébellion des Pays-Bas. Il y avait dans cet esprit une irritation froide et profonde, et don Juan de Vargas Mexia, son ambassadeur à Paris, demanda de nouvelles explications sur la conduite équivoque de la France. J'ai dit que dans l'origine Henri III avait vu avec quelque jalousie le duc d'Anjou se jeter dans la révolte des Belges[1] : ce jeune prince, déjà à la tête des partis huguenot et politique, pos-

1 6 juin 1581, Henri III à M. de Boisdauphin : « J'ay entendu que mon frère le duc d'Anjou vous a escrit comme à plusieurs autres de l'aller trouver pour l'accompagner en son entreprise du secours de Cambray; laquelle ne pouvant avoir agréable, d'autant qu'il y va du danger de la perte de sa personne et de toute la noblesse qu'il y mènera, à cause des grandes forces que a ensemble le prince de Parme, je desire que vous et les autres qu'il y a invités s'en abstiennent, voulant vous conserver pour estre employés à quelque meilleure affaire qui puisse réussir au bien de mon royaume; partant, je vous prie et néanmoins ordonne comme vostre roy que vous ne suiviez mondict frère en ceste entreprise. » Mss. de Béthune, vol. cot. 8851 ; fol. 3. — La lettre du duc d'Alençon à M. de Boisdauphin est même volume, fol. 1.

sesseur d'un vaste apanage, allait encore agrandir son influence par ce grand et plantureux territoire des Pays-Bas; ne pouvait-il pas dès lors disputer la couronne à son frère, ballotté entre deux grands partis, lui imposant également leur loi? Quand Juan de Vargas porta ses plaintes au roi de France sur les armemens du duc d'Anjou, l'ambassadeur français à Madrid, M. de Saint-Gohard, remit à Philippe II, dans une audience secrète au palais de San-Lorenzo, la note suivante :

« Le roy très-chrestien a esté très-aise de voir l'archevesque de Nazareth, despesché de nostre Sainct-Père et le sieur Jehan Michaely, de la seigneurie de Venise et l'ambassadeur du duc de Venise, avoir aussi charge de son maistre pour aller tous ensemble devers le duc d'Anjou son frère, pour l'admonester et prier se despartir de l'entreprise de Flandres, le divertir du mauvais conseil auquel il s'est laissé attirer par gens sans foy ni obéissance à leur prince. En quoi Sa Majesté et la royne sa mère n'ont rien espargné pour le réduire et ramener conformément à leurs intentions, qui tendent directement au bien des affaires de Vostre Majesté en ses Pays-

Bas. Et voyant sadicte Majesté, lesdicts ambassadeurs, s'acheminer pour aller devers ledict duc son frère, elle a bien voulu y envoyer derechef le sieur de Bellièvre, choisi entre ses principaux serviteurs et conseillers bien intentionnés, personne de très-bonne qualité et longue expérience, pour fortifier les sages remontrances et prier lesdicts princes, y adjoutant toutes les exhortations et protestations qu'un bon frère peut et doit faire. Davantage le sieur de Bellièvre a charge de passer devers ceux des Pays-Bas pour les admonester de se rendre à la paix et à l'obéissance et devoir qu'ils doivent à leur roy, et surtout desclarer et faire sçavoir auxdicts Estats comme Sa Majesté n'approuve ni consent, et ne veut prester faveur en aucune sorte audict duc son frère, lequel a commencé et poursuivi telle entreprise contre son vouloir et intention, et de la royne sa mère. Et Sa Majesté a commandé audict sieur de Bellièvre de passer en retournant vers le sieur don Juan d'Austrie pour lui donner entière communication de sa négociation, afin qu'il s'en puisse prévaloir comme de chose faicte au bien des affaires de Vostre Majesté. Sa Majesté a aussi, avant que

dépescher le sieur de Bellièvre, envoyé le sieur de Villeroy, l'un de ses secrétaires d'Estat, trouver Juan de Vargas pour luy communiquer bien particulièrement toute la charge dudict sieur de Bellièvre, et luy demander si pour la bienséance des affaires de Vostre Majesté il penseroit qu'il fust besoin traiter ou adjouter autre chose ou faire autres offices. Sa Majesté fait ces démarches fort volontiers et de bon cœur, desirant qu'il en sorte quelque fruit et utilité, et qu'elles soient aussi prises de Vostre Majesté de mesme façon qu'elle les faict faire, desirant qu'elle les cognoisse et entende. Sa Majesté ne peut favoriser davantage les affaires de l'Espagne, car la paix et union en son royaume n'est pas très-fermement establie, et si Sa Majesté vouloit armer pour quelle cause que ce fust, sans doute tous les rebelles et fauteurs de la nouvelle opinion reprendroient les armes universellement, et se rallumeroit facilement une guerre dans le royaume à laquelle il ne seroit si aisé mettre fin, ce que le roi veut fuir pour le repos de ses subjects.

« Sa Majesté croit sa bonne volonté et intention estre clairement justifiée et cognue par ses

œuvres, et par ce que présentement elle a faict entendre à Vostre Majesté par son ambassadeur, lequel desireroit aussi lui estre bien agréable pour faire tousjours mieux paroistre à un chascun la bonne intelligence et amitié qui se maintient entre vous. Et si Vostre Majesté voit quelque moyen duquel l'on pust tirer une entière réconciliation, obéissance et paix assurée en ses Pays-Bas et qui fust aussi utile au bien universel de la respublique chrestienne et à l'union et estroite amitié entre les princes, le roi y sera tousjours bien disposé et y apportera de sa part tout ce qui seroit dû à un si grand bien [1]. »

Quelque temps après Henri III dépêcha auprès de Philippe II, M. de Maintenon, chevalier des Ordres, avec charge d'expliquer au roi d'Espagne la conduite de son maître dans cette expédition du duc d'Anjou. La lettre de créance était ainsi conçue : « La sincérité de notre intention au bien et prospérité de vos affaires et que celles des Pays-Bas aillent comme desirez, est tant justifiée et tesmoignée que n'esti-

1 Archives de Simancas, cot. B46[156].

mous estre besoin de l'esclaircir davantage; toutefois, comme la continuation de la parfaicte amitié et bonne voisinance entre nous, nos royaumes et Estats importe grandement, nous avons bien voulu pour plus grande signification de nostre bienveillance envoyer exprès un personnage auquel avons entière confiance, le sieur de Maintenon, chevalier de nos ordres, en vous suppliant autant affectueusement qu'il nous est possible, croire iceluy comme si c'estoit nous-mesme[1]. »

Tout était dirigé à Paris par l'Espagne dans l'objet d'empêcher les secours de la France aux Pays-Bas; un nombre infini d'avis, de notes spéciales était envoyé à Philippe II. La correspondance de ce prince, celle de ses ambassadeurs ne traitent que de la révolte des provinces; le roi d'Espagne recevait des dépêches d'Anvers, de Douai, d'Arras, de Cambrai, de Namur, de Bruges, de Dunkerque. On le voit dans une inquiétude perpétuelle; le moindre mouvement armé en France l'alarmait; lors de la guerre civile de 1580, il

1 Archives de Simancas, cot. B46[119].

écrit à son envoyé pour qu'il eût à s'informer soigneusement s'il n'était pas question de porter secours aux rebelles des Pays-Bas; et le duc de Guise lui fit répondre qu'il ne s'agissait que de combattre les hérétiques en France et que rien ne se tramait contre lui[1]. Au milieu de ces négociations si multipliées, l'ambassadeur Juan de Vargas Mexia mourut à Paris subitement à la suite de ses longues fatigues, ainsi que l'écrit don Diego Maldonado secrétaire d'ambassade qui le remplaça quelques mois[2]. Une dépêche de Maldonado, aussi actif que son maître, pose ainsi la situation de la France : « Les affaires de ce royaume, dit-il à Philippe II, sont en balance sans savoir pour le moment de quel côté elles tourneront. Le roi de-

1 Archives de Simancas, cot. B51. En cette année 1580, on vit le duc de Guise se mettre en rapport avec l'ambassadeur d'Espagne; il lui fait donner des avis par l'envoyé d'Ecosse; quelquefois par son secrétaire particulier, sur les mouvemens du duc d'Anjou, sur les nouvelles reçues à la cour de France de la révolte des Pays-Bas, et même sur les dispositions, les projets d'Henri III à l'égard de Philippe II; toutes les lettres du duc de Guise parlent de l'amitié d'Henri III pour le roi d'Espagne, et paraissent jusqu'ici favorables aux mesures de la cour de France. Archives de Simancas, cot. B51.

2 Archives de Simancas, cot. B51.

sire paix et repos pour les peuples; d'un autre côté on lui donne avis des hostilités que le prince de Béarn commet en Gascogne, et de l'insolence des huguenots dans cette partie du territoire, ce qui lui a fait prendre la résolution d'assaillir La Fère. Le prince de Condé est en Angleterre où il sollicite des secours d'argent de la reine Élisabeth pour amener les reistres en France : on annonce qu'elle lui a fourni cent mille écus[1]. »

L'ambassade à Paris fut sur-le-champ remplie par Juan Baptista Taxis, dont les instructions portèrent tout entières sur les affaires de Flandre. Avec quelle industrie laborieuse, avec quelle activité puissante, agissait Philippe II auprès de ses ambassadeurs! il s'occupe à entourer le duc d'Anjou d'hommes tous vendus : Charretier, secrétaire du jeune duc, était dans les intérêts de l'Espagne, et le 24 janvier 1583, Philippe II lui écrivait pour lui assurer une forte récompense, proportionnée aux importans services qu'il pouvait rendre[2]. La po-

1 Archives de Simancas, cot. B 51.
2 Archives de Simancas, cot. A 55 78.

litique de l'Espagne était à cette époque toute d'espionnage; il existe encore l'immense correspondance de divers agens qu'elle entretenait en France, et lorsque, en 1583, Henri III envoya un nouvel ambassadeur à Constantinople, Philippe II prit à sa solde les domestiques pour épier tous les secrets[1]. Ce n'est pas seulement en France, mais en Angleterre qu'agit cette active diplomatie. Le roi d'Espagne fit remettre une nouvelle note à Elisabeth par son ambassadeur à Londres, don Bernardino de Mendoça, sur l'expédition du duc d'Anjou dans les Pays-Bas : il devait annoncer que les Français, une fois maîtres du pays, entoureraient le royaume d'Angleterre et mettraient la puissance de la reine en danger. « Bernardino Mendoça, continuait le roi, je vous autorise à employer quarante ou cinquante mille ducats à corrompre le ministère anglais[2]. »

Cependant les bons rapports avec la France se refroidissaient : une question de succession territoriale avait fait naître des rivalités vives et intéressées. Le Portugal venait d'être envahi

1 Archives de Simancas, cot. A 55[126].
2 Archives de Simancas, cot. A 55[101] à [110].

par Philippe II; Catherine de Médicis était sur les rangs pour la succession de don Sébastien, et Strozzi à la tête d'une flotte considérable reçut l'ordre d'aller seconder en Portugal et au Brésil les droits de la reine-mère au nouveau trône que le roi d'Espagne convoitait. Les dépêches de l'ambassadeur Juan Baptista Taxis portent encore sur cette grave affaire; il dénonçait à Philippe II les secours que la cour de France se proposait d'accorder à don Antonio, un des compétiteurs à la couronne du Portugal, et les prétentions inquiètes de Catherine[1]. Après les victoires de Lisbonne et d'Opporto, glorieuses journées pour les vieilles bandes espagnoles, Antonio se réfugia en France; Philippe II s'empressa d'écrire à Juan Baptista Taxis pour qu'il eût à le réclamer. « Voyez la royne-mère, écrivait-il, et taschez, par toute sorte de moyens, de vous le faire livrer; c'est chose importante à mon service[2]. » La cour de France repoussa cette demande; Philippe II s'adressa dès lors au pape : « Que Vostre Saincteté fasse des démarches auprès

1 Archives de Simancas, cot. B 52-53.
2 Archives de Simancas, cot. A 55[24,25].

de Henri III et de Catherine pour qu'ils abandonnent la cause de ce bastard réprouvé[1].» Don Antonio s'était retiré en Angleterre; aussitôt Philippe II chargea Bernardino de Mendoça de demander son extradition, et lui-même écrivit directement à Elisabeth[2].

Ces rapports hostiles n'étaient pas de nature à maintenir une parfaite intelligence entre le conseil de Henri III et San-Lorenzo : aussi voit-on en cette année la France se dessiner plus nettement pour les Pays-Bas, et le maréchal de Biron avec quelques régimens réguliers porter secours au duc d'Anjou et à ses braves gentilshommes. Cette résolution de la France, en face des difficultés qu'éprouvait la cour d'Espagne dans les Pays-Bas, rendit sa position encore plus grave. Dès que Philippe II en reçut la nouvelle, il ne s'occupa plus qu'à trouver des expédiens pour détourner le duc d'Anjou de ses projets; le secrétaire du jeune prince, tout-à-fait dans les intérêts de l'Espagne, dut seconder les démarches de l'ambassadeur. On fit

1 Archives de Simancas. cot. A 55 [69].

2 Archives de Simancas, cot. A 55 [76, 77, 78]. — Je parlerai plus tard de la conjuration de Salcède, que je considère comme un des premiers actes de la ligue.

au duc d'Anjou diverses propositions de souverainetés sur quelques villes et une indemnité pécuniaire. Le frère de Henri III, en présence de ses rivalités avec le prince de Nassau, cherchait à se rendre indépendant, soit par les armes, soit en traitant avec l'Espagne à des conditions avantageuses; il dépêcha auprès de Juan Baptista Taxis un de ses valets de chambre, Jules Ricci, avec charge d'avancer de bouche les conditions suivantes : « La cession en toute souveraineté de Cambray et de son territoire, ainsi que de Dunkerque et Bruges. Le duc d'Anjou pourra, pendant six mois, après la signature du traité, faire la guerre aux rebelles du roy d'Espagne, et toutes les villes dont il s'empareroit sur eux lui seroient également données en souveraineté perpétuelle. Moyennant ces concessions, il promettoit de renoncer et se désister de tous les traités et conventions qu'il avoit avec lesdits rebelles tant publics que secrets; ne jamais en faire d'autres, et même d'aider et servir Sa Majesté Catholique de tout son pouvoir[1]. »

1 Archives de Simancas, cot. B55. — La plus curieuse des brochures sur toutes les menées de l'Espagne porte ce titre :

Si une noblesse fougueuse et mal disciplinée s'était bien conduite aux Pays-Bas; si elle n'avait pas insulté au caractère national des Belges, la couronne de France pouvait s'agrandir par une vaste réunion. Rien n'était alors plus populaire que la France; les villes couvraient de fleurs leur brave duc et sa bonne gentilhommerie [2]; mille gravures existent encore des pompes et des fêtes qui saluèrent partout le passage du duc d'Anjou, de La Noue et du maréchal de Biron. Mais ces témoignages de joie populaire n'empêchaient pas les conseils et les remontrances des États. Chaque ville avait conquis là sa liberté au prix de son sang; toutes voulaient la conserver intacte; les États par leurs refus qui enlaçaient sans cesse le duc d'Anjou, déplaisaient à son naturel fier et despote;

« Advertance à tous les habitans des provinces du Pays-Bas, estant unis et confédérés pour la desfense de la liberté de leur religion, personnes, priviléges et anciennes coustumes, contre la tyrannie des Espagnols et de leurs adhérens. Ensemble la forme de l'inquisition que le roy d'Espagne se parforce de mettre sur les Flamands. » (Brochure. 1583).

2 « Discours sur la venue et honorable réception de Monsieur, fils et frère unique du roy, duc de Brabant, marquis du Saint-Empire, sur son entrée en Flandre à son retour d'Angleterre. » Mss. de Béthune, vol. col. 8799, fol. 100.

n'était-il pas possible, par un coup de main prompt et fortement exécuté, de s'emparer des grandes villes, pour de là dominer les provinces? Bientôt quelques régimens français avec leurs cornettes en tête, les bonnes batailles de lances, pénètrent dans Anvers par surprise, tombent sur les gardes; ils se seraient emparés de la grande cité; mais le peuple des Pays-Bas s'était alors retrempé dans les guerres civiles; il prit les armes, expulsa les Français et leur duc. Dès lors finit la popularité du duc d'Anjou dans les Pays-Bas[1].

Philippe II cessait ainsi de craindre la France; il avait alors les yeux fixés sur le prince de Nassau, caractère supérieur, ferme et libre, correspondant par ses sympathies à tout le parti huguenot. Le roi d'Espagne avait été profondément blessé du manifeste lancé par le chef de la maison d'Orange, qui posait comme principe les droits de la souveraineté populaire et du libre examen. Nassau faisait un appel à la raison et à l'indépendance des peuples. On aurait dit que Philippe II était préoccupé de cette pen-

1 Il existe une curieuse gravure sur cette cruelle et maladroite expédition d'Anvers. *Voyez* Cabinet des estampes, Bibl. royale.

sée, lorsque, écrivant à son ambassadeur à Lisbonne, il lui disait : « Toute la puissance des roys vient de Dieu, et la dignité dont ils sont revestus ne leur permet point de se soumettre au jugement de ceux qu'ils sont appelés à gouverner. La légitimité du prince est indépendante de l'opinion des peuples. Il ne s'agit plus aujourd'hui de faire l'examen de mes titres; je traiterai comme des rebelles ceux qui désormais prétendroient limiter mon pouvoir[1]. » Dans ce seizième siècle, si puissant d'intelligence et d'activité, deux droits paraissaient en présence : le libre examen et la souveraineté populaire d'une part; le droit divin et l'obéissance passive de l'autre; l'un se personnifiant dans la réforme religieuse pour devenir ensuite politique, l'autre dans le catholicisme et la royauté absolue.

J'ai déjà parlé de l'esprit des populations du Brabant et de la Flandre; Philippe II s'était efforcé de les gagner par les prédications catholiques; les antipathies pour la Hollande servaient toutes ses démarches; elles expliquent aussi cette facilité d'Alex. Farnèse à balayer de

1 Bibl. royale. — Madrid, 1583.

ses vieilles bandes, tout le sol belge, tandis qu'il trouvait une véritable et forte résistance aux rives de l'Escaut. Là brillait la puissance du prince de Nassau, tête glorieuse dont le conseil de San-Lorenzo connaissait toute l'énergie. Les mœurs du temps faisaient un moyen de l'assassinat. Quand on parcourt ces tristes annales, l'humanité frémit de la facilité avec laquelle on se joue de la vie; une révolution qui soulève des passions vivaces, éteint dans le cœur toute pitié de son semblable; la poitrine d'un homme cesse d'être un sanctuaire; le poignard y va droit sans que la main tremble et le cœur faiblisse; Philippe II se mit à cette déplorable hauteur de son époque, et l'existence de Nassau fut criée à prix; on associa les récompenses d'argent et la noblesse pour le meurtrier; d'ailleurs n'était-il pas excommunié le maudit huguenot? et dans les opinions catholiques, un excommunié était le coupable des lois romaines, privé de l'eau et du feu, rejeté en quelque sorte de la société. Il se trouva donc des assassins[1]. Le premier fut un Espagnol du

1 16 avril 1582 : « Détails sur l'assassinat du prince d'Orange. » Mss. de Béthune, n° 8794, fol. 127. — 1582 : « Discours véri-

nom de Sauregui ; il atteignit Nassau d'un coup de pistolet qui traversa d'une joue à l'autre sans le tuer. Un gentilhomme du nom de Balthazard Gérard, né en Franche-Comté, pays d'Espagne, le frappa mieux et plus fort : le 10 juillet 1584, Nassau tomba aux pieds de sa femme, la fille de Coligny, baigné dans son sang ; il ne se releva plus pour contempler la liberté qu'il avait conquise pour sa patrie.

La mort du prince d'Orange rendit son vieil ascendant à l'Espagne ; la division se mit entre les chefs des gentilhommes de France ; le duc d'Anjou avait perdu toute sa popularité [1] ; Hollandais et Flamands le considéraient

table de ce qui est advenu en la ville de Bruges l'an 1582, par ce que le roy Philippe d'Espagne a derechef practiqué nouveaux traistres et meurtriers pour oster la vie au duc de Brabant, Anjou, Alençon, ensemble au prince d'Orange, par poison ou quelque autre sorte de meurtre. » Portefeuilles Fontanieu, nos 356-357.

1 Le roi Henri III voulait prendre en main la cause des Pays-Bas ; c'est ce qui résulte de l'instruction diplomatique que je donne ici. — 31 juillet 1584. Instruction au sieur Des Primeaux pour traiter au nom du roy avec les Etats-Généraux des Provinces-Unies après la mort du prince d'Orange : « D'abord ledict sieur dira auxdicts Estats l'infini regret que Sa Majesté ressent de l'accident pitoyable arrivé à M. le prince d'Orange, d'autant qu'il avoit tousjours esté un bon et sage directeur de leurs affaires et

avec méfiance depuis le coup de main d'Anvers, qui n'avait abouti qu'à l'expulsion des Français; puis, le jeune prince était menacé d'une maladie de langueur et d'ennui; il avait marché plein d'espérance d'un bel apanage, d'une royauté aussi puissante que celle de son frère; et il s'en retournait sans fortune de chevalerie,

qu'ils ne peuvent que ressentir beaucoup de dommages de la perte d'un tel chef; il les louera aussi grandement de ce qu'ils desmontrent n'avoir pour cet accident perdu le courage, mais vouloir aussi courageusement soutenir leur cause que auparavant. Et pour ce que la proposition qui est faicte de plusieurs choses par lesdicts des Estats n'est pas de petite importance, Sa Majesté avant de se résouldre donne en charge à M. Des Primeaux de sçavoir à quelles conditions ils desirent de se remettre entre ses bras et luy rendre obéissance en estant par elle embrassés et secourus selon qu'ils l'en requierent. Et quand il aura esté de ce bien informé par asseurance qu'il en retirera d'eux par escrit en forme probante, M. Des Primeaux s'informera si les Provinces-Unies et les principales villes d'icelles auront mesme volonté et intention, et en tirera aussi un escrit en forme probante. S'enquerra soigneusement ledict sieur si par la mort de M. le prince d'Orange il n'est point survenu de refroidissement en plusieurs qui se voyent despourvus d'un si prudent chef, perdant courage de continuer la guerre et ont volonté et intention de se réconcilier avec le roy catholique. Et M. Des Primeaux dira et asseurera auxdicts Estats-Généraux que, après que Sa Majesté sera esclaircie de ce qu'elle desire sçavoir de cette affaire, elle les résoudra au plus tost que faire se pourra de sa volonté et intention sur leurs offres, et le fera avec toute la sincérité, candeur et franchise avec laquelle elle use en tous ses desportemens. » Portefeuilles Fontanieu, nos 358-359.

perdant en quelque sorte toute considération de chef de parti. Les huguenots n'en voulaient plus ; ils se groupaient fiers et haut autour du roi de Navarre, moins étourdi aux batailles, capitaine dur au mal et au métier des armes : le duc d'Anjou mourut à son retour. On parla encore de poison, de moyens secrets et criminels pour se débarrasser d'une vie qui alors pourtant ne pouvait nuire à aucun parti. Son immense apanage, son bel Etat de prince fit retour à la couronne. C'était une existence finie pour la guerre civile ; le roi de Navarre et le prince de Condé avaient pris en main la cause calviniste ; et c'était assez pour contenir le conseil au milieu des embarras de la ligue.

CHAPITRE LXII.

DÉVELOPPEMENS DE LA LIGUE CATHOLIQUE.

La ligue se fortifie. — Rapports municipaux. — Relations à l'étranger. — Conjuration de Salcède. — L'Espagne. — Signature du traité de Joinville. — Rome. — Ambassade du père Mathieu, du duc de Nevers. — Savoie. — Ecosse. — Irlande. — Les politiques. — Haines qu'ils inspirent.

1581. — 1585.

Les causes qui avaient motivé l'union catholique n'avaient cessé de se développer depuis l'origine; l'incertitude de Henri III dans toutes les questions de foi et d'intérêt religieux, le refus qu'il renouvelait de recevoir le concile de

Trente, base et charte de la grande Eglise romaine; les espérances de la maison de Guise, la guerre de Flandre qui compromettait les droits de l'Espagne, tous ces motifs rapprochaient les zélateurs ardens du catholicisme. La ligue formait un corps, jetait les principes de son gouvernement; ses actes circulaient surtout parmi la bourgeoisie de Paris, et dans la plupart des provinces; Henri III s'était placé un moment à la tête de cette vaste organisation; mais quelle confiance pouvait-on avoir en ce roi qui négociait avec le Navarrois, et ménageait les huguenots jusqu'à ce point d'accorder la liberté de conscience, les places de sûreté et le culte public à l'hérésie? La maison de Guise était la seule fervente, la seule dévouée, la seule qui offrait des garanties au parti qui s'était confié en elle.

La ligue, considérée comme gouvernement organisé, pouvait être envisagée sous deux points de vue: 1° dans ses rapports avec le propre parti qu'elle dirigeait, c'est-à-dire avec les villes municipales, la bourgeoisie, les métiers, les confréries; 2° dans ses relations à l'étranger; car la pensée catholique, embrassant

l'universalité des peuples, devait dominer les négociations qu'ils avaient entre eux. La ligue s'était étendue dans les provinces à une petite fraction de noblesse unie à la maison de Guise; elle plaisait au peuple surtout. Dans les villes on avait signé la charte d'union que les prédicateurs annonçaient en chaire comme le seul moyen de résistance contre les tentatives des hérétiques, gentilshommerie territoriale dévouée aux doctrines calvinistes. Ces menées étaient déjà publiques et avouées; le parti catholique était assez fort pour ne pas se déguiser[1].

A l'étranger, les premières sympathies de la ligue devaient être pour l'Espagne. La correspondance de Philippe II avec ses ambassadeurs successifs à Paris, constate toute la sollicitude avec laquelle ce roi recommande de suivre l'organisation catholique et de la favoriser. Dès l'origine, l'Espagne se mit en rapport avec la maison de Guise : « Ne négligez pas le duc de Guise, soyez en bonne intelligence avec lui; suivez toutes ses démarches », dit le roi d'Espagne.

1 1584. « Le Manifeste de la sainte-ligue. » Portefeuilles Fontanieu, Mss. nos 358-359.

Le 8 mars 1578 il écrit encore à don Juan de Vargas Mexia : « Vous avez très-bien fait de m'avertir de ce que le duc de Guise s'est mis en relation avec l'ambassadeur d'Ecosse, et de ce que ledit duc avait avancé : « qu'en cas où il y eût un grand mouvement en ce royaume, il demeurera ferme dans l'obéissance à son roi et au maintien de la religion catholique. » Il sera bien nécessaire d'avoir des prévenances pour ce duc et pour tous ceux de Guise, et les maintenir en ma dévotion par les meilleurs moyens que l'on pourra. Je vous charge de votre côté de rechercher ces moyens, traitant surtout avec la dissimulation que vous savez [1]. » L'ambassadeur ne laisse jamais passer l'occasion de parler de la maison de Lorraine ; il écrivait au roi son maître : « Le duc de Guise et le cardinal son frère ont fait leur entrée dans cette ville avec un accompagnement et une suite vraiment extraordinaires ; le roi les a reçus avec courtoisie et très-grandes caresses, et avec la même familiarité que s'il ne s'était rien passé [2]. » Le journal de

1 *Con la dissimulacion que sabeys*, col. B 47[45].
2 Archives de Simancas, cot. B 50[170].

Juan de Vargas est l'expression de ses conférences avec Henri de Guise. Le roi d'Espagne s'adresse à son ambassadeur jusqu'à ce que plus tard s'engagea la correspondance secrète où le duc de Guise se cache sous le nom de *Mucius*. Aussi la ligue élève-t-elle haut Philippe II; c'était de lui qu'elle attendait secours et appui. On voit déjà cette action de l'Espagne, cette vaste conjuration contre la couronne des Valois, dans le procès de Salcède. C'était au temps où le duc d'Anjou se destinait à passer en Flandre, époque de crainte et de tourmente pour Philippe II. S'il faut en croire la déposition écrite de Salcède, déposition qu'il rétracta au moment du supplice, il était question d'allumer simultanément la guerre dans tout le royaume de France. On était sûr des provinces de Picardie, Champagne, Bourgogne et Bretagne; les troupes pontificales et de la Savoie entreraient en France par le Lyonnais, et les Espagnols feraient une invasion par les Pyrénées. Salcède avait charge d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment, de lui offrir ses services, gagner sa confiance et tâcher d'obte-

nir le gouvernement de quelque place forte qu'il aurait livrée au duc de Guise; Henri III, effrayé par ce soulèvement, aurait été forcé de mettre à la tête des armées Henri de Guise, lequel aurait empêché la rentrée en France du duc d'Anjou, le livrant à la vengeance de Philippe II. Salcède fut condamné par le parlement comme criminel de lèse-majesté[1].

Le conseil du roi, prenant ainsi un acte de vigueur envers la ligue[2], dénonçait ses projets au parlement, et ce parlement condamnait l'agent des Guise et du roi d'Espagne à un supplice terrible. Il était temps pour les catholiques de se montrer; les rapports devinrent plus intimes, et plus tard fut signé le traité secret de Joinville, pièce la plus importante dans l'histoire du droit public de la ligue. Ce traité était commun à toute la maison de Guise

1 « Confessions et aveux de Nicolas Salcède, en présence du duc d'Alençon et d'Anjou, frère unique du roy. — Arrêt du parlement, qui le condamne à estre tiré à quatre chevaux en place de Grève, et sa teste portée à Anvers pour y estre exposée. » Mss. de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchem.

2 11 novembre 1584 : « Desclaration du roy contre ceux qui font ligues, associations, enroslemens, menées et practiques contre l'estat de son royaume, avec abolition pour ceux qui s'en despartiront. » Paris, Frédéric Morel.

et au roi d'Espagne; ses dispositions principales étaient : 1° l'exclusion absolue du trône non seulement contre le roi de Navarre, mais contre tout prince du sang de France qui ne sera pas catholique ; 2° la reconnaissance du cardinal de Bourbon pour héritier de la couronne au cas du décès de Henri III sans enfans mâles légitimes; 3° l'interdiction en France de tout exercice de religion autre que de la foi romaine; 4° la réception du concile de Trente dans le royaume; 5° la restitution à l'Espagne de Cambrai, seule place que possédait la France par l'entreprise du duc d'Anjou sur les Pays-Bas. A ces conditions, le roi d'Espagne s'engage à payer aux ligueurs cinquante mille écus d'or par mois pour faire la guerre aux huguenots. Le traité devait demeurer secret pendant quelque temps, afin de ne point fournir aux hérétiques une raison pour prendre les armes les premiers [1].

1 Traité entre Philippe II, roi d'Espagne, et la maison de Guise, passé à Joinville le 31 décembre 1584. Mss. de Béthune, vol. 8866, fol. 9. — de Mesmes, tom. I, n° 89 3/4 — Colbert, vol. XXX, reg. en parchem. — Dupuy, vol. LXXXVII, et dans le recueil de Léonard, tom. II, pag. 636, édit. in-4°. Paris, 1693.

Il est facile de voir que ce traité était entièrement dirigé contre Henri de Navarre et le prince de Condé, huguenots déclarés. On maintenait la légitime succession dans le cardinal de Bourbon; la maison de Lorraine se trouvait ensuite appelée à l'exclusion des deux héritiers interdits pour cause d'hérésie. La convention de Joinville allait devenir la base de toute négociation politique; elle rétablissait le catholicisme en toute sa pureté pour en faire le titre unique à la belle et grande couronne de France.

Un pareil traité, conclu sous l'inspiration de telles idées, ne pouvait avoir une entière force qu'avec l'assentiment de Rome. Grégoire XIII occupait encore le Saint-Siége; pontife de mœurs douces, d'habitudes simples, il n'hésita pourtant pas à se jeter dans un mouvement décisif. Il s'agissait d'arracher une couronne du front de Henri III pour en parer le duc de Guise. La ligue délégua le père Mathieu, de l'ordre des jésuites. L'influence de cet ordre naissant était toute puissante à Rome; le père Mathieu, tête active, intelligente, habile, de-

Ce traité fut renouvelé par le duc de Guise à Reims, le 2 septembre 1585.

vait faire connaître au pape la constitution de la ligue, ses chances de succès, les forces immenses dont elle disposait. Le père Mathieu passa en toute hâte les Alpes, et, dans une dépêche au duc de Nevers, il nous a conservé les confidences qu'il fit au Saint-Père, et les réponses qu'il en obtint : « Trois jours après mon arrivée j'eus audience du pape, auquel je présentai les lettres de créance de monseigneur le cardinal de Bourbon, celles de MM. de Guise et autres, les vostres, et je luy fis le discours de l'estat des affaires. Je n'eus pas beaucoup de peine à persuader tout le contenu de mon instruction, car il estoit déjà assez bien informé, de manière qu'un peu avant mon arrivée il s'estoit résolu de desclarer par sentence publique le roy de Navarre et tout prince du sang hérétiques, incapables de la succession du royaume de France, s'il n'en eust esté empesché par la remontrance d'aucuns cardinaux. Le pape m'interrogea fort particulièrement sur chacun article de mes instructions, et m'ayant ouy fort bénignement, il me dict que c'estoit une affaire de très-grande importance pour le service de Dieu et de toute la chrestienté, et qu'il se vou-

loit recommander à nostre Seigneur, et le bien et mûrement deslibérer et considérer, et qu'il vouloit avoir par escrit ce que je luy avois dict. Il me demanda de le communiquer au cardinal Cosme, son premier et grand secrestaire, ainsi qu'à nostre révérend père général, afin qu'on recommandast cette affaire aux oraisons de toute la compagnie. Quelques jours après, le pape ayant mûrement considéré le tout, il se résolut de la response qu'il vouloit faire, et me fit appeler par M. le cardinal Cosme, qui me dict la résolution du pape, laquelle j'escrivis de mot à mot et la présentai au pape pour qu'il la lust et la voulust encore garder deux jours pour la mieux considérer, puis après il me rendit en la forme qui s'ensuit de mot à mot : « Sa Saincteté ayant entendu et très-bien considéré ce qui lui a esté proposé de la part des princes catholiques, qui luy ont escrit le 16 novembre 1584 que leur première et principale intention estoit de prendre les armes contre les hérétiques de leur royaume, Sa Saincteté consent et approuve que cela soit faict et éloigne tout scrupule de conscience qu'on pourroit avoir pour cet objet, persuadé que le roy aura cela pour bien faict;

et, s'il en estoit autrement, ils n'en pourroient pas moins poursuivre leur dessein, qui est, ainsi qu'il est dict, d'arriver à cette première et principale fin. » — Le 18 novembre je proposai au pape que ce seroit une grande consolation à tous les princes qui vouloient faire cette entreprise s'il leur donnoit plenière indulgence en forme de jubilé et à tous ceux qui les aideroient en une œuvre si saincte. Ce qu'il accorda de vive voix. Monsieur le cardinal Cosme est fort affectionné à cette affaire, et le pape encore plus, lequel me dict par plusieurs fois que les catholiques estoient trop tardifs à commencer, et que les hérétiques les préviendroient, tellement qu'il me pressoit de partir. Quand on aura commencé, le pape déclarera le roy de Navarre et le prince de Condé incapables de succéder à cette couronne, et il ne manquera pas de favoriser l'entreprise de toute manière. Il envoyera un légat par deçà, si besoin est, et il fera tout ce qu'il croira pouvoir servir pour la justification de ceste cause devant Dieu et devant les hommes [1]. »

1 Dépêche du P. Claude Mathieu, jésuite, à M. de Nevers, de Pont-à-Mousson, le 11 février 1585.

Le père Mathieu portait surtout la parole au nom de la partie ecclésiastique de la ligue, des monastères de clercs, des prédicateurs, de ces classes intelligentes et catholiques. La ligue pensa qu'il fallait également y faire représenter la noblesse, la fraction armée en quelque sorte de l'union, et c'est à cet effet qu'elle envoya auprès du pape, Gonzagues, duc de Nevers, beau-frère de Henri de Guise, et qui s'était alors entièrement jeté dans les idées de la ligue. M. de Nevers arriva à Rome après le départ du père Mathieu, et comme lui il s'empressa de donner le récit de cette entrevue aux chefs de la sainte union.

Grégoire XIII n'existait plus, et Sixte-Quint, trop habile pour compromettre son avènement, montra dans ses conférences avec M. de Nevers une hésitation que son prédécesseur n'avait pas manifestée. Le roi de France d'ailleurs entretenait auprès du saint-père un ambassadeur, M. d'Ossat [1], qui protestait sans cesse de la

1 « Lettres sur les affaires de France à Rome, par M. d'Ossat, depuis cardinal. » 1584. — Imprimées dans le 1er vol. des lettres du cardinal d'Ossat.

soumission tendre et affectueuse de Henri III envers le siége de Rome. Dans la pensée du nouveau pape, la formation de la ligue était un acte trop décisif, trop tranché, qui ayant des chances de non succès pouvait jeter le roi tout-à-fait dans les mains des huguenots et donner à cette opinion en minorité toute la force de la couronne royale. Pour répondre à ces objections, les chefs de la ligue députèrent encore à Rome, mais en vain, l'ardent avocat David, l'auteur du projet primitif de la grande union. M. de Nevers n'eut pas un succès plus décidé. « Estant arrivé de nuict à Rome, je fus descendre au logis de M. le cardinal Pellevé. Il me reçut avec grandes desmonstrations de joye, et me dict d'abord que les choses estoient bien changées, et que depuis le nouveau pontificat, on regardoit les affaires de France en ceste cour tout différemment de ce qu'elles paroissoient avant la mort du dernier pape. Que ceux qui avoient esté les plus eschauffés pour le parti des catholiques y estoient devenus si froids qu'ils ne parloient que de l'obéissance que les subjects doivent à leur prince légitime. Je vous laisse à penser si je fus surpris de ces

nouvelles, et si, cognoissant la sincérité de vostre intention, je blasmai la légèreté des esprits de ceste cour. Je fis demander audience à Sa Saincteté; on me rapporta que le pape avoit tesmoigné de la surprise de mon arrivée et qu'il avoit respondu « qu'il me donneroit autant d'audiences que je voudrois. » Je vis Sa Saincteté le 29 de juillet; elle me dict qu'elle estoit bien aise de me voir et que j'estois un vrai israélite. Nous entrasmes ensuite en conversation, et toutes les fois que j'entamois le propos pour lui faire un détail de nos affaires : « Hé bien (me disoit-il en m'interrompant), je ne doubte point que l'intention du cardinal de Bourbon ne soit bonne; je veux croire que celle de ses confédérés l'est aussi; la vostre, surtout, qui n'avez égard que la gloire de Dieu et la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine. Mais bien que cela soit, en quelle escole avez-vous appris qu'il faille former des partis contre la volonté de vostre prince légitime? — Très-sainct-père, lui dis-je en me levant avec chaleur, c'est du consentement du roy que les choses se sont faictes. — Eh quoi, reprit-il, vous vous eschauffez bientost; vous ne

pouvez donc souffrir qu'on vous reprenne? Détrompez-vous, si vous voulez m'en croire : le roy de France n'a jamais consenti de bon cœur à vos ligues et à vos armemens; il les regarde comme des attentats à son auctorité; et bien que la nécessité de ses affaires et la peur d'un plus grand mal le forcent à dissimuler, il ne laisse pas de vous tenir tous pour ses ennemis, et ennemis plus redoutables et plus cruels que ne sont ni les huguenots de France, ni les autres protestans. Je crains bien fort que l'on ne pousse les choses si avant que le roy de France, tout catholique qu'il est, ne se voye réduit d'appeler les hérétiques à son secours, pour se délivrer de la tyrannie des catholiques. » Vous voyez quels sont les sentimens du pape; de temps en temps il s'escrioit contre Grégoire XIII et contre le cardinal Cosme, et leur reprochoit d'avoir mis le feu et le sang dans toute la chrestienté par le consentement et approbation de la ligue et union des catholiques françois. Cela estant, voyez combien nous sommes loin de nostre compté, et quelle espérance nous devons avoir des secours tem-

porels et spirituels que nous venons chercher icy[1]. »

Pendant ces hésitations à Rome, Philippe II suivait avec son inflexible volonté le plan d'union catholique; il engageait directement une négociation, d'une part avec le duc de Savoie, de l'autre avec les cantons catholiques de la Suisse. Pour le duc de Savoie, il s'agissait de lui assurer Genève, toute la partie méridionale et protestante de la Suisse, de l'arrondir de telle sorte qu'il devînt une puissance redoutable pour Henri III, et comme l'Espagne possédait la Franche-Comté, une portion de la Bourgogne, elle pouvait, avec les conquêtes récentes du duc de Parme dans les Pays-Bas, cerner la France de tous côtés, des Pyrénées à l'Escaut. Afin de raffermir l'alliance, Philippe accorda une infante sa fille au duc de Savoie, avec la promesse de la couronne royale, lorsque le plan d'agrandissement serait accompli. Il fallait tous ces avantages pour déterminer le duc de Savoie, alors tout entier dans les intérêts

1 Dépêche de M. le duc de Nevers à M. le cardinal de Bourbon, escrite de Rome, le dernier juillet 1585.

de la France. L'ambassadeur espagnol faisait aussi de grandes offres d'argent aux cantons suisses catholiques pour rompre les vieux traités militaires qui assuraient de nombreux et puissans auxiliaires au roi de France.

Deux forces de la ligue étaient encore l'Ecosse et l'Irlande, que le pape cherchait à opposer au système protestant d'Elisabeth pour en atténuer l'énergie. La prédication réformatrice en Ecosse s'était fait entendre sous le règne de Jacques IV. J'ai besoin de la reprendre haut pour expliquer l'influence de la maison de Guise dans ces pays jetés si loin du théâtre des événemens, et qui pourtant agirent plus d'une fois sur les destinées de la ligue. Dès les vieux temps de la monarchie, il s'était formé une parenté de blasons et de chevaleries entre les Ecossais et la France; les romans et les chroniques nous disent les longs voyages que les paladins faisaient en Ecosse, les bons coups de lances qu'ils y donnaient en l'honneur des dames. Depuis Charles VII, les Ecossias avaient joué un trop grand rôle dans l'histoire de la maison royale pour que cette poétique contrée ne conservât pas toujours des

rapports avec sa plus ancienne alliée[1]. Jacques IV avait épousé Marie, duchesse de Longueville, fille du duc de Guise, de cette grande race catholique. Alors que Henri VIII régnait et qu'il imposait sa domination ecclésiastique, il avait écrit à Jacques d'Ecosse : « Je vous envoie un traité sur la suprématie royale, avec prière d'en étudier soigneusement le contenu. » Il demandait en même temps la permission pour son agent Barlow, évêque élu de Saint-David, de prêcher à la cour écossaise. Le présent fut reçu avec un air d'indifférence, remis immédiatement à l'un des prélats, et le missionnaire anglais, s'apercevant que toutes les chaires lui étaient fermées, exhala son mécontentement dans ses lettres au ministre Cromwell, où il appelait les conseillers clercs de Jacques « créatures pestiférées du pape et véritables suppôts du diable[2]. »

Cette persévérance dans l'unité catholique avait été récompensée par la robe rouge du cardinalat que le pape envoya à David de Bé-

1 Voyez *Histoire constitutionnelle et administrative de la France*, sur l'influence des Ecossais.

2 PINKERTON, tom. II, pag. 327.

thune, archevêque de Saint-André, le confident de Jacques IV. La réformation n'éclata violente qu'à la prédication de Knox : j'ai dit déjà que l'ardent prosélyte de Calvin était allé étudier à Genève, et là il y avait puisé les plus austères doctrines. En face de cette vieille Eglise d'Ecosse, si corrompue, dans ce pays où tous les bénéfices étaient possédés par des bâtards, où le roi Jacques V jetait les opulentes abbayes de Holyrood, de Kelso, de Melrose, de Coldrington et de Saint-Andraw aux fils impurs de ses amours; dans ces montagnes sauvages et arides où le clergé imposait les dîmes avec tant de hauteur et d'impérieuses exigences, il n'était pas étonnant que les paroles de Knox eussent de l'écho. Les ballades populaires dénonçaient là, comme les fabliaux des Albigeois et les sirventes moqueurs en France, les vices des clercs et la pesante domination de l'Eglise. Un convenant de réforme se réunit à l'origine de la prédication, et malgré les mesures sévères du comte d'Array, le calvinisme le plus sévère, l'opinion puritaine fit des progrès immenses dans ces montagnes d'Ecosse. Jean Knox fut le prédicateur de la réforme en Ecosse; Jean Knox, esprit ardent,

enthousiaste de cette pure doctrine évangélique, de cette interprétation du vieux et du nouveau Testament[1]. La fille du duc de Guise, toute catholique, gouvernait l'Ecosse; mais trop faible pour s'opposer à ce mouvement des esprits, elle laissa la prédication de la réforme s'agrandir. Le puritanisme fut bientôt une puissance; Marie Stuart le trouva à son avènement, et c'est à cette opposition inspirée qu'elle dut ses malheurs, et sa rivale Elisabeth toutes ses forces actives. Marie Stuart était en rapport d'intelligence, de lettres, de chartes avec Philippe II et ses nobles parens de Guise; tous les mouvemens qui ont lieu à cette époque en Angleterre et en Ecosse sont religieux[2]; les Guise agissent, conspirent, conservant de perpétuelles relations avec les catholiques, grande puissance alors dans les trois royaumes. Il ne s'agit pas de simples croyances, mais de la loi fondamentale de l'Etat qui est attaquée; Marie est un principe armé que les Guise opposent à Elisabeth. En relevant pour elle le trône

1 J'ai déjà parlé de Jean Knox, dans mon tableau des doctrines protestantes, t. IV, p. 18 et 19.

2 Strype III, 153.

d'Ecosse, on lui fait entrevoir celui d'Angleterre, un des buts de la ligue et pour lequel le pape et la sainte-union en France firent mille efforts, des conspirations sans cesse renouvelées et qui trouvent leur terme à la grande catastrophe de Marie. L'Ecosse était donc une puissance active dans les intérêts de la ligue; elle y prêtait son influence et ses braves auxiliaires dans les batailles[1].

En Irlande, la réformation était lente et le pays se maintenait plus fortement orthodoxe. Shane O'Nial, l'aîné des enfans du comte de Tyrone, s'était fait l'expression des doctrines d'indépendance nationale et de liberté catholique; il fut persécuté et mourut. Alors Elisabeth, sur la proposition du secrétaire d'Etat Smith, proposa la colonisation de l'Irlande; et de là cette transplantation de populations anglaises sur le sol irlandais; elles furent d'abord étouffées par les indigènes; mais l'oppression s'étendant,

1 On trouve dans les Mémoires de Castelnau, édition de Bruxelles, de 1731, tome 1, diverses lettres de Marie Stuart, tant à M. de La Mauvissière (Castelnau), ambassadeur français à Londres, qu'à d'autres personnages, toutes relatives à son emprisonnement et aux mauvais traitemens qu'on lui faisait éprouver.

Phélim O'Nial en appela au pape et à Philippe II. Une bulle priva Elisabeth de la couronne d'Irlande comme le pontife lui avait arraché le sceptre d'Angleterre. En l'année 1578 il partit de Civita-Vecchia une petite flotte au pavillon pontifical; elle prit sur son bord à Lisbonne un Irlandais hardi du nom de Fitz-Maurice, frère du comte de Desmond, et bientôt le voilà jeté sur la côte d'Irlande avec quatre-vingts soldats espagnols, quelques nobles compatriotes et des étrangers exilés; Fitz-Maurice périt dès l'origine de cette expédition; le comte de Desmond captif reçut la mort des soldats anglais; mais le catholicisme et la liberté ne s'éteignirent point en Irlande; la ligue pouvait compter là de nombreux partisans[1].

Elle était puissante, comme on le voit, cette ligue, sans compter ses auxiliaires d'Italie, de Venise que les doublons de Philippe II multipliaient de toute part: aussi ne cachait-elle plus ses desseins, et sa tactique fut d'abord d'attirer à elle tout ce qui portait le nom de catholique, sans distinction. Ce que les partis méprisent le plus, ce qu'ils attaquent avec le plus de violence,

1 *Voyez* CAMDEN, p. 334, 344, 406.

ce sont les convictions timides qui n'osent point prendre une résolution décidée; ces hommes sont là comme des obstacles que les opinions ardentes voudraient secouer. Il existait en dehors de la ligue un nombre de catholiques dévoués au roi et qui s'étaient refusés à signer la sainte-union. Quand on était bon huguenot, c'était un drapeau; on pouvait vous reconnaître; et les cités municipales n'eussent pas hésité à vous combattre et à se prononcer contre vous; mais ceux-ci se disaient et se proclamaient catholiques; ils morcelaient le parti de la ligue, divisaient la grande opinion qui se groupait autour du duc de Guise; de là cette fureur contre les politiques, consciences tièdes, esprits sans énergie, plus maudits que les huguenots eux-mêmes.

Dans les monumens de la ligue on voit « le pourtraict et description des politiques de ce temps, extraict de l'Escriture-Saincte. » C'est un monstre effroyable, moitié femme moitié poisson; la tête entourée de vipères, lié et garrotté à un arbre brisé; ses mains sont teintes de sang; dans la dextre il tient une bouteille remplie de bon vin, signe d'ivresse et de débauche; « la plus grande vertu des politiques

estant de flatter un chascun et d'oster le courage aux plus forts, on l'avoit représenté femelle; il estoit lié par un lien d'or, parce que le desir d'amasser de l'argent lui enlevoit sa liberté; ses mains sanglantes signifioient assez que méchant, inhumain, il ouvre le flanc du pauvre peuple pour repaistre ses cruautés impitoyables; il tenoit enfin une bouteille en sa main dextre pour autant que son premier soin est de faire grande despense et de bien remplir et engraisser sa panse[1]. » Tantôt il est représenté en forme

1 Quel est ce monstre icy, et comment a-t-il nom?
Des Grecs est dit syrène, et des Hébreux Dagon,
Et ce siècle aujourd'huy Politique l'appelle;
Mais dites-moy un peu, pourquoi est-il femelle?
Sa plus grande vertu est d'un chascun flatter,
Et des plus forts le cœur et le courage oster.
Pourquoi tirant vers bas, et depuis la ceinture
Est-il comme un poisson? Pource qu'il est parjure
Et qu'il cloche douteux de tous les deux côtés.
Pourquoi un lieu d'or lui ceint-il les côtés?
Le desir d'amasser beaucoup d'escus ensemble
Le rendent serviteur sa liberté lui emble.
Mais pourquoi sont ses mains ainsi pleines de sang?
Pour autant qu'inhumain il a ouvert le flanc
Du peuple, et a repu ses cruautés sanglantes
De ses tristes boyaux et entrailles tremblantes;
Pourquoi une bouteille est sa dextre tenant?
Pour autant que le soin plus grand de maintenant,
Et mesme le premier est d'engraisser sa panse,
Se donner du bon temps et faire grand despense.

d'autruche qui a des ailes pour voler, mais que la lourdeur de ses pieds l'en empesche[1]; quelquefois il est peint en crocodile (*produit d'un œuf glaireux*) qui contrefait les pleurs d'un petit enfant pour attirer les passans et puis qui les meurtrit cruellement une fois en son pouvoir[2]. D'autres gravures enfin le reproduisent en cochons, en hibous, en crapauds, en léopards, et en corbeaux croassant[3]. »

Et ce parti politique était le seul appui de la royauté, combattait pour elle, dirigeait sa conduite; et voilà pourquoi cette royauté était si violemment attaquée par les opinions extrêmes.

1 L'autruche qui estend ses deux ailes en l'air
Ainsi que l'épervier, et faict semblant voler;
Mais ses pieds de cheval l'arrestant en la plaine
Est l'image et pourtraict de toy qui es content,
Estre vû catholique et ne l'es pas pourtant,
N'ayant souci de rien que de la chose humaine.

2 Le crocodille enfant d'un petit œuf glaireux
Contrefaisant les pleurs d'un pauvre langoureux,
Meurtrit cruellement ceux qu'à soi il attire.
Tels sont, ô messagers, vos dissimulés pleurs,
Qui pleins du sang du peuple, et gras de leurs malheurs,
Feignant vous en fascher, n'en faictes rien que rire.

3 Recueil général de pièces détachées et figures qui regardent la ligue, 1589, 1594, fait par M. L'Etoile, l'auteur du *Journal historique*, Bibliothèque royale (salle des imprimés).

CHAPITRE LXIII.

SITUATION DU PARTI ROYALISTE. — LIGUE DES HUGUENOTS.

Le roi et le parti politique. — Les parlementaires. — Correspondance avec les huguenots. — Le roi de Navarre. — Tentatives pour la conversion. — Négociations à l'extérieur. — Rome. — Les Suisses. — Alliance des huguenots. — Elisabeth. — Persécutions des catholiques. — L'Allemagne. — Genève.

1581 — 1585.

Le parti du milieu, si fortement poursuivi par le peuple de la sainte-union, faisait la force de la couronne des Valois. Dévoués au principe de l'hérédité, les politiques cherchaient surtout à

lever le grand obstacle de la religion qui s'opposait à l'avènement du roi de Navarre à la légitime succession de la couronne. Leur tête était encore le maréchal Damville, la haute famille des barons de Montmorency, les maréchaux de Matignon, Biron, et au-dessus d'eux tous dans les faveurs du roi, Lavalette, duc d'Epernon, dont le dévouement aux idées de transaction était calomnié par les ligueurs. C'est contre lui qu'éclataient les pamphlets et les caricatures; on le dépeignait sous les traits du diable soufflant dans l'oreille du roi Henri III toutes les résolutions contre la sainte-ligue; Dépernon, misérable athéiste, cœur sans piété et sans vie religieuse [1]. Dans le parti politique il fallait comprendre les parlementaires, grands négociateurs de cette époque : c'étaient presque toujours les présidens ou conseillers au parlement qu'on chargeait des ambassades; ils préparaient

1 *Voyez* les curieuses caricatures de la ligue contre d'Epernon dans le grand recueil de la Bibliothèque du Roi. « Le soufflement et conseil diabolique d'Epernon à Henry de Valois pour saccager les catholiques. » On avait trouvé dans ce nom de Jean Nogaret, duc d'Epernon, l'anagramme :

Un ladre punais,
De sot roy est advancé.

aussi les rapprochemens entre les partis; la plupart hommes de science et de ménagemens, caractère essentiel pour amener une négociation à bonne fin.

Les politiques étaient, en majorité, très-attachés au catholicisme; seulement ils n'avaient point adhéré à la sainte-ligue; les uns par simple dévouement au roi; les autres par les liens de famille et leurs affections pour quelques hommes du parti huguenot. Henri III lui-même avait conservé de nombreux rapports avec le roi de Navarre. Dans la position que la ligue lui avait faite, il ne pouvait tout-à-fait se séparer de la chevalerie calviniste; c'était un aide, un secours qu'on pouvait avoir besoin d'invoquer. La correspondance entre les deux rois n'avait pas cessé un moment; ils étaient pleins de ménagemens dans les plaintes même qu'ils portaient d'un parti contre l'autre; le 28 avril 1583, Henri III écrivait au roi de Navarre : « Mon frère, j'ai commandé à mon cousin le maréchal de Matignon vous accompagner au Mont-de-Marsan ainsi que vous en avez marqué le desir; je veux en toute chose vous prouver combien je vous

aime. Par la présente, je veux vous prier de deux choses : la première est que vous traitiez gracieusement les habitans de ladicte ville pour l'amour de moy qui suis tenu en avoir soin pour leur affection et obéissance; l'autre est que vous vouliez aussi, en ma contemplation, permettre à vos subjects catholiques de Béarn avoir l'exercice de nostre saincte religion catholique; deux raisons me mènent à vous faire cette requeste, laquelle si vous m'octroyez m'obligera grandement à vous; l'une la charité chrestienne et le lieu que je tiens en la chrestienté, ayant très-grande compassion de tant de pauvres ames qui vivent et meurent journellement forcées en leur conscience et privées de la consolation et pasture céleste, qui est une rigueur qui m'afflige grandement : l'autre raison, mon frère, qui me convie à vous en rechercher, procède de la singulière amitié que je vous porte, cognoissant quel préjudice cause à vostre ame et à votre réputation en mon royaume et ailleurs le traitement que reçoivent lesdicts catholiques. Considérez, je vous prie, que peut l'ire de Dieu excitée par les clameurs continuelles de tant de pauvres ames affamées et languissantes

qui gémissent et trespassent sous le faix de cette rigueur; considérez ce que vous m'estes, le lieu que vous tenez en ce royaume, l'estat et disposition d'iceluy, et combien vous peut nuire ou servir la bienveillance des catholiques dudict royaume, laquelle vous ne pouvez mieux vous concilier qu'en traitant favorablement ceux de vostre pays pour le faict de la religion, et comme vous avez recherché que le fussent en iceluy ceux qui font profession de la vostre [1]. »
Et quelques jours après il lui écrivit encore : « Mon frère, le mareschal de Matignon vous remettra la présente et vous dira de ma part le contentement que j'ai reçu de vostre bonne volonté à l'entretenement de la paix de mon royaume et de vostre particulière affection en mon endroict; l'un et l'autre m'ayant esté confirmé par la restitution de la ville de Bazas suivant mon esdict de pacification dont je vous remercie de très-bon cœur, et vous prie croire que je m'en rementerai en toutes occasions et ne serai à mon aise que je ne vous voie auprès de moy pour vous faire paroistre par effet et à

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8854, fol. 92.

l'œil que votre bien et prospérité me sont plus chers et recommandés qu'à ceux qui vous en éloignent[1]. » La réponse de Henri de Navarre était pleine de respect et de soumission; il demandait et appelait par-dessus tout l'exécution des derniers édits arrêtés en faveur de ses coreligionnaires.

Quant au parti politique, il suivait avec persévérance la conversion du roi de Navarre au catholicisme. Cette abjuration devait être le seul obstacle qui s'opposât à l'ordre régulier de la succession. Elle déjouait entièrement la ligue; car quel objet pourrait désormais avoir la sainte-union, puisqu'on réconcilierait avec l'Eglise le chef du parti huguenot? C'était une pensée prématurée; les calvinistes, en supposant la conversion du roi de Navarre, n'en seraient pas moins restés sous les armes. Ils se seraient groupés autour d'un autre chef; Henri de Navarre n'aurait donné que lui. Un résultat seul aurait été obtenu, c'était l'exclusion de la maison de Guise. Ces nobles rejetons de Lorraine le sentaient bien; aussi Henri, duc

1 Mss. de Béthune, vol. col. 8854, fol. 94.

de Guise, comprenait-il la portée de la négociation lorsqu'il écrivait à M. de Nevers qui préparait cette haute affaire : « Monsieur, si la négociation dont vous vous meslez tendoit à une vraie paix et conservation de la foi catholique, il n'y a point de doute qu'il ne fust licite et méritoire d'aider à un tel bon œuvre; mais selon le jugement et opinion de chascun, le but d'icelle n'est autre que de remettre un relaps dans l'espérance de la couronne de France, lequel sera toujours suspect et le doit estre aux catholiques; et ce me semble, n'est pas honneste d'estre auteur de telle paix ni aider à l'effect d'icelle en quelle manière que ce soit. Si le roy de Navarre aujourd'huy estoit catholique et réhabilité pour la couronne, il n'y a personne qui ne jugeast que la religion catholique seroit en bien pire estat qu'elle n'est à présent, et en cela l'on peut considérer les exemples des choses passées, comme de Julien l'apostat et de la royne d'Angleterre, laquelle pendant la vie de sa sœur, feignit d'estre catholique, et de Maximilien le père de l'empereur à présent vivant, que le pape et le roy d'Espagne croyoient qu'il se dust faire catho-

lique, et néanmoins mourut en son hérésie. L'on peut considérer qu'il y a d'autres princes du sang catholiques, outre M. le cardinal de Bourbon, qui doit estre le premier pour succéder à la couronne. M. de Nevers, celuy-là qui tue un homme pesche, mais aussi pesche celuy qui l'expose au danger de sa vie, et à plus forte raison peschent ceux qui exposent un royaume catholique au danger de la vie spirituelle. Que desirent les hérétiques avant toutes choses? C'est de voir le roy de Navarre promu à la couronne, ce qu'ils ne feroient sans espérance de quelque bien et advantage pour eux et conservation de la religion huguenote; aussi est-il notoire que tous les meilleurs catholiques sont ennemis du roy de Navarre, et par ainsi s'il parvenoit à la couronne, les voudroit exterminer, du moins seroit conseillé de le faire; c'est aussi chose recognue qu'il ne s'accorde avec sa femme; il est en terme de la répudier, ce qu'il ne peut faire selon la loi divine et religion catholique: ainsi donc il retournera toujours en l'hérésie pour exécuter cette sienne passion, ce qui est assez témoigné par le roi Henri VIIIe d'An-

gleterre, lequel, pour répudier sa femme, se détourna de l'obéissance du pape, ne le pouvant autrement. Et vous, M. de Nevers, qui avez acquis une grande réputation pour votre fermeté de foi envers le pape, vous vous mettez en danger de faire concevoir autre opinion, d'autant que le roi de Navarre est excommunié du pape. Plusieurs catholiques se scandaliseront de voir M. le duc de Nevers en ceste négociation, et se sentant désunis de celui sur lequel ils avaient leur principale attente, ils auront moins de volonté de combattre pour la religion. L'on ne voit en ceste négociation autres princes ni seigneurs de qualité, et peut-estre si M. de Nevers n'y estoit, la royne-mère ne l'embrasseroit comme elle faict, du moins n'auroit tant de forces qu'elle aura estant assistée d'un prince de tant de valeur et forte renommée. Et s'il arrivoit que le roy de Navarre se fist catholique, ne s'ensuivroit qu'il fust réhabilité à la couronne, et faut penser que le pape ne l'accordera jamais l'ayant excommunié et osté le droit qu'il y pouvoit avoir; même l'on doubte si Sa Saincteté le pourroit faire, puisque cela tourneroit au presjudice

du royaume, le peuple duquel seroit exposé au danger de l'hérésie par l'establissement d'un tel roy, et estant toujours de la religion huguenote dans son asme, ne peut sa réhabilitation estre valable que par une élection nouvelle du peuple[1]. » C'était là toute la pensée du parti catholique; Henri de Navarre était hérétique relaps; il avait manqué à ses premiers engagemens envers l'Eglise; comment croire qu'il reviendrait sincèrement une seconde fois? Les politiques n'abandonnèrent jamais l'idée de la conversion; ils la préparaient comme une condition d'avenir.

Et pendant ce temps le roi poursuivait de ses édits toute ligue catholique, associations qui pourraient se former sans l'assentiment de la puissance royale. L'union grandissait partout, dans les provinces particulièrement; elle armait les villes, se préparait au combat comme s'il était à la veille d'éclater. Henri III en

1 Ecrit de Henri de Lorraine, duc de Guise, s'adressant à M. le duc de Nevers, quand il s'entremit, par ordre de Henri IIIe, avec la reine Catherine de Médicis sa mère pour l'accommodement du roi de Navarre avec lui, 1584. Mss. de Béthune, vol. cot. 9125, fol. 2.

écrivait encore au maréchal de Matignon : « Mon cousin, à ce que j'ai vu par la despesche que m'avez envoyée, ceux de Rouergue, Quercy, Auvergne et Gevaudan se sont ligués ensemble, et encore que ce soit sous prétexte d'empescher ceux qui troublent leur repos, à mon grand regret, toutefois je doute (et en avez aussi quelque opinion) qu'il y ait quelque autre chose sous cette couleur qui ne pourroit que grandement préjudicier à mon service et qui est directement contre mon auctorité ; pour ce, je leur défens de faire quelconques assemblées de gens de guerre, sur peine de désobéissance. Mon cousin, je ne désire rien plus que le repos de mes subjects et l'observation de mes esdicts de pacification ; allez en Rouergue et en ces quartiers-là, votre présence ne peut que causer un grand bien à mon service pour faire séparer lesdictes forces, ou au moins si elles étoient déjà debout, pour voir qu'elles ne se grossissent et ne soient employées en nuls mauvais effects qui puissent préjudicier à mes esdicts ; estant sur les lieux vous verrez bien plus clair, et y serez beaucoup plus à propos pour y remédier soudain comme il faut faire ;

me rapportant à votre affection et à la grande dextérité dont usez aux affaires importantes comme est cestuy-cy, laquelle il ne faut négliger, mais promptement aller au-devant du mal. Vous m'escrirez en chiffres le plus promptement que pourrez, afin que si cela va plus loin je puisse pourvoir[1]. »

La ligue ne se décourageait pas ; elle était trop forte pour se dissiper devant quelques doléances ou quelques mesures de la couronne. Les politiques cherchaient à faire des concessions à tous les partis. Quand le conseil autorisait l'assemblée du clergé à Saint-Germain, assemblée bruyante qui se plaignait des droits usurpés par l'autorité royale, de ce que le concile de Trente n'était pas admis et exécuté[2], Henri III permettait le synode calviniste de Montauban, sous le patronage et la protection de Henri de Navarre. Le Béarnais se hâta de donner avis à Catherine de Médicis des résultats de ce grand synode : « Madame, l'as-

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8859, fol. 6.

2 « Décrets de doléances des prélats assemblés à Saint-Germain. » Paris, 1585. — Ce fut une espèce de réunion de notables,

semblée a esté tenue à Montauban, suivant ce qu'il a plu au roy permettre. Je n'ai point vu compagnie plus disposée à la paix et au bien de l'Estat, et à rendre l'obéissance due à Vos Majestés. Elle a nommé des desputés pour aller devers vous et présenter, avec toute humilité, quelques cahiers, requestes et supplications qui ont esté dressés pour cet effect. Il vous plaira, Madame, y avoir égard, et usant de votre bonté accoutumée, excuser ce qui pourrait encore rester d'infirmités ès esprits des pauvres subjects de Sa Majesté [1]. » Ainsi on était inquiet; on faisait de toute part des plaintes, des doléances. Les deux extrémités se soulevaient contre les politiques, qui tendaient à une conciliation prématurée.

A l'extérieur, Henri III cherchait le même système de ménagemens. Le conseil n'ignorait pas les grandes alliances de la ligue : comment les balancer? L'ambassade à Rome avait jusqu'ici produit un résultat assez heureux; la tête de la société catholique hésitait à s'exposer dans les périls de la ligue; mais on pouvait entourer

[1] Mss. de Colbert, cot. n° 9.

Sixte-Quint; et dans l'ardeur des opinions ou l'exaltation des idées, un tel résultat n'était ni difficile à préparer, ni impossible à prévoir : par la force des choses, Rome devait échapper aux tempéramens pour se jeter dans la pureté des idées de l'Église. L'ambassadeur eut ordre de faire espérer la conversion de Henri de Navarre, et de balancer ainsi l'influence du duc de Nevers et du père Mathieu, qui ne cessaient de presser Sixte-Quint.

L'alliance que caressait avec le plus de faveur le conseil d'Henri III, c'était la Suisse. Depuis l'origine des guerres civiles, les cantons avaient prêté un appui intéressé, mais fidèle, à la royauté des Valois; ils avaient entouré de leurs bonnes lances, sous le colonel Pfiffer, l'enfance agitée de Charles IX; ils formaient la garde du Louvre, suivaient le monarque en tous ses voyages, et l'on pouvait compter sur ces braves et bons compères. M. Brulart fut chargé auprès des cantons de négocier l'envoi de huit mille Suisses. Dans ses dépêches, l'envoyé explique comment les cantons protestans ont promis également trois mille hommes aux huguenots. La négociation de M. Brulart avait

deux objets : l'un de presser les régimens d'arquebusiers promis au roi ; l'autre d'engager les Suisses à rappeler ceux qui étaient déjà en marche pour se joindre aux hérétiques, ou au moins de les débaucher en détail. M. Brulart trouva les plus grandes difficultés dans l'exécution de ses ordres. Les intrigues de Philippe II et du duc de Savoie avaient semé entre les cantons les principes d'une division qui brouillait tout et empêchait de rien conclure. Après bien des sueurs, les braves compères vendirent leurs secours à Henri III [1]. »

On ne peut dire quelles bonnes et nombreuses caresses furent prodiguées aux Suisses ; on les fêtait partout, et dans les pamphlets du temps il en est un pour la « magnifique réception faicte par la Majesté du roy Henri IIIe, roy de France et de Pologne, aux ambassadeurs des puissans et libres potentats suisses, grisons et leurs coalliés, députés à jurer l'alliance accordée entre Sadicte Majesté et lesdicts seigneurs, etc. [2]. » Un traité s'ensuivit avec les

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8879.

2 Bibl. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-4°, cot. L 644, pièce 3.

cantons de Berne, Lucerne, Ury, Schwitz, Underwalden, Zung, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhousen et Appenzell, l'abbé et ville de Saint-Gal et les ligues grises et de Valais, Mulhuzen et Biel. Les dispositions principales portent « que l'alliance est faicte pour la défense et conservation des Etats des uns et des autres tant delà que deçà les monts, et doit se prolonger la vie dudict roi Henri et huit ans après son décès. Le roi pourra lever jusqu'au nombre de seize mille hommes au pays desdites ligues, pour la défense de ses Etats, et non moins de six mille. L'eslection des capitaines appartiendra au roy, et seront seulement employés par terre et non sur mer. » Divers articles réglaient le mode ou paiement de leur solde; on baillerait un mois d'avance avant le partement, et la solde devrait être donnée de mois en mois au commencement. En cas de bataille, on leur devait une gratification d'un mois. « Si lesdites ligues sont molestées par guerres, le roi leur envoyera, à ses dépens, deux cents lances de bonne chevalerie et douze pièces d'artillerie, ensemble les munitions à ce nécessaires. Et tant que la

guerre durera il sera tenu de leur fournir vingt-cinq mille écus de trois mois en trois mois. L'une et l'autre partie ne donneront passage à l'ennemi ni ne recevront les sujets rebelles en leur protection; mais pour s'entre-secourir, ils prêteront chemin l'un l'autre. Chaque canton aura trois mille livres de pension par chascun an. Au cas de nécessité et que lesdits cantons soient en guerre, ils se pourront fournir en France de sel et de vins. Si le roy veut recouvrer ses pays de delà les monts, il sera assisté par lesdicts cantons, lesquels ne bailleront point aide à ceux qui les possèdent à présent [1]. »

A l'autre frontière, les Pays-Bas venaient s'offrir à Henri III pour en prendre possession à l'encontre de l'Espagne. Quelque temps après la mort du duc d'Anjou, les États-Généraux des Provinces-Unies remirent un Mémoire à M. Brulart, dans lequel ils disaient ne vouloir reconnaître pour souverain que le roi de France; ils proposaient « de mettre en ses mains les villes

1 Bibl. royale; inventaire mss. du trésor des Chartres in-fol. vol. VIII, cot. 9425, fol. 316 vers.

de l'Écluse et d'Ostende, les seules qu'ils possédaient, et plusieurs autres promesses, tant d'argent que des cités qui par la suite se pourraient conquérir[1]. » Henri III expédia un membre du conseil auprès des députés : M. Brulart devait leur faire entendre « que Sa Majesté étoit marrye de voir leurs affaires en si mauvais train par les progrès du prince de Parme. Et pour le regard des offres qu'ils font à Sadicte Majesté, semblables à celles que demandoit monseigneur son frère, elle les prie de considérer que depuis ce temps-là les choses sont tellement changées qu'elle pense que quand mondictsieur vivroit encore, il feroit grand doubte d'entrer en ce party, eux n'estant plus maistres de la ville de Bruges. Et puis ils doivent penser qu'il se pouvoit entreprendre plusieurs choses par Monsieur, lesquelles estant en luy excusables, ne se trouveroient estre de mesme en Sa Majesté, qui s'est toujours faict cognoistre prince amateur du repos public de la chrestienté. Si elle entroit en traité avec lesdicts Estats, cela donneroit occasion très-grande de jalousie aux princes

1 Mss. de Colbert, vol. 337, M. R. fol. 223.

voisins. De sorte que pour ces raisons Sa Majesté ne peut entrer en aucune convention avec lesdicts Estats qu'elle prie Dieu de vouloir bien conseiller, estant d'ailleurs preste à leur faire tous les bons offices qu'elle pourra, sans se faire tort ni offenser sa réputation envers les princes ses voisins et le général de la chrestienté. Ayant estimé qu'il valoit mieux leur faire dire franchement ce que dessus que de les amuser davantage, les priant de prendre le tout en bonne part[1]. »

Henri refusait ainsi de se dessiner pour les provinces soulevées; c'était une force sans doute que cette réunion; mais elle appelait une intervention armée, une série de batailles contre le duc de Parme dont les cornettes victorieuses sillonnaient en tous sens les Pays-Bas. La situation des affaires diplomatiques de la France à l'extérieur paraît parfaitement analysée dans une dépêche de M. Hurault de Maisse, ambassadeur à Venise, qui rend le compte le plus exact de tout ce qu'il a appris par les correspondances établies de toutes parts en Italie, en Suisse, en

1 Mss. de Colbert, vol. 337, M. R. fol. 241.

Piémont, à Constantinople : « Tout ce qui est important aux intérêts de Vostre Majesté, c'est que l'empereur faict des levées si considérables en Italie, qu'elles inquiètent tous les souverains en général de cette partie de l'Europe prévenue que la maison d'Autriche aspire à la monarchie universelle. La France est la ressource des princes allemands et des Etats italiens dans leurs alarmes; et c'est sans doute à ce sentiment qu'elle est redevable de l'attachement qu'ils ont pour elle. »

M. de Maisse ne le dissimule pas, et fait voir que ce qui rendait les Vénitiens si pressans pour engager le roi à faire la guerre à l'Espagne dans les Pays-Bas, était la sûreté dans laquelle ils seraient contre l'ambition de la puissance autrichienne lorsque ses forces seraient employées dans un pays si éloigné. Toute l'Italie ne pensait pas ainsi : l'Espagne avait débauché le duc de Savoie à la France; elle cherchait à aliéner les Suisses; le duc de Parme lui était acquis; les ducs de Ferrare et de Florence n'étaient pas d'une fidélité bien affermie, et étaient d'ailleurs traités avec trop de hauteur par les Vénitiens pour

prendre volontiers les mêmes engagemens. La république était en outre à la veille d'être en brouillerie avec la cour de Rome au sujet de la provision du patriarcat d'Aquilée dont le pape voulait disposer en faveur d'un de ses sujets qu'elle avait condamné comme rebelle. De plus, l'ordre de Malte était irrité contre elle; et si elle était en paix avec le Turc, le Turc ne cherchait qu'un prétexte pour l'attaquer. L'Espagne était la plus forte en Italie; les Français n'y possédaient que la place de Mirandole; toutes les troupes espagnoles avaient ordre de se jeter sur le marquisat de Saluces au cas qu'on eût nouvelle que la France entreprît quelque chose sur les Pays-Bas par la Picardie[1].

Henri III se tenait dans une position complexe; il aurait pu sans doute trouver des ressources à l'extérieur s'il s'était dessiné complètement pour les huguenots. Mais par la même raison que l'Espagne avait cessé de s'adresser au roi dès le traité de Joinville, alors que la maison de Guise s'était hautement placée, de même toutes les puissances calvinistes et luthériennes

1 Mss. de Béthune, vol. col. 8863, fol. 1 à 58 y compris.

traitaient directement avec le roi de Navarre ou le prince de Condé; Élisabeth était plus que jamais prononcée pour la séparation avec Rome et tout ce qui en favorisait les élémens en Europe. Le catholicisme faisait résistance dans les trois royaumes; il se proclamait sous le nom de Marie Stuart comme une conjuration. La constitution de l'Église anglicane se mêlait depuis Henri VIII à la constitution civile de l'État; de là cette persécution qui s'attachait aux non-conformistes, aux puritains de Genève, à l'austère expression des doctrines de Calvin qui fomentaient en Angleterre. Ces puritains devenaient une secte puissante, redoutable, car ils avaient des organes dans le parlement, et des fanatiques qui dans les rues frappaient du poignard les officiers de la reine. La lutte devint vive dans les pamphlets; on continuait à poser comme base fondamentale de toute politique la suprématie de la reine et les trente-neuf articles de la liturgie; et un acte du conseil défendit de composer, imprimer ou mettre en vente toute espèce de livres, vers, ballades, lettres ou écrits dont le sujet tendrait à diffamer la majesté d'Elisabeth,

ou encourager l'insurrection et la révolte dans le royaume. Il y eut des martyrs dans la secte puritaine[1]. Celle-ci ne conjurait que contre la suprématie et la constitution de l'Église; les tentatives catholiques avaient une plus haute portée.

Les papes avaient excommunié Élisabeth: une autre bulle prononça sa déchéance de la couronne. Le résultat de cette violente mesure dut être « que tout projet tendant à restaurer le catholicisme attaquait directement la souveraineté de la reine. » Il y avait incompatibilité entre la double suprématie du pape et d'Élisabeth; d'où cette suite de persécutions contre les sujets qui préféraient l'obéissance aux pontifes aux droits de la royauté. Tout projet catholique en Angleterre devint un véritable attentat. Pour les réprimer, les actes du conseil déchiraient les entrailles des prêtres, pénétraient sous le toit domestique pour épier les soupirs de la conscience.

La plus redoutable des conjurations contre Élisabeth fut celle du gallois Parry dont

1 Camden, 404.

les monumens de la ligue conservent la mémoire. Parry, ancien espion du lord Burleigh, ministre d'Élisabeth[1], « ayant eu conférence avec des jésuites, et principalement à Rome avec le cardinal Cosme, premier secrétaire d'État du pape, conçut une trahison des plus détestables, qui estoit de tuer la royne, à quoy s'estant obligé tant par promesses, lettres que vœux, s'en revint en Angleterre avec deslibération de l'exécuter. » Guill. Parry étant enfermé à la Tour écrivit une longue confession. Le résultat de ses aveux fut que Th. Morgan, gentilhomme catholique, l'avait pressé d'assassiner la reine, et que le cardinal Cosme, au nom de Grégoire XIII, avait approuvé ce projet : « On m'apporta des lettres du cardinal Cosme, datées à Rome, par lesquelles estoit louée et approuvée mon entreprise et moy-mesme absous de tous mes péchés au nom de

1 *Voyez* le pamphlet : « La vraie declaration de l'horrible trahison de Guillaume Parry contre la royne d'Angleterre, de laquelle il a été convaincu et exécuté par justice, ensemble plusieurs lettres, tant siennes que autres, pour plus grande vérification de ladicte trahison ; le tout traduit de l'anglois en françois, suivant la copie imprimée à Londres. » Comparer avec Camden, 432, et Strype, III, dans son appendix, 103.

Dieu. Une chose bien véritable, c'est que ceste lettre me confirma en ma résolution de tuer la royne, et m'asseura en ma conscience que c'estoit chose loisible et méritoire. » Lors du prononcé de l'arrêt, Parry s'écria : « Je suis innocent, jamais je n'ai pensé à ce meurtre, et M. le cardinal Cosme ne m'a donné aucune approbation ; tout ce que j'ai dict m'a été arraché par les menaces et les promesses [1]. »

Rien d'étonnant dans cette cruauté qui poursuit les catholiques, expression d'une opinion ardente qui trouvait un peuple et proclamait sa reine alors dans les fers d'Élisabeth. La lutte fut longue, tenace, impitoyable jusqu'au supplice de Marie Stuart. Et cette lutte, ces persécutions des catholiques en Angleterre étaient le sujet de larmoyantes complaintes, de saintes images qu'on plaçait dans la rue et que la maison de Guise multipliait partout jusqu'aux cimetières pour soulever le peuple contre les huguenots. Aucun nom n'était plus en exécra-

1 « La confession volontaire de Guill. Parry, selon qu'il l'a escrite entièrement de sa propre main. » 1584. Toutes les pièces de l'histoire de Parry se trouvent dans Strype, II, 593, 648; III, 79, 82, 188, 259. — Hollingshed, 1388, 1095.

tion dans les bonnes villes de France que celui d'Élisabeth [1], et par contraire on exaltait la belle et sainte Marie Stuart ; on la peignait en belles images comme la benoiste vierge sainte Thérèse et Mme de Montpensier.

Élisabeth, d'un autre côté, était en honneur dans les diverses communions luthériennes. Les rigides docteurs de Genève pouvaient bien se plaindre des persécutions que subissaient les non-conformistes en Angleterre ; mais le parti en lui-même, par un instinct facile à s'expliquer, savait que dans la lutte engagée avec

1 J'ai trouvé dans les archives de Simancas, B 59[3], des vers et pasquils contre Élisabeth d'Angleterre.

Ta naissance est pareille à celle des vieux mages,
Les maux de Lycaon sont des tiens les images;
Incestueuse louve, en violant tous droits
Contre une fille et femme, et mère et sœur de rois,
Tes horribles meffects t'ont ainsi transformée;
Ton impiété rend ta beauté difformée;
Ton haleine, infectée et d'envie et d'erreur,
Nous fait estre muet en voyant ta fureur.

QUATRAIN.

Anglois, vous dictes qu'autre vous
Un seul loup vivant ne se trouve ;
Non, mais vous avez une louve
Pire qu'un million de loups.

le catholicisme, le plus grand appui que les huguenots pouvaient trouver, c'était encore Élisabeth. Genève d'ailleurs, malgré son titre de métropole du calvinisme, siége de la science et des écoles, perdait de son influence; elle était alors vivement menacée par le duc de Savoie, et Bèze écrivait à Henri de Navarre une lettre éloquente pour appeler secours; il le suppliait au nom de MM. de Genève de leur envoyer le sieur de Lacoste pour pourvoir à la défense de leur ville, car ils avaient appris qu'on machinait une entreprise et que plusieurs cherchaient à leur nuire. Le 12 mai Henri leur répondit que M. de Lacoste allait partir de suite, « sçachant combien le temps doit estre diligemment employé en telles affaires; s'il en est besoin, je trouverai moyen de faire jeter des hommes de commandement dans votre ville, qui se sont trouvés à plusieurs siéges et qu'on recognoistra tousjours pleins d'asseurance. Ne faillez pas à me prévenir de ce qui peut estre advenu depuis le partement de ce courrier, afin que, sur ce, j'employe les moyens que Dieu m'a donnés pour une si bonne occasion[1]. »

1 Mss. de Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 193.

Les synodes, grandes assemblées du calvinisme, se tenaient presque tous dans le Languedoc, qui semblait devenir un centre de religion. L'Église de Montauban marchait de pair avec celle de Genève, par la science de ses ministres et la profondeur de ses écoles. La royauté béarnaise favorisait cet agrandissement du prêche et de la sainte cène dans le midi de la France. En fondant un trône huguenot, Henri de Navarre voulait donner à son Église un caractère de nationalité; il en eût placé le siége religieux dans quelque vaste cité du royaume.

Digitized by Google

CHAPITRE LXIV.

ORGANISATION MUNICIPALE DE LA LIGUE.

Division de Paris. — Les quartiers. — Magistrats municipaux. — Esprit du peuple. — Élection des quarteniers. — Sainte-Union. — Rapports avec les métiers. — Relations de ville à ville. — Tentatives de rebellion. — Marseille. — Projets contre le roi.

1585 — 1586.

La ville de Paris, chef et tête de la sainte-union, s'organisait pour prendre l'initiative dans le mouvement catholique qui se préparait sous le duc de Guise; sa vieille constitution municipale s'adaptait parfaitement à tout pro-

jet populaire. Les tentatives de centralisation essayées par Louis XI avaient eu pour résultat de fortifier l'autorité du prevôt, officier désigné par le roi; mais les magistrats de ville restaient encore à l'élection du peuple et des confréries bourgeoises, des corporations et des métiers : tels étaient les prevôts des marchands, les quarteniers chefs de quartiers au nombre de seize, les colonels ou centeniers, les officiers de la garde bourgeoise et du guet, désignés sous le nom de dixainiers ; tous avaient un grand crédit sur la multitude qui se réunissait dans ses parloirs ou assemblées de prévôté.

L'autorité des magistrats de Paris s'exerçait sans contrôle; ils convoquaient les bourgeois, rassemblaient la garde de la ville; ils fermaient ou ouvraient les portes à volonté, dressaient les chaînes, et quand au son du tambour ou de la trompette on lisait un ordre de messires les échevins, il n'était homme, manant ou habitant, qui ne se hâtât d'accorder obéissance. L'esprit tout catholique de Paris l'avait jeté dans la ligue ; et quand les agens du duc de Guise se présentèrent pour obtenir

signature à la sainte-union, toutes les confréries, tous les corps de métiers s'étaient empressés d'adhérer à la belle pancarte où l'on se liguait pour la sainte foi du pape et de la messe.

L'organisation de la ligue était merveilleusement adaptée à l'esprit du système municipal. Le conseiller d'État de Lezeau, bon ligueur, qui nous a laissé de si précieux détails sur le mouvement populaire de Paris, s'exprime ainsi sur l'union : « Les premiers qui travaillèrent à cette grande affaire de la ligue furent les sieurs de Rochibond, bourgeois de Paris, homme très-vertueux et de bonne et ancienne famille; Jean Prévost, curé de Sainct-Severin; Jean Boucher, curé de Sainct-Benoist, et Mathieu de Launoy, chanoine de Soissons. Puis adjustèrent à leurs confédérations et assemblées plusieurs autres entre lesquels ils en choisirent seize qu'ils ordonnèrent et distribuèrent dans les seize quartiers de Paris, et pour ce depuis, les plus zélés et affectionnés au parti furent appelés les seize, pour veiller au bien, advancement d'iceluy, et attirer à eux ceux qu'ils croyoient en être capa-

bles; se donnant bien de garde de s'ouvrir ni communiquer ce dessein avec homme vivant, que premièrement le conseil n'eust examiné la vie, les mœurs et la bonne renommée de celuy à qui l'on avoit à parler, comme n'estant raisonnable de commettre la cognoissance de cette saincte cause qu'entre les mains des gens de bien, sans reproches, fidèles et très-affectionnés. Les noms de ces premiers seize estoient : La Bruyère, lieutenant particulier au Chastelet; Crucé, procureur; Bussy Leclerc, procureur; le commissaire Louchart; de La Morlière, notaire; Senault, commis au greffe du parlement; le commissaire Debart; Droüart, advocat; Alveguin, Emonot, procureur, Sabliet, notaire; Messier; Passart, colonel; Oudineau, prétendant à la charge de prevost de l'hostel; Letellier; Morin, procureur au Chastelet. Outre les personnes de médiocre condition, ils attirèrent encore à leur parti quelques personnages de grande famille; mais ceux-ci ne paroissoient et ne vouloient point assister aux assemblées, de peur d'estre descouverts, mais sous main faisaient ce qu'ils pouvoient et animoient ces entrepreneurs, et conféroient avec eux et subve-

noient à la cause de leurs conseils et moyens, de sorte que le tout se gouvernoit avec grand zèle, grande amitié, grande consolation, grande fidelité et prudence[1]. » Un homme influent dans chaque état, dans chaque corporation, s'était chargé d'entraîner aux intérêts de l'union le corps dont il faisait partie : « Et se pratiquoient de la façon suivante : Ceux de la chambre des comptes, par La Chapelle Marteau ; ceux de la cour, par le président Le Maistre; les procureurs d'icelle, par Leclerc et Michel, procureurs; les clercs du greffe de la cour, par Senault; les huissiers, par Le Leu, huissier en ladicte cour, voisin de Louchart; la cour des aydes, par le président de Nully; les clercs, par Choulier, voisin du Clerc; les généraux des monnoyes, par Rolland. Les commissaires ont aussi pratiqué la plus grande part des sergens à cheval et à verge, comme aussi la plupart des voisins et habitans de leur quartier sur lesquels ils avaient quelque puissance. Le lieutenant particulier La Bruyère avoit charge de pratiquer ce qu'il pourroit des

[1] Mss. bibliothèque Sainte-Geneviève. « De la religion catholique en France, par M. de Lezeau, conseiller d'Etat », in-fol. chap. IV.

conseillers du siége du Chastelet; comme aussi Crucé qui a pratiqué la plupart des procureurs et une grande partie de l'Université de Paris. Debart et Michelet ont aussi pratiqué tous les mariniers et garçons de rivière du costé de deçà qui font nombre de plus de cinq cents, tous mauvais garçons. Toussaint Poccart, potier d'étain, avec un nommé Gilbert, charcutier, ont pratiqué tous les bouchers et charcutiers de la ville et fauxbourgs qui font nombre de plus de 1500 hommes. Louchart, commissaire, a pratiqué tous les marchands et courtiers de chevaux qui montent à plus de six cents hommes, à tous lesquels l'on faisoit entendre que les huguenots vouloient couper la gorge aux catholiques et faire venir le roy de Navarre à la couronne; ce qu'il estoit besoin d'empescher, et s'ils n'avoient des armes que l'on leur en fourniroit. Ce qu'ils avoient tous juré et promis se tenir prests quand l'occasion se présenteroit[1]. »

1 « Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prevosté de l'Isle-de-France, qui contient l'histoire de la ligue, depuis le 2 janvier 1585, jusques au jour des barricades, eschues le 12 may 1588. »

Au reste, les projets avoués de la ligue étaient de nature à obtenir une grande popularité dans les villes et parmi les municipalités : ses manifestes, si souvent jetés dans la multitude, résumaient les vieux griefs des États-Généraux et en demandaient la réparation ; on montrait les dangers qu'éprouverait la religion catholique, si un hérétique parvenait au trône de France : « Chacun voit à l'œil, disaient les ligueurs, les desportemens et actions d'aucun qui, s'étant glissés en l'amitié du roy, se sont comme saisis de son auctorité pour se maintenir en la grandeur qu'ils ont usurpée, et ont eu la hardiesse d'éloigner de Sa Majesté non seulement les princes et la noblesse, mais tout ce qu'il y a de plus proche. Il n'y a plus personne qui ait part en la conduite et administration de l'Estat, ni qui exerce entièrement sa charge, et l'on a forcé plusieurs gouverneurs de provinces, capitaines de places fortes, et autres officiers, de quitter et remettre leur charge, contre leur gré et volonté. Ils ont tiré à eux tout l'or et l'argent des coffres, et les plus clairs deniers des receptes sont pour leur profit particulier. Et par leur avarice est ad-

venu qu'abusant de la facilité des subjects, l'on s'est pu desborder à de grièves surcharges. Il avoit paru quelque rayon d'espérance lors de la convocation des Estats-Généraux à Blois, mais il n'en est resté que l'autorisement des mauvais conseils d'aucuns qui sont mal affectionnés au service de Dieu et de l'Estat, et lesquels, au lieu de réunir tous les subjects à une seule religion catholique, apostolique et romaine, ont persuadé estre utile et nécessaire d'affoiblir et diminuer l'autorité des princes et seigneurs catholiques. Pour ces causes, desclarons avoir tous juré et sainctement promis de tenir la main-forte, et armes, à ce que la Saincte Eglise de Dieu soit réintégrée en sa dignité et en la vraie et seule catholique religion; que la noblesse jouisse comme elle doibt de sa franchise tout entière, et le peuple soit soulagé, les nouvelles impositions abolies et toutes crües ostées; que les parlemens soient remis en la plénitude de leurs cognoissances et en l'entière souveraineté de leurs jugemens; tous subjects du royaume maintenus en leur gouvernement, charges et offices; que tous deniers qui se relèveront sur le peuple soient

employés à la défense du royaume, et que désormais les Estats-Généraux, libres et sans aucune pratique, soient tenus, de trois ans en trois ans pour le plus tard, avec entière liberté à un chascun d'y faire ses doléances[1]. » C'étaient là les plaintes qui avaient appelé à toutes les époques le concours du peuple. Unité catholique, privilége de la gentilhommerie, abolition d'impôt, prérogatives du parlement, périodicité et liberté des États-Généraux, n'était-ce pas pour ces griefs que vingt fois on s'était levé dans les guerres, toutes appelées du *bien public?*

Les chefs de la ligue ajoutaient pour chacun d'eux des stipulations particulières pour s'assurer les dignités des batailles; « le sieur de Mayenne devait être colonel de l'infanterie française; l'avant-garde était confiée à monseigneur de Guise; M. de Nevers se chargeait de la guerre, lequel a déclaré toutefois qu'il ne

1 « Déclaration des causes qui ont mû monseigneur le cardinal de Bourbon et les pairs, princes, seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume de France de s'opposer à ceux qui par tous moyens s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'Estat; donné à Péronne, le dernier jour de mars 1585. »

voulait point s'en mêler qu'il n'ait la bulle du pape pour l'attacher au bout de ses lances[1]. »

Quand il s'agissait d'acquérir un nouvel adepte, un bon bourgeois, et de le jeter dans les intérêts de la ligue, il n'était sorte de pratiques qu'on n'employât; et maître Nicolas Poulain, lieutenant de la prevôté de Paris, nous a laissé l'histoire de son adhésion aux doctrines de la sainte-ligue : « Le 3 janvier 1585 me suis transporté au logis de Me Leclerc, procureur en la cour de parlement, où étoient aucuns des habitans de ladicte ville qui estoient du parti, et avec eux un gentilhomme nommé le seigneur de Mayneville, qui leur estoit envoyé, comme ils disoient, par le duc de Guise pour leur communiquer de leurs affaires et entreprises; en la présence duquel me fut dict par ledict Leclerc, que la religion catholique estoit perdue si on n'y donnoit ordre et prompt secours pour empescher ce qui se préparoit pour la ruiner, et qu'il y avoit plus de dix mille huguenots au faubourg Sainct-Germain, qui vouloient couper

1 Déposition du sieur Devillefallier sur les projets de la ligue. Biblioth. du Roi, mss. de Béthune, n° 8756, fol. 69.

la gorge aux catholiques pour faire avoir la couronne au roy de Navarre, et qu'il y en avoit plusieurs tant aux fauxbourgs que dans la ville, atitrés, qui tenoient son parti, moitié huguenots, moitié politiques; que plusieurs du conseil et de la cour du parlement favorisoient le roy de Navarre, à quoi il estoit besoin de pourvoir, mais aussi qu'il estoit très-nécessaire que les bons catholiques prissent les armes secrètement, pour se rendre les plus forts et empescher telles entreprises; qu'ils avoient de bons princes et grands seigneurs pour les soutenir: à sçavoir, les ducs de Guise, de Mayenne, d'Aumale et toute la maison de Lorraine, et qu'en leur faveur, le pape, cardinaux, évesques, abbés et tout le clergé, joints avec MM. de la Sorbonne, les assisteroient pour estre portés et soutenus par le roy d'Espagne, le prince de Parme et le duc de Savoye; qu'ils cognoissoient qu'à la vérité le roy favorisoit le roy de Navarre, et qu'à cet effet il luy avoit envoyé d'Espernon pour luy faire toucher, par prest ou autrement, la somme de deux cent mille escus, pour faire sous main la guerre aux catholiques, mais qu'il y avoit déjà un bon nombre d'hommes secrète-

ment pratiqués dans Paris, qui avoient tous juré de mourir plustost que de l'endurer; ce qui leur seroit facile, car ils n'avoient à faire qu'à rompre et ruiner les forces que le roy avoit dans Paris, qui estoient foibles et en petit nombre, à sçavoir deux ou trois cents de ses gardes qu'on mettoit au Louvre, le prevost de l'hostel et ses archers, et le prevost Hardy, qui estoient toutes les forces dont le roy se pouvoit aider dans Paris[1]. »

La mission donnée à Nicolas Poulain par les sociétés secrètes de la ligue fut d'acheter des armes, car « le roy avoit faict desfense à tout quincaillier et armurier de Paris de vendre aucune arme ou cuirasse sans sçavoir à qui, et me donnèrent un prétexte pour acheter lesdictes armes, à sçavoir de dire, au cas que je vinsse à estre descouvert, que c'estoit pour aller en une commission secrète, en une maison forte, où il estoit besoin de mener quantité d'hommes; et me donnèrent des mémoires où eux-mêmes sçavoient qu'il y avoit des armes

1 Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prevosté de l'Isle-de-France, etc.

et gens atitrés par eux qui faisoient semblant de les vendre secrètement. Et toutefois je faisois le prix desdites armes sans disputes, et les faisois payer sous main par un autre, et les faisois porter la nuict en certaines maisons, qui étoient l'hostel de Guise, du Clerc, Compan, commissaire Debart, Rolland, Crucé, et autres lieux, en tous les quartiers de la ville. Et en fut par moi acheté en six mois pour six mille escus, suivant l'arrest qu'ils en avoient faict. Et comme je m'enquerrois un jour dudict Leclerc, qui bailloit l'argent pour payer lesdictes armes, il me respondit que c'estoient tous gens de bien qui ne se vouloient desclarer qu'au besoin, crainte d'estre descouverts; et toutefois il m'en nomma plusieurs, entre autres un seigneur de Paris, duquel je tairai le nom, qui avoit baillé des premiers dix mille livres, avec d'autres encore qu'il ne voulut desclarer[1]. » On se préparait donc à combattre, à attaquer de front l'autorité du roi dans le sein de sa bonne ville; la multitude était impatiente;

1 Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prevosté de l'Isle-de-France, etc.

« elle murmuroit fort, tant qu'il fallut aller par les quartiers leur remontrer qu'ils eussent patience, autrement qu'ils se perdroient tous; que les chefs n'estoient encore prests, et que ceste entreprise estoit de grande conséquence; nonobstant lesquelles raisons, desquelles ils ne se payoient guère, ils disoient qu'ils craignoient d'estre descouvert si on ne se hastoit, et que le roy les feroit tous pendre (ce qu'ils m'ont dict à moi-mesme), car il s'entendoit avec les huguenots; et là-dessus bastissoient eux-mesmes des entreprises pour commencer le jeu de se défaire du roy, sans parler ni à princes, ni à chef, ni à conseil qu'eux-mesme : les uns disoient qu'il se falloit jeter sur lui et le tuer; les autres disoient que non, et qu'il le falloit seulement prendre et le mettre en un monastère. De faict, ils furent un jour, qui ne se peut coter, en délibération de le surprendre en la rue Sainct-Antoine, revenant du bois de Vincennes, et n'avoit lors avec lui que deux hommes de cheval et quatre laquais, proposèrent de tuer son cocher et quelques autres autour de lui, et incontinent devoient crier au roy : « Sire, ce sont les huguenots qui vous veulent

prendre. » A laquelle parole il seroit tellement effrayé qu'il sortiroit de son carrosse, et lors ils s'en saisiroient et le conduiroient où bon leur sembleroit; que s'il ne vouloit sortir ils l'en tireroient de force et le mèneroient en l'église Sainct-Antoine, en une petite tour qui est fort près du clocher, en attendant que le commun peuple s'assemblast pour y venir [1]. »

Ces projets populaires à Paris peignent exactement l'état des esprits et l'énergie toute multitude de la ligue. Mais la grande et belle cité ne pouvait agir seule; elle sentait que ses forces, quelque puissantes, quelque vivaces qu'elles pussent être, n'étaient pas capables de résister aux troupes royales, aux Suisses, lansquenets, reistres réunis. Aussi son premier soin avait-il été d'appeler à son aide les autres villes de France, et partout ses propositions avaient été accueillies avec enthousiasme. L'union de Paris députa des agens secrets qui avaient des relations dans les provinces, afin de les faire prononcer pour la ligue. Quand le mouvement

1 Procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prevosté de l'Isle-de-France, etc.

éclaterait à Paris, il devait se manifester en même temps dans toutes les villes dévouées à la sainte-union. « Aux pays de Guyenne, dit un rapport secret, les ligues font état d'avoir Bordeaux, Agen et Blaye; au pays de Poitou le seul Brouage. Pour la Bretagne, ils peuvent avoir bonne part à Nantes; en Picardie ils pratiquent Péronne; en Bourgogne, Auxerre, Dijon, Mâcon; ils pensent avoir Orléans par M. d'Entragues[1]. »

Marseille tentait aussi sa révolution catholique : « Le mardi 9e du mois d'avril 1585, la nuit, Daries, second consul, et le capitaine Boniface, font prendre les armes au peuple, vont premièrement à la maison du sieur Boniface, général des finances, frère du capitaine, heurtent à la porte, disant qu'ils avoient un paquet de lettres de monseigneur le grand prieur à lui remettre. Ledict sieur Boniface descend à la porte, sa femme portant la chandelle après luy. Ledict général des finances

1 Déposition de M. de Villefallier sur les troubles qui se préparaient dans le royaume. Biblioth. du Roi, mss. de Béthune, vol. col. 8920, fol. 51.

prit le paquet, et le consul Daries lui dict d'en exécuter le contenu. C'estoit le mot du guet donné aux meurtriers qui l'accompagnoient; car promptement ils se jetèrent sur lui et le tuèrent à coups d'espée et de dague. » Aussitôt ils vont fouiller dans toutes les maisons des huguenots et en conduisent bon nombre prisonniers à la tour Saint-Jean; plusieurs même furent massacrés; ils s'emparèrent du fort Notre-Dame-de-la-Garde qui domine la ville, et ils écrivirent au sieur de Vins, un des chefs des ligueurs en Provence, pour qu'il vînt avec des forces leur prêter secours : « Mais Dieu suscita le sieur Bouquier, qui est un personnage vénérable et de grande auctorité sur la ville, de manière qu'il faict les consuls tels qu'il lui plaist, et faict ployer tout le monde à ce qu'il veut. » Le sieur Bouquier entre en négociation avec les conjurés, et pendant ce temps il fait avertir le grand-prieur, qui se trouvait à Aix, lequel arriva avec deux cents chevaux. Les prisonniers furent mis en liberté; on commença le procès au consul Daries et au capitaine Boniface, « lesquels estant convaincus de trahison, furent condamnés à mort et exécutés le

de mesme façon. Mais quant au Louvre, qu'ils trouvoient un peu plus malaisé, ils le devoient assiéger et bloquer par les avenues des rues, puis défaire les gardes du roy ou les affamer, afin de se saisir de Sa Majesté et de ceux qui seroient dedans le Louvre. Sur quoi il leur fut remonstrés qu'il y avoit dans la ville une grande quantité de voleurs et gens mécaniques, qui passoient le nombre de six, voire de sept mille, qui n'estoient advertis de l'entreprise, lesquels il seroit malaisé de retenir, s'estant une fois mis à piller; que leur bande feroit une pelotte de neige qui grossiroit toujours et apporteroit enfin ruine et confusion totale à l'entreprise et aux entrepreneurs. Sur cet advis, qui sembla considérable et très-pertinent, fut proposée l'invention des barricades, suivies et approuvées, finalement conclues; à sçavoir que joignant chascune chaisne, il seroit mis des tonneaux pleins de terre pour empescher le passage, et que sitost que le mot seroit donné, nul ne pourroit passer par les rues que ceux qui auroient le mot et la marque pour y passer, et que chascun en son quartier feroit la barricade suivant les mémoires qu'on leur

envoyeroit. Seulement quatre mille hommes passeroient par lesdites barricades, tant pour aller au Louvre rompre les gardes du roy, qu'ès autres lieux où il y auroit des forces pour Sa Majesté, par le moyen desquelles barricades ils empescheroient aussi que la noblesse, qui estoit logée en divers quartiers, ne lui pourroit donner secours; on devoit couper la gorge à tous les politiques qui tenoient le parti du roy, spécialement aux suspects de la religion. Cela faict, on devoit crier par les rues : *Vive la messe!* et ce afin d'inviter tous les bons catholiques à prendre les armes; aussi qu'au même jour toutes les villes du parti seroient adverties de faire le semblable; qu'aussitost qu'ils se seroient réndus maistres du roy et du Louvre, ils tueroient son conseil et lui en donneroient un autre à leur dévotion, sauvant sa personne, à la charge qu'il ne se mêleroit d'aucunes affaires[1]. ».

Tels étaient dès les années 1585, 1586, les projets de la bonne bourgeoisie de Paris pour

1 Proces-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant en la prévosté de l'Isle-de-France, etc.

le triomphe de la benoîte foi catholique; on songeait à annuler un prince qui restait en négociation avec les huguenots. Les bourgeois et échevins n'ignoraient pas que le duc d'Épernon ne cessait d'être en rapport avec le roi de Navarre, ce Béarnais insolent, et ces pourceaux de politiques qui ménageaient les calvinistes et parlaient encore de faire paix avec eux! Paris et la plupart des villes municipales de France voyaient leur liberté et leur religion dans la ligue; c'était une guerre de bourgeois à gentilhomme; de l'unité catholique contre le morcellement féodal; de la cité contre le castel; et cette bonne famille de Guise n'était-elle pas toute prête comme l'expression d'une royauté bourgeoise et dévote! Quoi de plus populaire à Paris que Mme de Montpensier quand elle s'arrêtait avec les maîtres des halles et des métiers, quand elle leur serrait les mains ou leur donnait à baiser ses deux joues, quand surtout elle leur disait ses haines contre Henri de Valois, roi des mignons, langue de vipère qui déchirait les dames de la cour, ses proches parentes, par des contes de licence et des vanteries de couchette! Que pouvait reprocher la

multitude au duc de Guise? un peu de lenteur[1]. Pourquoi ne point éclater quand on avait tant de forces en main, quand la bonne bourgeoisie, les villes municipales portaient appui? C'est qu'Henri de Guise, homme prudent et de bon conseil, ne voulait pas faussement s'engager; il attendait les secours d'Espagne; il savait bien que les confréries n'étaient pas en mesure de lutter seules contre la chevalerie béarnaise, les reistres, les arquebusiers du Midi; il attendait donc l'Espagnol; il avait confiance en ses promesses : comment resteraient-elles long-temps à s'accomplir?

L'organisation matérielle de Paris n'éprouvait aucune altération; les registres de l'hôtel de Grève sont remplis d'ordonnances du roi pour la sûreté de la pieuse et belle cité, soit

1 « Les chefs de la sainte-union reconnaissaient bien M. de Guise pour vaillant et courageux; mais il leur semblait aussi, pesant, grossier, et *sentant son Allemand*. Cependant, en faveur des services rendus à la religion catholique par son père le duc de Guise, et à cause des grâces de sa personne, on députa vers lui quelques ligueurs, pour lui faire connaître la volonté des bons catholiques de Paris. Le duc leur ayant fait l'accueil le plus bienveillant, en parla aussitôt à messieurs ses frères, et surtout à M. le cardinal de Bourbon. » Mss. de M. de Lezeau, conseiller d'Etat. (Biblioth. Sainte-Geneviève.)

pour la garde des portes, leur fermeture et les murailles, soit pour les levées et discipline des milices bourgeoises, soit pour la police des hommes inconnus et mauvais visages dans les hôtelleries : « Prevost et eschevins, visitez ceux qui entrent dans nostre bonne ville ou en sortent; saisissez-vous de leurs armes; et venez-moi instruire personnellement de tout ce que vous saurez[1]. » Le pauvre roi voulait encore retenir l'autorité municipale et catholique; elle passait en d'autres mains.

[1] Avril, mai, juin 1585, vol. Colbert, 252. — Extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, in-fol. V.

CHAPITRE LXV.

UNION DU ROI AVEC LA LIGUE.

Le roi hésite entre la ligue et les huguenots. — Union avec les catholiques. — Conférence d'Epernay. — Traité de Nemours. — Révocation de la pacification. — Mesures de guerre.

1585 — 1586.

L'ATTITUDE toute militaire et si active de la sainte-ligue, l'union intime des villes, l'ardeur des populations catholiques, imposaient au roi la nécessité de prendre un parti; il avait vainement tenté de résister avec des

forces indépendantes, avec ses braves soldats suisses, ses maréchaux dévoués; cette position du milieu n'était pas tenable; huguenots et ligueurs allaient en venir aux mains sans lui; le pouvoir lui échappait s'il n'arborait hautement une couleur. Si l'on en excepte d'Epernon qui avait quelque penchant pour le roi de Navarre, tout ce qui composait le parti du roi était catholique; c'était donc vers la ligue qu'il fallait se tourner. Cette résolution coûtait à Henri III. Il avait fait tous ses efforts pour détacher quelques unités de la ligue et les attirer à son propre parti; après les édits sévères qui défendaient toute assemblée secrète[1], on avait essayé les brochures et la presse. Les politiques avaient publié des pamphlets contre l'esprit d'association : ils disaient dans leur langage parlementaire : « Nous trouvons en toute façon l'association et ligue (prétendue sous voile de

[1] « Nostre amé et féal, nous vous envoyons la copie des lettres-patentes que nous avons faict despescher pour empescher les levées de gens de guerre que nous avons entendu se faire en plusieurs endroits; employez vostre pouvoir pour exécuter en diligence ce qui vous est commandé. » (Edict du roy sur la desfense des armes qu'il faict contre ceux qui sont ligués en son royaulme.)

les provinces; nous protestons de ne nous approcher ni souiller en rien d'une si pernicieuse et sanglante société, violation de paix, conflagration de la patrie et perdition de ce royaume[1].»

Des pamphlets exprimaient le repentir d'un gentilhomme. « Son réadvis et abjuration de la ligue et les causes pour lesquelles il y a renoncé et s'en est desparti[2] : « J'ai particulièrement recognu, disoit-il, que ceste ligue est une vraie loi nouvellement introduite dans le royaume, directement contraire aux priviléges de la couronne; j'ai aperçu que ladicte ligue renversoit de fond en comble ladicte couronne et y étoit opposée par toute sa disposition et substance; je propose à tous amateurs du bien public et particulier de rejeter laditte conjuration; je jure et promets de détester ladicte ligue et de n'approuver jamais autres

1 « Protestation des catholiques qui n'ont voulu signer la ligue. » 1585.

2 *Voyez* aussi ce pamphlet : « Le véritable sur la saincte-ligue avec cette épigraphe : Il n'y a au royaulme jamais de société feable. » Ainsi disait en Homère Ulysse :

Celui qui veut commander comme un dieu
Ne doit souffrir compagnon en son lieu.

conseils que ceux qui seront conformes à la volonté de Dieu, conservation de l'Estat et couronne de France[1]. » Il y avait sans doute beaucoup de bonne volonté dans le parti du roi, qui rédigeait ces écrits; il tendait à la paix et à relever l'autorité royale; c'était en vain; il n'aboutissait à aucun résultat. Plus que jamais la ligue était forte et puissante; elle commandait dans les villes qui s'armaient pour défendre le catholicisme.

Dans cette situation, ce fut le roi qui alla au-devant de la ligue pour la subir dans toutes ses conditions, et non la ligue qui vint au roi. La position était toute différente : la reine Catherine, avec l'esprit négociateur qui la caractérisait, voulut atténuer quelques unes des tristes conséquences de cette ratification forcée. C'était à elle que s'étaient adressés les ligueurs dans une requête au roi, où ils faisaient connaître leurs intentions. « Le cardinal de Bourbon et les princes et seigneurs qui l'assistent, vos très-humbles, très-obéissans

1 « Réadvis et abjuration d'un gentilhomme de la ligue, contenant les causes pour lesquelles il a renoncé à ladicte ligue et s'en est desparti. » Paris, 1585.

serviteurs et subjects recognoissent qu'ils sont naturellement obligés de rendre à Vostre Majesté tout honneur, respect et très-humble service comme à leur roy et prince souverain. Jurent et protestent aussi devant Dieu qu'ils n'ont jamais eu autre intention, et qu'ils continueront en ceste volonté toute leur vie. A quoi outre leur devoir ils sont beaucoup excités de ce qu'il plaist à Vostre Majesté déclarer le zèle qu'elle a d'establir le service de Dieu par tout son royaume. Ils vous supplient très-humblement prendre de bonne part s'ils vous remonstrent que pour jouir de ce bien qu'eux et les vrais catholiques d'iceluy royaume ont tant de fois desiré et recherché au prix de leur sang et n'ont jamais pu obtenir, il n'est pas seulement requis de faire un esdict qui contienne que tous les subjects soient contraincts de faire profession de la religion catholique (tout autre exercice interdit) et lesdits hérétiques desclarés incapables de tenir offices, dignités et charges publiques; mais est aussi nécessaire pour faire cognoistre qu'on veut venir aux effects et à l'observation, qu'il luy plaise, suivant le serment faict à son sacre et la supplication de tous ses subjects assemblés ès

Estats-Généraux tenus à Blois, jurer et protester en son parlement de Paris, après la lecture et publication de l'esdict, que c'est son intention de le faire perpétuellement et inviolablement garder; et si aucune resvocation et desrogation estoit faite, elle ne veut qu'on y ait esgard comme à chose directement contraire au service de Dieu auquel elle se recognoist avoir le premier devoir, la principale et la plus grande obligation. Outre ce, demander à ceux de la nouvelle opinion les villes qu'ils tiennent, et les retirer avec la force s'ils en font refus; quitter aussi la protection de Genève; c'est chose qui ne peut résider en une mesme volonté, d'extirper les hérésies et de conserver la source d'où elles proviennent; et comme ce n'est pas l'esdict seul qui fait cesser le mal, Sa Majesté ordonnera que l'exécution s'en fera sans aucune remise et avec les forces que les catholiques ont en main, et faire en sorte que l'effect et observation s'en ensuive. Moyennant quoi, encore qu'en juste occasion ils pourroient demander quelques sûretés, de crainte que l'esdict n'estant exécuté ils ne soient exposés aux violences de leurs adversaires, néanmoins ils offrent se

despartir de toutes autres suretés que celles qui despendent de la grace royale et de leur innocence[1]. » Les catholiques conservaient encore des formes de respect, mais au fond on apercevait bien que les conditions étaient impératives; ils demandaient l'emploi immédiat de l'armée de la ligue, c'est-à-dire tous les moyens de rester en définitive maîtres de la royauté. Le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, nominativement à la tête de la saincte-union, se montrait dessiné dans les sentimens de la ligue; on lui faisait espérer la succession à la couronne. Comme on négociait à Rome l'excommunication du roi de Navarre, et que dans le droit public catholique tout excommunié ne pouvait offrir son front flétri à l'onction sainte, le cardinal de Bourbon devenait le plus proche héritier du trône; le

1 « Requeste au roy, et dernière résolution des princes, seigneurs, gentilshommes, villes et communautés catholiques, présentées à la royne-mère de Sa Majesté, le dimanche 9e juin 1585, pour montrer clairement que leur intention n'est autre que la promotion et advancement de la gloire, honneur de Dieu et extirpation des hérésies, sans rien attenter à l'Estat; comme faussement imposent les hérétiques malsentans de la foi et leurs partisans. »

cardinal déjà vieux, sans enfans, gardait le sceptre pour la grande maison de Lorraine; on s'explique donc très-bien comment M. de Guise plaça si haut un Bourbon. Il ne renonçait pas aux droits antiques de la race carlovingienne, que les pamphlets rappelaient; mais il s'élevait au trône tout simplement par un principe alors plus universellement admis, à savoir, qu'un hérétique ne pouvait succéder à la couronne de France. Deux grands droits étaient ainsi maintenus : l'hérédité de race et l'unité catholique.

La ligue avait son gouvernement tout établi; ses relations politiques s'étendaient à toutes les institutions, à toutes les provinces. Le 19 mars 1585, les princes associés écrivirent aux cours souveraines du royaume, prélats et personnes les plus considérables : « Messieurs, nous vous envoyons le double de la déclaration faite par Mgr le cardinal de Bourbon, par laquelle vous pourrez facilement connoître les raisons qui nous ont forcés de prendre les armes, ce que nous avons toujours tâché d'éviter, jusqu'à ce que nous ayons vu paroître le grand orage qui se prépare par les

pratiques et levées des gens de guerre qui se font tant en ce royaume qu'en pays étranger, lesquelles ne tendent à autre but que au changement et ruyne de la religion catholique, si les bons et fidèles chrestiens et subjects du roy ne s'y opposent. Nous vous prions, Messieurs, de nous assister de vos bons conseils et moyens, comme le devoir et la conscience vous y obligent; à quoi nous assurant que vous vous conformerez, ne la ferons plus longue[1]. » Cette circulaire était également adressée aux échevins et prevôts de toutes les villes de France; le conseil de la ligue voulait avoir leur avis, appeler leur concours et leur aide. L'adhésion qu'on sollicitait ne fut point difficile à obtenir, et bientôt une déclaration expliqua les causes qui avaient mu les seigneurs, villes et communautés du royaume de France, « à s'armer contre ceux qui veulent subvertir la religion de l'Etat[2]. » On voyait ainsi se développer un gouvernement avec ses desseins arrêtés, ses forces de guerre et son mou-

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 33.

2 Bibl. du Roi, Mss. Colbert, n° 5. — Fontanieu en a une copie originale, n° 360.

vement politique : le roi desirait sans doute traiter; mais pouvait-on se fier à lui sans garantie? Ne devait-on pas imposer de dures lois à un pouvoir qui échappait à toutes les promesses pour revenir à ses systèmes de tempéramens et de modération?

Le conseil écrivait à M. de Nevers : « On nous a pensé esblouir de l'apparence d'un esdit pour la religion, sans effect, et nous arrêter sur les sûretés que nous demandions pour nos amis, lesquelles nous avons fort opiniâtrées tant pour leur respect que pour establir nostre religion. Nous nous sommes bien aperçus qu'on vouloit sur le particulier interprester en mauvaise part nos actions et les rendre odieuses; encore que les volontés et de nous et de nos amis soient très-droites et innocentes. Enfin, pour lever toute occasion et moyen de les calomnier, nous avons faict la response que nous vous envoyons, de laquelle ceux qui traitoient avec nous se sont trouvés si estonnés qu'ils sont demeurés sans réplique; et sur ce poinct nous nous sommes despartis incontinent, avec ferme résolution d'avancer nos affaires et joindre nos forces au plus tost,

et d'exposer nos vies pour une si saincte entreprise, à laquelle ne doutant aucunement de l'entière affection que vous y avez vouée, nous ne vous dirons autre chose, sinon que c'est à ce coup que nous ferons preuve que nous sommes serviteurs de Dieu, zélés à l'avancement de sa gloire, et au bien et repos de la France.[1]» Et il ajoutait, dans une autre dépêche, pour expliquer la persévérance des catholiques à se maintenir sous les armes : « N'est-ce pas chose certaine que M. d'Epernon, duquel la fortune, faute de bons fondemens, a besoin de forts et puissans appuis, fut trouver le roy de Navarre? auquel outrepassant son pouvoir, il déclara de la part du roy que Sa Majesté le tenoit aujourd'huy pour son fils et héritier de cette couronne; chose si estrange à nos yeux, d'avoir dès à présent un successeur hérétique, qui publiquement s'est déclaré persécuteur de nostre religion, l'exercice de laquelle il a, sur peine de la vie, interdit ès pays de son obéissance. Ce que recognoissant ledict roy de Navarre, même cette succession ne luy estre légitime, et que du gré des Fran-

1 « Despesche de M. le cardinal de Bourbon. » 2 mai 1585.

çois, sinon des desrogés de notre religion, il n'en prendra jamais possession; il a cherché à s'appuyer sur les moyens que luy préparoient les ducs de Joyeuse et d'Epernon par promesses qu'ils se sont faictes respectivement, à sçavoir; lesdict ducs de l'establir roy, et luy de les conserver tels qu'ils sont. Et pour plus aisément y parvenir depuis ce temps-là, ces deux messieurs se sont tellement faict amplifier leur pouvoir d'admiral et de colonel, que comme roy même, l'un s'est attribué tout pouvoir sur la mer et l'autre sur la terre; car ledict duc d'Epernon non content des principales clefs de la France, a faict estendre son autorité sur chascune des places frontières, rendant les gouvernans généraux des provinces et les capitaines particuliers desdictes places frontières sans aucuns pouvoirs, ne servant, comme l'on dict, que de zéro en chiffre. »

Les esprits étaient tellement agités, si fortement prononcés pour la ligue, que toute négociation devenait difficile. Il y avait de justes méfiances dans la pensée de ces ligueurs, effrayés des constantes hésitations d'un pouvoir qui ne leur était pas dévoué. Partout les popu-

lations fermentaient; et la reine-mère s'étant rendue en grande hâte au camp des confédérés, écrivait à son fils : « Monsieur mon fils, j'espère que mon nepveu le duc de Guise viendra lundy; je crois là sçavoir leurs intentions : je desire vous faire entendre et représenter que du poinct de la religion ils sont tellement préoccupés qu'ils ne veulent rien négocier que par ce poinct-là; je vous demande vostre intention à ce sujet. Eh! vous dirai-je, monsieur mon fils, que je me suis bien portée ceste nuict? Grace au ciel, je me suis ung peu levée pour faire faire mon lict : la douleur que j'avois hier au costé est un peu calmée; et ay douleur à ung pied, et l'autre est si foible que je ne me pourrois soutenir; aussi ne me tiendrois guères debout. M. de Mayenne a fort bonne volonté pour nous. Monsieur mon fils, le sieur de Chartellie m'a dict que sans M. de Guise, M. de Mayenne alloit venir me trouver, et m'a dict aussi que son arquebuse est pleine de bonne volonté pour ce pays. Vostre très-obligée mère,

CATHERINE [1]. »

1 Bibl. du Roi, Mss. de Béthune, vol. cot. 8874, fol. 34.

Cette femme souffrante, active dans ses vieux jours comme au temps des fêtes et des palais de Henri II, s'adressait à tous les ligueurs modérés, au duc de Nevers comme au duc de Mayenne, qui représentaient alors la partie négociatrice de l'union. Elle obtint la paix après des sueurs infinies, des souffrances et des humiliations de toute espèce : les conditions étaient dures, car les catholiques voulaient en finir avec des craintes et des hésitations sans cesse renouvelées. Dans les conférences de Nemours on arrêta : « Qu'il seroit faict un édict perpétuel et irrévocable par lequel tout l'exercice du calvinisme sera défendu, et déclaré qu'il n'y aura dorénavant en ce royaume autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine; tous les subjects du roy seront tenus vivre selon ladicte religion ou bien à vuider le royaume; les hérétiques, de quelle qualité qu'ils soient, seront déclarés incapables de tenir bénéfices, charges publiques, offices, estats et dignités. Et sera déclaré que les villes données en garde à ceux de la religion pour leur sûreté, seront incontinent mises en liberté. Sa Majesté approu-

vera toutes les pratiques et levées de gens de guerre, rançonnemens, actes d'hostilité, et généralement tout ce qui a esté faict par les princes, officiers de la couronne, prélats, seigneurs, villes et communautés ; le tout pour la manutention et conservation de la religion catholique, apostolique et romaine. Les gouverneurs généraux ou particuliers qui ont suivi le parti desdicts princes, et généralement tous autres officiers seront maintenus en leur commandemens, charges, estats et offices. On donnera la ville de Soissons pour sûreté à M. le cardinal de Bourbon avec soixante-dix hommes de cheval et trente arquebusiers ; à M. de Mercœur, Dinant et le Conquest; à M. de Guise, Verdun, Toul, Saint-Dizier et Chaslons; à M. de Mayenne, le chasteau de Dijon et la ville et le chasteau de Beaune; M. d'Aumale, M. d'Elbeuf seront également pourvus de garde et ville de sûreté. Pour le regard des étrangers, Sa Majesté entend que les lansquenets soient dès à présent envoyés à la frontière pour estre licenciés et mis hors du royaume, et que les reistres aussi iront à la frontière où le roy advisera pour s'en servir à l'encontre des for-

ces étrangères de ceux de la religion prétendue réformée; les prisonniers de part et d'autres seront remis en liberté sans payer aucune rançon [1]. » Cette convention, scellée à Nemours, et dont l'original existe encore, était revêtue des signatures suivantes : Catherine; Charles, cardinal de Bourbon; Louis, cardinal de Guise; Henri de Lorraine, Charles de Lorraine; elle était complète sous tous les points de vue, car elle faisait passer le gouvernement de l'Etat, la disposition des forces publiques dans les mains de la ligue.

Henri III subissait le joug tout populaire de la grande association; il se hâta d'exécuter le premier et le plus solennel engagement qu'il avait signé, et après avoir livré les villes de garantie aux chefs du gouvernement catholique, un édit porta : « Qu'en cestuy notre royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance, il ne se fera plus dorénavant aucun exercice de la nouvelle religion prétendue réformée, mais seulement celuy de nostre religion catholique,

1 Articles accordés à Nemours, au nom du roi, par la reine sa mère, avec les princes et seigneurs de la ligue, en présence du duc de Lorraine, 7 juillet 1585.

apostolique et romaine, nonobstant la permission qui estoit donnée de ce faire par nos édicts de pacification précédens, laquelle nous avons révoquée et révoquons, et ce sur peine de confiscation de corps et de bien; tous les ministres d'icelle religion auront à vuider le royaume; et tous nos subjects seront tenus de vivre selon ladicte religion catholique, apostolique et romaine, et ceux qui sont de ladicte nouvelle religion s'en despartiront; tous nos subjects hérétiques sont incapables de tenir et exercer aucune charge publique; toutes les chambres mi-parties, tri-parties, establies en nos cours de parlement sont révoquées; toutes les villes données en garde à ceux de la religion pour sûreté, seront par eux délaissées; recognoissons tout ce qui a esté faict par les princes, officiers de la ligue, prélats, seigneurs, tout ce qu'ils ont géré et négotié pour raison que ç'a esté pour le zèle et affection qu'ils ont eu à la manutention et conservation de ladicte religion catholique, apostolique et romaine[1]. » Le roi entrait dans

1 Lettres patentes du roi Henri III, de révocation des édits

la plénitude des voies de la sainte union. Plus de concessions aux huguenots; il épousait les intérêts exclusifs de la foi romaine; il déclarait la guerre à l'hérésie.

C'est à contre cœur que Henri III se dessinait aussi fortement; la nécessité seule l'avait poussé à se jeter dans la ligue; les parlementaires le savaient bien, et Pasquier écrivait à M. de Sainte-Marthe : « Le roy est venu en personne le 18e juillet pour faire publier l'édict au parlement. Le bruit est que s'y acheminant il a dict à M. le cardinal de Bourbon qu'il avoit faict deux édicts de pacification entre ses subjects; l'un en l'an 1577 contre sa conscience, par lequel il avoit toléré l'exercice de la nouvelle religion, mais toutefois à lui très-agréable, car il avoit pourchassé le repos général de toute la France; que présentement il en alloit faire publier un autre selon sa conscience auquel il ne prenoit aucun plaisir, comme prévoyant qu'il apporteroit la ruine de son Estat [1]. » Il s'agissait dans cette séance de

de pacification (juillet 1585). — FONTANON, Collect. d'ordonnances, tom. II.

1 EST. PASQUIER, liv. XI, lett. 10.

vérifier l'édit de réaction catholique qui trouva félicitations nombreuses en parlement; l'esprit de la population parisienne dominait les grands corps de magistrature[1].

Pour arriver à une guerre décidée, à une prise d'armes générale qui pût en finir avec les huguenots, il fallait de l'argent, et Henri III multipliait les expédiens. Comme les hostilités qui allaient éclater étaient toutes dans les intérêts de la ligue, il réunit au Louvre le premier président du parlement, le prevôt des marchands, le doyen de l'église cathédrale et le cardinal de Guise, et d'un air moqueur il leur dit : « Je me resjouis bien fort d'avoir enfin embrassé les bons et excellens conseils qui m'ont esté donnés; c'est à vos prières et doléances que j'ay révoqué et annulé le dernier esdict de pacification octroyé aux huguenots. C'est avec peine

1 En exécution de son édit, Henri III avait écrit aux échevins de Paris : « Très-chers et bien amés, nous voulons et vous mandons que, suivant nostre dernier édict du mois de juillet dernier pour l'exercice de la nouvelle religion, vous faictes le serment d'iceluy garder et observer; et sera ledict acte dudict serment en la forme et ainsi qu'il s'ensuit : « Aujourd'huy.... jour de.... 1585, les prevost des marchands, eschevins et conseillers de la ville de Paris, assemblés en l'hostel commun d'icelle,

que j'ay pris ce party, non que je ne sois grand zélateur des intérests de nostre religion catholique, mais l'expérience des temps derniers passés me faisoit voir dans l'exécution de ce dessein de bien grandes difficultés. Maintenant que cela a esté octroyé, il faut que tous les gens de bien et affectionnés à mon service et à celuy de la religion me prestent leurs secours pour terminer ceste guerre. Il me faudra trois armées dont l'une ne me quittera pas; une autre combattra les huguenots dans la Guyenne, et la tierce ira aux frontières empescher l'arrivée des lansquenets et reistres. Suivant la mienne intention, je n'aurois révocqué le dernier esdict de la paix; nous allons avoir toute une troupe d'hérétiques sur les bras; il faut promptement y pourvoir, car on viendroit, comme

ont, suivant le commandement et intention du roy, juré l'observation de l'édict faict par Sa Majesté au mois de juillet dernier pour la révocation de l'exercice de nouvelle religion. » Et sera le présent acte inséré dans les registres du greffe dudict Hostel-de-Ville, suivant ledict édict; car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le 23e septembre 1585.» Suivant lesquelles lettres mesdicts sieurs les prevost des marchands, eschevins et conseillers de ladicte ville cy-dessus nommés ont faict et presté ledict serment requis par lesdictes lettres, en la forme voulue et portée cy-dessus. » Reg. de l'Hôtel-de-Ville, t. XI, p. 623.

chascun sçait et l'a desjà vu, brusler et saccager vos moulins et maisons. Je fais la guerre contre mon advis : vous m'y avez forcé ; il faut donc que vous m'aidiez à la faire vitement et fortement, m'octroyant les munitions et autres choses requises ; après quoy je ne m'espargnerai nullement. » Il s'adressa ensuite à M. de Harlay, alors premier président au parlement : « Vous avez esté fort zélés et desvoués, mons. le premier président, ainsi que vos collègues, à la révocation de mon dernier esdict, et je vous en complimente bien fort ; il faut cependant que vous sçachiez qu'on ne faict pas la guerre sans deniers, et tant que celle-ci durera vous aurez bien tort de me rompre la teste de la suppression de vos gages. M. le prevost, adjouta-t-il en s'adressant au prevost des marchands, faictes incontinent de mesme assembler les bourgeois et habitans de ma bonne ville[1] ; ils ont manifesté grande joye de la révocation de mon esdict, et ils ne seront pas faschés de me fournir deux cent mille escus d'or ; car, tout compte faict, cette guerre coustera quatre cent

1 Harangue du roy faicte à messieurs de Paris le 11e d'aoust 1585. (Brochure.)

mille escus par mois. Mon cousin, dit-il au cardinal de Guise, vous voyez; je puise au fond des bourses; je réunis et mets ensemble autant de deniers que faire je puis; maintenant le clergé fera le reste : dictes-luy que la guerre qui va estre mise en train est une guerre saincte pour nostre religion; je crois en conscience devoir me servir des revenus de l'Eglise; c'est pour l'Eglise que nous prenons les armes; c'est le clergé qui m'a forcé à m'armer, c'est le clergé qui doit me soutenir. » Chacun se récria sur les paroles doucereuses de Sa Majesté, qui demandait en définitive tant de fortes sommes d'argent; on éleva la voix pour faire des remontrances; le pauvre peuple, le clergé étaient épuisés et à court : « Vous avez demandé vous-mesme à guerroyer, s'écrioit Henri III[1]; vous

1 J'ai trouvé dans les archives de Simancas, B 57[337] (1586), le sonnet suivant, qui exprime la situation :

Le Roy. Je desire la peix, et la guerre je jure;
Le duc de Guise. Mais si la paix se fait, mon espoir n'est plus rien,
M. de Mayenne. Par la guerre nous vient le crasdit et le bien.
Le cardinal de Guise. Le temps s'offre pour nous avec la couverture.
Le roy de Navarre. Qui comptera sans moi pendent que je l'endure,
Comptera par deux fois je m'en assure bien;
Le card. de Bourbon. Chacun peut bien compter ce qu'il pense estre sien.
La Royne-Mère. La dispute ne vaut pendant que mon fils dure.

m'avez forcé à desgaisner l'espée; il valoit bien mieux la conservation de mes esdicts que vos idées remuantes, que vos décisions de guerre au fond de la boutique ou du chœur; j'appréhende fort que pour vouloir destruire le presche, nous ne mettions la messe en grand danger. Au reste, maintenant voyons les effects; il n'est plus question de paroles. »

Henri III révélait naïvement ses affections et ses antipathies; il avait été contraint dans tout ce qu'il avait signé à Nemours, et il disait maladroitement ses dépits à ceux qui se méfiaient de lui. L'argent ne lui manqua pas; le clergé fit don du capital de cinquante mille livres de rentes sur son temporel; les villes s'imposèrent; tout retentit de la bataille et tuerie des hérétiques : « Il ne faut plus parler de paix avec les huguenots, écrit Pasquier, pour qui ne veut estre desclaré crimineux de lèze-Majesté divine et humaine. C'est le lieu commun de nos

Le Pape. Poursuivons néanmoins la ligue et ses projets.
L'Empereur. Le roy donc perdra la France et ses sujets ?
Le roi d'Espagne. Si la France se perd je l'aorai tost trouvée.

La France. Tout beau, il ne faut pas tant de chiens pur un os,
Et ceux-là ont bien mal ma puissance esprouvée,
Qui pour l'ambition me troubleut le repos.

prédicateurs en leurs chaires. On joue maintenant à pis faire. Mais voyez, je vous prie, comme Dieu se mocque de nous. Le roy avoit faict ceste année en un mesme temps six armées pour terrasser inopinément tout d'un coup toute la puissance huguenote. M. de Guise commandoit en l'une sur les frontières de Champagne pour fermer le passage au secours estranger; M. de Mayenne à une autre en la Guyenne, qu'il devoit joindre à celle du mareschal de Matignon; le mareschal de Biron en Poictou; le sieur de Joyeuse en Auvergne; le sieur de La Valette en Dauphiné. Il n'y avoit sage mondain qui ne jugeast que les huguenots de ceste façon investis à l'impourvu seroient desconfits sans espérance de ressource. Toutefois nous en avons rapporté autre fruict que la prise de quelques bicocques, lesquelles auparavant à peine cognoissions-nous de leur nom, et maintenant ne se rendent recommandables que par leur ruine. Ceux qui aujourd'huy conduisent le party huguenot ont pris tout autre conseil que le feu admiral de Chastillon, lequel pendant nos premiers et seconds troubles estoit environné d'armées sur les

champs pour jouer à quitte ou double ; et en délibération de hazarder la décision de sa querelle au péril d'une journée. Ceux-ci, par un nouvel advis, ont pensé que pour ceste première desmarche il leur estoit plus expédient de parer aux coups et se tenir clos et couverts dedans leurs villes qu'ils sçavent fort bien fortifier. Ce faisant, sont autant de siéges et par mesme moyen d'amusoirs. La guerre se conduisant de ceste façon, je ne vois point que nous ayons si promptement fin du huguenot comme la ligue se promettoit. Pour le deffroy de toutes ces armées, outre ce que l'on a faict revivre tous les estats supprimés, le roy a voulu d'abondant rendre par nouvel esdict héréditaires tous les offices qui n'estoient de judicature. Et sans faire mention des autres esdicts, il a vendu par permission de Rome cinquante mille escus de rentes du temporel de l'Eglise. Médecine que quelques uns n'estiment pas de moins dangereux effect que la maladie qu'on veut guérir[1]. »

1 Est. Pasquier, liv. xi, lett. 13.

Le bon Pasquier déplorait la situation nouvelle et dépendante que la ligue imposait au tiers parti par la guerre; ce parti cessait d'être une force libre et agissant d'elle-même. Le traité de Nemours consommait la fusion des royalistes et des ligueurs aux conditions imposées par la sainte-union catholique. Les royalistes n'étaient plus que les auxiliaires d'un mouvement qui les dépassait.

CHAPITRE LXVI.

ACTION SECRÈTE DE LA LIGUE.

Correspondance du duc de Guise, sous le nom de *Mucius*, avec l'ambassadeur d'Espagne. — Lettre contre la paix. — Demandes d'argent. — Sollicitations auprès de Montmorency. — Sur les opérations militaires. — Sur la Flandre. — Contre la reine-mère. — Sur les villes liguées.

1585 — 1586.

Les opérations militaires de la ligue se développaient lentement; les résultats n'étaient pas en rapport avec les forces alors sur pied; il n'y avait pas complète harmonie dans les armées confédérées. Le duc de Guise avait les yeux fixés sur l'Espagne; depuis la signature du traité

de Joinville, la ligue avait pris des engagemens positifs avec Philippe II; et c'est alors que commença cette correspondance mystérieuse, où le chef de la maison de Lorraine, sous le nom de *Mucius*, tenait l'ambassadeur espagnol au courant de tous les accidens politiques, de toutes les craintes de l'union[1]. Cet ambassadeur à Paris était Bernardino de Mendoça, qui avait remplacé Juan Baptista Taxis, chargé par le roi catholique de diverses négociations secrètes. Dans cette correspondance, qui se continua jusqu'à la catastrophe de Blois, le duc de Guise fait preuve d'une activité surprenante. Les secours promis par l'Espagne se faisaient souvent attendre, et pour la réussite de l'entreprise, la promptitude était bien nécessaire : ne fallait-il pas seconder les bonnes intentions de Marguerite de Navarre, tout entière dans le mouvement de la ligue[2]? Le duc de Guise cherche

1 Cette correspondance si curieuse forme trois paquets dans les archives de Simancas; quelques unes des dépêches sont en chiffres, mais traduites par un secrétaire, lettre par lettre. Sur plusieurs de ces dépêches sont des annotations de la main de Philippe II.

2 J'ai trouvé dans les mêmes archives une lettre fort triste de Marguerite de Navarre à sa mère; elle est pleine de douleur

surtout à détourner la possibilité d'une paix; toutes ses négociations tendent à éviter ce résultat. Bernardino avait eu une audience de Henri III, dans laquelle le roi de France manifesta ses craintes sur l'issue de la lutte qui allait s'engager, tout en adoptant les principes de la ligue et subissant sa volonté. Le 25 août 1585, le duc de Guise écrivait à l'ambassadeur: «J'ay entendu le discours de vostre audience, et si vous n'en pourchassez chaudement les effects, je crains fort que tout ira en fumée; je le laisse à vostre discrétion comme très-sage et advisé que vous estes; vous souvenant que,

filiale : « Monsieur de Saulan, puisque la cruauté de mon malheur et de ceux à qui je rendis jamais que service est si grande, que non content des indignités que depuis tant d'années ils me font pâtir, ils veulent poursuivre ma vie jusqu'à sa fin, je desire au moins advant ma mort avoir ce contentement, que la royne ma mère sache que j'ay eu assez de courage pour ne tomber entre les mains de mes ennemis, vous protestant que je ne mangerai jamais; asseurez-les, et les premières nouvelles qu'elle recevra de moi sera ma mort. Sous son assurance et commandement je m'estais sauvée chez elle, et au lieu de bon traitement que je me promettois, je n'ai trouvé que honteuse ruine : patience, elle m'a mis au monde, elle m'en veut oster. Si sais-je bien que je suis entre les mains de Dieu, rien ne m'adviendra contre sa volonté; j'ai ma fiance en lui et recevrai tout de sa main. Vostre plus parfaicte et meilleure amie, MARGUERITE. » Archives de Simancas, B 57/39.

si l'on vous parle d'une paix générale en ce royaume pour faciliter ladicte entreprise, remonstrer qu'elle n'est nullement nécessaire; au contraire, durant la guerre ils ne peuvent tirer secours des hérétiques de deçà. J'ay envie d'envoyer vers le roy vostre maistre pour luy rendre compte de toutes nos affaires et vous instruire auparavant de la despesche; mais j'en ay esté retardé par le sieur Juan de Taxis, qui m'a escrit avoir charge parler à moy, et l'attends depuis douze jours, et crois qu'il sera icy bientost. J'ay faict une despesche à Rome au cardinal Pellevé et au père Claude pour solliciter en diligence qu'on parachevast le procès, jà fort advancé, du prince de Béarn comme hérétique, relaps, et pour le proscrire, chose qui importe merveilleusement pour continuer nos desseins, pour mettre à fin ce que avons commencé, pour l'extermination de leur religion et empescher les desseins d'une paix trompeuse : je vous supplie en escrire à Rome aux ministres du roy vostre maistre afin qu'ils en fassent instruire comme chose importante à la religion. Je vous fis aussi dernièrement entendre combien il estoit nécessaire de secourir la prin-

cesse de Béarn, Marguerite, laquelle pour rien maintiendroit, selon nostre projet, la guerre en Gascogne, quelque volonté que l'on eust à l'esteindre : je vous supplie en faire une despesche en toute diligence afin qu'elle puisse toucher les cinquante mille escus que devions recevoir, ou autrement nos desseins de continuer la guerre viendroient à faillir; enfin il est certain que Marguerite y soutiendra les armes. Je vous supplie escrire en extresme diligence afin que le fruict prétendu puisse réussir, le tout à la gloire de Dieu[1]. » L'Espagne ne montrait pas une grande exactitude dans l'exécution des engagemens contractés à Joinville; elle avait promis des fonds, lesquels n'arrivaient pas; ils étaient pourtant si utiles, pour seconder surtout l'entreprise tentée par la reine de Navarre en Guyenne. Dans une lettre du 14 septembre 1585 le duc de Guise explique à l'ambassadeur le peu de moyens pécuniaires que possédaient les princes de la sainte-union; ils avaient à solder les reistres, lansquenets et Suisses, et c'étaient tous gens qui devaient

1 Archives de Simancas, cot. B 56[137].

être payés exactement; Sa Majesté catholique était donc suppliée d'accorder quelque bonne somme de deniers : « Nous l'attendons de sa libéralité, pour ne pouvoir que difficilement sans ce secours maintenir nos affaires en l'estat que nous desirons, sinon avec très-grande et périlleuse difficulté [1]. »

Et le 22 octobre il réitérait ses demandes : « Vous sçavez tous les efforts que nous avons faicts, pour réduire les affaires au poinct auquel vous les voyez tant dedans que hors le royaume; mais malaisément nous pouvons poursuivre et maintenir ce qui est nécessaire pour le soutien d'un si grand faix sans la faveur et aide du roy vostre maistre auquel je vous prierai de remonstrer et faire cognoistre quelle est nostre position qui importe au repos de ses Estats, ce qui ne peut estre sans extresme despenses pour lesquelles nous n'avons les reins assez forts. Voilà pourquoi je vous prie le remonstrer au roy vostre maistre, afin que promptement il fasse effectuer et respondre aux remontrances que je luy fais faire par J. B. de Taxis [2]. »

1 Archives de Simancas, cot. B 56 [46].
2 Archives de Simancas, cot. B 56 [46].

Henri de Guise cherchait spécialement à entraîner dans la ligue le maréchal de Montmorency qui pouvait être d'un si grand secours en Languedoc; il était à redouter par ses idées de transactions et de paix générale que les ligueurs voulaient éviter de tous leurs moyens. Le duc de Guise écrivait encore à don Bernardino de Mendoça : « Les événemens vous feront assez remarquer de quelle conséquence est l'alliance de Montmorency avec M. de Montpensier, estant certain qu'il se entremet desjà pour traiter de la part du roy de France avec le prince de Béarn, ayant commencé à donner espérance à la royne-mère de la conversion dudict prince de Béarn, et elle qui ne demande que subject et occasion avec quelque petite couverture en la religion pour négocier une mauvaise paix, n'oubliera aucune chose pour y parvenir; si est-ce pourquoy j'estime très-nécessaire d'en advertir Sa Majesté catholique, afin de son costé y apporter remède qui dépendra de luy seul et du duc de Savoye : non que le pouvoir de Montmorency soit à craindre, lequel ne s'estend plus long que Languedoc, mais il est important d'y remédier, et vous sou-

viendrez s'il vous plaist que dès le commencement de ces affaires je vous ai escrit que rien ne pouvoit tant apporter de subject à une paix que Montmorency si l'on n'y mettoit bon ordre. Je vous dirai que depuis mon arrivée en ce lieu j'ai faict plus que jamais résoudre le duc de Lorraine à s'opposer et déclarer ouvertement contre la venue des reistres hérétiques; et considérant qu'il n'y auroit rien à tant craindre que cette entrée laquelle seroit cause de faire forger une paix beaucoup à leur advantage et aux despens de la religion catholique. »

Henry de Guise allait, de concert avec le duc de Lorraine, marcher contre les reistres d'Allemagne, étrangers maudits; il allait batailler les Suisses huguenots : « Monsieur l'ambassadeur, j'ai bon nombre de gens de guerre; je crois pouvoir combattre avec succès; c'est le seul moyen de résister et apporter remède à toute mauvaise volonté tant du costé du roy s'il estoit si mal conseillé et oubliant Dieu, ce que je ne veux croire, que des hérétiques dedans et dehors ce royaume; ce que brouille Montmorency en Provence est cause d'y faire aller Espernon que sans cela ne l'eust osé entreprendre; il fera

haster la paix[1]. » Henri III avait donné ordre à M. de Mayenne de s'acheminer soudain en Languedoc : « Je lui despesche ce courrier, écrit le duc de Guise, afin qu'en aucune façon il n'accepte cette charge, crainte d'offenser le mareschal Montmorency[2]. » Et il ajoutait dans une autre dépêche : « J'ai jusqu'ici empesché que mon frère n'attaquast M. de Montmorency sous l'asseurance que j'avois que par le moyen de Sa Majesté catholique, M. de Savoye le réduiroit à se joindre avec nous et le parti catholique, et a esté cause cette pensée de retarder mon frère d'approcher de Toulouse qui n'eust pu estre sans quelque rencontre contre ledict mareschal. Je vous supplierai donc d'avancer ce traité par tous les moyens qu'il vous sera possible, estant certain que une bonne intelligence confirmée estroitement entre luy et nous, empescheroit tout traité de paix et autre dessein que pourroient faire ceux qui n'affectionnent le service de Dieu ni de leur patrie; et seroit le vrai et sûr establissement et repos de nous

1 Archives de Simancas, cot. B 57[236].
2 Archives de Simancas, col. B 56[130].

et de luy, et pourrions facilement exécuter tous les commandemens du roy catholique en ce royaume, qui seroit toujours notre commun protecteur[1]. »

La politique du duc de Guise était surtout d'alarmer Philippe II sur la situation de ses pays de Flandre : « Si on ne nous donne pas des secours, il y a tout à craindre pour les Estats de vostre maistre ; les hérétiques estant en force dans ce royaume, les Estats des provinces de par deçà seront dans un danger imminent. » Le duc de Montpensier refusait de signer la ligue : « J'ai eu advis, écrit le duc de Guise, que le duc de Montpensier, oubliant sa religion et son devoir, se joinct avec les hérétiques, suivi des frères du prince de Condé et de quelques froids catholiques ; leur menée et intelligence est pour venir à une paix, si nous ne l'empeschons pas, à quoi nous devons tendre tant pour le bien et conservation de la religion, que pour le repos des Estats de vostre maistre, estant tout cela joinct ensemble et inséparable. L'assistance du mareschal de Montmorency

1 Archives de Simancas, cot. B 57247.

avec eux peut infiniment traverser vos affaires; c'est pourquoi je vous prie de nouveau d'intercéder auprès du roy vostre maistre et le duc de Savoye à ce qu'il leur plust retirer ledict mareschal du parti du prince de Béarn pour le faire joindre au nostre, et seroit bien nécessaire que ledict mareschal se liast avec nous plutost qu'avec le roy, afin que d'un commun accord nous puissions donner la loy, car il est à redouter, ainsi que je vous ai plusieurs fois escrit, que par une paix générale tout le malheur de la guerre ne tombast sur les Estats de vostre maistre sans que nous eussions moyen de le divertir, c'est chose à quoi vous devez bien penser[1]. »

On apprenait que la reine-mère se disposait à négocier avec Henri de Béarn; Catherine cherchait à conclure une bonne paix qui aurait arrêté les desseins des ligueurs devenus si menaçans. Le duc de Guise s'effrayait de ces négociations; il fallait s'y opposer avec toutes les forces catholiques, car la sainte cause en dépendait; il écrivait de nouveau à don

1 Archives de Simancas, col. B 57[25a].

Bernardino : « Je crains tousjours les desseins de la royne-mère qui se doit dans peu de jours voir avec le roy de Navarre, et que sur cette conclusion elle veut troubler le repos des catholiques de ces deux couronnes qui consiste en l'union. J'escris à mon frère que devant qu'elle puisse prendre conclusion, il s'en revienne en diligence en son gouvernement, qui depuis Auxonne, est tout nostre, et qu'il s'asseure de Lyon, afin que nous soyons prests à empescher l'effect de telles menées. Nous vous dismes qu'il nous falloit des moyens outre les nostres pour maintenir un parti ferme, tousjours prest et en estat contre tels desseins; je vous prierai bien fort de vouloir en diligence escrire pour l'expédition, afin qu'estant asseurés, nous prévenions un chascun avant ceste conclusion de paix; je vous prie aussi vouloir faire toute diligence pour les trente mille escus desquels nous avons nécessairement besoin et nous font très-grand desfaut[1]. »

Toutes les bonnes villes se déclaraient pour la religion catholique; il fallait seconder leur

1 Archives de Simancas, cot. B 57[27-28].

ardeur; les sommes de deniers promises par Philippe II étaient impatiemment attendues. Le duc de Guise développait à l'ambassadeur espagnol les impérieux besoins de la ligue; il lui exposait la situation des bons catholiques : « Vous voyez clairement l'estat de nos affaires, et pouvez juger par les louables intentions qui ont conduict ceux de Paris à la résolution qu'ils desmontrent pour le service de Dieu, combien il nous est nécessaire d'establir nos moyens, de sorte qu'à toute heure nous puissions estre prests pour soutenir une si juste entreprise à laquelle la pluspart des bonnes villes se sont mises d'intelligence. Je vous supplierai vouloir advancer les affaires de ce costé, afin que les moyens puissent accompagner nos desseins, et faire en sorte que l'argent du premier payement soit promptement déposé sur la frontière, pour que nous puissions, en une nécessité qui ne se peut prévoir, estre assistés infailliblement de vostre part, et qu'un desfaut ne nous puisse apporter du retardement en nos affaires[1]. »

1 Archives de Simancas, cot. B 57[296].

Ces secours n'arrivaient pas : le roi de France allait recevoir des renforts de reistres et de lansquenets; le duc de Guise se plaint amèrement à don Bernardino de Mendoça de ces hésitations de la cour d'Espagne qui compromettaient la sainte cause : « Je crains que les forces royalistes estant aux champs, il ne se fasse quelque union moyennant laquelle on ne vienne à une paix genérale, chose que l'on desire par-dessus toute autre. On peut nous contraindre à faire par force ce que nous n'avons envie de faire ni ne ferons jamais de bonne volonté. Si nous eussions esté secourus de Sa Majesté catholique, selon ce que nous l'en avions faict instamment requérir, nos affaires eussent esté maintenant si bien establies que nous eussions osé promettre de destourner ou pour le moins rendre vaines telles entreprises avec moins de difficultés que à présent; c'est une grande pitié de nous voir ainsi désunis n'ayant que une mesme volonté tendant au service de Dieu et au bien, grandeur et repos des Estats du roy catholique[1]. » Philippe II ré-

[1] Archives de Simancas, cot. B 56[153].

pondait à tout : « Prenez patience; les secours arriveront; n'éclatez que lorsque vous serez sûr de réussir : *Mucius*, la cause de la religion est à la veille de son triomphe; mais il faut du temps et de la prudence[1]. »

1 Je donne plus loin la correspondance de Philippe II avec son ambassadeur, sur tous les projets de la ligue.

CHAPITRE LXVII.

SITUATION DU ROI DE NAVARRE ET DES HUGUENOTS.

Le roi de Navarre. — Douleur qu'il éprouve du traité de l'union. — Tentative pour sa conversion. — Excommunication de Henri et du prince de Condé. — Défi chevaleresque des chefs de la gentilhommerie contre le pape.

1585.

Le parti catholique était ardent, actif, infatigable; et le pauvre roi de Navarre, avec sa chevalerie de montagne, attaquerait-il de front toutes les forces de la ligue? Jusqu'ici Henri de Bourbon espérait une alliance intime avec Henri III, ce qui lui aurait entièrement donné

le parti royaliste et politique. Toutes ses négociations avaient tendu à cette fin; la reine-mère l'avait entretenu dans de bonnes idées de paix, et sa correspondance avec d'Epernon n'était pas de nature à le décevoir. Quand donc le Navarrois apprit le traité de Nemours, ce rapprochement de la ligue avec les royalistes, il en éprouva un vif et profond chagrin. Ne plus disposer de la couronne! il fallait aller aux champs de guerre, tirer sa dague contre six armées réunies! Tant il fut plein alors de doute et de chagrin, que « parlant un jour au marquis de La Force de l'extrême regret que son âme conçut de cette paix, il lui dit que pensant à cela profondément, et tenant sa tête appuyée sur sa main, l'appréhension des maux qu'il prévoyait sur son parti fut telle, qu'elle lui blanchit la moitié de la moustache[1]. » Cette espérance de la couronne lui fut encore enlevée par la solennelle excommunication lancée par Sixte-Quint. Tant que le roi Henri III n'était pas entré franchement dans la ligue et n'avait pas signé son traité avec elle, on a vu que le pontife habile ne

1 MATHIEU, *Hist.* ann. 1585.

s'était pas dessiné. L'ambassadeur de France à Rome écrivait dans une de ses dépêches : « Le pape m'a parlé fort aigrement contre tous ceux qui sont de la ligue, et m'a dict comme il m'avoit déjà faict autrefois, que l'âme de son prédécesseur qui avoit esté occasion de ce malheureux soulevement, en souffroit à cette heure, comme feroient en leur temps les cardinaux de Sens et Cosme[1]. » L'adhésion du roi à la sainte-union détermina Sixte-Quint; et le sacré collége fut réuni pour préparer la bulle d'excommunication contre les hérétiques de la maison de Bourbon.

Le parti royaliste, attaché à l'ordre régulier de la succession, cherchait à empêcher ce résultat, en poursuivant avec ardeur la conversion du roi de Navarre. Il députa même auprès du Béarnais une sainte religieuse, parente du cardinal de Bourbon, et alliée de sa race; on espérait qu'elle aurait quelque influence sur le roi des huguenots. L'ambassadeur d'Espagne envoya à Philippe II la relation de cette entrevue d'Henri de Béarn avec Mme de Sois-

1 Despesche de M. de Pisany au roy, le 13 janvier 1587.

sons : « — Mme de Soissons estant allée pour voir le roy de Navarre et M. le prince de Condé, ils ne voulurent qu'elle passast plus avant que Luçon, et la firent attendre un jour là; le lendemain, estant arrivés, ils ne la voulurent encore voir, s'excusant qu'ils estoient las. Le lendemain matin ils la vinrent trouver, et luy dirent qu'ils sçavoient bien que ce n'estoit pour l'amour d'eux qu'elle estoit sortie de son couvent et avoit faict tant de pays, et qu'ils sçavoient fort bien qu'elle estoit là envoyée. Madame fit réponse que personne ne l'avoit envoyée, mais que le désir qu'elle avoit de leur bien et le soin qu'elle avoit de leurs âmes, l'avoient amenée pour essayer si des prières et remonstrances les pourroient inciter à une bonne paix et à rentrer au giron de l'Eglise de laquelle ils s'estoient si fort desvoyés; leur remontrant aussi comme pour leur opiniastreté ils perdoient l'espérance du royaume temporel et spirituel, elle les supplioit et les invitoit à se recognoistre; et tous ces propos estoient accompagnés de larmes. Ils respondirent que puisqu'on les vouloit déposséder, ils estoient résolus de se fort bien défendre; qu'avec l'aide

lui escrivissent et ce qu'ils pourroient mander à une personne qui les aimoit si peu, tant ennemie de tous les siens, de qui le cœur et les affections estoient toutes étrangères, et qui vouloit dépouiller sa race du bien qui justement estoit à elle, pour enrichir, à son préjudice, une famille estrangère. Au reste, ils voyoient que Mme de Soissons estoit tout de ce costé, et pour les persuader on devoit envoyer une personne moins suspecte et qui ne fust point de la ligue[1]. » En admettant l'autorité du concile, Henri de Béarn entretenait toujours le parti politique dans les idées de sa conversion à la foi romaine. Dans la position difficile où se trouvait le roi de Navarre, il ne voulait pas heurter les hommes modérés, les parlementaires, grands partisans des conciles, et qui pouvaient lui venir en aide, par cette seule idée d'un retour au catholicisme.

Alors éclataient les foudres de Sixte-Quint; la bulle d'excommunication et de déchéance fut lancée au milieu de l'univers catholique. Quand la multitude s'agenouillait muette de-

1 Archives de Simancas, col. B 57 49.

vant le pape, c'était une grande flétrissure sur un front royal que l'exclusion de l'Eglise; Sixte déclarait excommunié «Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, et Henry de Bourbon jadis prince de Condé, qui depuis leur bas âge suivoient les erreurs de Calvin et soutenoient obstinément leurs hérésies. Tous les efforts avoient esté faicts pour les ramener à la foy catholique, apostolique et romaine; mais iceluy de Navarre, après s'estre montré variable et inconstant, a fini (après avoir jà esté converti comme catholique) par protester vouloir continuer le calvinisme, comme aussi il a faict d'une volonté opiniastre et endurcie; il a esmu et armé les mutins et séditieux hérétiques desquels il est chef, guide, protecteur en France et mesme grand défenseur des étrangers; il en estoit de mesme de Henry, jadis prince de Condé. Nous Sixte cinquième, voulant desgaisner le glaive contre eux suivant le dû de notre charge, et grandement marry qu'il nous faille user d'icéluy glaive contre cette génération bastarde et détestable de l'illustre famille des Bourbons, prononçons et desclarons Henry, jadis roy, et Henry, jadis prince de

Condé, hérétiques et relaps en hérésie et non repentant, estre coupables de lèse-majesté divine, ennemis jurés de la foi catholique, et partant avoir encouru les sentences et peines contenues ès saincts canons, et estre privés, sçavoir : Henry, de son prétendu royaume de Navarre ensemble aussi de Béarn ; et l'autre Henry de Condé de toutes les principautés, chasteaux, duchés et seigneuries, privés de toute dignité, honneurs, biens, charges, offices mesme royaux directs et droits que de faict ils destiennent, les déclarant incapables et inhabiles de succéder à quelques duchés, principautés et royaume, spécialement au royaume de France, auquel ils ont commis de si énormes forfaicts et crimes que nous les privons et toute leur postérité à jamais ; desliant les subjects du serment de fidélité. Tous les esvesques et archevesques feront publier la présente bulle qui seroit affichée à la porte de l'église du prince des apostres [1]. »

1 « La declaration de nostre Saint-Père le pape, Sixtus Ve, à l'encontre de Henry de Bourbon, soy-disant roy de Navarre, et Henry, semblablement de Bourbon, prétendu prince de Condé, hérétiques, contre leur postérité et successeurs. » 9 septembre 1585.

Que faire en présence de ces foudres qui retentissaient au milieu des populations? La puissance du pape était si grande encore! Qui aurait osé, au sein de la catholicité, s'élever pour dire : *Le pape en a menti!* Le pauvre et hardi Béarnais suivit l'impulsion de sa colère; bravant cette immense figure du chef du catholicisme jusque sur son trône d'or, de concert avec le prince de Condé, ils firent afficher dans Rome, à la porte du palais pontifical et sur les murs des principales églises, la protestation suivante : « Henry, par la grâce de Dieu, roy de Navarre, prince souverain de Béarn, premier pair et prince de France, s'oppose à la desclaration et excommunication de Sixte-Quint, soy-disant pape de Rome; la maintient fausse et en appelle comme d'abus, en la cour des pairs de France, desquels il a cet honneur d'estre le premier; et en ce qui touche le crime d'hérésie et de laquelle il est faussement accusé par la desclaration, dict et soutient que Sixte, soy-disant pape, en a faussement et malicieusement menti, et que luy-mesme est hérétique, ce qu'il fera prouver en plein concile libre et légitimement assem-

blé, auquel si ledit Sixte ne s'y soumet, comme il est obligé par les droits canons mesme, il le tient et déclare pour antechrist et hérétique, et en cette qualité veut avoir guerre perpétuelle et irréconciliable avec luy; proteste cependant de nullité et de recourir contre luy et ses successeurs pour réparation d'honneur de l'injure qui luy est faicte, et à toute la maison de France comme le faict et la nécessité présente le requiert. Que si par le passé les princes et les roys ses prédécesseurs ont bien sçu chastier la témérité de tels galans, comme est ce prétendu pape Sixte, lorsqu'ils se sont oubliés de leurs devoirs et passé les bornes de leur vocation, confondant le temporel avec le spirituel, ledict roy de Navarre, qui n'est en rien inférieur à eux, espère que Dieu luy fera la grâce de venger l'injure faicte à son roy, à sa maison et à son sang et à toutes les cours de parlement de France, par luy se disant pape et ses successeurs, implorant à cet effect l'aide et secours de tous les princes, roys, villes vraiment chrestiennes que ce faict touche[1]. »

1 « Declaration et protestation de Henry de Bourbon, roy de Navarre, à l'encontre de la bulle d'excommunication à luy

Mais à quoi pouvaient servir ces actes de hardiesse en face de la toute-puissance romaine, devant ce peuple catholique si fervent pour sa foi? On rompait une lance avec le pape; la gentilhommerie montagnarde envoyait son gantelet à Rome, pour broyer la main soyeuse du pontife. Où était la force morale de cet acte de brutalité chevaleresque? Les figures basanées de huguenots pouvaient rire sous leur casque de fer à l'aspect de cette bravade à l'idole papale; mais l'union catholique n'en était pas moins profondément séparée de l'excommunié; et l'union catholique, c'était le royaume, les masses, les grandes cités, les halles, les prédicateurs, l'Eglise entière! Henri écrivait aux Etats de France pour justifier sa conduite; ses fidèles, Mornay lui-même, lançaient des pamphlets pour démontrer la misérable et ambitieuse intention des Guise. Tout cela ne détruisait en rien la popularité de la ligue qui se préparait à combattre de front la chevalerie du Béarn, de la Gascogne et du Dauphiné.

envoyée par sa Sainctelé Sixtus V^e, affichée à Rome, le 6 novembre 1585. »

CHAPITRE LXVIII.

PRISE D'ARMES. — BATAILLE DE COUTRAS. — DÉROUTE DES REISTRES.

Composition des armées. — Les Huguenots. — Catholiques de l'union. — Catholiques-royalistes. — Négociations de Henri de Navarre à l'étranger. — En Allemagne. — Suisse. — Angleterre. — Voyage et prédication de Bèze. — Remontrances des luthériens à Henri III. — Marche des armées. — Bataille de Coutras. — Mort de Joyeuse. — Défaite des Reistres.

1586 — 1587.

Les armées qui allaient s'engager aux batailles sanglantes se formaient lentement; mais chaque gentilhomme, manant des villes, s'enrôlaient pourtant sous le drapeau et cornette, où sa foi

religieuse, sa fidélité féodale l'appelaient. Un esprit particulier distinguait chacun des corps de ces braves hommes qui saisissaient alors l'arquebuse ou montaient à cheval l'épée au poing. Les derniers traités avaient cherché à opérer la fusion de l'armée royale avec les soldats de la ligue. Après cette fusion comme avant, ces corps divers n'en restaient pas moins distincts par leur caractère. Il se groupait ainsi trois armées, chacune se dessinant par un aspect différent.

Des tentes austères, leur chevalerie cuirassée, leurs casques brunis aux aigrettes noires, la simplicité de leur costume signalaient la brave châtellenie huguenote du Béarn, du Dauphiné, de la Gascogne; il y avait là peu de ces manans, de ces archers, arbalètriers et arquebusiers des cités qui prenaient alors une grande part à la guerre civile. Cette chevalerie se réunissait à la semonce du roi de Navarre ou des ministres calvinistes qui parcouraient les provinces et y faisaient entendre comme une trompette guerrière les paroles de l'Ecriture; dans les graves campemens on n'écoutait que le chant des psaumes, le prêche et les exhor-

tations des ministres. La veille d'une bataille, il fallait voir les huguenots agenouillés, frapper leur poitrine de leur gantelet, demander pardon au Dieu des armées de ce relâchement de la vie des camps, des œuvres de licence et d'adultère; puis on se précipitait sur l'ennemi.

Dans l'armée de la sainte-ligue, ce qui dominait, c'était la commune, le peuple, les métiers, arquebusiers de ville, les hommes des halles, les forts compagnons des confréries, durs à la fatigue, peu disciplinés, moins formidables que la chevalerie huguenote, formant avec plus de difficultés les rangs pressés de lances et s'ouvrant pour vomir les volées meurtrières de couleuvrines et les arquebusades. Mais la commune était nombreuse; et le roi de Navarre avait pu s'apercevoir qu'au moindre échec de ses troupes, les villes et bourgades sonnaient le tocsin pour courir sus à sa châtellenie dispersée. Il y avait aussi plus de persévérance dans ces hommes de dévotion; quand un châtelain du Poitou ou de la Gascogne était resté un mois sous les armes et qu'il avait rempli son vieux service féodal, il s'en retournait promptement en son manoir

sans s'inquiéter dans quel état il laissait les batailles. L'homme de la commune, au contraire, se battait tant que la Vierge et les saints étaient insultés; son devoir était de rester sous sa bannière pour user de sa bonne et forte pertuisane.

La troisième armée, toute royale, se composait des nobles de cour, des jeunes hommes dévoués à Henri III, unis à quelques fidèles tenanciers. Là, rien d'austère, toute la légèreté d'une noblesse assouplie par les belles dames de Catherine; on folâtrait, on jouait parmi les plus héroïques actions. C'était le caractère français, cette génération si brillante, qui, molle, efféminée aux castels, courait mourir aux batailles en chantant et gabant. Sous ces tentes pleines de jeux de hasard, et souvent de folles femmes se répétaient les bons dires des gentilshommes; chefs et soldats contaient les licencieuses histoires: « Le testament d'ung amoureux; la mère de ville; le garde-pot; le garde-nappe; le garde-cul[1]; les songes de la pucelle avec la fontaine d'amour; la vie généreuse des

1 Il existe encore un recueil de ces pamphlets qui contient tous ces bons dires à l'usage de l'armée royale. Paris, 1585.

mattois, gueux, bohémiens et cagoux; les testament et donations faits par Bredin le cocu, notaire rural; le caquet des bonnes chambrières; la complainte du commun peuple, à l'encontre des boulangiers qui font des petits pains et des taverniers qui brouillent le vin; la fleur des chansons nouvelles, traitant partie de l'amour, partie de la guerre; le dévot sermon de Mr sainct Jambon et de Mme saincte Andouille; le discours des frappe-culs nouveaux et fort curieux avec la response de la dame; et puis Turlupin, Guillot Gorju, Bruscambille; enfin le plaisant discours et advertissement aux nouvelles mariées pour se bien et proprement comporter la première nuict de leurs nopces. » Tous ces petits dires et bons mots faisaient l'esbattement et joyeuseté du camp royaliste, plein de licence à l'encontre des mœurs sévères des huguenots et de la piété sainte de l'union. Depuis le traité de Nancy, cette armée royale marchait de concert avec les troupes de la ligue.

Henri de Navarre savait toute la puissance de cette réunion des communes et des nobles de cour contre sa chevalerie de montagne qui

donnait ferme un jour de bataille, puis qui ne savait pas tenir les camps et s'en retournait à ses castels : son recours habituel était Genève, l'Allemagne, la Suisse et les Anglais d'Elisabeth. Il fallait aide; on avait peu d'argent; on y suppléa par la prédication, le zèle, le fanatisme religieux. Le négociateur de Henri de Navarre auprès des électeurs germaniques fut le prince de Condé son bon cousin. Bèze, le savant Bèze, dans les périls auxquels était exposée l'Eglise calviniste de France, abandonna Genève, sa chaire de prédication, pour courir dans tous les pays luthériens et soulever les peuples de la réformation dans une ligue commune[1].

De vieux traités subsistaient entre les électeurs de l'Empire et le roi Henri III; on commença par des remontrances; puis une ambassade solennelle vint à Paris, comme cela s'était déjà produit en plusieurs circonstances, pour admonester le roi et l'engager à la paix avec ses sujets huguenots : « Sire, dirent les ambassadeurs, la grandissime affection que nos très-

[1] Bèze, *Hist. de l'Église chrét.* ann. 1586.

illustres princes et villes impériales vous portent, et à votre grandeur, bien et repos de toute la France; la louable correspondance, grande obligation et mémoire de tous les plaisirs et mutuels offices qui ont tousjours esté entre les roys de France, leurs prédécesseurs et eux; avec la bonne voysinance de ces deux très-puissans peuples, entretenue de toute ancienneté, sont cause de cette ambassade. » Et MM. les envoyés firent lecture de leur charge, qui fut écoutée bien attentivement. Ils parlèrent de l'amitié de leurs princes, des longs rapports qui de tout temps avaient été entretenus, lesquels ils désiraient conserver; puis invoquèrent la considération de la paix, union et repos des sujets; fallait-il persécuter de pauvres innocens? « Au moyen de quoi lesdicts princes vous requièrent et supplient humblement qu'il vous plaise considérer de près le piteux estat de la France, avec l'effusion du sang faicte à l'instigation du pape, en haine de la couronne; car Vostre Majesté doit bien noter cecy: que si le pape et les auteurs du nouveau trouble estoient guidés de bonne et louable affection envers vous; l'un, d'un costé ne chercheroit d'establir

sa principauté insatiable, et par ce moyen anéantir les priviléges de l'Eglise gallicane; et les autres, comme appert par la protestation des ligueurs, ne viseraient pas à establir pendant vostre vie un successeur à la couronne. Sire, reprenez et maintenez fermement la paix octroyée; ceux de la religion ne prétendent autre chose, qu'avec libre asseurance en l'exercice de leur foi, vous rendre toute obéissance due. Pourquoy donc chercher la ruine de la couronne, en rompant et anéantissant ce bien par lequel la paix et le repos ont esté entretenus? Si vous procurez contre vous le profit et advancement du pape et des auteurs des troubles, vostre conscience s'en trouvera chargée devant Dieu, et vostre règne en sera ensanglanté, chose très-pitoyable. » Et Henri III, après un moment de silence, répondit : « Sa Majesté desire que les princes et villes impériales sçachent qu'ayant la crainte de Dieu et l'honneur devant les yeux, elle n'a jamais manqué de soins et de l'amour paternel que peut desmontrer un bon roy envers ses subjects. Il despend de la seule autorité royale d'ordonner de toute administration en son royaume; pour

lequel effect elle a pu, peut et doit constituer en son Estat tels esdicts, lois et ordonnances que bon luy semblera, les changer et immuer suivant l'exigence des cas et que le bien de ses subjects le requiert; elle sçaura donc bien adviser ce qui sera à faire pour le mieux au regard desdicts subjects, et rechercher tous les moyens possibles dedans son cœur de régner tranquillement et conserver son peuple en union[1]. »

L'ambassade n'ayant produit aucun résultat, les princes d'Allemagne prêtèrent une oreille plus facile encore aux prédications de Bèze et des ministres; il y eut véritablement une contre-ligue réformatrice opposée à la sainte-union, une forte croisade contre les catholiques. Cette croisade s'étendit aux cantons calvinistes de la Suisse; Genève prêcha la guerre, et bientôt un traité stipulé entre les envoyés du roi de Navarre et les princes allemands porta promesse d'un bon nombre de reistres et lansquenets, qui s'armeraient pour défendre la foi chrétienne. Henri de Navarre

1 « Harangue des ambassadeurs des princes protestans d'Allemagne faicte au roy, avec la response dudict sieur roy. » Octobre 1586.

cherchait à justifier ce violent appel aux reistres d'Allemagne; dans un de ses manifestes, un peu ambigu, il déclarait qu'il ne marchait que pour rendre au roi de France, son bon frère, toute liberté d'action, que l'union perverse des Guise lui avait enlevée.

Si les ligueurs n'avaient encore aucun secours effectif d'hommes d'armes de l'Espagne, ils en recevaient alors des subsides; ils jetaient à pleines mains les calomnies parmi les communes contre cet Henri de Navarre qui couvrait la France de ses lansquenets et reistres dévastateurs. De là cette haine des villes contre les armées allemandes; circonstance qui aida si puissamment la campagne du duc de Guise en Lorraine. Les plans combinés des armées royales et de celles de la ligue contre les huguenots opposaient de tous côtés une barrière de fer à la double invasion des calvinistes au midi et des Allemands au nord. Le duc de Joyeuse était envoyé contre l'armée principale au roi de Navarre qui manœuvrait dans le Périgord; le duc de Mayenne couvrait Paris, car les bourgeois craignaient la marche des reistres et des Suisses réunis, au cas de la défaite du duc de Guise

dans la Lorraine ; La Valette, frère du duc d'Epernon, opérait en Dauphiné ; M. de Matignon protégeait la Normandie ; M. de Biron l'Auvergne. Le plan d'opérations de Henri de Navarre, qui ne pouvait résister à tant de forces à la fois, était de s'ouvrir passage afin d'opérer sa jonction avec les reistres et les Suisses, en tendant la main par des corps détachés aux auxiliaires que lui promettait Elisabeth, lesquels devaient débarquer en Guyenne et en Normandie. Toute la force du Navarrois reposait sur les étrangers.

Dans cette position des batailles, un point était nécessaire : Henri de Béarn était à la tête d'une brave chevalerie, peu nombreuse, mais bien autrement martiale, dure aux fatigues, que l'armée du roi qui lui était opposée en face, sous les ordres du duc de Joyeuse. Il fallait même se hâter de profiter de l'ardeur guerroyante des gentilshommes. On se rencontra près de Coutras ; et ici je laisse parler un vieux huguenot qui assista à ce haut fait d'armes de la châtellenie béarnaise sous les ordres de Henri de Navarre : « M. de Joyeuse ayant quelques jours costoyé l'armée du roy de Navarre, sur l'advis qu'il reçoit de M. de Mati-

gnon de s'emparer de Coutras, bourg et chasteau (point important, à cause de sa situation, à la facilité du passage), s'avance en diligence pour cet effect; prend sa place de bataille au lieu le plus avantageux qu'il peut choisir, à demi-lieue dudict Coutras. Le roy de Navarre fut dès le grand matin adverty de ce préparatif, monte à cheval, met son armée en bataille, fait placer son artillerie à la teste, si commodément que toutes les pièces servirent; ayant résout les siens au combat (qu'il trouva pleins d'ardeur et de dévotion), fit faire la prière à Dieu de troupe en troupe. Finalement M. de Joyeuse, suivi d'un gros de cavalerie, et ayant à sa droicte et à sa gauche deux longues haies de gendarmerie, s'avança furieusement et vint à la charge, pour la meslée générale. Aussitost les escadrons de l'armée du roy de Navarre s'acheminèrent à toute bride et chargèrent en même moment si brusquement et rudement que toutes les troupes furent aussitost mêlées et aux mains. C'est chose estrange qu'en un moment une si furieuse troupe comme estoit celle de M. de Joyeuse, fust renversée et vaincue par une troupe qui n'avoit ny en nom-

bre d'hommes, ny en esquipages, ny en assiette d'armée aucun advantage : le combat fut sitost décidé qu'en une heure il ne se trouva un seul homme de l'armée de M. de Joyeuse qui rendist combat, qui mesme fust en vue, sinon par terre ou en fuite. Le champ où fut faicte ladicte charge demeura couvert de gendarmerie, chevaux et armes, et entre autres de lances si espais jonchées qu'elles empeschoient le chemin. Là demeura M. de Joyeuse, comme aussi son frère et grand nombre de chefs et signalés seigneurs. La victoire fut poursuivie 3 heures ou plus, et en ceste poursuite en furent tant tués que pris un grand nombre; toutes les cornettes furent enlevées, mesme la générale, le canon emmené, le bagage perdu, et l'action de grâces rendue à Dieu sur le champ de bataille [1]. »

1 « De la bataille gagnée par le roy de Navarre à Coutras, et de la desfaicte et mort de M. de Joyeuse, avec les noms des plus signalés qui moururent en ceste bataille. » 1587. — Les ministres firent des cantiques spirituels pour le roi de Navarre, en l'honneur de la victoire obtenue sur M. de Joyeuse.

Seigneur,
Ces bataillons fondus au feu de nos courages,
Sans esteindre jamais nos ardeurs tant soit peu,
Montrent que nous estions embrasés de ton feu.
Et que la cire estoit le support de leur rage.

La défaite de Joyeuse avait été décisive; le brave et noble mignon s'était conduit avec cette brillante témérité qui distinguait les jeunes favoris de Henri III. Il était mort la dague au poing au plus épais de la gentilhommerie béarnaise. L'armée royale avait fui devant l'aigrette de Henri de Navarre; la forte chevalerie des montagnes avait fait sentir le poids de sa lance aux jeunes hommes efféminés de la cour de Catherine. Mais la journée de Coutras ne couronnait pas le seul plan réalisable pour l'armée huguenote, celui de sa jonction avec les reistres. A mesure que ces Allemands avançaient dans les pays du centre, ils trouvaient les communes soulevées. Les débris de l'armée du duc de Joyeuse s'étaient réunis et se reformaient alors que le duc de Mayenne, avec les bourgeois de Paris, accourait pour les seconder. Puis, le temps d'hiver approchait; la chevalerie huguenote voulait rentrer dans ses manoirs pour saluer sa dame, son vieux donjon, sa tour fortifiée; Henri lui-même, peu soucieux de la vic-

Fais qu'en mesme danger jamais je ne m'estonne;
Et puisque tes bontés, ce bien m'ont advancé,
Ne te contente point d'avoir bien commencé,
Il faut que par la fin l'ouvrage se couronne.

toire, n'avait-il pas à déposer ses trophées aux pieds de la duchesse de Guiche, noble pensée de son cœur?

Les reistres marchaient lentement; leur armée, réunie à celle des Suisses, était nombreuse et devait prendre la France en travers pour hâter sa jonction avec la chevalerie de Henri de Navarre: toutes les villes étaient inquiètes, Paris surtout, car le manifeste des huguenots le menaçait spécialement. Le duc de Guise n'avait à leur opposer qu'une armée de dix mille combattans, mais soutenue par toutes les populations qui couraient sus à ces bandes allemandes pillardes et avinées; tous les traînards étaient traîtreusement percés de hallebardes et pertuisanes; on sonnait le tocsin à leur approche, tandis que l'armée du duc de Guise, avec une admirable tactique, les attaquait partiellement, carré de lances par carré de lances, et les harcelait pas à pas : « Mons. de Guise estant à Montargis, écrit Pasquier, est adverti par le sieur Ducluzeau qu'une bonne partie des reistres logée à la Villemory, faisoit très-mauvaise garde, et qu'il les avoit recognus estant sur le point de souper, au moyen

de quoy seroit bon de leur aller porter le dessert. Cette affaire mise en délibération, il fut résolu d'y aller. L'entreprise est conduicte si à propos que les ennemis sont surpris pendant leur souper; l'on vient aux mains; grand carnage d'eux; toutefois ils commencent à se rallier et firent un gros; lors le raiz de la nuict nous surprend de manière qu'il estoit fort malaisé de se recognoistre, sinon par le mot du guet. A vrai dire, on ne peut assez louer et la sagesse de M. de Guise et la vaillance de M. de Mayenne, car il fut advisé entre eux deux, pour ne hasarder d'un coup toute chose, que M. de Guise avec sa compagnie feroit halte pour en un besoin donner sur l'ennemi, et que cependant M. de Mayenne donneroit dedans; lequel comme un lion s'engage avec soixante cuirasses au milieu de la meslée, de telle sorte que les autres estonnés se retirèrent au petit pas, nous demeurant en proie une bonne partie du bagage, ayant faict une perte inestimable[1]. » Et à Auneau « il y a eu douze ou quinze cents hommes tués et quatre-vingts chariots pris; la ville jonchée

1 Est. Pasquier, liv. xi, lett. 15.

de morts, leur colonel sauvé de vitesse et dix cornettes rendues. Jamais nous n'eusmes meilleur succès, auquel on ne peut desnier que M. de Guise n'ait apporté tout ce que l'on peut de diligence, prouesse et vaillance[1]. » Les reistres dès lors ne parurent plus redoutables; il y eut pleine confusion en leur marche; les communes continuèrent à sonner le tocsin, tandis que les hommes d'armes de la ligue les poursuivaient jusqu'au centre de la France.

Ainsi le duc de Guise, le chef de la maison de Lorraine, venait encore de délivrer le territoire d'une invasion d'étrangers hérétiques : c'était un héritage dans cette race que les grands services; l'aïeul et le père de Henri de Guise n'avaient-ils pas repoussé les soudards de Germanie? Voilà ce qu'étaient ces bons princes, ces héros catholiques; l'armée royale s'était laissée battre et vaincre sous Joyeuse parce qu'elle était molle, efféminée, politique sans conviction; mais l'armée catholique c'était différent : Dieu lui avait donné la victoire parce qu'elle la méritait; tels étaient le cri des

1 Est. Pasquier, liv. xi, let. 15.

multitudes, le chant des cantiques et le récit des pamphlets populaires; était-il un seul prédicateur à Paris qui osât parler de Henri III et le placer au-dessus de Henri de Guise, le grand, le puissant, le noble prince de la ligue?

Les armées de l'union et du roi avaient agi de concert dans cette suite d'opérations; les royalistes cherchaient à élever haut la participation de Henri III; on lui fit un triomphe à Paris. Les dissensions intestines existaient néanmoins; on manifestait les méfiances les plus profondes. Dans la correspondance du duc de Guise avec l'Espagne, les véritables intentions se montraient. Le 25 juin 1587, le fier ligueur écrivait, toujours sous le nom de Mucius, à Don Bernardino de Mendoça (c'était à l'origine des opérations militaires) : « Monsieur l'ambassadeur, je vous donne advis de la descente des reistres, Suisses et lansquenets. Je vous préviens qu'ils peuvent entrer en France, car le duc de Lorraine manque de forces pour les arrester; j'ai bien levé quatre cents reistres, mais l'argent ne m'est pas encore arrivé de Flandres : de là dépend le principal establisse-

ment de nos affaires. J'ai advisé de despescher exprès vers Mons. le duc de Parme, afin qu'il luy plaise y pourvoir en toute diligence, et nous secourir en ce besoin des sommes portées par notre traité; maintenant que l'on peut recognoistre que nous sommes entièrement aux termes et conditions d'iceluy, et que les apparences trop évidentes des mauvaises intentions du roy donnent assez de jugement de monstrer estre les négligences trop suspectes de Sa Majesté pour fortifier le prince de Béarn et les pratiques d'Angleterre pour la levée des estrangers. La trève que la royne-mère du roy a accordée contre ma volonté en ce dernier voyage à ceux de Sedan pour leur donner moyen de s'aller joindre aux forces estrangères, vous doit assez tesmoigner le but de ces desseins, qui sont de laisser entrer les estrangers, afin que venant dedans Paris après tant de ruines, ils forcent les catholiques à demander une paix honteuse, croyant par-là tourner l'estime et le crédit que nous avons acquis en haine et mespris. J'espère toutesfois venir à bout de ces intrigues, pourvu que nous ayons secours de Sa Majesté catholique. Je vous supplie faire effec-

tuer ce qui a esté promis en diligence[1]. » — « Je vous prie aussi, dit le duc de Guise dans une autre dépêche, de continuer d'escrire à Rome pour favoriser nos affaires, desquelles j'ai mandé bien au long au pape, comme pour une croisade, laquelle feroit fort bien lever le cœur aux catholiques en ce royaume et nous embarqueroit bien avant; aussi est-ce nostre résolution et mon premier dessein, après avoir obtenu victoire sur les estrangers, de ne descendre jamais de cheval tant que la religion catholique ne soit bien establie en ce royaume, et ceux qui favorisent le parti contraire ruinés; mais un si haut dessein mérite bien de estre assisté[2]. »

« Mandez, s'il vous plaist, en diligence, que l'argent soit prest, car il est infaillible que nous allons courre aux armes, et faictes que le duc de Parme approche ses forces de la frontière de Picardie, et qu'il le fasse en toute extresme diligence, et vous me ferez très-grand plaisir[3]. »

Le 4 juillet 1587, il écrivait encore : « Je charge le sieur de Bray de vous représenter la

1 Archives de Simancas, col. B 58[179, 182].
2 Archives de Simancas, col. B 59[186].
3 Archives de Simancas, col. B 59[188].

méchante intention de Sa Majesté, encore que les longueurs dont jusqu'ici elle a usé pour nous amuser le fasse assez clairement recognoistre. Je m'en vas le trouver le plus diligemment que je puis pour le faire parler clair et le forcer, luy ostant toute excuse de paix, à s'embarquer ouvertement en ceste guerre en laquelle vous devez croire que nous ne manquerons jamais de courage, intelligence et toute industrie requise[1]. »

Le 20 octobre, nouvelle dépêche. Le duc de Guise (Mucius) écrivait à l'ambassadeur espagnol, énumérant une longue suite de griefs contre Henri III : « Depuis le temps que nous traitasmes à Joinville, ayant le roy soudainement esprouvé quelles forces nous avions en ce royaume et aperçu quel appuy nous avions au dehors, il a cherché, comme vous sçavez, par tous les moyens à nous oster l'un et l'autre ; vous sçavez de quelles persuasions il conduict le pape, de quels édicts ses subjects sont repus : il nous va au-devant pour nous convaincre d'avidité et d'ambition, si nous prenons les armes, et ne les prenant point,

1 Archives de Simancas, cot. B 58[185].

se donner loisir de nous couvrir de despenses, dissiper nos partisans par desfaveur, et enfin nous opprimer. » Dans cette situation l'appui du roi d'Espagne était nécessaire : « Si nous ne sommes secourus, le roi de France nous fera la guerre si couverte que nous ne la romprons peut-estre jamais que avec une apparente injustice et abandonnés d'un chascun; ou il attendra de nous la commencer alors que six fois davantage de moyens ne pourront pas relever nos forces en l'estat qu'elles sont maintenant. Faictes-le donc ainsi entendre au roi vostre maistre et au duc de Parme, et qu'ils se disposent, pour autant que la guerre durera seulement, de nous secourir suivant les termes du traité de Joinville. Je vous supplie vous y employer autant que pouvez, vous asseurant encore que je ne manque de courage et de bonne volonté; mais il faut qu'elle soit assistée de moyens auxquels je voudrois bien pouvoir fournir du mien, vendant et prodiguant toutes mes terres à qui en veut. Le roy me mande de continuer à incommoder les ennemis, et de me tenir prest à l'aller joindre, de quoy pour trouver excuse je mets les ennemis entre

luy et moy, ayant envoyé haster M. de Lorraine, lequel s'il peut arriver, nous aurons armée plus forte que la sienne et celle des ennemis, et me joindrai aujourd'huy avec mon frère et mes cousins pour continuer de les endommager, puis je verrai ce que j'aurai à faire[1]. »

Le 5 décembre 1587 il mandait encore à Don Bernardino de Mendoça : « Je me resjouis de la grande victoire que je viens d'obtenir sur les reistres, chose extraordinaire avec si peu d'hommes sur un si grand corps d'armée. Je vous veux bien dire que ce qui me fit résoudre si promptement à entreprendre cet effet, fut l'advis très-certain que j'eus de l'intention du roy mon maistre qui estoit de poursuivre et arrester des traités avec les estrangers et faire parler à l'instant d'une paix que je ay divertie par ceste heureuse entreprise[2]. »

Le 11 décembre il lui écrivait de nouveau pour lui donner les détails de la bataille et de la ruine de l'armée hérétique. Il ajoutait : « Il y

1 Archives de Simancas, cot. B 58 [19].
2 Archives de Simancas, cot. B 58 [7].

a long-temps que j'ai fait sçavoir à Sa Majesté catholique combien il estoit utile que Montmorency et nous, tant pour le bien de la religion que celui de son service, fussions joincts ensemble, ce que je n'ai voulu traiter par autre moyen que le sien, et me semble que le chevalier Morreo devoit passer par-là; car nous joincts ensemble, nous n'aurions plus d'excuses, et pourrions empescher toutes choses contre l'honneur de Dieu et bien de son service, à qui j'ai plus d'affection qu'à la conservation de ma vie[1]. »

Ces intelligences entre le duc de Guise, le duc de Parme et l'ambassadeur espagnol ne pouvaient rester ignorées de Henri III et de son conseil. Longlée, ambassadeur de France à Madrid, en porta des plaintes directes au roi d'Espagne, et ici commence la curieuse correspondance de Philippe II avec son ambassadeur à Paris; correspondance corrigée de sa main, et qui existe encore en original.

« Don Bernardino de Mendoça, Longlée me faict sçavoir de la part de son souverain, 1° qu'il

1 Archives de Simancas, cot. B 58[8] et 9.

a appris qu'une étroite liaison régnoit entre le duc de Parme et le duc de Guise; 2° que ceux-ci traitoient ensemble pour joindre leurs armes; 3° que l'un étoit d'intelligence avec moi, tandis que l'autre me dénonçoit les abus et personnes du royaume de France qui estoient répréhensibles.

« Quant au premier point, répondez par des paroles évasives et générales, que l'on ne peut s'estonner de l'amitié que me porte le duc de Parme, mon cousin; je ne sçaurois croire qu'il médite rien de préjudiciable à la France; enfin, pour ce qui est de ses levées en Allemagne, qu'elles ne peuvent estre considérées que comme des précautions prises pour la sureté de mes Estats; que j'engagerai d'ailleurs le duc à ne point s'escarter d'une conduite pacifique et loyale, ainsi que je l'entends.

« Par rapport aux dénonciations du duc de Guise, dites que la mesme considération me dirigera à ne point toucher à des questions qui me sont estrangères. Pour vous, gardez avec le plus grand secret les intelligences que vous pourrez avoir avec Mucius (Guise) ou les autres, soit par la voie du duc de Parme, soit par

vous-mesme; et en résumé, asseurez toujours le roy de France que je n'ai en vue que le bien de son royaume, lequel consiste dans la gloire de Nostre Seigneur Jésus-Christ, et le succès de la cause catholique[1]. »

Philippe écrit encore à son ambassadeur à Paris : « J'ai vu, d'après le billet qu'escrit Mucius, qu'il est question pour ce dernier de prendre les armes avec l'ordre du roy de France, pour repousser les reistres et empescher leur entrée. Il est dès lors inutile que le duc de Parme, mon cousin, vienne ayder le duc de Guise, avec ses trois cent mille escus; mais dictes à ce dernier qu'il y mette tout son zèle et tous ses soins, de manière à ne pas laisser au roy de France, tout seul, la conduite et la desfense de cette saincte affaire[2]. »

« Par des lettres plus fraisches, je vois que vous m'annoncez l'entrée en campagne du roy très-chrestien, et l'activité que l'on déploye pour rassembler toutes les troupes; je vois

1 San-Lorenço, 17 juillet 1587. — Archives de Simancas, cot. A 56/43.

2 San-Lorenço, 11 août 1587. — Archives de Simancas, cot. A 56/47.

encore tout ce que vous avez faict pour soutenir Mucius dans sa bonne détermination qui est telle que je l'attendois, et telle qu'il la maintiendra tousjours, je l'espère. Je prie Dieu que le succès soit celui qui doit estre le plus favorable à son service[1]. »

« Par vos lettres des 9, 24 et 26 octobre, je reçois les advertissemens divers que vous me donnez sur les affaires de France; que Dieu y pose sa puissante main et les fasse tourner à sa plus grande gloire!

« Il est indispensable d'avertir le duc de Parme et don J. B. de Taxis, que si le roy de France prend à sa solde les troupes de la ligue, nous devons cesser de les payer. — Il n'est pas moins nécessaire de prévenir Mucius du tort immense qui pourroit en résulter pour luy, s'il consentoit à ce que ses troupes passassent au service du roy; qu'il se garde bien d'une chose qui amèneroit la paix générale. La déroute de Joyeuse (les uns le disent mort, d'autres lettres n'en parlent pas) ne doit point faire perdre de vue le but qu'on se propose. Cette foiblesse du duc

1 San-Lorenço, 2 octobre 1587. — Archives de Simancas, cot. A 56[49].

de Guise seroit d'un préjudice irréparable à la cause catholique; employez donc pour le raffermir tous les moyens et toutes les ressources que vous croirez convenables[1]. »

« Ainsi que me l'avoit annoncé Longlée, vous m'apprenez la déroute des reistres, la prise du chasteau de Montargis et la mort de La Trémouille. — Je pense que vous n'aurez point laissé eschapper ceste occasion d'encourager Mucius et les catholiques à persévérer dans les bons principes. Il faut qu'ils se conduisent avec les reistres de manière que ceux-ci ne puissent estre un contre-poids à la paix, à moins pourtant que le roy ne se desfasse des hommes avec lesquels ne peuvent figurer les catholiques dans un Estat bien constitué. Tel doit estre le but des efforts de ces derniers; tel est leur moyen unique de salut[2]. »

« J'ai vu les advertissemens que vous avez donnés à Mucius par l'intermédiaire de Mayne-

1 La fin de la lettre est consacrée à des instructions sur la conduite à tenir par Mendoça, pour déguiser l'armement de la flotte d'Espagne et ses projets. — Del Pardo, 14 novembre 1587.

2 Archives de Simancas, cot. A 56[155].

ville[1], comme dans toutes les occasions; il paraist toujours que le roy refuse de se desfaire des estrangers qui sont entrés dans son royaume; tous les conseils de Mucius et des siens doivent tendre dès lors à l'arracher à ceste oppression[2]... »

Dans deux autres lettres à son ambassadeur du 24 décembre 1587, Philippe II insiste sur les efforts que doit faire le duc de Guise pour traverser les préliminaires de la paix[3]. Pendant ce temps le roi d'Espagne entretient une correspondance d'affection et de parenté avec Henri III et la reine-mère; non seulement lui-même, mais les infantes écrivent à la cour de France. On veut conserver les bons rapports; on félicite le roi sur ses victoires; on prie Dieu pour la grande gloire et la paix publique en France[4]. C'est un

1 C'était sans doute par l'intermédiaire de ce Mayneville que se pratiquaient les intelligences entre Mendoça et le duc de Guise.

2 Archives de Simancas, cot. A 56[160].

3 Archives de Simancas, cot. A 56[102].

4 *A la reine-mère, Catherine de Médicis.*

« Je suis pénestrée de recognoissance de la bonté de Vostre Majesté, qui a daigné demander de mes nouvelles par l'inter-

double rôle que Philippe II accomplit avec une habileté de diplomatie remarquable; toutefois, l'unité catholique domine sa pensée; il aperçoit que le caractère indécis de Henri III est un obstacle. Son dessein est de le briser!

médiaire de M. Longlée; mais si quelque chose peut égaler ce contentement, c'est, sans doute, d'avoir appris que Vostre Majesté jouissoit d'une santé parfaicte; je prie Dieu, etc. »

« J'ai esté bien affectée en voyant tous les maux du royaume, et ceux qu'ils doivent causer au cœur de Vostre Majesté; surtout quand on songe à tout le bien, à la paix que le roy mon père souhaiteroit à la France; l'espérance des succès que nourrit Vostre Majesté peut seule adoucir mes chagrins; Vostre Majesté peut estre asseurée que tout ce qui arrivera à sa satisfaction le sera également à la mienne; ces succès, cette pacification sont les seuls moyens de conserver nos bons rapports avec vostre royaume, ainsi que l'espère le roy mon père. »

Sans date. — Ecrite par l'infante Élis.-Claire-Eugénie, petite-fille de Catherine, et épouse de l'archiduc Albert d'Autriche, probablement sous la dictée de son père. — Archives de Simancas, cot. A 56[104].

CHAPITRE LXIX.

NÉGOCIATIONS DE NANCY. — MOUVEMENT POPULAIRE DE LA SAINTE-UNION.

Exigences de la ligue. — Assemblée à Nancy. — Articles arrêtés. — Négociations avec le roi. — Adoption par Henri III des articles de l'union. — Correspondance mystérieuse du duc de Guise. — Ses rapports avec Paris.

1588.

Les résultats divers qu'avaient eus les opérations militaires des armées royales et de la ligue devaient enfler le cœur aux zélés partisans de la foi catholique; le brave duc de Guise restait victorieux des reistres; il avait dégagé les frontières, dissipé cette horde d'aventuriers

pillards, d'Allemands gorgés de vin, profanateurs des saintes hosties et des sanctuaires, tandis que l'armée royaliste, sous la conduite de Joyeuse, du favori de Henri de Valois, avait fui devant Henri de Bourbon relaps et excommunié. Comment se fier dès lors au concours de la royauté?

On n'ignorait pas au sein de la ligue les avances que la reine-mère faisait à Henri de Navarre; elle ne cessait de négocier avec l'excommunié, avec le roi des hérétiques. Il fallait donc prendre ses précautions; Henri III avait adhéré à la ligue, sans doute, mais il la trahissait sous main: n'en avait-on pas la preuve? Et puis, pour les prudens, on n'avait plus à craindre l'armée royaliste du duc de Joyeuse; il n'y avait désormais d'autres forces catholiques que celles de la ligue et dévouées à son autorité.

Dans ces circonstances, les grands barons de la foi catholique résolurent de tenir une haute assemblée à Nancy; le duc de Guise à la tête de son armée victorieuse venait d'envahir le Palatinat du duc de Bouillon, partisan du roi de Navarre et des huguenots, combien n'a-

vait-il pas de droit à la confiance des confédérés, bonnes villes et confréries? Henri de Guise ne voulait point agir sans avoir l'assentiment positif et les secours efficaces du roi d'Espagne; car, pour prendre ce parti décisif, il fallait s'appuyer des armes du duc de Parme. Le 8 février, il expédia de Nancy un envoyé auprès de don Bernardino de Mendoça, chargé de lui donner les détails de la victoire nouvellement remportée, et de lui faire connaître l'état des affaires catholiques en France. Cet envoyé était porteur d'une longue instruction du duc de Guise, dans laquelle il se plaignait toujours de la mauvaise volonté et intention du roi, d'Epernon, de Bellièvre et autres catholiques froids et attiédis: « L'armée hérétique estant entrée jusqu'au cœur de la France, à douze lieues de Paris, je fus adverti un peu avant l'entreprise de Aulneau, qu'Epernon, Bellièvre et autres mauvais ministres du conseil du roy traitoient avec les forces de ladicte armée, afin de faire après, suivant le dessein qu'ils en avoient projeté de longue main, une paix aux portes de la ville de Paris désavantageuse pour les catholiques, la

faisant recevoir et quasy dresser par la crainte et terreur de voir tant de forces ennemies si proches et si voisines.

« Et sur ce que M. le duc de Parme nous a mandé qu'il eust trouvé nécessaire, après ceste victoire, d'aller attaquer et poursuivre les hérétiques ébranlés et affoiblis d'une si grande perte, vous direz audict sieur Bernardino que c'est chose qui se recognoist nécessaire et facile par leur foiblesse quand on le voudra, pourvu qu'on marche de bon pied; que de l'entreprendre contre l'autorité du roy, et sans ses forces et moyens, il y avoit plusieurs choses à considérer là-dessus, car ce n'étoient pas les forces des hérétiques ouverts et déclarés, ni les villes qu'ils occupent que nous devons craindre le plus, vu le peu qu'ils tiennent en un si grand royaume; mais leurs principales forces sont celles des catholiques dissimulés ou feincts qui favorisent l'establissement des huguenots et les prétentions du prince de Béarn, lesquels ne cessent en nostre présence de pratiquer sur les villes qu'ils savent nous estre affectionnées, y employant l'autorité du roy, ce que nostre absence et esloignement leur facilitoit encore da-

vantage et auroit donné subject aux habitans desdictes villes de se plaindre de nous. Notre envoyé expliquera bien au sieur Bernardino comment les choses se sont passées et conduictes jusqu'icy, et les moyens par lesquels on nous a faict la guerre sous ombre et apparence de la faire aux hérétiques[1]. »

C'était contre le duc d'Epernon, le parti modéré et politique, que se dirigeait alors le mouvement catholique; on s'était débarrassé dans la Saint-Barthélemy des huguenots prononcés. Maintenant il fallait secouer les faiseurs de transaction. L'Espagne aidait ce mouvement, et Philippe II écrivait à son ambassadeur à Paris : « Don Bernardino Mendoça, félicitez le roy de France de ses succès contre les huguenots; ayez soin (sans rien laisser pénétrer de vostre intention) de présenter, sous les apparences de son avantage, le danger auquel il s'expose en continuant ses liaisons avec le duc d'Epernon, qui est lui-mesme fort bien avec le roy de Navarre. Faictes sentir au roy les conséquences qui en

1 Archives de Simancas, B 60[255 à 260].

pourroient résulter tant par rapport à la succession à la couronne que pour la chrestienté en général[1]. »

L'assemblée de Nancy fut tout entière sous l'influence du duc de Guise; on s'y occupa exclusivement des mesures propres à enlacer la royauté dans les intérêts du parti catholique. Il était évident que lorsque toute la force d'administration et de gouvernement passerait à ce grand parti, il n'aurait plus rien à craindre des trahisons de cour et des politiques. A cet effet l'assemblée de Nancy posa les points suivans : « Le roy de France sera encore sommé de se joindre plus ouvertement et à bon escient à la sainte-ligue, et d'oster les places, estats et offices importans à ceux qui lui seront nommés; item, de faire publier le sainct concile de Trente en tous ses pays; item, d'establir l'inquisition, du moins ès bonnes villes, qui est le plus propre moyen pour se desfaire des hérétiques et suspects; sera aussi supplié de mettre entre les mains d'aucuns qui seront aussi nommés,

1 Archives de Simancas, A 56[34].

les places fortes d'importance qui lui seront désignées, ès quelles on pourra faire des forteresses et mettre des gens de guerre selon qu'il sera advisé; item, fournir à la solde des gens de guerre qu'il est nécessaire d'entretenir dans la Lorraine et ès environs pour éviter une invasion d'estrangers voisins. Et à cette fin, faire vendre au plus tost qu'on le pourra, sans autres formalités, les biens de tous les hérétiques et de tous ceux qui leur sont associés. Ceux qui ont esté autrefois hérétiques seront taxés au tiers ou au moins au quart de leurs biens, et les autres catholiques au dixième seulement, sauf à les rembourser ci-après. Ne sera donné la vie à aucun prisonnier, sinon en offrant par lui valable asseurance d'estre bon catholique et payant amplement la valeur de ses biens, s'ils n'ont déjà esté vendus[1]. »

Les articles arrêtés embrassaient donc toutes les formes de la société. En posant le concile de Trente comme loi de l'Etat, l'inquisition comme sa police, en plaçant tous les offices d'action dans des mains ferventes et catholiques, que

[1] Articles arrêtés en l'assemblée tenue à Nancy, 1588.

pouvait craindre encore la sainte-union? Le roi n'était plus que son instrument, et alors même, qu'il eût trahi, la ligue se trouvait en telle position qu'elle pouvait agir seule et se passer du souverain. On mettait d'ailleurs toutes les grandes propriétés et fiefs d'hérétiques en ses mains; on imposait à des sommes considérables le parti politique, contre lequel la révolution était spécialement dirigée.

Ces articles arrêtés à Nancy furent envoyés à Henri III comme la charte invariable qu'il fallait signer et exécuter si la royauté voulait conserver la couronne. Le roi était à Paris, donnant des témoignages de sa foi dévote, multipliant les saints pèlerinages, les pieuses visites de monastères, les processions longues et bénites; tout cela était nécessaire : l'habileté du conseil devait être de détacher de la ligue ces catholiques moins fougueux qui ne voulaient point subir toutes les chances de l'association au duc de Guise; le roi mettait leur conscience à l'abri, car n'avait-il pas toute la piété orthodoxe? n'adorait-il pas les saintes châsses, les chapelets à gros grains et à tête de mort? n'avait-il pas fait preuve de con-

trition pour les sacremens de l'Eglise? Contre ces témoignages de piété, et afin de les atténuer aux yeux du peuple, la ligue continuait à faire prêcher que ce n'étaient que faux semblans et hypocrisie. Les clercs de Paris, les prédicateurs des métiers aux piliers des halles, déclaraient que tout ce que faisait le roi était singerie pure; les pamphlets clandestins exploitaient les mêmes thèses : quelle piété pouvait avoir Henri de Valois enivré de plaisirs, abîmé sous les faux conseils des politiques, basilics et crapauds d'hérésie?

Dans cette situation, Henri III n'aperçut d'autre ressource que de négocier avec la ligue si fortement conçue et marchant comme un seul homme. Il envoya M. de Bellièvre, tête de modération et de capacité, auprès de M. de Guise; il s'agissait de convenir des bases et d'arrêter les articles d'une nouvelle convention entre le roi et la sainte-union. M. de Bellièvre engagea les négociations en homme habile; il admit tous les principes généraux posés par la ligue; la difficulté ne porta plus que sur les garnisons de Picardie, que sur les places de garantie exigées par les confédérés.

C'était donc moins à l'égard des articles catholiques et des concessions à la foi orthodoxe que sur la question militaire et politique que portaient les doutes; le roi admettait l'inquisition, le concile de Trente, sauf quelques exceptions; mais le gouvernement des places, la disposition des gens d'armes, des archers, c'était chose plus difficile, et les négociations traînaient en longueur.

La ligue, sentant ses forces, continuait son admirable organisation; elle avait appris la grande catastrophe de Marie Stuart et la persécution des catholiques en Angleterre [1]. Paris, cité de métiers et d'opinions ferventes, venait d'élire ses quarteniers, officiers et échevins, tous fortement dans le parti de l'union. En même temps ce conseil écrivait des lettres circulaires à toutes les autres villes, où, rappelant la pauvreté des circonstances, l'abandon dans lequel on laissait la foi, il demandait le concours de tous les bons artisans et confréries

1 Je reviendrai, dans un chapitre particulier, à cet événement, qui eut une grande influence sur le mouvement de la ligue. Je publierai la correspondance inédite et intime de Marie et de Philippe II, et les pièces de la vaste conspiration catholique.

pour maintenir la religion et la constitution municipale. Les moyens de la sainte-union étaient immenses; elle agrandissait chaque jour ses partisans au sein de la noblesse, du clergé et du peuple surtout, de ce peuple ardent des halles. Déjà à cette époque et d'après le vieux Mémoire d'un des plus intimes confidens de la ligue[1], elle embrassait la nomenclature des villes, des nobles et du clergé qu'on va lire : « Paris, Orléans, Chartres, Meaux, Crespy, Pierrefons, Corbeil, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Creil, Clermont, Rouen, Louviers, Mantes, Vernon, Lisieux, Pont-Audemer, le Havre-de-Grâce, Honfleur, Evreux, Fougères, Falaise, Troyes, Argentan, Montivilliers, Amiens, Abbeville; Soissons, Laon, Reims, Vitry, Château-Thierry, Dijon, Châlons-sur-Saône, Mâcon, Grenoble, Aix, Marseille, Nantes, Vannes, Agen, Quimperlé, Carcassonne, Narbonne, Bourges, Le Mans, Toulouse, Clermont (Auvergne), Montferrand, Saint-Pourcin, Issoires, Périgueux, Lyon. Il faut y joindre les provin-

1 Mss. Bibliothèque Sainte-Geneviève. « De la religion catholique en France, par M. de Lezeau, conseiller d'Etat », in-fol. chap. v.

ces de Lorraine, et les grands seigneurs et gentilshommes suivans, savoir : les ducs de Mayenne, d'Aumale, de Mercœur, d'Elbœuf, de Nemours, le marquis de Saint-Forlin, le comte de Chaligny, les ducs de Joyeuse père et fils, le baron de La Chastre (depuis maréchal de France), l'amiral de Villars-Brancas, le vicomte de Tavannes, le baron de Lutz, Balagny, seigneur et souverain de Cambrai, le baron de Médavit, le marquis de Maignelay, idem de Belle-Isle, idem de Villars, le seigneur de Tins, le comte de Randant, le seigneur de Flavacour, le marquis de Savruses-Thiercelin, le seigneur de Mayueville, le comte de Brissac; (depuis maréchal de France), le marquis de Bois-Dauphin (idem), le marquis de Belin, idem de Rosne, le capitaine de Saint-Paul, le seigneur d'Effiat, gentilhomme d'Auvergne, le marquis de Canillac, les sieurs de Montbrault, de Hautefort, du Saussoy, Contenau, Villersoudan, le comte de Martinengue en Provence, et autres qui tenoient en gouvernement les villes ci-dessus nommées. De plus, les prélats et ecclésiastiques ci-après : Les cardinaux de Bourbon, de Pellevé, de Guise, l'évesque de

Clermont, depuis cardinal de La Rochefoucauld; de Berville, depuis général de l'Oratoire et cardinal; Pierre d'Espinac, archevesque de Lyon; Geoffroy de la Mortonnie, évesque d'Amiens; Emar Hennequin, évesque de Rennes; Jérosme Hennequin, évesque de Soissons; Geoffroy de Saint-Belin, évesque de Poitiers; de Villars, évesque d'Agen; Guillaume Roze, évesque de Senlis; Louis de Brezé, trésorier de la Sainte-Chapelle, évesque de Meaux; Gilbert Genebrard, religieux bénédictin, docteur et professeur, archevesque d'Aix, Simon Vigor, curé de Sainct-Paul, depuis archevesque de Narbonne; Claude de Sainctes, chanoine régulier, depuis évesque d'Evreux. Les docteurs en théologie : André Duval, le petit Benoist, Jean Boucher, Jacques d'Allemand, Philippe de Gamaches, les bourgeois de Creil, Lucain; les curés de Paris : Pigenat, de Sainct-Nicolas-des-Champs; Aubry, de Sainct-André-des-Arcs; Pelletier, de Sainct-Jacques-de-la Boucherie; Cueilly, de Sainct-Germain-l'Auxerrois; Hamilton, de Sainct-Cosme; Lincestre, de Sainct-Gervais; les Pères : Hugonis, Fevardent, Garinus, de l'ordre de Sainct-Fran-

çois; Bernard, dit le petit feuillant; le père Le Bossu, religieux de Sainct-Denis, Commolet, jésuite et ceux de sa compagnie; les avocats Versoris, Choppin, le petit d'Orléans, Fontanon, Mesnager, de Caumont, Le Gresle, Acaire, maistre des comptes; Hameline, de Manœuvre, Hennequin, Crome, conseiller au grand conseil, La Chapelle Marteau, l'eslu Roland, le trésorier Olivier, etc. »

Que pouvait-on craindre avec ces grandes forces, en déployant des moyens aussi vastes? Aussi tout Paris fermentait pour prendre un parti décisif; les gens de la ligue ne pouvaient comprendre les lenteurs du duc de Guise, et l'accusaient déjà de nonchalance et d'indifférence pour les intérêts menacés : combien, disait-on, n'était-il pas au-dessous de son digne père François de Guise! On voulait éclater à Paris, où se continuait la conspiration secrète des quarteniers et capitaines de la garde bourgeoise : « En cette année, MM. de la ligue, continuant leurs desseins, écrivirent au duc, le priant de leur tenir promesse et qu'ils estoient en bon nombre pour exécuter leur entreprise. Celui-ci fit réponse, qu'ils se hâtassent de

s'accroistre en plus grand nombre d'hommes qu'ils pourroient, et du surplus qu'ils le laissassent faire; qu'il falloit attendre la commodité, laquelle ils ne laisseroient passer quand elle se présenteroit. Ceste lettre fut apportée par le sieur de Mayneville et fut lue en ma présence[1] au logis de Hotteman, rue Michel-le-Comte, où il y avoit plusieurs du parti; et lors ils commencèrent à pratiquer le plus de peuple qu'ils purent, sous le prétexte de la religion, et les prédicateurs se chargèrent en leurs sermons de parler fort et ferme contre le roy; et ce, pour le provoquer à faire prendre quelqu'un d'eux, afin d'avoir subject de s'élever contre luy. Ce qui advint à plusieurs reprises, mais il n'en ressortissoit jamais aucun effect. Voyant que toutes leurs entreprises faillissoient, et craignant d'estre prévenus par le roy, ils résolurent mettre fin à quelque prix que ce fust, soit que le duc de Guise le trouvast bon ou non (estant extresmement ennuyés de sa longueur); et toutefois crainte de l'offenser, ils lui escrivirent une lettre par laquelle ils le prioient de

1 Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prevosté de l'Isle de-France, janvier 1585 à may 1588.

leur tenir promesse et de ne différer davantage; que leurs gens estoient prests, forts, et en bon nombre, et que rien ne leur manquoit que sa présence.» Le peuple accusait faussement d'indifférence le duc de Guise; chez lui c'était prudence; il avait garde de s'engager avant que tout fût préparé à une grande explosion. Il ne voulait rien jeter à l'étourdi. Aucun des mouvemens de Paris n'échappait à la sagacité active du duc de Guise; il était en rapport intime avec les meneurs, les chefs de quartiers, les halles qui demandaient à en finir avec les hérétiques. Dans une correspondance mystérieuse et chiffrée adressée au duc de Nevers, le brave Lorrain prépare avec sollicitude la révolution populaire qui éclata par les barricades.

24 avril, onze heures du soir. «Nous vous remercions très-humblement de l'affection qu'il vous plaist faire paroistre sur le subject qui se présente, lequel, à la vérité, est si juste et nécessaire qu'il mérite que tous les principaux de ce royaume qui y ont intérest commun y marchent de mesme volonté; mais nous avons grand regret en vostre indisposition qui vous empesche de faire plus que voudriez; toute-

fois nous essayerons à mesnager cela; et encore qu'il se soit perdu beaucoup de bonnes occasions, nous avons envoyé de nouveau à Paris pour tascher à renouer l'entreprise et résoudre ce qui se pourra faire dont nous aurons toute certitude dans trois ou quatre jours, et dans ce temps si vostre incommodité vous permet d'estre encore à Corbeil, comme nous vous en supplions, nous vous advertirons en toute diligence. »

26 avril. « Je vous remercie très-humblement des advis qu'il vous a plu me donner; il peut être, à la vérité, bon de reculer; j'ay moyen de me tirer de cette peine si je veux entendre à la recherche qu'Espernon faict très-grande de mon amitié, dont Bellièvre, en ce voyage, a eu encore particulière charge de m'en parler avec tant d'offres et assurance que vous en seriez estonné. Toutefois cela n'empeschera point la résolution que nous vous avons faict entendre, pourvu que tous les princes qui y ont tous les mesmes intérests ou plus grands que moy, y marchent de semblable pied.

27 avril. « Vous aurez sçu les rumeurs de

Paris et la présence des forces du roy, qui rend notre dessein plus difficile à exécuter[1], non que nos amis de Paris n'ayent encore très-bon courage et que nous ne nous sentions assez forts pour en venir à bout; mais quelques uns de nos amis nous ont faict dire que, puisque les choses sont en cet estat, il faudroit se desclarer ouvertement contre d'Espernon, et en demander publiquement justice au roy, et là-dessus faire desclarer toutes les..... [2] qui le feront très-volontiers et ne nous désister de cette poursuite que raison n'en fust faicte. Et sur quoy s'estant faict plusieurs discours, nous avons

1 Je donne ici un modèle de ce chiffre tout-à-fait irrégulier et sans base commune, car le même signe ne reproduit pas toujours la même lettre; j'ai trouvé cette correspondance en mss. dans la grande et précieuse collection de M. de Mesme.

Vous aurez su les rumeurs de Paris et
67qy qy11ω1y 29 2ωy ym12yΩωy n1y aωq123 1y4
la présence des forces du roi qui
Δq 611k2ωΩs1y 01y k112ω1y+ 91 .12ω λ1yλ
rend notre dessein plus difficile à
k291y11 ωω291yω 3λωΔy1y13 .223 Δω9ω5s2y1y
exécuter.
11λkλ20yω.

2 Ceci est en blanc (les villes sans doute).

pensé que nous vous devions faire cette despesche pour vous supplier nous faire ce bien de nous mander vostre advis que nous aurons en très-grande estime [1]. » Ces menées du duc de Guise aidaient la fermentation de Paris. Elle apparaissait par mille symptômes au sein de cette grande population; le conseil commençait à s'en alarmer. Henri III écrivait à son négociateur à Nancy:

« M. de Bellièvre, il y a deux ou trois jours qu'il court des bruits en cette ville fort estranges à quoy je n'adjouste grand foy; mais voyant qu'ils continuent et que beaucoup de mes serviteurs et des bons habitans de cettedicte ville, mesme aucun de ceux de la justice, me sont particulièrement venus advertir que lesdicts bruits augmentent et mettent en crainte, peine et frayeur un chascun, se disant que dedans deux jours il se doibt exécuter une entreprise en laquelle il se dict aussi que doibt estre mon cousin le duc de Guise, et que sans sa présence on ne la veut exécuter, estant ladicte entreprise

2 Avril 1588. Lettres secrètes et mystérieuses écrites en chiffres à M. de Nevers. — Mss. de Mesmes, intitulé : *Mémoires sur la ligue*, tom. III, in-fol. n° 893/4.

telle que sous couleur de s'attaquer à mon cousin le duc d'Espernon, l'on doit tuer tous mes serviteurs les plus affectionnés qui ont cet honneur d'estre près de moy, et qui ont charge de mes affaires, saccager leurs maisons et de ceux qui n'adhèrent à la ligue. Cela est occasion afin de contenir chacun en repos, et empescher qu'il n'advienne aucune émotion que je fais approcher ici mes Suisses pour les faire loger, et aussi mes gardes ès fauxbourgs de deçà; ayant advisé de vous faire incontinent cette despesche, afin que vous fassiez entendre ce que dessus à mes oncle et cousins les cardinaux de Bourbon et de Guise et aussi à mondict cousin le duc Guise, s'ils sont encore ensemble, sinon et que fussiez jà partis d'avec eux comme l'on dict que deviez faire cejourd'huy, vous retourneriez trouver mondict cousin le duc de Guise à l'endroict où il sera, auquel vous ferez entendre le contenu de cette lettre, en l'asseurant de ma part que je n'ai rien en plus grand désir que d'embrasser et réunir tous mes subjects, le priant de s'employer de sa part tellement avec mesdicts oncle et cousins pendant qu'ils sont ensemble à faire avec vous une si bonne

résolution, suivant la charge que je vous ai donnée, que nous puissions tout si bien entreprendre, que au contraire de ces bruits, nous employons à poursuivre et à parachever à l'encontre de ceux de la nouvelle opinion, le grand et bon succès qu'il a jà plu à Dieu nous donner, afin qu'à son honneur et gloire nous puissions achever de ranger à leur devoir lesdicts de la nouvelle opinion. Vous estes si capables de mes bonnes et sainctes intentions, que je n'estendrai cette-cy davantage[1]. » M. de Bellièvre se hâta de communiquer aux confédérés la lettre qu'il avait reçue du roi et les plaintes qu'elle contenait. L'union répondit par des doléances hautaines. M. de Bellièvre les énumère dans une dépêche adressée au roi : « Sire, j'escrivis hier à Vostre Majesté. Depuis quelques jours il a esté parlé des bruits qui courent par Paris. J'ai faict tout ce qui a esté en moy pour essayer d'en découvrir la vérité; il m'a esté impossible d'en apprendre autre que ce que je vous escrivis hier. Je suis allé trouver

1 Dimanche de Quasimodo 1588. — Lettre d'Henri III à M. de Bellièvre, au sujet du bruit d'une entreprise sur Paris pour le duc de Guise. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8897.

MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise et le duc de Guise; j'aperçus en leur visage une grande douceur. M. le cardinal de Bourbon prist la parole, se plaignant bien fort du tort que on leur faict, et qu'il y en a qui les veulent perdre; mais que Dieu les conservera et ne permettra pas que Vostre Majesté prenne une si mauvaise opinion d'eux. Ils se trouvent merveilleusement troublés des bruits de conjuration dont il est nécessaire de constater la vérité, pour y obvier et s'opposer comme l'on doit, sans aucun respect s'ils se trouvent véritables; aussi, s'ils sont faux, adviser comme on les pourra faire cesser. De mon costé, j'aurai l'esprit perpétuellement bandé pour essayer de descouvrir ce qui en est; mais si tant estoit que ces gens nourrissent quelque chose de mauvais en leur estomach, estant advertis qu'ils sont soupçonnés, ils feront toutes desmonstrations contraires. Le sieur de Guise m'a mandé de le vouloir aller trouver en lieu où il se promenoit. Parlant à M. de Guise, je le trouvai fort altéré; il m'a dict que ceste nuict, il a reçu trois advis du costé de Paris, que tout y est en confusion, que l'on a faict entrer aux fauxbourgs huit com-

pagnies des gardes et les Suisses; que c'est pour courir sus à ses amis [1]. Je lui ai dict et faict entendre l'ordre que Vostre Majesté a donné afin qu'il n'advinst aucun tumulte; que c'est à Vostre Majesté, qui estes le roy, à donner sûreté aux habitans de vostre ville de Paris. Il m'a dict qu'il y avoit moyen de pourvoir à la garde d'une ville sans entrer en telles desmonstrations. J'ai respondu que c'est à vous, Sire, qui estes le roy, de juger comme il vous plaist que vostre personne et vostre ville soient gardées; que celuy qui se garde ne faict point de tort aux autres: cette garde est pour empescher le mal, et non pour en faire. On leur a donné ceste alarme bien chaude, et ne sçait qu'il en pourra advenir s'ils ne changent de propos. Il m'a dit qu'il est en tel doute, qu'il est contraint d'escrire à tous ses amis pour sa conservation et la leur, et qu'il espère qu'il n'aura pas faute d'appui. C'est avec un extresme regret, Sire, que je vous

1 Dans la curieuse *relation de ce qui se passa à Paris au jour des barricades*, conservée Mss. Dupuy, n° 47, on lit : « Le roy voulut se saisir des lieux principaux, et par ce moyen exécuter sans résistance plusieurs bourgeois que l'on avoit recognus estre de la ligue. »

escrit ces langages; mais l'affaire est de telle et si grande importance, que je n'ai voulu faillir d'en donner advis à Vostre Majesté[1]. »

On suivait à Nancy la négociation avec Bellièvre pour la signature royale aux articles de la ligue, lorsque arrivèrent quelques agens secrets de Paris pour annoncer que si le duc de Guise ne s'empressait pas de s'y rendre, le mouvement éclaterait sans lui. C'était particulièrement de la Picardie que venaient les reproches; cette province était plus que toutes les autres engagée dans les intérêts de la ligue : « Monsieur de Guise, pour faciliter l'exécution de son entreprise, avoit de longue main disposé les volontés des personnes de plus légère cervelle et amateurs de nouveautés, tant à Paris qu'ailleurs, pour se tenir prests; et afin qu'en un épais brouillard, les approches de cette outrecuidée exécution se pussent plus commodément faire, se remuèrent en mesme temps plusieurs tumultes par les provinces, et entre autres en la Picardie où le duc d'Aumale et autres associés dudict sieur de Guise faisoient asprement

1 26 avril. — Mss. de Béthune, vol. cot. 8905, fol. 21.

et ouvertement la guerre au roy et à ses villes, pour divertir ses forces d'autour de sa personne et les esloigner de Paris, comme aussi Sa Majesté y envoya la meilleure partie d'icelles, afin d'y maintenir son auctorité. M. de Guise, de l'autre part, se résolut d'aller à Paris trouver Sa Majesté, peu accompagné, pour esloigner le soupçon, mais néanmoins asseuré de trouver en ce petit monde et forests espaisses, des relais d'hommes et esquipages d'armes plus grands qu'il n'en falloit pour surprendre un roy[1]. » Afin de préparer ce dessein, chaque jour entraient dans Paris quelques braves et bons chefs de guerre catholiques; ils s'abouchaient avec les quarteniers, visitaient les bourgeois. « Ce qui fortifioit davantage le peuple téméraire en son courage, estoit l'appuy ordinaire de personnes de qualité en armes et esquipages, qui entroient par divers endroits en cette grande ville, et s'y fondoient comme dans une mer spacieuse, sans y estre de prime face aperçus ni autrement recognus que par leurs partisans. »

En présence de ce mouvement municipal,

[1] Relation de ce qui se passa à Paris, mss. Dupuy, n° 47.

il était impossible que le roi n'aperçût pas que quelque dessein se tramait contre lui, et que la ligue éclaterait bientôt, peut-être par les armes; « Et combien qu'on ne lui dict ouvertement ce qui advint après, Sa Majesté néanmoins (qui avec l'expérience des choses, s'estoit de longue main exercée à l'anatomie des cœurs et conseils de la maison de Lorraine et de Guise) se douta de la maladie, et se résolut d'y remédier, empeschant par toute voye gracieuse et fondée sur beaucoup de raisons, que pour ceste heure-là M. de Guise ne s'acheminast à Paris; mais comme l'ambition est impatiente, et l'eau retenue plus bouillonnante, ainsi le dessein entrepris redoubloit sa ferveur, et en estoit le retardement estimé une perte irréparable. »

M. de Bellièvre avait reçu l'ordre du roi pour qu'il eût à défendre à M. de Guise de venir à Paris; le conseil n'ignorait pas que la présence du chef populaire donnerait de l'énergie et une certaine unité aux desseins de la ligue. « M. de Bellièvre devoit dire et déclarer à M. de Guise (en cas qu'il le vist continuer en la délibération de ce voyage) haut et clair devant tous, que s'il y venoit contre la volonté de Sa Majesté,

icelle le tenoit pour criminel et auteur des troubles et divisions de son royaume, et, à cause desquels troubles, sa présence à Paris pour l'heure seroit de grand préjudice [1]. »

M. de Guise fit une réponse ambiguë; il n'était plus temps de délibérer; les choses en étaient à ce point que s'il ne s'était déterminé à une ferme et grande résolution, la conduite de cette entreprise serait passée d'elle-même aux mains du duc de Mayenne, et du duc d'Aumale surtout qui se prononçait fortement en Picardie. Les chefs de parti ne sont jamais maîtres absolus d'un mouvement; il faut qu'ils le secondent, s'ils ne veulent pas qu'il cherche d'autres fortunes.

1 « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

CHAPITRE LXX.

JOURNÉE DU 12 MAI. — LES BARRICADES.

Situation de Paris. — Développement de l'union. — Circulaires aux villes. — Correspondance du duc de Guise. — Déploiement des forces royales. — Arrivée du duc de Guise à Paris. — Entrevue au Louvre. — Entrée des Suisses. — Les barricades. — Fuite du roi à Chartres. — Correspondance avec Philippe II sur la révolution des barricades.

1588.

Ici commence la journée des colères populaires contre la royauté indifférente, journée mal jugée parce qu'elle n'a jamais été pénétrée dans son intimité. Les soins de l'érudition nous ont conservé inédit le journal d'un bourgeois

de Paris qui prit grande part aux troubles, et les a reproduits minute par minute. Je suivrai son récit, car il fut témoin occulaire; il portait arquebuse et pertuisane à la rue Saint-Denis, au Petit-Pont et au cimetière des Innocens. Je le comparerai surtout aux actes de l'Hôtel-de-Ville, vieux documens de l'émeute municipale [1].

L'état de Paris était assez connu du conseil de Henri III pour qu'il eût jugé un déploiement de forces nécessaires; il est possible aussi que ce conseil, dirigé par le duc d'Épernon, voulût tenter un coup de main par la force des arquebusiers, des gardes suisses et françaises, et en finir une fois pour toutes avec Paris, la ligue et les négociations qui traînaient en longueur. A cet effet les braves soldats s'étaient approchés des faubourgs et se tenaient dans leur position d'armes, en attendant les ordres.

Le duc de Guise partit le 5 mai de Nancy pour se rendre à Paris et prendre la direction

1 Le récit du bourgeois de Paris est inédit dans les mss. Dupuy (Biblioth. royale), et porte le n° 47. C'est un in-folio de 29 feuillets doubles, en écriture contemporaine, et portant ce titre : « Histoire particulière de ce qui se passa à Paris au mois de mai de l'an 1588. »

du mouvement populaire : « Il s'achemina et suivit le sieur de Bellièvre de si près, que estant Bellièvre arrivé le lundy sur les neuf heures, M. de Guise y vint le mesme jour sur le midy, accompagné de sept ou huit gentilshommes, n'ayant en tout que quinze ou seize chevaux (au moins qui parussent), et alla descendre au logis de la royne-mère du roy, aux Filles repenties[1]. » — « Le duc de Guise entra par la porte Saint-Martin, environ midi, le visage caché en son manteau jusqu'à ce qu'il aborda dans la rue Saint-Denis; et lors un jeune gentilhomme de la troupe, nommé Fourrone, nepveu de M. Sainct-Anthoine de Vienne, lui vint comme par jeu lever le chapeau de dessus la teste, et tirer le manteau d'alentour le visage, disant qu'il était temps de se faire cognoistre, et aussitôt le bruit alla partout que M. de Guise était arrivé[2]. » Le but du mouvement municipal de Paris était simple; il tendait à s'emparer du roi afin de dissoudre le parti

1 « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

2 Récit du bourgeois de Paris, mss. Dupuy, 47.

politique qui devenait une gêne pour l'union. Les sanglantes journées de la Saint-Barthélemy avaient été dirigées contre les huguenots; elles leur avaient arraché le pouvoir; maintenant on tentait la même révolution contre les politiques sous le duc d'Epernon.

En arrivant à Paris, le duc de Guise vint descendre chez la reine-mère, la grande négociatrice, afin de préparer le roi à sa visite; il savait que Catherine de Médicis pouvait ménager la transaction sur les articles qu'imposait la ligue. Après tout, ce que la sainte-union voulait, c'était l'expulsion des politiques et la pleine administration du royaume mise dans ses mains. La reine-mère parut entrer dans les vues du duc de Guise[1]; tous deux s'acheminèrent vers le palais du Louvre, et durant cette route Catherine put voir l'immense popularité dont jouissait le nom seul de Lorraine : « A sa venue on cria dans les rues de Sainct-Denis et de Sainct-Honoré : *Vive le duc de Guise! vive le pilier de l'Eglise!* Mesme une damoiselle

[1] « La Royne-mère fut tellement esmue d'aise et de contentement, qu'on la vit trembler, frissonner et changer de couleur. » *Journal du bourgeois de Paris*, mss. Dupuy, n° 47.

qui estoit sur une boutique, baissant son masque, lui dit tout haut : Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés [1]. »

Un billet secret de la reine-mère avait prévenu Henri III de cette brusque visite; quelques gardes étaient également accourus, car la marche vers le palais fut lente : « La royne-mère du roy se fit porter au Louvre dans sa chaise, pour aller trouver Sa Majesté. M. de Guise, peu accompagné en apparence, suivit la royne à pied, et ensemble entrèrent en la chambre du roy, lequel pour lors estoit assis près de son lit, et ne se remua pour l'entrée dudict sieur de Guise qui lui fit une révérence touchant quasi le genou en terre; mais le roy irrité de sa venue ne lui fit autre accueil [2], sinon lui demander : « Mon cousin, pourquoi estes-vous venu? » La response de M. de Guise fut que c'estoit pour se purger des calomnies qu'on luy avoit mises sus, comme s'il eust esté criminel de lèse-majesté ;

1 *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 95, édition de 1744.

2 Le roi ne faisait pas constamment bon accueil à M. de Guise, « ledit duc estant venu un matin en la chambre de la royne, sitost que le roy vit arriver M. de Guise, tourna le visage de l'autre costé, ce qui fut cause que M. de Guise s'assit sur un coffre. » *Journal d'un bourgeois de Paris*, mss. Dupuy, 47.

il fit cette response tout esmu et fort pasle comme s'il eust cru que le roy ne se voulust dès lors ressentir du mépris qu'il avoit faict de ses commandemens. Le roy lui ayant répliqué qu'il lui avoit expressément mandé qu'il ne vinst point pour cette heure-là, M. de Guise adjouta qu'on ne le lui avoit pas dict, en sorte qu'il n'avoit occasion de craindre que sa venue lui fust tant désagréable. Lors le roy, adressant la parole au sieur de Bellièvre, lui demanda s'il ne luy avoit pas commandé de lui faire entendre son intention ; sur quoi Bellièvre, voulant rendre raison de sa charge, M. de Guise l'interrompit, et le roy parlant à Bellièvre s'écria : Je vous en ai dict davantage. La royne-mère sur cela commença à parler au roy à part ; M. de Guise s'approcha de la royne régnante, et parlèrent ensemble pendant le pourparlé de la royne-mère et du roy. M. de Guise peu après se retira sans estre suivi ni accompagné d'un seul des serviteurs du roy [1]. »

Le roi ne pouvait ignorer les projets déci-

1 « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

sifs des confréries de Paris et de la sainte-union dont les métiers avaient adopté toutes les idées; devait-il subir un conseil de ligueurs, abandonner ses amis pour constituer une administration toute dans les intérêts de l'union? C'était abdiquer la couronne; car Henri III aux mains des catholiques n'aurait plus eu aucune liberté d'action. Le conseil se décida dès lors à opposer la force à la force. Depuis l'arrivée du duc de Guise, diverses mesures de précaution et de police avaient été ordonnées par le roi; une grande partie des parlementaires, quelques fractions de la haute bourgeoisie lui avaient offert leurs services contre la ligue, et le roi s'en servait pour dominer les actes du bureau municipal de Paris. Partout de belles pancartes étaient lues : « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : M. le président Du Blanc-Mesnil, colonel au quartier Michel-le-Comte, nous vous prions de faire armer jusqu'à vingt hommes de chascune dixaine, et eux tenir prests aujourd'huy à l'heure de midy pour obéir à ce qui vous sera commandé pour le service du roy et de la ville.

Faict au bureau d'ycelle, le lundy 9e jour de mai 1588[1].

« De par le roy, les prevost des marchands et eschevins de Paris, défenses très-expresses sont faictes, sous peine de la vie, à tous bourgeois, manans et habitans de la ville et fauxbourgs de Paris, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de sortir de leurs maisons avec armes autre que l'espée et dague après neuf heures du soir. Il leur a esté commandé en outre de se tenir prests pour le service de Sa Majesté. Faict au bureau d'ycelle, ledict jour[2]. »

Le 10, nouveaux ordres municipaux pour la sûreté publique. « Le roy a ordonné que les gardes se feront tant aux portes de cette ville que par la cité, ainsi qu'il a esté cy-devant faict suivant les règlemens qui ont esté donnés aux prevost des marchands et eschevins. Dès ce soir, on establira les corps-de-garde pour la nuict, et demain de matin la garde des portes.

« De par les prevost des marchands et esche-

1 Reg. de l'Hôtel-de-Ville. Archiv. du royaume, t. XII, p. 117.
2 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, *ibid.*

vins de la ville de Paris[1] : Sire Guillaume Parfait, quartenier, faictes sçavoir à M. le colonel de vostre quartier qu'il aille avec les capitaines pour la garde des portes, selon le règlement faict.

« Sire Guillaume Parfait, appellez les cinquanteniers et dixainiers, et avec eux faictes bonne et grande recherche aux hostelleries, chambres garnies et autres lieux de vostre quartier par chacun jour, et informez-vous de tous les vagabonds et autres étrangers qui y arrivent, afin de sçavoir l'occasion de leur venue, et vous nous instruirez de tout ce qui se passe en vostre quartier. »

Le 11, veille des barricades, de nouveaux mandemens de police émanent du bureau de la ville : « M. le président de Thou, colonel de la bourgeoisie : nous vous prions, d'après l'exprès commandement du roy, de faire faire par les capitaines de vostre quartier, bonne garde aux portes de cette ville, avec tambourin et enseigne ; ces corps de garde se continueront la nuict par chaque dixaine ; et empeschez qu'il

1 Reg. de l'Hôtel-de-Ville. Archiv. du royaume, t. XII, p. 118.

ne soit tiré aucun coup d'arquebuse après neuf heures du soir [1].

« M. le président de Thou, colonel; nous vous prions venir présentement au bureau de la ville pour entendre la volonté du roy par monseigneur le gouverneur et lieutenant de Sa Majesté, lequel vous attend à l'Hostel-de-Ville.

« De par le roy, les prevost des marchands et eschevins de Paris, il est enjoint à Guillaume Parfait, quartenier de ladicte ville, d'assister chaque matin à l'ouverture des portes, et de ne laisser entrer et sortir personne desdictes portes nanty d'armes à feu; et en outre de visiter ceux qui y passeront pour savoir s'ils n'ont aucun paquet ou libelles, et s'en saisir et nous les ramener sur-le-champ [2].

« Le roy veut que la recherche se fasse fort exacte en toutes les maisons de la ville, cité et université, et que les siens qui iront de sa part conduits par les quarteniers en cesdictes maisons, fassent mettre par escrit non seulement le nom des personnes qui ont accoutumé

1 Reg. de l'Hôtel-de-Ville. Archiv. du royaume, t. XII, p. 118.
2 Reg. de l'Hôtel-de-Ville, archiv. du royaume, t. XII, p. 119.

de demeurer èsdictes maisons, mais encore ceux qui y seront logés, notter ensemble les armes et chevaux, afin d'en faire fidèle rapport à Sa Majesté, laquelle commande que ladicte recherche soit commencée demain à six ou sept heures.

« M. le président de Thou, colonel, nous vous prions de mander vostre compagnie et celle de M. *Troussois*, cejourd'huy à huit heures du soir, pour les mettre de garde au cimetière des Saincts-Innocens jusqu'à demain cinq heures du matin, suivant l'exprès commandement du roy. »

Enfin, le 12 mai au matin, journée même où éclata le mouvement populaire, les ordres du bureau municipal aux colonels deviennent plus pressans. « M. le président de Thou, colonel; nous vous prions de vous trouver présentement en l'hostel de ceste ville pour adviser à ce qui est à faire pour la sûreté de ladicte ville menacée, et mander à tous les capitaines de vostre quartier qu'ils aient à se tenir en armes pour le service du roy et de la ville. Faict au bureau, le jeudy 12 may à 10 heures du matin. » Le même ordre est envoyé aux seize

colonels de quartiers. C'était le moment où l'insurrection prenait une grande consistance.

Voyons ce que faisait Henri III : « Ayant eu advis des remuemens qui estoient jà à Paris et du grand nombre d'estrangers qui y estoient arrivés, et arrivoient d'heure à autre, il redoubla sa desfiance, et il manda les Suisses, qui pouvoient estre environ deux mille cinq cents, appela aussi quelques régimens et les compagnies de ses gardes, et entrèrent près de luy une compagnie ou deux de Suisses de l'extraordinaire. » Le nombre des troupes pouvait être de quatre à cinq mille hommes ; elles étaient bien armées et devaient se rendre maîtresses des postes et des principales places qui dominaient la ville.

Pendant ce temps les négociations continuaient. Le duc de Guise, en complète intelligence avec l'union de Paris et le peuple, n'en voyait pas moins le roi, allait au Louvre, l'accompagnait dans ses courses soit à Vincennes, soit à Saint-Germain. Le 11 au soir, la veille des barricades, dans une de ces promenades lointaines, la conversation roula sur les affaires de la religion : « Vous sçavez bien, disait le roi,

que je n'aime pas les huguenots, et cependant vous m'attaquez de ce costé-là et pour raison de ceux que j'affectionne le plus. Je serois bien malheureux si les particuliers peuvent faire du bien à leurs amis, et moy qui suis roy je n'en puisse faire aux miens. »

« — Je sçais bien, répondit le duc, que Vostre Majesté n'a aucun dessein pour les huguenots, et néanmoins par sa manière d'agir elle portera imperceptiblement un hérétique sur le throsne royal. Il faut empescher d'abord, Sire, que les charges, gouvernemens et autres grands bienfaicts ne soient donnés à des personnes indifférentes ou qui favorisent ce parti. Pour mon compte, je puis asseurer Vostre Majesté que je n'entreprendrai jamais rien ni contre sa personne ni contre son Estat, et je luy donnerai sur ce point toutes les asseurances qu'elle exigera; mais je déclare en mesme temps que je ferai tous mes efforts, si Vostre Majesté venoit à prédécéder, pour que le roy de Navarre ne vienne à la couronne; tel est mon vouloir et le souhait universel des catholiques[1]. »

1 Mss. bibliothèque Sainte-Geneviève. « De la religion catho-

La bourgeoisie n'avait répondu que faiblement aux ordres de la ville et du prevôt; on se doutait que le roi voulait arriver à un coup d'Etat contre les catholiques : « La plupart des bourgeois refusèrent d'obéir à ces mandemens, excepté quelques uns que l'on prétend avoir été advertis de ce qui se passoit, entre autres le président Prevost et M. de Martis, maistre des requestes, qui se rendirent avec leurs troupes, l'un à la place du cimetière des Saincts-Innocens, l'autre à la place de Grève, et M. de Thou, qui s'estoit excusé depuis deux ans sur son vieil aage et caducité, alla aussi au cimetière des Saincts-Innocens [1]. »

De part et d'autre on se trompait; la population de Paris était prête et les Suisses entraient dans la ville avec quelques compagnies françaises par la porte Saint-Honoré : « Les forces furent distribuées par le commandement de Sa Majesté et sous la conduite de M. de Biron en divers endroits et places; non pour entreprendre ou offenser aucun, mais seulement

lique en France, par M. de Lezeau, conseiller d'Etat, in-fol, chap. v.

1 Mss. Dupuy, n° 47.

pour tenir ferme à ce qu'il ne survinst aucun tumulte ou mutinerie en la ville, comme les choses apparemment y avoient esté disposées par la venue de M. de Guise. Il en fut mis en la place Saint-Jean de Grève et devant la Maison Commune, où estoient MM. de Haumont, le prevost des marchands, et plusieurs autres des principaux de Paris qui sçavoient l'intention du roy. Il en fut semblablement mis au Petit-Pont, sous le commandement de M. de Tinteville; item au Marché-Neuf, sous le commandement du sieur Dampierre; item, à Saincts-Innocens et plusieurs autres endroits. » On ne peut dire l'impression que fit sur le peuple l'approche des compagnies suisses et françaises et l'appareil de ces forces campées sur les places. Où veut-on en venir? est-ce que les maudits politiques tenteraient la tuerie de la bonne bourgeoisie de Paris? est-ce qu'on voudrait mettre garnison dans ses murs de franchises? « Chascun se retiroit en son logis, barroit ses portes et fermoit ses fenestres. »

Les mesures militaires prises contre Paris étaient bien préparées; mais l'ordre ne fut pas exactement gardé; quelques points importans

n'avaient pas été occupés, « notamment en la place Maubert où ne fut au commencement mis personne; et ce canton-là saisi, pouvoit estre cause de faire recouvrer tous les autres. On en donna advis à M. de Biron, et qu'encore qu'il y eust rareté d'hommes, cent picquiers néanmoins et trente arquebusiers seroient bastans pour contenir quelque temps ceux qui voudroient remuer. Ledict sieur de Biron n'ignora pas que cet advertissement estoit vrai, mais ayant faute d'hommes, il n'y pourvut pas. En un instant les escoliers d'un costé commencèrent à s'esmouvoir et descendre de l'Université, le peuple semblablement, et fut aussitost la place Maubert saisie, quelques barricades plantées à dix pas des Suisses, au lieu où ils estoient (qui l'eussent facilement empesché) et généralement commença-t-on à se barricader partout de trente en trente pas et à tendre les chaisnes. Les barricades fort bien flanquées et bien munies d'hommes pour les défendre, tellement qu'il ne fut plus question d'aller partout Paris sans mot de guet, passeport ou particuliers billets des capitaines ou colonels des quartiers[1]. »

1 « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris

Ensuite comme il arrive toujours, les soldats qui campaient sur les places publiques, par cette jactance naturelle à la troupe, avaient tenu maints propos déplaisans contre la bonne bourgeoisie de Paris; ils criaient à aucun des habitans : « Mettez, mettez du linge blanc en vos lits, Messieurs et Mesdames; sur la minuict nous irons coucher en vos maisons. »

Le roi avait mandé à la Ville « que plusieurs seigneurs et gentilshommes par lui départis dans les quartiers de Paris, allaient s'y rendre et commander aux bourgeois de se contenir, et si aucun se vouloit remuer, le faire arrester; et les asseurer que l'intention de Sa Majesté n'est que de les contenir en repos; mandant aux prevôt des marchands et échevins de faire joindre auxdits gentilshommes, les quarteniers et colonels à mesme fin [1]. » Ladite ordonnance ne put être exécutée, car le tumulte avait éclaté.

Je laisse ici parler une fois encore le bon bourgeois de Paris, qui confie à un sien ami les

lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

1 Reg. de l'Hôtel-de-Ville. — Mss. de Colbert, vol. CCLII, in-fol. v°. pag. 353.

grands événemens de la capitale. « M. le président Tambonneau, colonel des quartiers de la cité, qui avoit faict tout ce qu'il avoit pu pour garder les bourgeois de s'assembler et faire les barricades, alla sur les commencemens de ceste émotion vers Sa Majesté pour la prier de faire retirer ses gardes suisses; ce que jamais elle ne voulut lui accorder, comme il me l'a dict lui-mesme. Au quartier du président Brisson, la barricade estant desjà dressée, plusieurs estoient d'advis d'envoyer vers le roy pour le prier d'oster les gardes, entre lesquels estait le sieur Daubray. Il s'en trouva un d'entre le peuple qui dict au sieur Daubray, sans penser à mal, qu'il y allast luy-mesme puisqu'il estoit homme de bien. Et fut remarqué que jamais on ne vit le roy plus content ni plus joyeux qu'en ceste matinée, tant en ses propos qu'en son visage; on cognoissoit mesme à ses paroles qu'il avoit quelque grand dessein. L'archevesque de Lyon voyant cela, emprunta à un sien amy, voisin du Louvre, une bonne mule sur laquelle il revint en toute haste à l'hostel de Guise, où, après avoir rendu compte de l'intention du roi, il dict à M. de Guise

qu'il estoit venu là pour vaincre ou mourir avec luy. En cet hostel survint un autre évesque armé d'une cuirasse, lequel en passant du faubourg Sainct-Germain en la ville, avoit mis huict arquebusiers en la tour de Nesle. Environ huict heures du matin furent desputés de par la cour de parlement MM. les présidens Brisson et Seguier, pour aller vers Sa Majesté l'advertir que les habitans n'ouvroient leurs boutiques, et qu'il seroit bon d'envoyer par la ville M. le gouverneur, afin de les faire ouvrir. Dans les rues on rencontroit un grand nombre de bourgeois qui alloient et venoient, avec des armes sous leurs manteaux.

« Au cimetière des Innocens, le capitaine Bonomirut, qui estoit là avec bonne troupe de soldats des gardes et quatre ou cinq enseignes suisses, se mit à braire quand il vit que l'on commençoit à se barricader contre lui; et comme il apperçut entre les bourgeois le capitaine Sainct-Pol, n'ayant autres armes que son espée, lui dict : qu'il le plaignoit et qu'il feroit bien de s'en aller à Chaalons; auquel le capitaine Sainct-Pol respliqua qu'il feroit mieux luy-mesme de s'en aller de là et qu'il n'y

seroit guère asseuré; les marchands de la rue Sainct-Denis voyant ces troupes arrangées dans ledict cimetière, s'allèrent confesser et communier, et tost après s'armèrent de cuirasses et autres armes offensives et défensives; ils furent incontinent suivis de plusieurs autres avec lesquels ils commencèrent à dresser leurs barricades ès advennes et embouchures.

« En la place de Grève, il y avoit environ cinq enseignes de Suisses sous le capitaine Cossin; elles se rangèrent en face de l'Hostel-de-Ville; sept ou huict officiers, conseillers et autres dudict hostel sortirent et vinrent lui demander ce qu'il en estoit, et s'il falloit que les bourgeois prissent les armes; le capitaine fit response avec bravade qu'il n'estoit question que d'obéir; qu'aujourd'huy le roy seroit le maistre. Une heure après vinrent vers lui quelques marchands des environs, qui le prièrent de supplier le roy de faire retirer ses gens de là, parce qu'ils craignaient quelqu'émotion du peuple. Mais M. D'O, frappant sur l'épaule de l'un d'entre eux, s'escria: Par la mort Dieu, nous sommes trop forts. On apperçut lors sous la porte de l'Hostel-de-Ville un varlet du bourreau, je ne sçais si c'est

par adventure ou par dessein. Incontinent les bourgeois s'armèrent, firent barricades en toutes les advenues, mesme du costé de la rivière, et s'assemblèrent mille à douze cents au Charnier Sainct-Germain, et prirent résolution de charger sur le soir les compagnies qui estoient sur la place de Grève, si on ne les faisoit rentrer. Les bourgeois furent advertis que l'on portoit deux barriques de poudre et autres munitions en Grève, ce qui fut cause que quelques uns d'entre eux qui estoient sous la conduite de Leclerc, procureur en la cour, bon et vaillant soldat, vinrent au-devant des poudres et s'en emparèrent. Alors les gardes placés en Grève commencèrent à voir qu'il leur seroit difficile d'en sortir. Le capitaine Cossin disoit : « Le prevost des marchands avoit assuré le roi de trente mille habitans; il tient mal sa promesse; je commence à croire que les trente sont pour Sa Majesté et les mille pour M. de Guise. »

« Il advint aussi que le pain et le vin que l'on envoyoit aux troupes rangées dans le cimetière des Sainct-Innocens fut pris et emporté par ceux qui étoient barricadés, et bien mangés. M. de Brissac, en pourpoint, avec une halle-

barde en la main, accompagné de quatre ou cinq gentilshommes seulement, quelques marchands de chevaux et du peuple, part se saisir du petit Chastelet, après avoir gagné le dessus par le moyen d'une barricade qu'il avoit faict faire à l'endroit de la loge des sergens, et chassa les gardes du roy qui tinrent bon quelque temps. M. de Brissac fit une belle harangue en certaine maison où il y avoit deux conseillers de la cour et capitaines : « Mon père a esté le premier qui vous a mis les armes à la main, car il estoit gouverneur lors des premiers troubles. Je suis héritier de ses biens; je tascherai de l'estre de ses vertus; volontiers j'employerai ma vie pour vous, pour vostre liberté, la religion catholique et romaine. »

« Vers le midi commença une escarmouche sur le pont Sainct-Michel, qui fut la première comme j'ai entendu dire. Les gardes du roy qui y estoient se postèrent vaillamment, soustinrent et repoussèrent les bourgeois; mais par le moyen de quatre ou cinq gentilshommes et capitaines étrangers qui donnoient courage au peuple, ils furent tout à coup si furieusement assaillis de tous costés et principalement des

fenestres des maisons qu'ils abandonnèrent la place. Ceste escarmouche fut l'occasion de sonner le tocsin, mais peu de temps, à Sainct-André, à Sainct-Germain et à Sainct-Pierre-des-Arcis, puis sonné en d'autres parties de la ville; on en fit autant au Petit-Pont et au Marché-Neuf.

« Se voyant ainsi accablés, tant par les assauts des bourgeois armés que par les pierres et autres armes dont la fureur de la populace en telles occasions se servoit, les soldats furent contraincts à se donner à la merci des habitans, et promirent de se retirer. Comme ils passoient sur le pont Nostre-Dame, il y eut un tailleur de la rue qui fut tué d'un coup d'arquebuse; on pensa qu'il avoit esté tiré par eux, ce qui fut cause que ceux qui gardoient la barricade commencèrent à les charger vivement, et les gardes furent forcés de rebrousser chemin. Quelques uns crioient qu'ils étoient catholiques, d'autres montroient les patenôtres, plusieurs se mettoient à genoux joignant les mains. Un grand Suisse, armé tout à blanc, qui avoit une grande barbe qui lui pendoit jusqu'à la ceinture, se mit aussi à genoux, tendant les mains au ciel et montrant son chapelet. »

Les soldats partout attaqués, pressés entre mille barricades, ne pouvaient s'ouvrir un passage, se réunir en masse pour résister : « Si ce n'étoit par dessous la terre comme les souris, ou dans l'eau comme les grenouilles, ou s'ils ne voloient en l'air comme les oiseaux[1]. » Le peuple ne criait pas : *vive le roi!* comme dans toutes les vieilles révoltes, mais : *vive l'Union! vive la Sainte-Ligue!* et ce bruit retentissait au Louvre : « Henri III, adverti de tout ce qui se passoit ne s'en esmut nullement, mais les roynes en furent-elles grandement estonnées, et singulièrement la royne-mère, laquelle tout le long de son disner ne fit que pleurer à grosses larmes. »

Le roi moralement au pouvoir de la ligue, enfermé dans le Louvre, donna ordre aux Suisses et à ses gardes de ne pas résister plus long-temps. Il écrivait à M. de Nevers, le soir même de la journée des barricades : « Mon cousin, pour la crainte que j'ay eue qu'il advinst tumulte en ceste ville, j'ay faict venir ces jours-icy loger aux faubourgs d'icelle le régiment des Suisses

1 Récit d'un bourgeois de Paris, mss. Dupuy, n° 47.

que j'ay il y a quelque temps à mon service, que j'avois faict entrer ce matin en ceste ville et despartis avec quelques enseignes des soldats de ma garde en aucunes des places et carrefours de ceste dicte ville, sur plusieurs bruits qui couroient qu'il s'y devoit faire quelque esmotion. Mais voyant que grâce à Dieu les choses sont autrement disposées, je fais retirer lesdicts Suisses, espérant que toutes choses y demeureront à repos, dont je vous ay bien voulu incontinent advertir et donner advis, afin que vous le fassiez entendre à mes bons serviteurs et subjects en vos quartiers, où je vous prie avoir l'œil si soigneusement ouvert, que toutes choses y puissent aussi demeurer et continuer en repos[1]. » Le roi n'était plus en sa liberté.

« La reine-mère monta en sa coche pour aller à l'hostel de Guise où ledict sieur de Guise s'estoit retiré, pour tascher de pacifier ceste émotion, mais sans effect. Car elle estoit telle, qu'à peine elle-mesme pouvait-elle passer par les rues si dru semées et retranchées de barricades, tellement que ceux qui les gar-

1 12 mai 1588, Henri III à M. de Nevers. — Mss. de Mesmes, intit. *Mém. sur la Ligue*, in-fol. tom. III, n° 893 1/4.

doient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer la chaise. » La reine-mère allait essayer auprès du duc de Guise son haut et vieux talent de négociation ; elle aborda le chef de l'union victorieuse pour « l'exhorter à apporter du sien ce qu'il pouvoit pour apaiser ceste esmotion, le priant venir trouver le roy, avec asseurance qu'il en seroit content; lui donnant au reste beaucoup de certitudes de la bonne volonté et de la confiance que Sa Majesté avoit en luy[1]. »

Le but principal du mouvement municipal devait être de s'emparer de la personne du roi, de se saisir ainsi de ce grand point de ralliement pour le parti politique. Toutes les mesures étaient prises dans cet objet : « Le roy fut adverti de deux divers endroicts (le premier par un familier et domestique de M. de Guise, l'autre par un gentilhomme bien qualifié) que M. de Guise et ceux de Paris ses partisans, avoient résolu de faire sortir la nuict suivante

2 « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

douze ou quinze mille hommes par la porte neuve ou autre porte pour aller investir le Louvre par dehors et en barrer l'issue au roy, afin de le prendre là-dedans. » Il était donc important que le roi quittât Paris. Affranchi de la rébellion, il pouvait facilement reconstituer son parti, devenir le point d'appui de tout ce qui se séparait de la ligue, et en définitive traiter librement avec les princes unis. Il n'y avait pas d'autres ressources : « Sa Majesté jugeant le mal et péril plus grand qu'il n'avoit estimé, commença à s'estonner aucunement (voyant ce qu'il n'eust jamais attendu de ceux de Paris) sans toutefois le faire beaucoup paroistre. Il fut aussi au mesme instant conseillé de sortir de Paris, et dust-il s'en aller seul, qu'autrement il estoit perdu. Que quand sa personne seroit dehors il trouveroit beaucoup de serviteurs et fidèles subjects. » Henri III ne voulait rien précipiter; il espérait une heureuse fin aux négociations entamées avec le duc de Guise par la reine-mère : ce résultat était difficile dans ce premier mouvement d'émotion d'une victoire bourgeoise. Lorsque la multitude triomphe, il ne faut parler de transaction qu'a-

lors que ce peuple, épuisé par ses succès, se débat éperdu dans l'anarchie.

Enfin le roi sortit « du Louvre à pied, une baguette en la main, comme s'allant (selon sa coutume) promener aux Tuileries avec une contenance gaie, ainsi qu'au plus joyeux jour qui lui eust sçu reluire. Son escurie estoit aux Tuileries. Là il monta à cheval avec ceux de sa suite qui eurent le moyen d'y monter; ceux qui n'en avoient pas ou demeurèrent ou allèrent à pied. Il sortit par la porte neuve, et se retournant vers la ville, jetta contre elle quelques propos d'indignation et protestation contre son ingratitude, perfidie et lascheté. Il fut pour ce soir coucher à Trapes, et le lendemain, qui estoit le vendredy, à Chartres; là, peu à peu, les siens et plusieurs de ceux qui feignoient en estre se rangèrent à luy[1]. » Le roi étant libre, pouvait appeler son gouvernement à Chartres. M. de Guise l'apprit avec dépit, accusa la reine-mère de l'avoir trompé. Mais lui-même, maître du mouvement municipal

1 « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

de Paris, quelle direction allait-il lui donner? l'union de la sainte-ligue se substituerait-elle au gouvernement royal? M. de Guise allait-il prendre un parti décidé et rompre avec la royauté des Valois? Prévoyant toute chose, le prudent Lorrain « fit d'un costé diverses dépesches à ses partisans pour le venir trouver; de l'autre veut bien faire par apparence, cognoistre qu'il n'entreprendroit rien, qu'il s'estoit seulement mis sur la défensive, et pour en avoir des tesmoins, empescha la tuerie qui se faisoit des Suisses; fit lui-mesme rendre les armes aux compagnies du roy dévalisées, mais d'une façon qui tesmoignoit combien plus de respect ceux de Paris lui portaient qu'au roy et quelle intelligence il avoit avec eux, de quoy il tesmoignoit n'estre pas mécontent. Car M. Saint-Pol alloit une baguette en la main entre les armes de ce peuple furieux menant à son dos (comme captifs de triomphe) les gardes du roy en blanc et le chapeau en la main, M. de Guise présent qui lui-mesme leur faisoit rendre les armes, comme il l'a depuis escrit au sieur de Bassompierre. En ceste esmeute aucuns voulurent tuer MM. de Biron et de Bel-

lièvre, ce que toutefois M. de Guise empescha. Ces occasions le contentoient beaucoup, car par telles actions il s'eslevoit en la puissance qu'il avoit entre ce peuple; il le faisoit aussi recognoistre à ceux qu'il sauvoit, pour les tenir en haleine, et leur faire croire de luy qu'il n'avoit pas petite part en France; et entre tout cela il se les obligeoit du salut de leur vie. Les armes des compagnies leur ayant esté rendues, M. de Guise les fit mettre sur le soir hors de Paris par la porte Sainct-Antoine, tellement qu'il y demeura maistre, puisque le maistre et ses conserviteurs avoient quitté le logis[1]. »

Le duc de Guise donna ainsi une impulsion modérée à la révolution municipale de Paris. Le voilà à la tête du gouvernement, de l'administration politique de la ville; quel usage va-t-il faire du pouvoir? La bourgeoisie, les halles et la cité l'entourent d'une immense popularité. Le roi est en fuite, la reine-mère en quelque sorte captive, servant d'otage et s'offrant comme négociatrice. Ici commence le

1 « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roi en sortit. » 1588.

gouvernement de la bourgeoisie et des halles de Paris sous le duc de Guise. Avant de le suivre, il est essentiel de voir comment fut accueillie la nouvelle des barricades par Philippe II, le type de la souveraineté catholique, dont ce mouvement saluait le triomphe.

Le duc de Guise s'était hâté d'écrire à l'ambassadeur Mendoça une relation sur la journée des barricades; il n'y attaquait point encore directement la royauté de Henri III : « Vous avez recognu aussi bien que moi comme toutes choses ont passé en ceste ville, et comme le roy, poussé du même conseil qui l'avoit précipité à l'entreprise de jeudy, est party avant que nous ayions eu le loisir de luy rendre assez de tesmoignages, combien les menaces et les dangers évidens que nous avons eus devant les yeux, nous avoient esloignés du devoir que nous sommes résolus de luy garder inviolable; encore que le roy en a eu quelques preuves non obscures que chascun peut avoir remarquées comme moi. Mais s'il ne lui a plu en voir la continuation, nous ne laisserons pas pour cela de poursuivre jusques à temps que l'intérêt de la religion et la conservation de ceux qui y servent le pour-

ront permettre. Mais si nous voyons presvaloir les mauvais conseils, je m'asseure que vous ne serez poinct inutiles spectateurs des entreprises qui se feront contre la religion, et que le roy vostre maistre nous donnera support et secours, si notre prince se veut servir ou du prince de Béarn, ou de MM. de Montmorency, ou du comte de Soissons et des huguenots feintement convertis[1]. »

Si le duc de Guise demandait appui à l'Espagne dans la position délicate où il se trouvait, le roi de France, à son tour, cherchait à justifier sa conduite auprès de Philippe II. Quelques jours après les barricades, Henri III envoya à son ambassadeur à Madrid, M. de Longlée, des instructions particulières pour Philippe II. « Monsieur mon frère, vous entendrez par Longlée ce que je luy ay commandé vous faire entendre de ma part, dont je supplie Vostre Majesté le croire comme si c'estoit moy-mesme. Et sur ce prie à nostre bon Dieu vous conserver, maintenir en sa saincte et digne faveur et prospérité et graces. De Chartres, ce 20e jour de may, vostre bien bon frère, HENRY. »

1 Archives de Simancas, B 61[19].

Longlée demanda une audience particulière, et remit au roi d'Espagne la note suivante [1] :

« Le roy mon maistre m'a ordonné de faire part à Vostre Majesté comme à son bon frère et voisin des mouvemens de son royaume et de ses intentions par rapport à ces événemens.

« La prise de la dépesche de Sa Majesté très-chrestienne est la cause de son retard; elle a depuis esté remise en route par un maistre de poste de Bordeaux.

« Comme Vostre Majesté doit avoir appris les mouvemens de Paris, je ne les luy raconterai pas; je luy ferai seulement part des intentions de mon roy, son bon frère, qui m'a chargé de les communiquer à Vostre Majesté, ainsi qu'elles suivent :

« Bien que le roy très-chrestien sçache combien sont utiles la tolérance et la patience envers des subjects qui ont secoué l'obéissance qu'ils lui doivent, et les forces que les hérétiques ont puisées dans les divisions des subjects

[1] Relation de ce que l'ambassadeur Longlée a écrit à Sa Majesté le roi catholique, en date du 10 juillet 1588, avec la lettre de créance du roi Très-Chrétien. — Archives de Simancas, col. B 61[211].

catholiques, cependant il a préféré l'honneur de Dieu et de son Eglise à toute autre considération ; c'est ce que peuvent faire cognoistre les agitations qui ont lieu depuis trois ans et qui le font persister dans la mesme intention à l'esgard des événemens de Paris.

« Sa Majesté très-chrestienne est décidée, si les auteurs de ces troubles l'y forcent, à leur faire cognoistre qu'il est assez puissant pour conserver son auctorité et tout à la fois desfendre l'Eglise catholique de France.

« Sa Majesté très-chrestienne pense que Vostre Majesté ignore de quelle manière les auteurs de ces troubles se vantent de trouver assistance dans les troupes de Flandres; le roy mon maistre ne sauroit le croire, vu les esgards, la bonne intelligence qui a toujours régné entre vos deux couronnes, et la magnanimité qui a toujours caractérisé les actions de Vostre Majesté.

« En conséquence, le roy mon maistre prie Vostre Majesté d'ordonner à ses chargés d'affaires dans les Pays-Bas de ne point donner lieu à de pareils soupçons.

« Sa Majesté très-chrestienne croit aussi devoir faire observer que don Bernardino de Mendoça

s'est monstré excessivement favorable à plusieurs de ces mouvemens, et c'est pourquoy elle prie Vostre Majesté de remédier par les moyens qu'elle croira les plus convenables à cet estat de choses.

« C'est en retour de l'estime que le roy très-chrestien a toujours eu pour l'amitié de Vostre Majesté qu'il en espère la continuation dans les circonstances présentes.

« La royne-mère m'ordonne de dire également à Vostre Majesté de sa part que comme bonne mère de Vos deux Majestés les rois catholique et très-chrestien, elle vous exhorte à ne point cesser vos relations de bonne intelligence qui n'ont jamais esté plus nécessaires qu'aujourd'huy pour le bien de toute la chrestienté; que le plus grand bonheur qui puisse lui advenir en ce monde est de voir durer sans interruption une sincère et bonne amitié entre Vos Majestés et leurs subjects. »

Le 26 juillet Philippe répondit à la lettre de Henri III:

« J'ay reçu la lettre de Vostre Majesté, datée du 20 may, et entendu en mesme temps ce que m'a appris Longlée. Je suis sensible à l'intérest

que Vostre Majesté me demande dans ses affaires; je luy donneray tous secours comme on se les doit, et Vostre Majesté le verra par la response que j'ai donné à Longlée.

« Le bon frère de Vostre Majesté[1], (LE ROY). »

Une note en réponse à celle du roi de France était en même temps adressée à Longlée :

« Dès que Sa Majesté catholique a appris les événemens de Paris, elle les a vivement sentis et appréciés à leur valeur, et si elle n'a pas envoyé à ce subject une ambassade particulière à Sa Majesté très-chrestienne, c'est qu'elle a pensé qu'une lettre escrite dans l'intimité lui feroit plus de plaisir; Sa Majesté catholique espère que le roy très-chrestien, usant de sa prudence habituelle, apaisera bientost tous ces mouvemens à l'advantage du service de Nostre Seigneur et de l'auctorité royale.

« La volonté que le roy très-chrestien dit avoir toujours eue de faire tourner tous les troubles précédens au bien de la cause catholique dans son royaume, doit estre invariable; il y a lieu d'espérer que ceste volonté va estre mise au-

[1] (Buen hermano de V. M.) — Archives de Simancas, cot. B 62[nn].

jourd'huy à exécution, et qu'on va bientost en ressentir les effects dans les circonstances présentes : Sa Majesté catholique ne cessera de louer et d'approuver Sa Majesté très-chrestienne en voyant les effects d'une volonté si conforme à la sienne et pour laquelle elle a donné tant de preuves, ainsi que chacun sçait.

« Selon les desirs du roy très-chrestien, Sa Majesté catholique a envoyé l'ordre à ses chargés d'affaires dans les Pays-Bas et à son ambassadeur don Bernardino de Mendoça d'agir d'une manière conforme à la bonne amitié et fraternité qui existe entre Leurs Majestés. C'est là ce que Sa Majesté catholique recommande le plus particulièrement dans ses instructions, et il seroit estrange qu'ils y eussent précisément manqué, en ce qui touche la desfense et la sureté de ces mesmes Pays-Bas et le bien de la cause catholique. On peut juger d'ailleurs de ce qu'a toujours faict et pensé Sa Majesté catholique par les secours qu'elle a envoyés, dans l'intérest de la religion, sur tous les points de l'Europe. Dans ces temps de troubles, Sa Majesté catholique a besoin de porter une grande attention et juste sollicitude sur le

voisinage et l'entrée des estrangers, et par tous ces passages d'armes, comme cela a eu lieu, dans ces mois derniers, non loin des frontières des Estats ci-dessus mentionnés. Quant aux exhortations et aux desirs de la royne-mère de resserrer les nœuds de l'union entre les deux Majestés, le roy catholique dict qu'en outre des paroles et actions passées, en outre de l'assistance et appui qu'il a donnés à la couronne de France, de l'amour, de la tendresse qu'il lui porte, il ne s'est jamais trouvé plus disposé à resserrer ces liens de bonne amitié, liens qui, selon lui, ne sçauroient estre jamais assez étroitement fixés. Les deux pouvoirs ainsi réunis dans les affaires particulières et publiques pourront travailler de concert au grand accomplissement de l'œuvre catholique et de la sureté des deux royaumes. Mais pour parler ici le langage qui convient à la situation difficile de la chrestienté, nous dirons qu'il ne convient pas que tant de colloques se passent en belles paroles et en considérations particulières, lesquelles n'ont jamais rendu une union durable ni les rapports solides. Ce que l'on doit considérer, c'est que la puissance des

secours humains dépend de la puissance de Dieu, et que ses ennemis sont les hérétiques qui le sont en mesme temps de Leurs Majestés; qu'ils prennent, sous des prétextes de religion, l'occasion de bouleverser les Estats; que leurs discordes et leurs erreurs particulières les poussent à les manifester extérieurement, et que ce n'est point seulement l'affaire de chaque province en particulier de lutter contre le mal, mais bien de l'intérest de la chrestienté tout entière d'étouffer cet incendie. Au surplus, Sa Majesté catholique fait cognoistre à la roynemère et au roy très-chrestien son frère, que si leur intention est de marcher dans ceste voie et de repousser toute mesfiance, s'ils veulent, en abandonnant tout-à-fait les hérétiques, n'avoir en vue que la gloire de Nostre-Seigneur, le bien de la cause catholique et l'obéissance que l'on doit à l'Eglise romaine, et s'ils ne veulent pas desmentir ces noms et ces attributs glorieux dont ils ont hérité, qu'il se considérera toujours comme l'ami et frère de Sa Majesté très-chrestienne; qu'il sera toujours disposé à resserrer les liens qui les unissent et à ne faire qu'une mesme

cause, ainsi que ses actions le prouveront[1]. »

Philippe II cherchait ainsi à entraîner le conseil de Henri III tout entier dans l'unité catholique. Si le roi de France renonçait aux tièdes convictions des politiques, si par la dure leçon que les halles de Paris venaient de lui donner, il consentait à se joindre pleinement à la sainte-union, l'Espagne lui prêterait secours; mais il fallait qu'une telle résolution fût prise sur-le-champ et avec franchise; comment les catholiques pourraient-ils avoir confiance en lui, tant qu'il aurait auprès de sa personne d'Epernon, le chef de ces pourceaux de modérés, de ces hommes à tous vents et à toute opinion, qui allaient au prêche ou à la messe avec indifférence?

1 Ce que Sa Majesté Catholique a envoyé répondre à monsieur de Longlée, sur les propositions par lui faites au nom du roi Très-Chrétien, en vertu d'une lettre de créance du 20 mai 1588. — Archives de Simancas, cot. B 61 no 5.

RÉSUMÉ.

DEUXIÈME ÉPOQUE. — LA LIGUE. — GOUVERNEMENT MUNICIPAL.

De la Saint-Barthélemy aux barricades.

1572 — 1588.

Les seize années que je viens de parcourir, forment, ainsi que je l'ai dit, la période de réaction, dont les deux extrémités se trouvent dans la Saint-Barthélemy et les barricades; double mouvement dirigé, l'un contre les huguenots, l'autre contre les timides et les consciences in-

différentes. La royauté se place à la tête du massacre du 24 août 1572; elle reste populaire, forte de l'assentiment de la multitude; quand elle se met en dehors de la révolution tentée contre les politiques, le 12 mai 1588, elle est exilée de Paris; le gouvernement municipal, l'union catholique s'établissent, sinon contre Henri III, au moins sans lui et malgré lui. Son pouvoir finit du jour où il heurte de front l'opinion des masses.

Dans cette période, il s'élève peu de controverses de théologie ou de philosophie; l'époque de l'intelligence et des grandes thèses est passée; il ne s'agit plus de doctrines à fixer, mais de l'application matérielle de ces doctrines à des faits politiques. Le catholicisme et la réforme se mêlent à des questions successoriales, aux droits de la couronne, à la convocation des Etats-Généraux, aux batailles de chevalerie, à la féodalité qui veut reparaître et se reformer par grandes masses de provinces, à l'ambition des uns, à la fortune des autres. Ce sont plutôt les formes religieuses que l'on défend de part et d'autres que les théories philosophiques et intellectuelles; le prêche et la messe sont des

bannières qui cachent des intérêts plus matériels, des priviléges, des libertés, la vieille société qui s'efface, la nouvelle société qui veut s'imposer.

La vie laborieuse et triste de Charles IX s'use à empêcher la réaction, qu'il a secondée d'abord, d'aller jusqu'à son dernier terme; Catherine de Médicis se pose comme médiatrice de tous les partis, attaquée par tous, impuissante contre l'entraînement des opinions extrêmes qu'elle adopte quand elle ne peut les comprimer l'une par l'autre; Henri III, ardent catholique et populaire tant qu'il n'est qu'héritier du trône, roi du milieu et de la modération quand il y arriva, et alors subissant toutes les impopularités de ce système de tempérament, enfin chassé de Paris et de son trône pour avoir adopté les excès de la modération même, car cette opinion-là dans ses frayeurs et dans ses faux calculs a aussi ses excès; l'assassinat des Guise à Blois fut un conseil des politiques, une de leurs mesures de prudence; elle entraîna la ruine des Valois.

En France, la réforme était une exception au principe tout catholique, et voilà ce qui

explique cette force sans cesse renaissante, secouant les édits de pacification et s'organisant ensuite dans la ligue. Le tiers parti n'était encore qu'une intrigue; il n'avait aucune puissance sur les esprits. Rien de ce qu'il tenta dans cette première période ne réussit; car ce n'est que quand la réaction arrive à ses derniers excès et fatigue la bourgeoisie, que le tiers parti recrute des forces et devient une opinion d'avenir.

La période du mouvement démocratique et municipal va commencer; la petite bourgeoisie et le peuple à la tête du gouvernement du pays, se perdent dans des divisions malheureuses; les partis se trouvent en face, se jetant les plus violentes menaces et la guerre civile. C'est un spectacle dramatique et peu connu que l'histoire des Etats de France à l'époque de la ligue, formant son administration politique; et c'est alors qu'il faudra voir par quel concours de causes diverses, et pourtant toutes décisives, la grande race de Lorraine ne se substitua point à la vieille royauté des Valois et à la famille des gentillâtres du Béarn!

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE LIII.

(Pages 1 à 20.)

DÉVELOPPEMENT DES DOCTRINES DE LA RÉFORMATION.

1870 — 1885.

Classification des doctrines réformées. — École luthérienne, calviniste et zwinglienne. — Puritains. — Antitrinitaires. — Sociniens. — Anabaptistes. — Discussions. — Assemblées théologiques.

Progrès territorial de la réformation comme doctrine. — Allemagne. — Pologne. — Italie. — Espagne. — Angleterre. — Écosse. — Amérique. — Tentatives auprès des Grecs schismatiques.

CHAPITRE LIV.

(Pages 21 à 34.)

MOUVEMENT DES DOCTRINES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

1570 — 1585.

Situation du catholicisme. — Ses diverses écoles. — Ecole du pape. — Des conciles généraux et provinciaux. — De l'Université. — Des monastères. — Baïus. — Saint-Charles-Borromée. — Sainte-Thérèse.

Résistance du catholicisme. — Esprit de l'Église. — Organisation. — Prédications populaires.

CHAPITRE LV.

(Pages 35 à 54.)

LA LIGUE.

1575 — 1576.

Causes de la ligue. — Organisation provinciale. — Les grandes races. — Les villes. — Les montagnards. — Souvenirs de féodalité. — Premier modèle de la ligue. — Négociations de l'avocat David. — Ses instructions. — Pamphlets pour les droits de la maison de Lorraine à la couronne.

CHAPITRE LVI.

(Pages 55 à 78.)

PREMIERS ÉTATS DE BLOIS.

1576—1577.

Motif de la convocation des Etats. — Influence des catholiques. — Organisation des ligues. — Arrivée des députés aux Etats. — Opinions qui prévalent. — Le roi chef de la ligue. — Hésitations du conseil.

CHAPITRE LVII.

(Pages 79 à 99.)

NÉGOCIATIONS DES POLITIQUES. — ÉDIT DE PACIFICATION.

1576 — 1577.

Protestation des calvinistes contre les Etats. — Correspondance du prince de Condé et d'Henri de Navarre. — Contre-ligue. — Négociations de la reine-mère. — Le roi s'explique contre les Etats. — Cahier des négociations. — Guerre. — Nouvel édit de pacification.

CHAPITRE LVIII.

(Pages 100 à 119.)

L'ESPAGNE. — LES PAYS-BAS. — L'ANGLETERRE.

1577 — 1578.

Philippe II à San-Lorenzo. — Surveillance de l'hérésie. — Rapports diplomatiques avec la France. — Elisabeth d'Angleterre. — Question des Pays-Bas. — Correspondances. — Propositions au duc d'Alençon. — Question de son mariage avec Elisabeth. — Changement dans la politique anglaise. — Projet de Philippe II pour Marie Stuart. — Don Juan d'Autriche. — Le duc d'Alençon dans les Pays-Bas.

CHAPITRE LIX.

(Pages 120 à 143.)

HENRI III ET SA COUR.

1577 — 1579.

Le roi Henri III. — Les jeunes gentilshommes du roi. — Le duc d'Anjou. — Guise. — Catherine de Médicis. — Les

astrologues. — Les Italiens. — Population. — Classes. — Les parlementaires. — Les bourgeois. — Les halles de Paris. — Création de l'ordre du Saint-Esprit.

CHAPITRE LX.

(Pages 144 à 166.)

SITUATION DES PARTIS APRÈS LA PAIX DE 1577.

1578 — 1580.

Grands gouvernemens. — Haute féodalité. — Voyage de Catherine. — Conférences avec le roi de Navarre. — Position des Montmorency. — Le duc d'Alençon. — Négociations. — Attitude armée des partis protestant et catholique. — Hostilités.

CHAPITRE LXI.

(Pages 167 à 189.)

LES PAYS-BAS. — LE PORTUGAL.

1579 — 1584.

Situation des Pays-Bas. — La Hollande. — La Belgique. — Inquiétudes de Philippe II. — Désaveu de la France. —

Lettres de Henri III. — Démarches de l'Espagne. — Nouvelles tentatives auprès de l'Angleterre. — Question du Portugal. — Rivalités entre Catherine de Médicis et Philippe II. — Le duc d'Anjou dans les Pays-Bas. — Conjuration de Salcède. — Imprudences, retour et mort du duc d'Anjou.

CHAPITRE LXII.

(Pages 190 à 214.)

DÉVELOPPEMENS DE LA LIGUE CATHOLIQUE.

1581 — 1585.

La ligue se fortifie. — Rapports municipaux. — Relations à l'étranger. — Conjuration de Salcède. — L'Espagne. — Signature du traité de Joinville. — Rome. — Ambassade du père Mathieu, du duc de Nevers. — Savoie. — Ecosse. — Irlande. — Les politiques. — Haines qu'ils inspirent.

CHAPITRE LXIII.

(Pages 215 à 242.)

SITUATION DU PARTI ROYALISTE. — LIGUE DES HUGUENOTS.

1581 — 1585.

Le roi et le parti politique. — Les parlementaires. — Cor-

respondance avec les huguenots. — Le roi de Navarre. — Tentatives pour la conversion. — Négociations à l'extérieur. — Rome. — Les Suisses. — Alliance des huguenots. — Elisabeth. — Persécutions des catholiques. — L'Allemagne. — Genève.

CHAPITRE LXIV.

(Pages 243 à 265.)

ORGANISATION MUNICIPALE DE LA LIGUE.

1585 — 1586.

Division de Paris. — Les quartiers. — Magistrats municipaux. — Esprit du peuple. — Élection des quarteniers. — Sainte-Union. — Rapports avec les métiers. — Relations de ville à ville. — Tentatives de rébellion. — Marseille. — Projets contre le roi.

CHAPITRE LXV.

(Pages 266 à 292.)

UNION DU ROI AVEC LA LIGUE.

1585 — 1586.

Le roi hésite entre la ligue et les huguenots. — Union avec

les catholiques. — Conférence d'Epernay. — Traité de Nemours. — Révocation de la pacification. — Mesures de guerre.

CHAPITRE LXVI.

(Pages 293 à 307.)

ACTION SECRÈTE DE LA LIGUE.

1585 — 1586.

Correspondance du duc de Guise, sous le nom de *Mucius*, avec l'ambassadeur d'Espagne. — Lettre contre la paix. — Demandes d'argent. — Sollicitations auprès de Montmorency. — Sur les opérations militaires. — Sur la Flandre. — Contre la reine-mère. — Sur les villes liguées.

CHAPITRE LXVII.

(Pages 308 à 318.)

SITUATION DU ROI DE NAVARRE ET DES HUGUENOTS.

1585.

Le roi de Navarre. — Douleur qu'il éprouve du traité de l'union. — Tentative pour sa conversion. — Excommunication de Henri et du prince de Condé. — Défi chevaleresque des chefs de la gentilhommerie contre le pape.

CHAPITRE LXVIII.

(Pages 319 à 348.)

PRISE D'ARMES. — BATAILLE DE COUTRAS. — DÉROUTE DES REISTRES.

1586 — 1587.

Composition des armées. — Les Huguenots. — Catholiques de l'union. — Catholiques-royalistes. — Négociations de Henri de Navarre à l'étranger. — En Allemagne. — Suisse. — Angleterre. — Voyage et prédication de Bèze. — Remontrances des luthériens à Henri III. — Marche des armées. — Bataille de Coutras. — Mort de Joyeuse. — Défaite des Reistres.

CHAPITRE LXIX.

(Pages 349 à 375.)

NÉGOCIATIONS DE NANCY. — MOUVEMENT POPULAIRE DE LA SAINTE-UNION.

1588.

Exigences de la ligue. — Assemblée à Nancy. — Articles arrêtés. — Négociations avec le roi. — Adoption par

Henri III des articles de l'union. — Correspondance mystérieuse du duc de Guise. — Ses rapports avec Paris.

CHAPITRE LXX.

(Pages 376 à 415.)

JOURNÉE DU 12 MAI. — LES BARRICADES.

1588.

Situation de Paris. — Développement de l'union. — Circulaires aux villes. — Correspondance du duc de Guise. — Déploiement des forces royales. — Arrivée du duc de Guise à Paris. — Entrevue au Louvre. — Entrée des Suisses. — Les barricades. — Fuite du roi à Chartres. — Correspondance avec Philippe II sur la révolution des barricades.

RÉSUMÉ.

(Pages 416 à 420.)

DEUXIÈME ÉPOQUE. — LA LIGUE. — GOUVERNEMENT MUNICIPAL.

1572 — 1588.

De la Saint-Barthélemy aux barricades.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

SBN 614484

Digitized by Google

Digitized by Google